

PROGRAMME DE RECHERCHE « PRUD »

« L'ENTRE- DEUX »

**DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES
ET DES DYNAMIQUES SOCIALES.**

Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie

RAPPORT DE SYNTHÈSE

FEVRIER 2004

CNRS, CITERES, EQUIPE EMAM (Ex- Laboratoire URBAMA), TOURS.

Le présent rapport de synthèse « condense » les rapports détaillés fournis par chaque responsable de « cas » et « pays ». On rappelle que l'équipe était composée, par ordre alphabétique, de I.Berry, A.Deboulet, B.Destremau, M.Fawaz, A.Hafiane, N.Lahbil-Tagemouati, F.Navez-Bouchanine, Ph.Tanguy, M.Safar-Zitoun. L'équipe s'est également assurée l'assistance ponctuelle de jeunes chercheurs et étudiants. Elle s'est également appuyée sur des textes originaux et spécifiques, réalisés comme appui ponctuel à l'équipe, par M. Ghorayeb et T.Khyatt. F.Navez-Bouchanine a assuré la coordination scientifique et à ce titre, a rédigé l'introduction et les conclusions du présent rapport. Les synthèses des études de cas sont rédigées par ceux qui en avaient la responsabilité et revus pour la mise en forme par la coordination.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont apporté leurs lumières, leur travail de même que ceux qui ont rendu possibles l'accès aux données, l'introduction aux terrains et la capitalisation des savoirs antérieurs. Merci en particulier à A.Khruz , L.Feral et F.Boukhaled qui ont aidé à la finalisation du rapport.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

OBJECTIFS ET HYPOTHESES

CHOIX METHODOLOGIQUES

Généralités

Grille de lecture

CHAPITRE PREMIER : DANS LA TURBULENCE DES TRACES AUTOROUTIERS. EFFETS SOCIAUX, NEGOCIATIONS ET MOBILISATIONS A BEYROUTH ET A CASABLANCA

INTRODUCTION

BEYROUTH

I. INTRODUCTION : ENJEUX AUTOROUTIERS ET URBAINS

I.1. Cadre de l'action publique

I.2. Cadre socio-légal des quartiers étudiés

I.3. Le volet autoroutier des politiques publiques

II. CIRCULATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

II.1. Les décideurs techniques : savoirs et façons de faire

II.2. L'information absente des dispositifs

II.3. Canaux de circulation

II.4. Des horizons d'incertitude

III. ATTENTES ET REPRESENTATIONS PAR RAPPORT AUX PROJETS
AUTOROUTIERS

III.1. Comment se forge l'opinion des résidents ?

III.2. L'expression collective de l'opinion des résidents et des partis

III.3. L'expression individuelle de l'opinion et de la position sociale

III.4. Des propositions alternatives

IV. LES NEGOCIATIONS ENTRE RAPPORT DE FORCE ET SOUTIEN

IV.1. Le contexte

IV.2. Le déroulement des négociations

IV.3. Manifestations

IV.4. Le rôle des partis et la marge de manœuvre des habitants

IV.5. Une négociation qui oscille entre demande d'indemnités et volonté d'arrêter le projet

V. LEGITIMATION ET REFERENTS : CE QUE L'ON ACCEPTE, CE QUE L'ON REFUSE, COMMENT L'ON REAGIT

V.1. Un principe d'équité

V.2. Argumentaire lié au modèle de gestion et aux profits indus

L'AVENUE ROYALE A CASABLANCA

I. INTRODUCTION

II . LES MODALITES DE CIRCULATION DE L'INFORMATION

II.1. Les habitants mis brutalement face à la réalité du projet après une longue période d'incertitude

II.2. Visites officielles et « spontanées » des habitants auprès des responsables du relogement et des indemnisations

II.3. Incertitudes autour du nombre et de la catégorie de “ bénéficiaires ”

II.4. La circulation de l'information par le biais des réseaux sociaux : entre solidarités et suspicions

III. PERCEPTION ET APPREHENSION DU RELOGEMENT PAR LES HABITANTS

IV. RAPPORTS DE FORCE ET NEGOCIATION

IV.1. Ouverture sous contrôle d'une marge de manœuvre pour les habitants

IV.2. Les objets de la revendication

IV.3. Des modalités différenciées de mobilisation selon le capital social, économique et politique

IV.4. Le pourrissement de la situation

V. ORDRES DE LEGITIMATION DES ACTEURS PUBLICS ET DES HABITANTS

V.1. Internationalisation et métropolisation comme enjeux de l'opération de rénovation urbaine

V.2. Un projet social

V.3. Ordres de légitimation des habitants et valorisation d'autres réalités socio-spatiales que celle d'un habitat insalubre

CHAPITRE DEUX : L'ENTRE-DEUX DES POLITIQUES D'HABITAT SOCIAL : MAROC, ALGERIE, MAURITANIE

INTRODUCTION GENERALE

LE MAROC

I. INTRODUCTION

I. 1. Quelques repères historiques.

I.2. Evolution des politiques institutionnelles

I.3. Quel « entre deux » ?

I.4. Quelle approche de cet entre-deux marocain ?

II. LECTURES DE L'ENTRE-DEUX

II.1. L'aval : petites histoires des quartiers et de leurs « entre-deux ».

II.2. L'amont : les sites en processus d'identification sociale

III. CONVERGENCES

III.1. Carences d'information : une continuité entamée par l'irruption de nouveaux acteurs.

III.2. Attentes des habitants : persistance de l'Etat-providence.

III. 3. Les rapports de forces, les stratégies et/ou négociations.

III.4. Les ordres de légitimation mobilisés par les acteurs.

L' ALGERIE

I – INTRODUCTION

I.1. Les politiques urbaines en Algérie

I.2. Les populations et les sites enquêtés : éléments de description

I.3. Les conditions de relogement

II. L'INFORMATION COMME CONTRAINTE ET COMME RESSOURCE

II.1. Les sources d'information

II.2. L'information comme enjeu et comme ressource rare

III. ATTENTES, REPRESENTATIONS ET ATTITUDES : DE L'AMBIGUÏTE FONDAMENTALE DU REFERENT CITADIN

III.1. Les attentes

III.2. Les représentations de soi et des autres : la réinvention de l'identité

IV. RAPPORTS DE FORCES, NEGOCIATIONS ET STRATEGIES

IV.1. Les rapports de forces

IV.2. Les négociations

IV.3. Les stratégies

V. LES REFERENTS ET ORDRES DE LEGITIMATION

V.1. Le référent égalitaire

V.2. La "citadinité" revisitée

V.3. Les référents socio-politiques

CONCLUSION

LA MAURITANIE

- I. Introduction : le cadre
- I.1. Nouakchott, l'histoire brève d'un rattrapage urbanistique improbable
- I.2. Les quartiers périphériques de Nouakchott : des *kebba* à la *gazra*
- I.3. L'intervention en milieu urbain : de l'autoritarisme brutal à la médiation de la Banque mondiale
- I.4. Les quartiers d'enquête : des situations diversifiées
- II. Procédures de décision et circulation de l'information : institutionnalisation et rapports de force
- II.1. Fragmentation des instances et opacité des modes de décision

II.2. Modalités d'attribution des parcelles : loterie ou partage d'une prébende ?	
II.3. la circulation de l'information : les habitants dans l'expectative et l'insécurité	
III. Registres de légitimation des autorités et des habitants	
III.1. La légalité comme registre implicite de justification	
III.2. La modernisation de la ville comme facteur de légitimation : entre rectitude et hygiène environnementale	
III.3. La lutte contre la pauvreté comme légitimation de l'intervention : un argument bien intériorisé	
III.4. La participation comme instrument de justification et de légitimation des programmes	
IV. Les stratégies des acteurs	
IV.1. Quelle marge de manœuvre ?.....	
IV.2. Occuper un terrain : arbitrages entre coût et sécurité.....	
IV.3. Stratégies résidentielles et mobilité de travail.....	
IV.4. Des femmes en situation de grande vulnérabilité	
IV.5. Le foncier comme capital.....	
IV.6. Lecture socio-ethnique des effets des stratégies : renforcement de la fragmentation sociale	
CONCLUSION	

CONCLUSION GENERALE

- I. INTERET DE LA RECHERCHE.
- II. POUVOIRS, DECISIONS, VISIBILITE : D'AUTRES « ENTRE-DEUX »
- III. INFORMATIONS SUR LES INTERVENTIONS
- IV. LES ATTENTES ET REPRESENTATIONS DES INTERVENTIONS
- V. RAPPORT DE FORCES ET STRATEGIES
- VI. LES ORDRES DE LEGITIMATION MOBILISES PAR LES ACTEURS.

ANNEXE: POSITIONNEMENT THEORIQUE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

- I. Etat des connaissances et des recherches antérieures
- II. Problématique et apport de l'équipe aux questions soulevées par l'appel d'offre
- III. Deux modules de recherche fédérés et en dialogue
 - III.1. Un premier module, doublement calé sur les résultats capitalisés au sein du réseau et leurs analyses*
 - III. 2. Un second module qui s'inscrit dans le prolongement des travaux du réseau sur « les arts de faire des citoyens ordinaires »*

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

« L'ENTRE- DEUX DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET DES DYNAMIQUES SOCIALES. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie »

INTRODUCTION

OBJECTIFS ET HYPOTHESES¹

Cette recherche analyse les interactions entre politiques institutionnelles et dynamiques sociales dans le contexte particulier d'urbanisation et d'internationalisation qui caractérise les pays dits « en développement ». Elle tente également de mettre en lumière les enjeux que ces interactions révèlent et de saisir, à des échelles et des temps différents, leurs effets sociaux complexes. Elle le fait en ciblant ces interactions dans des contextes où « les » urbanisations, formelle et informelle, loin de se partager le monde de manière étanche, sont fortement imbriquées et sont au cœur des enjeux de conquête ou de reconquête foncière dans les grandes villes de ces pays.

La littérature académique, comme les travaux d'expertise, reflètent, depuis plus de trois décennies, l'enchevêtrement de tensions et accommodements entre d'une part, l'urbanisation volontariste, à la recherche d'un « idéal urbain » et d'une *mise à la norme* et d'autre part l'urbanisation spontanée. Toutefois, cette même littérature est peu loquace sur les contenus et processus engendrés par ces interactions, en particulier dans les pays concernés par la recherche. Elle est peu explicite quant aux modalités par lesquelles des décisions - d'éviction, de mise à la norme, de modernisation - atteignent, modulent ou manquent les objectifs qu'elles se sont assignés. Elle est également silencieuse sur les effets particuliers de l'internationalisation sur ces tensions et accommodements. Si elle introduit la question en s'intéressant aux effets de la globalisation, elle le fait en mettant essentiellement l'accent sur les seuls effets de dégradation et de multiplication des établissements informels au point d'en faire oublier toute autre forme de causalité, ainsi que toute interaction entre un urbanisme formel qui n'en finit pas de rêver et d'énoncer un discours calé sur une idéale et une ville qui se fabrique, pour l'essentiel, dans l'informel.

Pourtant, du déguerpissement ponctuel ou des évictions massives justifiés par diverses visions de la « bonne ville », de la nécessité d'un système performant de transports, ou de l'importance de son image dans l'attractivité internationale, à la restructuration *in site* en passant par le relogement ou le « recasement », les interventions de *mise à la norme* de l'espace urbain sont multiples. Elles constituent autant de figures de concrétisation et de « variantes » remarquables de la mise en scène de ces tensions ou accommodements qui restent à décrire. Par ailleurs, l'imbrication et la diversité des motifs qui sous-tendent ces *interventions fortes* sur l'espace contribuent, elles aussi, à cette variété et à cette complexité qui s'ajoutent aux différences attendues entre pays ou villes, selon les « temps » et événements, les contextes économiques et les considérations politiques locales, nationales ou internationales.

Toutes ces « variations » génèrent selon nous des situations où intervenants institutionnels et habitants se retrouvent dans des « postures » diverses et complexes. Les travaux antérieurs

¹ On trouvera en annexe des extraits de l'intention de recherche qui reprennent le positionnement théorique et les hypothèses de départ.

des membres de l'équipe² ont établi qu'on pouvait difficilement les « réduire » à la figure, simple et répétitive, de *l'opposition frontale* ou à celle, toute aussi réductrice, de la *soumission fatale* dans une représentation d'un rapport de force unilatéralement *favorable* aux pouvoirs institués. Ils nous ont convaincu que la rareté relative de mouvements sociaux violents ne signifiait pas nécessairement que « rien » ne se passait, mais à l'inverse, ne pouvait pas non plus suggérer que des pouvoirs « aux mains de fer » étaient capables de museler, sans grande démonstration de force, les contestations exprimées sur ces interventions.

Par ailleurs, ces travaux nous ont conduit au constat de certaines régularités, en termes d'interactions comme d'effets à terme, dans des situations parfois très différentes - *a priori*, quoi de plus dissemblable en effet que les tensions nouées lors de l'éviction d'habitants en cas de réalisation d'une autoroute urbaine ou dans le cadre d'une politique sociale de relogement?- mais réunies entre elles par la question du maintien ou de l'éviction d'habitants résidant au cœur des villes dans un habitat précaire ou vétuste. Enfin, ces mêmes travaux nous avaient déjà amenés à confirmer que les imbrications entre sphères formelle et informelle dépassaient de loin les aspects matériels, morphologiques ou économiques, qui caractérisent la production urbaine : ces imbrications apparaissaient évidentes à différents niveaux et dans différents « ordres » - social, politique, culturel et symbolique.

Dès lors, plutôt que limiter l'analyse du point de vue des décisions, de leurs résultats attendus ou « évalués » *a posteriori* sur le terrain, comme le font le plus souvent les travaux qui prennent les politiques pour objet, cette recherche a ciblé « l'entre-deux » de toutes ces interventions en privilégiant :

- l'observation de différents niveaux de lecture du social (du *micro* au *macro*) dans différentes situations d'interaction ;
- la compréhension des processus individuels et collectifs de régulation, d'adaptation, de résistance et d'innovation sociales liées aux « situations » générées par les interventions ;
- les modes de légitimation des actions entreprises par les différentes *parties* et les processus d'accommodement et d'ajustement réciproques qui s'engagent entre elles.

Une conviction commune a par ailleurs conduit aux orientations finales de cette recherche : c'est cet « entre-deux » qu'il faut aller explorer pour comprendre tant les imbrications complexes entre urbanisation formelle et informelle qui caractérisent les situations urbaines des quatre pays étudiés, que le sort tumultueux, les résultats incertains, la lenteur de réalisation... de nombre de « projets » urbains dont les intentions de *mise à la norme* semblaient pourtant fermement soutenues au niveau politique.

L'exploration de cet « entre-deux » permet en effet d'éclairer d'une même lumière les effets sociaux des décisions - ou des simples effets d'annonce - des acteurs publics sur les acteurs locaux, leurs attentes et leurs comportements, ainsi que les effets inverses, à savoir les effets des comportements des populations et acteurs locaux concernés - de résistance, de

² Il s'agit des travaux menés à titre individuel ou collectif par l'ensemble des chercheurs contribuant au présent projet de recherche que ces travaux aient été menés dans le cadre du Laboratoire *Urbama* (devenu aujourd'hui EMAM-CITERES), Tours, ou ailleurs. Les publications de ces chercheurs sont incluses dans la bibliographie générale du présent rapport. Il est bien entendu que ces travaux s'inscrivent eux-mêmes dans des mouvances intellectuelles où ils croisent d'autres travaux, soit sur les mêmes terrains soit sur d'autres pays en développement qui étayaient les perspectives ici énoncées.

contournement, d'adhésion partielle ou relative... - sur les décisions et actions publiques, sur les temps d'arrêt, sur les inflexions et reformulations... connus par les projets. Cette exploration de l'entre-deux permet aussi de mettre en évidence l'importance du temps, ou plus précisément des temporalités propres à ces projets comme elle met en lumière le caractère éminemment processuel, mouvant, incertain... qui caractérise la mise en œuvre de « décisions » pourtant fortement affichées des acteurs publics, nationaux ou locaux. Enfin, elle permet de prendre la mesure de la circulation des idées, des modèles, ainsi que des intentions ou objectifs qui justifient ou légitiment, au niveau national ou international, les interventions ponctuelles, projets structurés ou politiques d'ensemble qui touchent les quartiers informels ou dégradés³.

Toutefois, l'idée qu'il existait sans doute des régularités dans les situations de restructuration ou de réaménagement urbains qui, de manière directe ou indirecte, touchent les établissements humains d'habitat précaire, illégal ou insalubre, ne pouvait engager à une démarche globale sans prendre la précaution de différencier au préalable les cas de figure particuliers sur lesquels des hypothèses spécifiques devaient être formulées. Il apparaissait ainsi clairement qu'il fallait le faire en confrontant deux situations *a priori* très différentes de *mise à la norme* du tissu urbain :

- ***l'une qui s'inscrit dans une politique de logement social et une perspective d'amélioration affichée des conditions de vie des habitants.*** Ce cas de figure comprend lui-même des cas particuliers en fonction des modalités d'apport de ces améliorations. En l'occurrence, la restructuration ou la réhabilitation sur place n'offrent pas les mêmes caractéristiques que le déplacement ou le relogement vers un autre site. Cette approche est concrétisée ici par l'analyse d'opérations de ce type menées au Maroc, en Mauritanie, et partiellement en Algérie ;
- ***l'autre, qui, au contraire, tente d'éradiquer ou de réduire ces quartiers dans le but essentiel de dégager les espaces et localisations nécessaires à la réalisation de grands aménagements jugés nécessaires pour la mise à niveau de la ville.*** Le cas particulier d'autoroutes, de grands axes intra-urbains ou de grands équipements de prestige a été retenu notamment en raison du caractère reconnu comme « légitime », aux yeux de nombreux habitants et acteurs économiques de la ville, de la substitution spatiale effectuée. Ici aussi, toutefois, on peut distinguer des cas de figure particuliers : ces opérations d'éviction ou de « curage » urbain peuvent être couplées à des opérations de « recasement » ou relogement, alors que dans d'autres cas, elles n'ouvrent à aucun droit de ce type, se réglant alors par des formes d'indemnisation plus ou moins sérieuses. La distinction opérée dans le cadre de la recherche entre le cas du Liban (Beyrouth) et du Maroc (Casablanca) illustre bien la différence de ces cas de figure, différences qui s'expliquent en partie par les traditions des politiques urbaines propres aux deux pays.

Concernant donc les « régularités », l'hypothèse initiale que nous avons formulée était qu'on pouvait s'attendre à trouver des différences marquantes dans les *entre-deux* qui caractérisent ces deux grands « cas de figure », et probablement aussi dans certaines des sous-catégories

³ Signalons en effet d'emblée que des quartiers qu'on peut qualifier « d'ante-légal » (dans le cas d'espèce, par exemple les médinas et leurs extensions) sont touchés par des processus de mise à la norme urbaine extrêmement similaires dès lors qu'ils sont dégradés ou « taudifiés ». La catégorie informelle ou « illégale » est donc déjà débordée *de facto* par les projets eux-mêmes, ce qui constitue un premier palier d'imbrication sur lequel nous ne reviendrons pas dans l'analyse, mais qui est bien réel.

pré-identifiées. Nous pensions en effet que les interactions et les processus conduisant à l'exécution des projets devaient forcément être de natures différentes.

Dans le premier cas, les travaux préalables relevaient en effet un discours fort et médiatisé sur les objectifs *sociaux* d'amélioration des conditions d'habitat, comme on le retrouve par exemple de manière récurrente au Maroc depuis l'Indépendance, en Mauritanie depuis les années 80 ; ce discours pouvant même être porté, comme c'est le cas en Algérie, par une référence omniprésente au modèle socialiste de développement. On notait aussi que ces opérations bénéficiaient d'un « calage » ou d'un appui complémentaire sur des dispositifs « anti-pauvreté », devenus prégnants et faisant l'objet d'affichages publics importants, notamment en Mauritanie et au Maroc. On pouvait aussi noter l'introduction de méthodologies d'intervention qui affichent un souci de prise en compte des réalités sociales propres, qui initient des dispositifs de « participation » ou d'accompagnement social des projets, dispositifs présentés comme découlant de réformes des politiques habituelles dans un souci de mieux répondre aux besoins et aspirations des habitants, comme c'est le cas en Mauritanie, en Algérie mais surtout au Maroc depuis le gouvernement d'alternance. Tous ces éléments de présentation, de justification ou de légitimation des interventions sur les quartiers précaires, informels ou « insalubres » pouvaient apparaître comme autant de « ressources » offertes aux stratégies des habitants, aux modes d'action - collective et individuelle - que ceux-ci pouvaient déployer ou élaborer. Enfin, ils pouvaient offrir aussi une série d'arguments permettant aux habitants de résister sans nécessairement devoir faire front et de négocier, à titre individuel ou collectif, en infléchissant le projet dans son ensemble ou sur certains aspects ponctuels.

Dans le second cas, nous faisons l'hypothèse que l'autonomie et la justification du seul processus de modernisation autant que les injonctions de mise à la norme internationale ne pouvaient sans doute offrir, à l'inverse des interventions menées dans le premier cas, de telles « ressources » ou argumentations aux stratégies des habitants. Cette situation, explorée à partir de l'exemple de Beyrouth et de ses autoroutes urbaines, nous semblait donc permettre l'hypothèse de comportements plus tranchés, moins négociés, allant de la résignation pure et simple à la radicalisation politique, voire à une violence urbaine éruptive. Toutefois, le choix de Casablanca et de son Avenue Royale nous mettait, quant à lui, d'emblée dans un cas de figure beaucoup plus complexe puisqu'à côté d'une injonction forte et sans doute assez peu contestée à l'amélioration de la ville - injonction puisant toute sa force d'imposition dans l'origine « royale » du projet -, nombre d'actions publiques d'une part, de comportements d'habitants d'autre part, semblaient renvoyer de manière plus ou moins directe aux observations appartenant plutôt au premier cas de figure.

Dès lors, la recherche, initiée d'abord sous l'égide de cette première hypothèse, se devait de prendre la mesure des divers facteurs pouvant « perturber » cette ligne de partage provisoire mise entre les deux types d'intervention. A partir de là, une deuxième hypothèse de travail s'est imposée, nous conduisant à rechercher davantage de **précisions**, sur les convergences et divergences de processus et de contexte, non seulement entre ces deux grands cas de figure, mais y compris à l'intérieur de ces derniers. Deux pistes découlant de la posture de confrontation/comparaison initiée se sont ainsi dégagées, nécessitant un éclairage sur le contexte local et une relativisation à partir de l'examen de ce dernier.

Il s'agit d'une part d'apprécier les processus et caractéristiques propres aux situations observées en les reliant aux orientations générales des politiques urbaines déployées dans les pays. Une des différences qui séparent, par exemple, nettement le Liban des autres contextes, consiste en la faiblesse des politiques orientées vers le logement social. On peut donc penser

que l'imaginaire et les références des habitants, en termes de politiques publiques, ont là des raisons de diverger sérieusement de ce qui peut être observé au Maroc, en Algérie ou en Mauritanie où la tradition de prise en charge par l'Etat des problèmes de logement des couches défavorisées est bien assise et peut être même lue comme une sorte de « pacte socio-politique » entre couches au pouvoir et couches urbaines pauvres.

Par ailleurs, il y a lieu de penser que les établissements humains appelés à disparaître ou à s'adapter aux normes urbanistiques dominantes n'ont pas toujours les mêmes « caractéristiques » selon les pays concernés, voire selon les villes ou les opérations programmées. Les nuances qui peuvent séparer l'habitat insalubre, mais pas nécessairement « illégal », de l'habitat précaire ou illégal, types tour à tour visés par ces opérations, imposaient donc à la fois une grande vigilance dans la description objective des conditions réelles de ces quartiers ainsi que dans la présentation qui en était faite, tant du côté officiel que du côté habitant. Même « établies » et distinguées, des catégories identiques sont elles-mêmes susceptibles d'avoir une résonance différente selon les contextes. En Mauritanie, par exemple, la « nouveauté » des processus d'urbanisation d'une part et le caractère massif des politiques menées d'autre part, permettent par exemple de faire l'hypothèse de grandes différences de sens et d'évaluation des situations et des actions entreprises de la part des habitants de Nouakchott par rapport au vécu et à ce qui est intériorisé par les algérois, les casablancais ou les tangérois.

CHOIX METHODOLOGIQUES

Généralités

Les différences évoquées ci-dessus suggèrent donc une grande diversité des conditions de déploiement des hypothèses. Mais une autre source de variation dans les situations - et donc dans la construction des *études de cas* qui devaient contribuer à l'exploration des hypothèses - n'a pas encore été évoquée. C'est la question de ***l'envergure*** à donner à la ***définition des effets sociaux*** et à ***ce qu'on s'attend à trouver en définitive dans cet « entre-deux »***. Un des programmes dont est issu le projet soumis dans le cadre du PRUD *Effets sociaux des politiques urbaines* avait en effet, pour sa première étude empirique, défini de manière très large la question des divers impacts possibles des projets et politiques, explorant une gamme d'effets allant des plus *micro-sociaux* (par exemple, les effets sur les membres du ménage pris à titre individuel) aux effets *macro-sociaux* lisibles à l'échelle urbaine (F. Navez-Bouchanine, 2002). La multiplicité des sites observés et leur étalement dans le temps long permettaient cette ouverture. Mais étant donné le nombre de pays et la capacité d'investissement disponible dans le cas présent, il est apparu que là où il n'y avait pas beaucoup de travaux empiriques préexistants sur ces thématiques, la « gamme » sur laquelle porterait la confrontation pourrait se concentrer sur les effets sur les ménages et sur les effets *méso-sociaux*, notamment ceux liés aux effets sur les voisinages et sur les capacités d'action collective des habitants pour se positionner face aux décideurs, ou pour contourner, éviter ou maximiser certains effets des projets.

Ces « *minima comparables* », ainsi retenus au moment du rapport à mi-parcours, n'avaient toutefois pas valeur de contrainte limitative pour les autres : ainsi, pour les sites où de nombreux matériaux empiriques préexistaient, les chercheurs ont de commun accord considéré qu'il fallait mettre la barre aussi haut que possible, en fonction de l'évaluation propre de la situation et des connaissances préalables accumulées sur les sites. Cette option a eu,

bien entendu, un impact direct sur la formulation des outils d'enquête : les questionnaires et guides d'interview⁴ qui avaient été établis dans le cadre de l'enquête sur le Maroc ont fait l'objet de discussions longues tant sur le fond que sur leur faisabilité⁵ dans les autres contextes. Mais cette discussion a également débouché sur des questions intrinsèques d'*opportunité* et d'adéquation des techniques d'enquête qui avaient été déployées par le premier travail.

Pour l'Algérie et la Mauritanie⁶, identifiées comme appartenant au premier cas de figure, les questionnaires sont apparus non seulement possibles mais souhaitables, comme préalables aux enquêtes par interview. C'est notamment en raison du fait que les opérations de «recasement»/relogement étant fort *attractives*, elles peuvent donc toucher des populations qui n'ont aucun lien avec le site déplacé. Le questionnaire est donc intéressant, car il permet d'évaluer rapidement l'hétérogénéité de la population d'arrivée. Les chercheurs responsables des terrains dans ces deux pays ont estimé, au vu de leurs expériences antérieures dans les quartiers concernés, que leur application ne posait pas de problème majeur. En ce qui concerne le deuxième cas de figure, l'hétérogénéité qui pourrait être suscitée par l'opération elle-même est bien moindre et il n'y a pas nécessairement attractivité⁷. Mais par ailleurs, dans les cas choisis à Beyrouth et Casablanca, la situation est plus que « sensible ». Pour des raisons différentes dans les deux pays, il apparaissait du coup peu opportun de s'aventurer dans une application de questionnaires, très « visible » sur le terrain et peu maîtrisable quant aux interprétations politiques qui en seraient données. Le choix de la discrétion a donc ici prévalu et a fait opter pour la seule application d'interviews approfondies.

En tenant compte de ces différentes options et contraintes ainsi que des quelques *alea* qui ont perturbé le déroulement des travaux de terrain⁸, une grille finale de comparaison a finalement été sélectionnée, pour l'ensemble des cas considérés, et est présentée ci-dessous. Le manque de recul dont nous disposons aujourd'hui tant en raison de ces *alea* qui ont retardé les moments d'analyse collective des résultats qu'en raison de la richesse et de la complexité des données recueillies nous conduit toutefois à une présentation provisoire de nos résultats *par terrain*. Notre intention initiale - et ce à quoi nous avons l'intention d'aboutir en vue d'une publication ultérieure - était en effet d'examiner de manière transverse nos différents terrains, en les relisant tous ensemble au travers de la grille constituée. Nous avons toutefois finalement opté pour une présentation plus monographique, où, terrain par terrain, ou cas de figure par cas de figure, nous déployons la grille de lecture de manière linéaire.

⁴ Rappelons qu'il s'agit de travaux effectués avant le présent contrat mais dans la continuité desquels ce dernier a été formulé.

⁵ La première enquête réalisée au Maroc a en effet disposé de budgets en temps et finances plus importants qui obligeaient à tenir compte ici des possibilités plus limitées du présent contrat. On trouvera infra, avec la synthèse des études de cas, le détail sur les démarches entreprises et les outils utilisés.

⁶ Toutefois, pour diverses raisons, l'exploitation de l'ensemble des matériaux collectés en Mauritanie n'a pas été possible dans les délais et seule une partie des interviews a pu être exploitée.

⁷ En effet, une différence fondamentale régit les deux contextes, dans la mesure où les projets marocains débouchent sur des relogements prévus et organisés par les institutions étatiques et que les enquêtes se basent sur la comparaison de données avant et après auprès de personnes relogées. Or au Liban, l'Etat ne prévoit jamais de relogement (sauf un cas récent à Tripoli). Dans les secteurs étudiés, s'il a été question, au démarrage, de relogement, cette hypothèse a été ensuite abandonnée. Il s'agit alors de compensations monétaires, qui conduisent les ménages à déménager où ils le peuvent, et le plus souvent loin du quartier d'origine. Certaines questions sur l'origine, la trajectoire résidentielle et les revenus des résidents encore en place dans ces quartiers ont été portées par le souci d'une comparaison avec les cas marocains et mauritaniens, mais cela ne représente qu'une petite partie des questionnements.

⁸ Retards au démarrage pour des raisons de tutelle du contrat qui a engendré un retard cumulatif au démarrage du terrain libanais, le tremblement de terre à Alger en pleine opération d'enquête par questionnaire, laquelle a dû être interrompue pour plusieurs mois, l'opération « coup de poing » au bidonville de Bachkou, Casablanca, alors que l'enquête venait de démarrer, laquelle a conduit à l'interruption définitive du travail sur ce site, étant donné le lien établi par certains habitants entre notre passage et cette opération ; défaillance du traducteur et retranscripteur d'une partie des interviews réalisées à Nouakchott...

Grille de lecture

Que se passe-t-il quand des acteurs publics ou des acteurs privés éminents prennent des décisions qui sont lourdes d'impact sur l'ancrage et la mobilité des habitants des villes ? Quand ces décisions sont présentées comme impératives et déjà « ficelées » à ces populations alors qu'elles auront des effets multiples, directs et indirects, en termes de logement et d'urbanité ?

Sur ces questions centrales dans notre recherche, nous formulons à ce stade des résultats organisés sur base d'une grille de lecture dont il faut souligner les quelques « limites », par rapport à l'ampleur des questions soulevées. Cette grille n'a pas été établie *a priori* mais sur base de discussions et d'échanges entre chercheurs après premiers traitements de leurs données.

D'une part, la question de la complexité des interactions entre, d'un côté les « émetteurs », décideurs et acteurs des politiques et interventions publiques, et, d'un autre côté les populations, est ici traitée en la limitant aux contextes où ***l'éviction, même quand elle n'est pas formulée comme telle, est une éventualité logique et plausible chez les uns, une peur lancinante en même temps que l'argument principal de défense chez les autres.*** Fait révélateur, du point de vue des politiques d'habitat et des négociations entreprises entre Etats, Banque Mondiale, ou parfois ONG (cf. le cas de Karyane El Oued, Maroc), le « passage » de l'éviction à la restructuration sur place n'a, jusque là, pas été réellement assumé dans aucun des trois pays. Ballotté entre avancées et reculs, il reste considéré comme un faible pis-aller, même quand une partie des acteurs publics l'appelle de ses vœux. Nous montrerons d'ailleurs que la question n'est pas moins complexe quand on l'explore chez les habitants, y compris - et ce n'est pas le moindre paradoxe - dans les cas d'éviction pour passage d'autoroute. En effet, la diffusion de certains mots d'ordre urbanistiques et la pénétration d'un certain nombre de modèles d'habitat et d'urbanité sont telles que ces habitants eux-mêmes oscillent dans leur jugement entre défense de l'existant et valorisation de l'aménagement. Dans le cas des projets d'habitat, ils font d'incessants *va et vient* entre le désir de *restructuration* qui représente l'attachement aux lieux centraux, la garantie de proximité de tous les flux et celui du *déplacement* qui représente l'accession à un produit logement plus valorisé socialement.

D'autre part, une approche complète se devrait de toucher, avec la même intensité, deux regards croisés : sur l'impact des comportements des habitants, de leurs attentes, de leurs stratégies antérieures sur les décisions de ces acteurs publics, sur la mise en oeuvre de ces décisions, sur les modifications qu'ils apportent en cours de route d'une part ; et d'autre part, sur les effets que ces décisions, les effets d'annonce qui les entourent, les modalités parfois un peu contradictoires de leur mise en oeuvre génèrent sur les populations concernées. Quoique la première entrée soit abordée au fil des observations et analyses, la grille de lecture et de présentation des résultats est prioritairement construite sur la deuxième.

Enfin, il faut rappeler les différences entre les terrains : l'antériorité de données et des connaissances, ici, ou la virginité des sujets abordés, là ; les conditions de déroulement des travaux de terrain, avec leurs divers *alea* ; la quantité parfois énorme d'informations recueillies face au temps limité restant pour les « décanter » ; les spécificités des pays ainsi que des projets ou des « cas » examinés. Ceci explique que si les éléments de la grille sont bien

présents dans chacune des synthèses réalisées, ils ne le sont pas toujours de manière égale, ni non plus nécessairement « lus » de manière aussi systématique⁹.

Ces réserves étant faites, on peut détailler les grandes lignes de cette grille de lecture des « cas », projets et interventions retenus :

- *L'information sur l'intervention ou le projet :*
Il s'agit de se pencher ici sur la manière dont l'information est considérée. Emise, ou non, à partir de qui et comment, avec une capacité de circuler ou non ? Au-delà, il s'agit de regarder la manière dont circulent les messages, leur remplacement par des rumeurs et leur manipulation éventuelle par certains acteurs. Sont également explorés les effets des choix de transparence ou d'opacité - totale ou partielle - qui caractérisent ces projets reconnus comme « sensibles ». Nos observations montrent comment, dans cet univers de non-information ou d'information partielle, les populations concernées réagissent à ce qu'elles perçoivent du projet, des politiques, des volontés d'action ciblant leurs « territoires ». Elles s'intéressent aussi aux impacts que peut avoir l'accès à l'information chez ceux qui l'ont ou croient l'avoir, les enjeux dès lors attachés à celle-ci et les clivages importants que génèrent cette semi-transparence ou semi-opacité.
- *Les attentes et représentations par rapport aux acteurs éminents :*
Comment les populations se représentent l'Etat, les acteurs publics ou tout autre acteur (acteurs privés, voire même acteurs internationaux) ayant un impact sur les actions futures touchant leurs espaces de vie et comment ils construisent leurs attentes des projets à partir de ces représentations. On s'intéresse aussi aux évolutions que peuvent avoir connues ces représentations ainsi qu'aux modifications, ajustements, adaptations dans le temps et selon les circonstances déployées par les habitants. On s'intéresse en particulier à la construction d'une histoire collective forte (la « saga » du lieu, laquelle résume et condense la trame essentielle des rapports à l'Etat, attentes déçues et critiques *a posteriori*), aux convergences/divergences entre ce que les différentes catégories d'habitants disent de cette histoire, convergences et divergences qui nous révèlent la grande hétérogénéité de « la » population et aux sources de cette hétérogénéité, ainsi qu'aux éventuelles contradictions, « absences » ou constructions partielles et/ou partiales de cette « histoire collective ».
- *Les rapports de force, les stratégies et/ou négociations :* les rapports de force peuvent beaucoup varier dans les lieux et dans le temps. La façon dont les décideurs abordent la mise en oeuvre va de l'imposition par la force à la négociation en passant par divers moyens détournés, stratégies ou « ruses », voire en provoquant, sans états d'âme, des nœuds évidents de contradictions entre discours et actions sur le terrain. Quel que soit le rapport de force, nos observations montrent l'abondance des réactions, tactiques ou stratégies que les habitants ou d'autres acteurs développent : pour résister à l'éviction, pour améliorer leurs conditions d'habitants, pour maximiser ou monopoliser un bienfait accessible, voire pour anticiper - parfois à tort et à travers, mais parfois très judicieusement - sur les décisions qui vont être prises etc.... On tente donc de distinguer les stratégies collectives et individuelles d'une part, et d'autre part les stratégies frontales, ou primaires - par exemple, celles qui expriment la résistance à l'éviction - et d'autre part, les stratégies « détournées », ou secondaires - celles qui consistent à négocier les meilleures conditions possibles pour l'éviction, bref, à faire pression pour

⁹ Le présent rapport est construit à partir de synthèses des travaux détaillées. Des contributions plus complètes ont en effet été élaborées par cas et pays. Elles feront l'objet d'un document annexe.

faire monter les enchères. Cette approche des stratégies débouche aussi sur une approche des négociations, explicites ou implicites, qui précèdent, accompagnent ou découlent des gestes des acteurs ainsi que des stratégies déployées. Traités principalement dans l'entre-deux qui caractérise les rapports entre acteurs institutionnels et dynamiques sociales, les rapports de force et les stratégies ont également pu être étudiés, dans certains cas, au sein même des quartiers et ils y sont donc explorés en mettant en scène les « parties », clans, forces adverses ou conflits d'intérêt en présence dans les quartiers concernés.

- *Les ordres de légitimation mobilisés par les acteurs pour appuyer leurs décisions, leurs modes de faire, leurs stratégies* : on examine ici les arguments et les justifications apportés d'une part, par les acteurs publics pour faire valoir l'application d'une politique, l'éviction d'un morceau de quartier, les différences ou au contraire les similitudes de traitement entre populations et d'autre part, par les habitants ou autres acteurs touchés par les décisions pour justifier leurs comportements, réactions, revendications ou droits... L'examen de ces ordres est tantôt conduit sur les deux parties - chaque fois que c'est possible - tantôt met plutôt l'accent sur les ordres mobilisés par l'un ou l'autre. Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, l'opposition entre ces ordres de légitimation est relative et nuancée et la circulation de certains de ces « ordres », mis en œuvre ou instrumentalisés de diverses manières, constitue un des éléments les plus révélateurs de l'exploration de cet entre-deux.

CHAPITRE PREMIER

DANS LA TURBULENCE DES TRACES AUTOROUTIERS. EFFETS SOCIAUX, NEGOCIATIONS ET MOBILISATIONS A BEYROUTH ET A CASABLANCA

INTRODUCTION ¹⁰

Dans les configurations urbaines des pays occidentaux, mais aussi dorénavant de la plupart des grandes concentrations démographiques, la voirie est devenue le principal moteur de mutation urbaine¹¹. Lorsque bretelles, échangeurs, pénétrantes, rocadés, radiales, déviations, giratoires, etc. se substituent à l'impasse, la rue, le boulevard, ce n'est pas seulement la production des tissus urbains qui est affectée mais le type d'urbanité qui se modifie au travers d'une péri-urbanisation ainsi décuplée. Outre la reconfiguration des temps sociaux, et l'individualisation des pratiques liées à la généralisation de l'automobile, il ne faut pas oublier de mentionner le bouleversement des formes urbaines, « une forme demeurée à peu près inchangée pendant deux mille ans de quasi exclusive marche à pied »¹².

Si les questionnements proprement urbanistiques autour des tracés autoroutiers nous intéressent au sens large, les études empiriques réalisées dans le cadre de ce programme au Liban ainsi qu'au Maroc interrogent davantage les relations entre vulnérabilité sociale, incertitude et compétences de mobilisation suscitées par de tels projets de restructuration urbaine. Au Liban, les travaux de Mona Fawaz et Agnès Deboulet ont porté sur des sections fortement contestées du tracé de pénétrantes prévu dans la banlieue sud-ouest de la capitale. Des travaux d'expertise réalisés par M. Ghorayeb et T. Khayat sur ce thème sont inclus en annexe ainsi que l'intégralité du rapport des deux chercheuses pré-citées. Au Maroc, pour le projet d'Avenue Royale auquel s'intéresse I. Berry-Chikhaoui, l'échelle des déplacements de populations prévus (une dizaine de milliers de ménages) est dix fois plus importante. Dans les deux pays, ces recherches se sont déroulées autour d'un protocole, élaboré en commun, d'entretiens semi-directifs auprès d'habitants relogés et concernés au sens large par des tracés autoroutiers¹³, et de décideurs de diverses institutions publiques ou privées.

Dans ces deux capitales économiques, la modernisation du tissu urbain illustre, sans chercher à les résoudre, des contradictions socio-spatiales déjà fortes mais aussi une ambition de revalorisation urbaine et économique visant à renforcer l'attractivité haut de gamme voire internationale de ces littoraux urbains stratégiques. L'Avenue Royale, en tant que prolongement de la mosquée Hassan II et nouvel axe structurant de la centralité urbaine, se décrit comme un projet d'envergure internationale, destiné à valoriser la façade maritime la plus prestigieuse en coupant au travers d'un tissu de faubourg populaire désormais présenté comme insalubre dans une perspective de remise à niveau néo-haussmannienne. A Beyrouth, ces secteurs composés de quartiers irréguliers et de camps de réfugiés voisinent avec les lieux les plus marquants de l'internationalisation. Ainsi, la pénétrante de Jnah traverse des

¹⁰ Rédigée par Agnès Deboulet, à partir des travaux communs (I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet, M. Fawaz).

¹¹ A. Lévy, 1999, p. 33.

¹² A. Grillet-Aubert et S. Guth, 2003.

¹³ Au Liban, les enquêtes de terrain auprès de ménages ont été en partie réalisées avec l'aide de Kristine Samra, étudiante en DESS d'urbanisme à l'Université Libanaise et d'Adil Hayani au Maroc. Qu'ils en soient remerciés.

quartiers irréguliers mais jouxte aussi l'hôtel Marriott et autres complexes balnéaires, des résidences de standing, et non loin de là de grands équipements tels que la cité sportive, l'aéroport et maintenant de grands centres commerciaux, etc. On se situe certes dans une perspective de « remise à niveau » des infrastructures dans un contexte d'après-guerre, même si celles-ci ne concernent qu'une partie de la population.¹⁴ Dans les deux cas il s'agit aussi de redonner de l'épaisseur à des investissements privés frémissants, et de résoudre le problème d'engorgement de la capitale, dû à un taux de motorisation très élevé¹⁵ et à la faiblesse de la desserte en transports en commun. La politique autoroutière s'inscrit dans les investissements dans de grands équipements de transport, qui ont vocation à renforcer et à faciliter la mécanique complexe de la métropolisation, et, dans les villes qui nous occupent, à enraciner davantage le processus de globalisation - partiel et déséquilibré -, tout comme les investissements dans les zones aéroportuaires, les ports, etc.

Cette imbrication urbaine rend finalement cruciale la question de l'accessibilité, destinée à une population de plus en plus motorisée, et dans le même temps, celle du devenir de zones péri-urbaines qui depuis trente ans rappellent que la pauvreté est aux portes de la ville. La politique autoroutière ne peut être dissociée de cette double dimension de micro-fragmentation et de désir contrarié de mobilité.

Se pose aussi la question de l'actualisation de la justice sociale. Paradoxalement, les négociations autour des évictions et des indemnités ont été parfois rudes, insuffisamment compensatrices, et souvent faites sans transparence, mais au Liban elles donnent malgré tout des droits à des occupants sans titre, sur fond d'opacité des statuts fonciers dans les banlieues sud, mais aussi de la fragilité des rapports inter-communautaires. A Casablanca, le relogement et ses modalités occupent par contre le devant de la scène dans un contexte où les populations sont déplacées d'un quartier ancien au cœur de la métropole et en bord de mer vers une cité nouvelle, en construction et en voie d'équipement, sur une commune périphérique, à plus de dix km, et faiblement urbanisée. La perspective de plus-values est également discutée. Mais l'élément essentiel aux deux villes se trouve en fait être la question de la mobilisation de compétences à négocier un projet alors que leur arrêt est improbable dans les contextes politiques de décision (plus individuelles dans le cas du Maroc et surtout liées aux partis politiques au Liban). L'autre hypothèse de travail soulevée dans ces divers « terrains » est celle du processus de reconstruction identitaire, individuelle, de la remobilisation possible en situation d'intrusion dans la vie résidentielle, de perturbation induite par un projet qui bouleverse tout compte fait le paysage physique et sensible des habitants, et redirige les trajectoires résidentielles. Ceci explique finalement qu'au Liban la société civile soit amenée à certains endroits à donner sa vision des choses et à contester sur le fond des projets autoroutiers, arrivant à en bloquer certains, ce qui est loin d'être le cas au Maroc, en Egypte ou en Iran, où la résistance, lorsqu'elle se met en place, s'opère sans protection de partis influents.

Élément de perturbation de la vie quotidienne, ayant un impact souvent négatif sur la stabilité résidentielle et la perception de l'environnement, l'autoroute urbaine apparaît de manière générale comme un des lieux majeurs de la transformation urbaine. Elle laisse de plus émerger des modifications de l'arène publique, à la fois dans les modes de face-à-face et dans la façon dont sont sollicités des acteurs publics et privés. Nous allons en partie ici emprunter à l'analyse de cadres, et à la sociologie des conventions, ainsi qu'à des approches en termes

¹⁴ E. Huybrechts, E. Verdeil, 2000, pp. 63-87.

¹⁵ Le nombre de véhicules par km parcouru est, pour tout le pays, de 336 pour 1000, assez proche de celui de la France (564) à la fin des années 90, *World development indicators*, Banque Mondiale, 2003.

cognitifs des compétences des acteurs. Poussant l'analyse à son terme, ce que le présent rapport ne saurait encore réaliser, l'étude de l'impact social des projets autoroutiers pourrait initier dans le futur une réflexion plus poussée sur les règles, le vocabulaire et les types d'action qui permettent tout à la fois l'émergence d'une perception active ou critique d'un événement perturbateur, et la recevabilité des actions et protestations ainsi créées.

BEYROUTH¹⁶

I. INTRODUCTION : ENJEUX AUTOROUTIERS ET URBAINS

I.1. Cadre de l'action publique

Pour bien comprendre l'impact social des voies rapides urbaines, surtout dans les quartiers dits irréguliers et de façon générale densément peuplés, il faut d'abord prendre en considération la nature de l'acteur public en question.

L'Etat et les services publics

L'Etat libanais n'a jamais joué le rôle d'Etat providence et a encore moins déclaré sa volonté de le faire. Même à l'heure de l'indépendance en 1942, aucune promesse de politique sociale (telle que logement ou autre) n'a été formulée et, à l'exception de quelques petites déclarations après les violentes irruptions de 1958 et de 1975, l'Etat libanais a continué à s'en tenir à cette attitude. C'est cette même position qui marque les diverses politiques dites de « reconstruction » depuis la fin des combats civils (1990) où la majorité des fonds sont investis dans de larges projets d'infrastructure visant à redorer l'image du « Liban d'autrefois » qui pourrait repositionner sa capitale, Beyrouth, sur l'échiquier des villes internationales¹⁷. Ainsi, de grands investissements ont été déployés dans le vieux centre ville de la capitale, devenu centre d'affaires et de loisirs et vidé de toute population, et dans de nombreuses voies rapides qui relient des enclaves riches entre elles et avec un nouvel aéroport international capable d'accueillir six millions de visiteurs par an. Dans cette optique, les effets sociaux des autoroutes qui traversent les quartiers populaires et surpeuplés de la banlieue beyrouthine sont seulement pris en considération par les agences publiques lorsqu'elles y voient une menace à l'exécution du projet.

L'Etat et les citoyens

Bien que le Liban soit une république démocratique, la situation réelle, comme dans bien d'autres pays de la région (mais à un moindre degré), est différente. En effet, la relation entre l'Etat et le citoyen au Liban est loin d'être directe ou structurée. À part le vote (souvent corrompu, contesté, reporté, etc.), il n'existe aucune structure formelle de participation ou de redevabilité dans ce système politique et les élus sont souvent nommés par des concessions politiques entre les acteurs puissants, le vote jouant le rôle d'une « façade » de légitimation. De plus, les autorités locales élues (c'est-à-dire les municipalités) dans les quartiers étudiés représentent, depuis les élections de 1998, les partis politiques au pouvoir (Amal et surtout Hizb'Allah dans la banlieue-sud, Tachnak à Borj Hammoud) et ce sont ces derniers qui sont ainsi en position de porte-parole des populations¹⁸. Quant à la presse, elle est largement tributaire des enjeux des politiciens, souvent dominée par des intérêts économiques, et elle est loin de constituer un outil de pression ou un espace d'expression pour les résidents des quartiers étudiés. Les résidents sont encore plus loin d'imaginer qu'ils puissent faire appel en justice des décisions de l'Etat, vu les coûts prohibitifs des avocats, la politisation du système juridique, et l'absence de telles pratiques dans le pays¹⁹.

¹⁶ Rédigé par A. Deboulet et M. Fawaz.

¹⁷ S. Sassen, 1998.

¹⁸ Entre 1968 et 1998, il n'y pas eu d'élections municipales au Liban et les maires au pouvoir avant 1998 ont été élus dans les années soixante. Ils représentaient donc, dans les banlieues, les anciennes familles des villages avoisinants de la capitale (avant leur transformation en banlieues).

¹⁹ Il semble qu'il y ait une exception récente à Borj Hammoud.

Dans leur relation avec l'Etat, les citoyens comptent essentiellement sur deux types de canaux. Il y a d'abord les réseaux sociaux (tels que parenté, même région d'origine, religion) qui les rattachent à des acteurs publics. Ils font passer la relation avec le secteur public soit par les députés de la région d'origine (et les canaux communautaires, qu'ils soient religieux, familiaux, tribaux, régionaux), soit par des réseaux informels avec des employés publics (de bas niveau) qui leur transmettent occasionnellement une information ou un petit service. Il y a aussi les partis politiques²⁰ qui depuis la fin du conflit civil (1975-1990) jouent *de facto* le rôle de médiateurs entre les citoyens et l'Etat.

1.2. Cadre socio-légal des quartiers étudiés

L'urbanisation de la capitale libanaise s'accélère à partir de 1950 et dès 1970, le « Grand Beyrouth » compte le tiers de la population du pays, soit environ 1.340.000 habitants aujourd'hui (sans compter les ouvriers « saisonniers »)²¹. Environ un dixième de la population habite dans les quartiers irréguliers de la capitale.

Présentation des quartiers étudiés

Les trois quartiers étudiés dans ce rapport se trouvent dans la banlieue sud-ouest de la capitale, et se sont développés surtout pendant la guerre à partir de noyaux antérieurs. La guerre civile a exacerbé l'homogénéité communautaire de ces quartiers. Aujourd'hui, la vaste majorité de leurs résidents appartiennent à un même groupe communautaire : il s'agit de populations de confession Shi'ite. Pour beaucoup de résidents des quartiers informels de la banlieue sud, le premier déplacement s'était fait vers la banlieue est de la capitale (Nasr et Nasr^[amtc1], 1976), dans les années soixante, et leur arrivée dans la banlieue sud résulte des migrations forcées au début de la guerre civile libanaise, en 1976. Cette homogénéité communautaire facilite le processus de cooptation politique pour les partis politiques, puisqu'ils sont, eux aussi, organisés autour de ces mêmes lignes.

Il faudrait cependant distinguer entre les différents types de quartiers puisque ceux-ci impliquent des statuts légaux différents et donc, des situations de précarité variées. A Ouzai et à Jnah, même s'ils ont payé pour leur accès au terrain, les occupants ont squatté les terrains et très peu possèdent (en indivision) quelques actions foncières. Au contraire, à Hayy el Sellom, la propriété est généralement légale et la vaste majorité des résidents possède le lot où ils habitent (en indivision), mais ils y ont construit une habitation sans permis de construire. Quant aux populations de ces quartiers, leur nombre varie de plus de 100.000 à Hayy el Sellom à près de 16.000 à Jnah et 20.000 à Ouzai²². De plus, ces quartiers se trouvent sur des terrains de valeur économique très différente : Ouzai et Jnah sont situés sur le front de mer et occupent donc des terrains forts convoités alors que Hayy se trouve derrière l'aéroport et n'est pas très attractif. Intégrés dans le programme d'Elyssar²³, Ouzai et Jnah font face à la

²⁰ Il s'agit de Amal et du Hizb'Allah dans la banlieue sud-ouest de la capitale - donc les trois quartiers étudiés dans ce rapport - et le parti Tachnak dans Borj Hammoud (cf. le texte de T. Khayat, qui sera publié dans le rapport annexe).

²¹ Chiffres de l'Agence Centrale de la Statistique (ACS), 1998. Il n'y a pas de définition officielle pour le Grand Beyrouth ou le Beyrouth Métropolitain qui n'a d'ailleurs pas d'existence administrative non plus. Cependant, les recensements de l'ACS se basent sur la définition de la « région métropolitaine de Beyrouth » développée par l'étude du schéma directeur de Beyrouth en 1986 par l'IAURIF (celui-ci prend pour limite nord de la capitale Nahr el Kalb, Nahr Damour au sud, et une altitude de 400 m à l'Est).

²² Ces chiffres sont approximatifs et se basent sur des relevés différents : Jnah et Ouzai en 1992, lors d'un relevé quasi-complet exécuté par un bureau de consultant privé, BTUTP. Hayy el Sellom, selon diverses estimations faites par des chercheurs et des résidents entre 1999 et 2001. A noter que les estimations de Jnah et Ouzai excluent les résidents étrangers.

²³ Le projet Elyssar est géré par un établissement public qui porte le même nom. Ce dernier avait été créé en 1995, avec la mission officielle de réhabiliter les quartiers de la banlieue sud-ouest de la capitale qui s'étaient développés sous forme d'habitat irrégulier et insalubre et logeaient, selon les statistiques de l'époque, environ 120.000-130.000 personnes (sauf les étrangers qui ne sont pas pris en compte) dont 80.000 illégalement, sur une surface de 560 ha. L'établissement public est géré par un conseil d'administration

perspective de changements à terme, à la différence de Hayy où les habitants ont le sentiment d'être oubliés. Finalement, Ouzai et Jnah sont plus ou moins menacés de disparition certaine et sont exclus aujourd'hui du bénéfice des services urbains principaux (eau potable et électricité sont obtenues par des moyens parallèles), alors que la moindre marginalisation de Hayy en termes de services reflète aussi la faible probabilité d'amélioration de la situation globale. Dans l'ensemble toutefois, il plane un fort sentiment d'abandon dans ces quartiers, qui se double d'une insécurité foncière, économique, résidentielle.

Les quartiers dans l'après-guerre

Les effets sociaux, visibles et moins visibles, des autoroutes doivent être considérés dans le contexte des autres politiques dites de « reconstruction » qui ont également marqué les quartiers irréguliers. Elles ont d'abord engendré, surtout entre 1993 et 1996, une forte montée de la spéculation foncière et des prix des terrains. La quasi-absence de taxes foncières et de restrictions sur cette spéculation qui fait du Liban, selon Natacha Aveline, un véritable « paradis des spéculateurs fonciers » favorise une montée en flèche des prix des terrains²⁴, ce qui limite la mobilité résidentielle et renforce l'attraction des quartiers informels où les logements sont moins chers.

De plus, beaucoup de projets de reconstruction, dont les autoroutes, déplacent des populations qui se retrouvent à la recherche d'un logement dans la capitale. Pour les familles déplacées, l'unique alternative résidentielle est donc l'achat ou la location d'un appartement (parfois construit plus ou moins légalement) à l'intérieur des quartiers irréguliers de la capitale où ils créent une nouvelle demande de logement. Ces déplacements sont d'autant plus marquants qu'ils prennent le relais d'une longue histoire de déplacements forcés durant la guerre civile²⁵. Enfin, les opportunités de travail dans les projets de reconstruction ont attiré de nombreux ouvriers étrangers qui viennent aussi chercher un logement (temporaire) dans ces quartiers et créent donc une nouvelle pression sur le marché locatif de ces mêmes quartiers. Les mouvements de populations contribuent donc à la densification des quartiers informels de la capitale, certains étant d'ailleurs déjà très denses (la densité de Hayy el Sellom, par exemple, est estimée à plus de 1000 personnes/ha en 1999²⁶).

La grande exception à ces effets indirects des projets de reconstruction semblait être, au début des années 1990, le projet Elyssar qui avait promis dans la banlieue sud-ouest la substitution, par des promoteurs, d'un habitat confortable aux logements irréguliers. Ce projet s'inscrivait dans les grandes étapes de la reconstruction et proposait le réaménagement de la côte sud-ouest de la banlieue beyrouthine en transformant les plages, aujourd'hui squattées, en stations balnéaires de haut standing, et en déplaçant les populations vers des complexes résidentiels construits à cette fin. Cependant, dix ans plus tard, aucun des volets sociaux du projet n'a été réalisé²⁷. On ne s'étendra pas sur l'ambiguïté constitutive de ce projet, qui préfère l'éradication à la réhabilitation, avec ce que l'on sait des risques - assumés - de substitution de population. Un des aspects de ce programme global comprenait la réalisation d'autoroutes. De ce point de vue, un bon nombre d'habitants de la banlieue sud de Beyrouth touchés par le projet Elyssar sont aussi concernés par les autoroutes.

qui comprend, une première au Liban, des représentants des partis politiques dans cette zone. Les divergences entre parti politiques font que depuis 1996, Elyssar est resté quasiment inactif (Consultation Center for Studies and Documentation, 1998).

²⁴ N. Aveline, 2000.

²⁵ Environ 800.000 personnes ont été déplacées au moins une fois pendant la guerre civile, selon S. Abou, A. Beaudoin et R. Kasparian, 1997.

²⁶ Ce chiffre est développé à partir de comptages rapides et de photos aériennes par les étudiants du DESS d'urbanisme de l'Université Libanaise, dans le cadre du cours donné par M. Harb, M. Fawaz et I. Peillen, *Etude de Cas : Hayy el Sellom*, en 1999.

²⁷ V. Clerc, 2002 ; M. Harb-EI-Kak, 2000, pp. 278-288.

1.3. Le volet autoroutier des politiques publiques

L'infrastructure routière a toujours bénéficié d'une attention particulière au Liban et elle constitue, dès les années soixante, le volet le plus fréquemment matérialisé des propositions d'aménagement²⁸. Ceci s'explique par le fait que les agences publiques véhiculent le paradigme modernisateur et qu'ils voient l'autoroute comme un moyen incontournable du progrès qui relie les individus et les villes. Au Liban, l'autoroute ou la pénétrante sont perçues par l'ensemble des acteurs publics rencontrés, y compris du Hizb'Allah (comme notamment le Maire de Ghobeiré), comme une modalité évidente d'amélioration des conditions de circulation et également un moyen indirect de « nettoyer » les quartiers dégradés et irréguliers dont on ne sait trop que faire²⁹. Il n'est donc pas étonnant que les autoroutes occupent une place centrale dans les projets d'envergure de la « reconstruction » d'après-guerre. De plus, pour les décideurs, les retombées sociales du projet ne sont pas vues en termes de nuisance. En effet, rien ne vient remettre en question la croyance collective des membres de la sphère technique et étatique dans l'autoroute urbaine comme vecteur de modernisation des modes de vie et du tissu urbains.

Historique des autoroutes

Selon Marlène Ghorayeb, le premier plan des voiries de la capitale Libanaise date du *Schéma Directeur de la Ville de Beyrouth*³⁰ préparé par l'urbaniste Michel Ecochard en 1943. Ce plan prévoit des grandes voies de communication et fait surgir l'idée d'une route majeure joignant le centre-ville au sud-est, puis allant le long de la côte jusqu'à Saïda. Ce tracé est repris en 1963, dans le *Schéma Directeur pour Beyrouth Métropolitain*³¹, puis par plusieurs autres études qui vont reprendre les lignes de force de ce tracé du réseau autoroutier. Il en va ainsi de l'étude réalisée par le BCEOM en 1983 et du schéma directeur, réalisé avec l'IAURIF en 1986, incluant dorénavant l'idée d'un boulevard périphérique qui contourne la capitale avec nombre de pénétrantes est-ouest qui le relie aux axes principaux de la ville.

Malgré les importants changements dans la capitale entre 1963 et 1990, c'est le même schéma autoroutier qui est adopté et exécuté par les autorités publiques dans le cadre des grands projets de l'après-guerre. Bien qu'une nouvelle étude soit commandée pour développer une stratégie de transport³², les entretiens révèlent que les voies sont exécutées selon la capacité des autorités à négocier leur passage, comme nous le verrons plus bas, plutôt que selon des raisons techniques liées aux grands changements dans la capitale.

L'ensemble des projets d'infrastructure projetés à partir de 1996 pâtissent de retards qui découlent notamment d'un déficit de coordination. Le Ministère des travaux publics est dénué de services d'études et la coordination réelle relève surtout du CDR_[amtc2], (Conseil du Développement et la Reconstruction) chargé d'assurer la cohérence dans la programmation de la reconstruction, (et auparavant des deux conseils exécutifs). Mais le CDR est lui-même concurrencé par les conseillers du Premier Ministre, et soumis à de multiples pressions, à des collusions d'intérêt, dans la mesure où l'intérêt public cohabite souvent au plus haut niveau avec l'intérêt privé. L'absence de planification fait que les études sont parfois refaites par des

²⁸ Cf. le texte de Marlène Ghorayeb à paraître dans le rapport annexe.

²⁹ Ceci étant, des voies se sont élevées dans les cercles intellectuels contre la déstructuration du tissu urbain du centre-ville par la société Solidere, à la fois dans un mouvement de démolition-reconstruction assez violent, et de développement d'un réseau viariole qui isole les secteurs urbains plus qu'il ne les relie.

³⁰ M. Ghorayeb, 1998, Figure 2, p. 108.

³¹ Et ce en dépit des oppositions des propriétaires situés sur les tracés d'expropriation et des membres du Conseil municipal au plan Ecochard (M. Fawaz) au motif que les expropriations étaient beaucoup trop nombreuses et qu'il était inacceptable que la moitié de Beyrouth se transforme en voirie.

³² Étude TEAM-SOFRETU-IAURIF.

institutions différentes, sans vision d'ensemble et le lancement réel des tracés relève grandement d'actions au coup par coup. À cette difficulté vient s'ajouter l'inadéquation actuelle de tracés formulés avant la guerre, à une époque de bien moindre urbanisation. En somme, la faible coordination et l'inadéquation actuelle des tracés prévus expliquent sans doute en partie les volte-face fréquentes dans la décision politique.

C'est le cas à Hayy el Sellom, où un projet d'autoroute planifié depuis 1973 et approuvé plusieurs fois depuis avec des modifications mineures continue à menacer d'éviction plusieurs centaines de ménages. L'esquisse de ce projet avait été tracée par Michel Ecochard, dans le cadre du plan du réseau autoroutier de 1963, alors que le quartier était encore faiblement peuplé. Puis, en 1973, la nouvelle équipe française du consultant BCEOM est invitée à faire un tracé précis pour l'autoroute avec notamment 4*4 voies sur une largeur de 80 m, au centre du quartier pourtant déjà bien formé. Selon un acteur haut placé à l'époque, cela émanait directement de la volonté de détruire le quartier, présente au plus haut niveau³³. L'étude réalisée par le consultant Dar Al Handassah (Cha'er) a montré en 2000 que ce tracé était irréaliste, trop coûteux et humainement risqué et a proposé de le transformer en boulevard urbain, pendant que cette pénétrante était détournée le long de l'aéroport. Néanmoins, le projet de passer malgré tout dans ce quartier, de même qu'à Ouzai en zone très dense n'est pas abandonné car l'Etat tient fondamentalement à ce projet d'éradication. Il n'est donc pas surprenant qu'un grand nombre de quartiers irréguliers soient traversés par de larges voies urbaines puisque la présence de ces quartiers contredit la vision de la modernité véhiculée par les institutions en charge de l'urbanisme et l'image qu'elles se font de la ville.

L'expropriation : outil juridique et para-juridique

Dans ces conditions, l'outil de l'expropriation, avec ses alibis techniques, est perçu par les instances publiques comme idéal pour évacuer des populations « indésirables ». Selon le texte de la loi d'expropriation (Décret 1954, revu en 1991), une commission d'expropriation publique (commission *ad hoc* par gouvernorat composée d'un magistrat et de deux ingénieurs) est invitée à estimer la valeur des terrains (sur la foi de la valeur marchande du bien, à partir d'enquêtes sur le registre foncier, sur les parcelles³⁴ et à l'écoute des requérants). Il existe ensuite une commission supérieure de recours avec présence d'un avocat, qui n'arrête cependant pas les travaux. En théorie, les décisions sont globales et le « gré à gré » est illégal. De plus, les indemnités sont directement payées aux propriétaires de terrains, et non pas à leurs occupants. Il faut ajouter que les occupants sans titre n'ont aucun droit et ne bénéficient en théorie d'aucune indemnité, même si leur maison risque d'être détruite.

Cependant, une partie de l'application de ce texte de loi n'a jamais été possible. Déjà avant la guerre, la mobilisation des habitants derrière des partis politiques les protégeait d'évictions aléatoires. Dans l'après-guerre, les résidants (appuyés par les partis politiques) arrivent à imposer à l'Etat le paiement de compensations théoriquement illégales en cas d'expulsion. Pour contourner la loi, c'est la Caisse des Déplacés (un organisme public lié au Ministère des Déplacés, tous deux créés en 1992 pour seconder le retour des populations déplacées pendant la guerre dans leur région d'origine) qui se charge de payer des « indemnités » aux ménages expulsés par le tracé de nouvelles voies.

Rapidement, les indemnités sont devenues un élément important des coûts d'exécution d'un projet et donc un critère déterminant de la décision de le finaliser³⁵. Les critères adoptés pour

³³ Entretien avec M. Fawaz, juillet 1999.

³⁴ Ces informations doivent beaucoup à deux longs entretiens avec Mohamed Fawaz, ancien directeur de la DGU et du CEGP, ainsi qu'à deux entretiens au Ministère des travaux publics, l'une avec un fonctionnaire soucieux de la légalité des procédures, l'autre fuyant l'ensemble de nos questions.

³⁵ Selon N. Ghaziri, alors Directeur du Conseil Exécutif des Projets de Beyrouth, les coûts des compensations et de l'expropriation auraient frisé 90% du coût total des projets au milieu des années 1990. Ce chiffre nous semble exagéré, d'autres ont parlé de 50%

considérer qu'une personne peut en être destinataire et le montant des indemnités sont souvent opaques. Par ailleurs, les indemnités (cibles, montant) sont au centre des négociations et des relations entre société civile et Etat, comme nous le verrons plus tard (section indemnités).

Dans le reste du document, il serait impropre de parler de coûts d'expropriation pour qualifier les indemnités obtenues par les habitants puisque précisément, ces dernières dérogent aux règles légales en vigueur.

II. CIRCULATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, il est apparu clairement que la présence d'information, sa circulation et sa qualité étaient des éléments essentiels dans la construction de la capacité à réagir à un événement perturbateur. L'information est un des soubassements de la capacité de mobilisation et d'organisation. Elle permet de fabriquer une ressource en théorie partageable entre citoyens. L'information relative aux autoroutes est énoncée par les pouvoirs publics et relayée par les médias au Moyen-Orient selon les lignes directrices d'un paradigme de modernité, en partie repris par les habitants.

II.1. Les décideurs techniques : savoirs et façons de faire

La plupart des urbanistes et ingénieurs qui concoctent et font avancer les projets d'autoroutes est issue de formations en tout ou partie étrangères, nord-américaines ou européennes, et se basent dans leurs études sur des modèles anglais ou nord-américains, qui sont souvent partiellement adaptés au contexte local. Il est clair, par exemple, qu'au Liban, on dit faire des « autostrades », mais il s'agit la plupart du temps de voies rapides ou de pénétrantes.

La décision technique, en cas de contestation, est souvent subordonnée à la politique et les experts intègrent souvent dans leur façon de faire, les contraintes qu'elle impose, telles celles de limiter les évictions si elles sont jugées indésirables par les partis politiques ou, au contraire, de marquer les territoires les plus résistants du sceau de la technocratie, si les décideurs politiques le veulent³⁶, dans la mesure où il est toujours possible de mettre en avant l'engorgement actuel ou à venir de l'espace urbain³⁷. De plus, il semble que les décisions amenant à décider de percées ou de projets spécifiques soient souvent liées à des intérêts économiques opaques que la rumeur répand (l'autoroute de Damas aurait été financée quatre fois, raconte-t-on).

Dans ces conditions, l'infrastructure autoroutière est loin de ressembler à un réseau intégré : certains segments de pénétrantes sont vraiment courts, ou ne débouchent pas sur un autre tronçon. Au final, le tracé de voiries déroge nécessairement aux standards internationaux des autoroutes en incorporant des accès assez nombreux, en ne laissant pas la place à une voirie latérale, etc.

Les critiques actuelles de la voirie urbaine sont rarement reprises dans ce monde de la décision. Nous n'avons jamais entendu parler des menaces que ferait peser ce schéma autoroutier sur l'espace public. Or Beyrouth est une ville cisailée de part en part, par le ring

Cependant, toutes les personnes interviewées ont insisté sur le fait que les coûts des compensations et expropriations constituent la part la plus élevée dans le montant total.

³⁶ L'exemple le plus marquant est certainement l'incorporation dans les choix techniques de la volonté de certains partis de garder « leurs » populations sur place. Ainsi, le pont autoroutier de Borj Hammoud a été proposé afin d'éviter un départ trop massif de populations arméniennes du quartier, à la demande du parti Tachnak (T. Khayat).

³⁷ Ainsi le Directeur de la branche transports de Dar al Handasah Shaheer, M. Qabbani, justifie le maintien du tracé d'Ouzai par le fait d'un raisonnement d'anticipation : dans quelques années, ce sera à nouveau la catastrophe...

puis par toutes les nouvelles infrastructures. Il faudrait aussi s'interroger sur les effets de ces infrastructures sur le renforcement des séparations socio-spatiales et la dilution de l'effet de lieu et de la perte de mémoire. Il n'est pas davantage question d'ailleurs des critiques qui évoqueraient des nuisances sur l'environnement, sur le paysage, ou encore sur les conditions de vie (pollution visuelle, sonore, olfactive, désordres nerveux)³⁸. Les modèles qui se diffusent localement sont essentiellement ceux d'une pensée, qui, comme dans les années soixante en Europe, souhaite « adapter la ville et la voiture », sans qu'aucune voix contradictoire ou critique ne soit admise réellement à se faire entendre.

Comment malgré tout le social et l'habitant sont-ils considérés dans la conduite de projets autoroutiers ? Il faut souligner que les habitants des quartiers traversés de la banlieue sud sont avant tout perçus et décrits comme des squatters. Dans la version la plus cynique ou utilitariste entendue dans des bureaux d'étude (R. el Khoury par exemple) le squatter profite de l'occupation illégale de terrains, qui permet de surcroît de toucher une indemnité en cas d'expropriation. Cette vision est largement partagée notamment par les médias libanais.

L'habitant est pris en compte lorsque les indemnisations deviennent trop lourdes. En revanche la dimension piétonne des aménagements est quasiment absente. C'est principalement d'ailleurs contre les dangers pour les piétons que la Mairie de Ghobeiré se mobilise.

Lorsque les habitants sont enfin pris en compte dans ces études, c'est sous un angle strictement comptable. Leurs particularités locales, attentes ou besoins et situations socio-économiques ne rentrent pas en ligne de compte (déplacement, mobilité contrainte ou forcée, configurations sociales fragilisées, etc.). En second lieu, ces études d'impact et autres documents de faisabilité ne sont pas diffusés ni disponibles au public, l'ensemble des études se déroulant dans une certaine opacité.

II.2. L'information absente des dispositifs

La décision d'exécuter l'autoroute préexiste souvent aux études de faisabilité. Ces dernières sont de nature très variables, elles comportent un volet technique et facultativement un volet économique et plus encore environnemental. Cette dernière dimension n'est toutefois présente que dans les cas d'autoroutes régionales financées³⁹ par certains bailleurs internationaux ou à la demande de la Banque Mondiale. La dimension étude d'impact est donc en grande partie absente des routines techniques précédant la mise en place d'autoroutes.

L'absence d'enquête publique requise dans les procédures précédant la mise en route du projet est une caractéristique dont découle une bonne partie des barrières structurelles à une bonne circulation d'information entre résidants et planificateurs. L'absence d'adhérence entre la décision politique et technique et les conséquences sociales ou le processus d'acceptation par la population crée un malaise important, et favorise la diffusion de rumeurs. Les squatters peuvent donc dans une certaine mesure n'avoir jamais été informés du fait que leur parcelle se situait sur le tracé, d'une part parce qu'ils n'ont pas été au registre foncier au moment de leur installation, et d'autre part parce que l'absence d'enquête et/ou d'exposition publique ne permet pas d'accéder à la connaissance précise des démolitions prévues. L'absence d'opposabilité aux tiers par un processus de publicisation mais aussi l'impressionnant étalement dans le temps, voire la réversibilité de ces opérations, rend au final les habitants totalement incrédules.

³⁸ A. Lévy, op. cité.

³⁹ Interview avec R. Oussairan, Dar al Handassah « Taleb », responsable du secteur voirie.

Cette absence de transparence crée de l'incertitude, le premier élément fort de vulnérabilité. Ceci explique en partie la délégation très forte de la négociation aux partis.

L'absence de procédure officielle de participation est le dernier maillon manquant dans la chaîne des procédures. A aucun moment les organismes étatiques en charge des autoroutes ne vont d'ailleurs tenter de palier ce déficit de participation, voire même de consultation⁴⁰. Dans ces conditions, on comprendra aisément que seuls les notables aient accès à l'information et les partis politiques représentatifs des territoires qu'ils sont censés contrôler sont ainsi *de facto* seuls habilités à être partie prenante de ce processus de participation, bien davantage semble-t-il que les municipalités.

Ainsi l'information est-elle médiatisée au moment des opérations directement par les partis politiques et par des comités locaux composés de quelques résidents qui sont aussi des notables des partis politiques (Amal et Hizb'Allah dans la banlieue sud) et préexistants à la menace d'autoroute. Les contacts de ces comités, souvent *via* les partis politiques, leur permettent d'accéder à des sources d'information au plus haut niveau qu'ils peuvent ensuite diffuser aux populations.

II.3. Canaux de Circulation

Information

Quand et comment s'informe-t-on? La première rumeur apparaît souvent suite à une fuite d'information, un article de journal, un panneau placé pour annoncer des travaux, ou encore l'arrivée d'ingénieurs ou de topographes dans le quartier pour un relevé. Une fois que la rumeur se diffuse, on commence à rechercher activement ce que les acteurs publics ont réellement décidé de faire. Cette recherche se fait par voie de presse, qui laisse filtrer un certain nombre de choses quant à la réalité des opérations. Elle se fait aussi par le biais de rares réunions dans les *husseiniyas*⁴¹, souvent contrôlées par Amal ou le Hizb'Allah. Les résidents de Jnah, Ouzai ou Hayy el Sellom font enfin jouer leurs réseaux sociaux, qui sont réellement instrumentés afin d'éclaircir la situation. Cette quête passe tout autant par des médiateurs : partis, personnages influents dont l'accès à l'information est une carte maîtresse.

Il est clair que les résidents des quartiers ne sont pas égaux face à cette recherche de l'information. S'ils sont en relation avec des responsables, les résidents peuvent maîtriser davantage l'incertitude, ce qui leur confère une assise infiniment supérieure à celle des habitants « ordinaires ». C'est semble-t-il particulièrement le cas des commerçants les plus importants dans le quartier de Ouzai, qui sont aussi en contact avec la mairie et sont dans l'ensemble bien plus informés que le résident ordinaire.

Désinformation

En outre, la désinformation règne pleinement dans les quartiers touchés par le tracé autoroutier. Prenons l'exemple de l'autoroute de Hayy el Sellom dont la réalisation est suspendue depuis des années. Quand les autorités lancent, en automne 2003, un projet de réhabilitation des infrastructures et que les topographes arrivent pour faire des relevés, les populations sont convaincues rapidement que c'est l'autoroute qui arrive. Ils possèdent, de

⁴⁰ Pour plus de précision, il faut signaler que dans quelques cas isolés, les partis politiques ont organisé une réunion pour informer les populations, telle que la réunion qui a eu lieu au théâtre de Bourj Hammoud, organisée par le parti Tachnak, et à laquelle se réfère Tristan Khayat ; mais celles-ci sont rares et ne suffisent pas pour informer et inclure les populations dans un processus participatif.

⁴¹ La *husseiniya* est une salle polyvalente attenante aux mosquées de culte shi'ite où se déroulent les célébrations d'événement religieux, surtout Ashoura, les condoléances, et autres réunions publiques ; voir à propos de l'activisme autour de ces lieux le travail de M.Harb, 1996.

plus, une copie du décret de loi qui annonce le début des travaux et les lots touchés par les travaux mais en ont fait une mauvaise lecture.

La désinformation est la plus forte dans les lieux où la nature du projet ne peut être explicitée. Du côté habitant, à Ouzai, l'une des versions les plus courantes de ce projet s'apparente à une théorie du complot à laquelle nous n'avons au début pas accordé une attention démesurée. En l'occurrence, les habitants expliquent cette décision de faire un auto-pont par la volonté de Hariri et des promoteurs associés de « tuer la zone », en faisant chuter la valeur des fonds de commerce (la clientèle ne pourrait effectivement plus s'arrêter). Cette thèse a été vérifiée auprès de plusieurs décideurs de haut niveau, dont l'ancien directeur des grands projets qui a confirmé avoir entendu cette information de la bouche même de Hariri, et l'avoir suivi, tout en étant en désaccord. La désinformation obéit donc à des finalités stratégiques de filtrage de tout ou partie de la réalité et vise à éviter une résistance organisée en ne donnant aucun signe ou argument qui puisse être réutilisé contre ses émetteurs.

II.4. Des horizons d'incertitude

Les décideurs : entre certitudes et modifications des tracés

La faiblesse voire l'absence d'informations fiables ou précises sur la nature du projet, son emprise réelle, la nature du tracé et sa temporalité, notamment son démarrage, marquent l'ensemble de ces projets. Si un nombre significatif de projets d'autoroutes ont été maintenus, tant leur emprise que leur tracé réel ont nécessairement été modifiés, sous la double pression de l'urbanisation, de la densification, et des négociations, comme nous le verrons plus loin. En fait, toute l'histoire longue des tracés autoroutiers est celle d'une continuité, en dépit de longs arrêts, et de modifications opportunistes.

Même les décideurs et les techniciens souffrent souvent de cette incertitude puisqu'au final, une grande partie des choix finaux sera directement faite dans les négociations et dépendra de facteurs politiques et économiques qui varient avec le contexte macro-politique.

L'illégalité renforce également l'incertitude. En effet l'accumulation de confusion foncière et immobilière qui pèse sur la banlieue sud opacifie encore un peu plus les processus de décision.

Un horizon d'incertitude sociale et résidentielle

Comment est vécue la déstabilisation résidentielle au niveau de la collectivité, à Jnah et Borj Hammoud, sachant que ces projets autoroutiers sont les plus récentes des mutations profondes que traversent les Beyrouthins depuis la guerre ?

D'après la source habitante la plus fiable, les démolitions d'habitations liées au tracé d'autoroute ont concerné, en 1993, 250 familles de Jnah dont deux tiers d'habitations situées directement sur l'emprise des voies réservées. Le premier constat qui s'impose est celui de la coupure d'une partie des liens sociaux, surtout lorsqu'ils n'étaient pas strictement familiaux. Quant aux familles qui habitaient de part et d'autre, elles sont aujourd'hui réellement scindées, car il n'existe pas de passage piéton qui relierait ces deux parties. Alors qu'auparavant, les habitudes de vie conduisaient les uns et les autres à se rejoindre quotidiennement dans l'une ou l'autre maison, dorénavant, en raison des difficultés à traverser, les visites se limitent aux « occasions ». Les solidarités de lieu et de proximité ont cédé la place à une forme d'atomisation des ménages.

Mais le problème est plus saillant dans le bas de Jnah. L'incertitude devient insécurité, et notamment routière. L'autoroute a introduit une coupure très difficile à franchir, puisque les habitations surplombent directement la voirie, ce qui occasionne des accidents dans le

quartier. On nous a signalé trois cas de voitures ayant basculé dans Jnah et sept accidents mortels. Dans tous les cas de figure, la menace est prise au sérieux, et elle s'ajoute aux nuisances sonores.

En l'absence de relogement public, les déplacés par les autoroutes sont laissés dans l'incertitude, sommés de se débrouiller seuls, et surtout de développer leurs propres stratégies, tant financières que de localisation. Il est difficile de dissocier les projets résidentiels liés à l'autoroute de ceux liés à l'insécurité foncière. Cette dernière est alimentée par un jeu de déductions dans le sillage des interventions publiques. Donc, en dépit de la forte cohésion sociale qui régnait à Jnah, seule une minorité a racheté sur place (alors que les autres se sont dispersés sur ce que les habitants de Jnah appellent « la banlieue », l'au-delà, à Hayy el Sellom et Borj Al-Brajneh), en croyant que la situation foncière et immobilière allait s'améliorer et qu'ils avaient donc une forte perspective de plus-value foncière. A Jnah, en particulier, à cette époque les valeurs foncières avaient augmenté. Mais une décennie après, la désillusion est totale : les nuisances de l'autoroute sont bien présentes et ses bénéficiaires absents, les maisons ne sont aujourd'hui plus revendables, d'autant que l'avenir est collectivement barré.

Dans les quartiers où les autoroutes n'ont pas encore été exécutées, c'est-à-dire Ouzai et Hayy el Sellom, il est devenu difficile d'améliorer son habitation par peur de la démolition, même si le haut niveau de mobilisation à Ouzai, permet d'envisager de durer davantage. Dans les secteurs traversés par les autoroutes, le marché du logement s'est ralenti, ceux qui veulent vendre ont peur de perdre les indemnités, et ceux qui veulent acheter craignent de faire des projets de vie dans des terrains condamnés d'avance. De plus, beaucoup de propriétaires expliquent qu'ils préfèrent ne pas louer un appartement vide, de peur que les locataires touchent les indemnités à leur place.

III. ATTENTES ET REPRESENTATIONS PAR RAPPORT AUX PROJETS AUTOROUTIERS

A l'opposé de notre hypothèse de départ, le terrain a permis de faire surgir **l'ambivalence sur ce que signifie « vouloir partir ou vouloir rester »**. Les divers sites où nous avons travaillé se déclinent déjà en trois catégories, qui forment l'arrière-plan de l'opinion que l'on peut se faire : Jnah où l'autoroute s'est faite il y a dix ans, Ouzai qui a refusé à la fois la route au sol et le viaduc, Hayy el Sellom où les projets sont flous mais qui serait favorable à un désenclavement. Quelques comparaisons sont tirées du pont aérien de Borj Hammoud.

- **Jnah** : A posteriori, après projet, l'ensemble des riverains immédiats de l'autoroute exécutée regrettent de ne pas être partis et de n'avoir pu bénéficier des indemnités, et ceux qui ont racheté sur place encore plus. Même ceux qui sont restés ou ont racheté une parcelle adjacente ont perçu l'arrivée de l'autoroute comme un danger en termes de cohésion sociale (on met en valeur l'attachement au lieu et la densité des relations sociales de proximité). Mais si on regarde plus finement, on verra qu'à Jnah également l'autoroute joue pour certains comme un accélérateur de mobilité sociale en rendant possible une petite plus-value. Cette dimension monétaire est elle-même aujourd'hui très controversée dans ses effets.
- **Ouzai** : L'autoroute est directement vue comme une menace sur le tissu social et communautaire shi'ite. C'est le seul site où les mobilisations ont mis le projet en échec, jusqu'à nouvel ordre.

- **Hayy el Sellom** : Les résidents des délégations ont été voir les représentants politiques en 1996 et ont revendiqué l'accélération de sa réalisation et l'assurance d'un bon niveau d'indemnités plutôt que son annulation.

Pour bien comprendre la position des résidents favorables dès l'origine à l'autoroute, il faut aussi prendre en considération que tous ces quartiers - à l'exception de Jnah en haut - ont connu une détérioration de leurs conditions physiques : les habitants se plaignent quotidiennement de la proximité des maisons, de l'absence de lumière ou de ventilation naturelle ou bien de la carence en services publics. A Hayy el Sellom, beaucoup de résidents voient donc en l'autoroute l'occasion idéale d'abaisser la densité du quartier et de mieux circuler étant donné que la majorité des voies y sont très étroites et souvent bloquées. Les ménages qui ont récemment quitté le quartier pour les complexes résidentiels de l'après-guerre avouent même que l'autoroute faisait partie du « package » qu'ils avaient acheté en optant pour leur logement actuel : « une vue plus dégagée », « moins de densité » ou encore « une meilleure circulation ». [amtc3]

Cette ambivalence résulte donc pour beaucoup de la désinformation et de la difficulté à se représenter le projet et les perturbations qu'il induit : les bruits, les risques d'accidents, la coupure du quartier. Il faut aussi noter que tout comme les décideurs, beaucoup de résidents conçoivent l'autoroute comme moyen d'assurer « le développement » ou  « prospérité » du quartier, qui a profondément besoin d'améliorations. Ce discours est cependant bien moins prégnant que ce que nous avons constaté dans une étude de la perception du périphérique du Caire par les riverains, totalement imprégnés de l'idéologie du progrès en marche.

Quant à ceux qui risquent d'être déplacés par la nouvelle autoroute, ils y voient l'occasion de toucher des indemnités qui leur permettraient d'aller ailleurs et donc d'échapper au quartier. Ce sentiment est renforcé chez les résidents de Hayy el Sellom par le modèle présenté par les ménages déplacés du centre ville et arrivés au quartier en 1996. Ceux-ci avaient touché des indemnités assez généreuses qui leur avaient permis d'acheter des appartements mieux équipés que la majorité des résidences du quartier. Les anciens résidents du quartier projettent donc une amélioration de leurs conditions de vie s'ils pouvaient toucher des indemnités d'éviction eux aussi. D'autres rêvent même de regagner leurs villages d'origine dont l'ouverture des autoroutes améliore l'accès, ce qui leur permettrait de faire des aller-retour en une heure.

Il n'est cependant pas clair que tout le monde veuille quitter le quartier. Certains anciens résidents dont les projets de vie sont associés au quartier et qui ont donc directement pris part à son établissement disent clairement préférer rester dans le quartier. Par contre, ceux qui sont arrivés récemment sont souvent déçus ou choqués par les conditions de vie (bruit, densité, problème de parking, violence, etc.) et assurent qu'ils ne cherchent qu'à quitter ce quartier.

Ce désir de partir est souvent couplé à l'idée qu'il est inutile de résister à l'autoroute et qu'il vaut mieux négocier directement les indemnités d'éviction que de se battre sans succès. Beaucoup de résidents d'Hayy ont aussi l'impression qu'ils ne sont pas décideurs dans ces négociations qui se passent entre l'Etat et les partis politiques et doutent fort de leur capacité à influencer les choses, compte tenu de la nature du système en place et des intérêts économiques en jeu, dont ils sont rarement dupes. Ainsi, ni les résidents de Jnah, ni ceux de Borj Hammoud n'ont résisté à l'exécution de projets qui pourtant affectent considérablement

leurs conditions de vie. Le cas de figure diffère totalement encore une fois à Ouzai où le niveau de structuration politique a permis de résister à des propositions d'auto-pont ou d'élargissement là où la municipalité Tachnak de Borj Hammoud acceptait en revanche une infrastructure totalement destructrice pour le quartier.

Ceci dit, vouloir l'autoroute n'empêche pas de considérer le projet avec une forte appréhension. Cette anxiété est multiforme : elle s'axe sur le montant des indemnités, les coûts qu'elles peuvent couvrir, surtout avec les prix actuels des logements dans la capitale, qui sont inabornables. De plus, beaucoup de résidents voient dans l'illégalité du statut de leur bâti une source de vulnérabilité face aux institutions publiques qui risquent d'utiliser « l'alibi légal » pour ne pas les indemniser à « un juste niveau ».

III.1. Comment se forge l'opinion des résidents ?

L'opinion se forge avec peu d'informations. Il faut commencer par préciser que, à l'instar de ce qui constitue la chair du discours institutionnel, aucune opinion opposée à l'autoroute pour des motifs écologiques ou urbanistiques, esthétiques ou autres ne circule dans les quartiers populaires. La critique du projet se forge autour des perturbations directes dans la vie des individus, mais aussi en fonction de la perspective de plus-value financière, liée à la capacité de résister face à une situation que l'on sait menacée et instable. Déjà, à Ouzai, l'autoroute parallèle de Cocody a fait considérablement chuter le chiffre d'affaires des commerçants, ce qui s'exprime dans la valeur d'échange du m² commercial. Quant au projet d'auto-pont, puisqu'il interdirait *de facto* tout arrêt dans la zone, tous le caractérisent en disant qu'il va « tuer la zone ».

La perspective d'un bénéfice potentiel est surtout due à la pratique des paiements d'indemnités pour les populations déplacées. Basés sur une grille, des critères de « qualité » du bâti sont élaborés en Conseil des ministres, dont est déduit le montant de l'indemnisation. Mais en pratique la plupart du temps ce sont des critères tout à fait informels qui président à l'indemnisation.

Le montant des indemnités revendiquées change aussi avec la perception de la valeur des terrains squattés. On peut donc prendre le cas emblématique de l'aménagement touristique supposé de la zone que préfigurerait l'autoroute. Les habitants savent « être assis sur de l'or », car non loin du centre-ville, et sur une des seules faces littorales non valorisées. Dans ces quartiers pourtant délaissés, on a connaissance du projet de transformer le secteur en prolongement touristique de Raouché. Jnah et Ouzai pourraient devenir l'équivalent beyrouthin de la promenade des Anglais si les projets de « Hariri » se réalisent. Les revendications prennent aussi en considération la nécessité de relogement. Le prix dorénavant acceptable à Jnah tient compte de la valeur immobilière connue « pour pouvoir s'installer ailleurs », soit deux fois la valeur d'origine de leur habitation^[amtc4].

L'autre facteur déterminant de l'opinion dépend de la perception de ce que l'on peut négocier et incorpore la dimension du rapport de force. Au contraire de ce que l'on peut constater dans des Etats plus autoritaires, où des compensations parfois très faibles sont plus souvent acceptées faute d'alternative réelle (Le Caire, Téhéran), là, nous dit-on, « il y aurait eu du sang si on avait chassé les gens sans indemnités (sérieuses) ». Or l'état des rapports politiques et le souvenir de la guerre rendent tout à fait inenvisageable un règlement dans la violence physique. Dans ces conditions, les loyautés à des partis politiques se cristallisent particulièrement  autour de l'enjeu des autoroutes et des déplacements. Il y a de multiples façons de considérer les « raisons », énoncées ou d'arrière-plan, qui motivent cette résistance. L'une d'entre elles serait liée à l'émergence de revendications qui, plus ou moins

consciemment, mettent en avant la légitimité de territoires. Le caractère contesté de ces espaces crée en fait la marge de négociation pour une re-émergence du local face à des enjeux économiques largement internationaux.

III.2. L'expression collective de l'opinion des résidents et des partis

La perception du projet est fortement marquée par l'expérience collective des résidents du quartier. D'une part, la lecture des projets se fait à travers un regard communautaire. Ainsi, pour les résidents de confession shi'ite de la banlieue sud de la capitale et pour les partis politiques qui les représentent (Amal et le Hizb'Allah), la menace de l'autoroute est intégrée dans l'historique de leur relation avec l'Etat. Ils y voient une continuité avec leur lecture confessionnelle des politiques publiques libanaises d'avant-guerre qui les avaient marginalisés dans la sphère publique et qui chercherait toujours à les exclure de la ville.

Cette même lecture communautaire est reprise par les divers partis politiques qui ne se cachent pas de vouloir conserver les populations sur place, puisque la concentration actuelle de groupes confessionnels (les Shi'ites) ou ethniques (les Arméniens) facilite leur contrôle des populations et augmente leur poids politique. Ainsi, les tracés qui risquent de déplacer de larges populations menacent les logiques d'implantation et de formation de ces quartiers qui assuraient, jusqu'à présent, la domination des partis politiques sur leurs populations⁴².

De plus, la lecture des projets se fait à travers les relations de classe, les habitants de ces quartiers se percevant comme exclus des facilités d'accès à la ville telles que les autoroutes qui sont destinées aux populations les plus mobiles donc favorisées. A Hayy el Sellom où l'autoroute est vue comme une opportunité de développement par beaucoup de résidents, on parle du « droit du quartier à l'attention de l'Etat, la part des fonds publics qui lui reviendrait ». L'autoroute est donc presque une correction de l'injustice des politiques publiques vis-à-vis des résidents du quartier. A Ouzai, où un pont autoroutier est proposé pour contourner la zone, les associations de commerçants accusent les planificateurs, au contraire, de renier leur droit à la ville et à l'emploi et expliquent que le projet de route est spécifiquement planifié pour « étrangler leur commerce, » ou « tuer le quartier ». Dans cette lecture aussi, les théories du complot - parfois tout à fait vérifiées - ne tarissent pas : il s'agit de déplacer les pauvres pour laisser place à des plages pour les riches, etc.

III.3. L'expression individuelle de l'opinion et de la position sociale

Pas plus dans les banlieues populaires qu'ailleurs il n'existe une opinion publique univoque. Cependant, la capacité d'exprimer une opinion en propre, dans un cadre politique assez étroitement surveillé par les partis en place, tient largement d'agencements de capitaux qu'il ne faut pas négliger. Ces opinions évoluent au fur et à mesure du réajustement des positions officielles, y compris de celles des forces locales en présence.

La durée et les modalités d'inscription dans le quartier mettent en jeu la nature de l'enracinement sur place et de l'attachement au lieu, déterminants dans l'acceptation des modifications du cadre de vie (déménagement ou nuisance sonore/ paysagère, perturbation sociale) liées à l'autoroute. Le « trouble » peut se muer chez les plus enracinés en perception d'une menace, voire en perturbation totale. Pour une partie de la population de Jnah et Ouzai, le territoire représente plusieurs ancrages superposés : la fin de déplacements multiples

⁴² Il faut cependant noter l'exception du cas de Jnah où Amal a, semble-t-il, poussé les gens à partir.

[amtc5]et l'accès à une tenure foncière après des années d'errance et de guerre, le regroupement communautaire et sur des bases religieuses.

Le statut social et statut d'occupation : Les auto-constructeurs sont *de facto* les propriétaires. Mais ces quartiers abritent une population très importante de locataires (sans doute plus de la moitié des habitants). Invisibles, ces derniers le sont tout autant dans les études, les statistiques, que dans les négociations. Ces locataires subissent l'histoire et leur opinion est généralement fataliste parce qu'ils savent qu'en cas d'expulsion, ils ne seront pas pris en compte. Ce schéma est surtout marquant chez les ouvriers étrangers qui louent des chambres ou des maisons dans ces quartiers et pour qui les enjeux des indemnités ne signifient rien : ils savent qu'ils en sont de toutes façons exclus. Cependant, étant plus mobiles que le reste de la population, l'autoroute ne menace pas leur stratégie résidentielle, ils vont louer une chambre ailleurs, poursuivant ainsi inexorablement une carrière résidentielle chaotique.

La structure familiale joue également un rôle important dans la facilité ou non à accepter le projet. La compensation se faisant sur la base de la surface, une famille nombreuse ou poly-nucléaire aura bien des difficultés à se reloger au même niveau. Du coup certaines n'acceptent pas le délogement. Le décalage entre les coûts immobiliers sur le marché et les indemnités sont devenus flagrants par ailleurs car alors que les prix à Jnah et Ouzai ont beaucoup baissé du fait de l'insécurité foncière et de l'insalubrité croissante, les prix atteignent des sommes astronomiques à Beyrouth même. Par conséquent, les indemnités proposées à Jnah pour un appartement de 50 m² permettraient aujourd'hui seulement de s'acheter une chambre ailleurs.

L'activité économique des individus joue aussi un rôle dans l'opinion qu'on se fait du projet. Les propriétaires des commerces⁴³ situés de part et d'autre de l'axe à transformer à Ouzai, ont directement intérêt à ce que le projet d'autoroute urbaine ne se fasse pas, en effet leur prospérité dépend de la possibilité de stationnement des voitures. Il existe donc clairement à Ouzai une parole collective, qui est celle du comité de commerçants, dans lequel sont par ailleurs représentés les familles de notables (les *zaim* ou « quasi-zaim ») fortement impliqués dans les protestations contre le projet. Ce comité a entrepris plusieurs séries d'actions dont une campagne de signatures. L'explication du problème est double. Les résidents pointent l'incohérence du projet. Jusqu'à sa réalisation, il y avait globalement besoin d'un élargissement de la voie, qui connaissait en tant que seule voie des embouteillages indescriptibles et d'une solution pour faciliter l'accès au Sud du [amtc6]pays. Mais l'ouverture de l'autoroute de Cocody à un demi-kilomètre, aurait absorbé 75% du trafic, privant les commerces d'une clientèle importante.

Une des raisons de l'opposition à la transformation de la voie tient à cette incohérence. Elle tient aussi à une demande de compensation financière supérieure qui a amené le gouvernement à proposer un pont surélevé, au coût de 35 millions de \$, avec un financement de la Banque du Développement Koweïtienne, alors que les résidents sont favorables et réclament une amélioration de la voie qui déjà faciliterait le trafic.

Tous les propriétaires de magasins expriment une opinion personnelle, par exemple « au lieu de toute cette somme, avec 5 millions de \$ on pouvait améliorer la rue et faire un projet de remembrement et de lotissement, pour devenir propriétaires ». Quant aux plus proches du Hizb'Allah, ils font valoir, avec toute la certitude de gens bien informés que le « projet au-delà du projet » vient de sociétés étrangères de pays du Golfe qui souhaiteraient, l'expression n'est

⁴³ Ces magasins sont surtout spécialisés dans le meuble et drainent une clientèle régionale.

pas neutre, faire une autoroute du littoral (*bahri*), dans une optique spéculative. Le refus du projet de pont suspendu tient donc pour eux avant tout du refus de la manipulation financière.

III.4. Des propositions alternatives

La capacité à formuler des propositions alternatives est tout à fait présente dans les secteurs où les habitants ont eu la possibilité de s'organiser, ce qui contredit la vision habituelle qui affirme « on ne leur demande pas leur avis car ils n'en ont pas ». C'est surtout à Ouzaï où plusieurs versions du projet ont déjà été développées que les résidents ont parlé de leurs alternatives. Par exemple, certains habitants proposent d'améliorer la route en l'asphaltant, en l'unifiant et en installant au milieu une bande de 3 mètres, d'autres pensent qu'un mètre avec plantation de palmiers pourrait suffire. Ils suggèrent par ailleurs de donner un permis aux magasins pour restaurer et améliorer la façade « mais aucune proposition qui sert la population n'est approuvée » par le Gouvernement. De plus, le comité des commerçants a déjà organisé, avec les mairies et les deux partis, des réunions avec les responsables de la coopération de la municipalité pour réhabiliter la zone. Les commerçants, soucieux de montrer leur implication, ont refait certains trottoirs à leurs frais.

IV. LES NEGOCIATIONS ENTRE RAPPORT DE FORCE ET SOUTIEN

IV.1. Le contexte

D'emblée, il faut dire que les acteurs de la négociation, les objets et limites de celle-ci ainsi que les pouvoirs ou recours des parties prenantes sont délimités en grande partie par le contexte macro-politique, dont on rappelle quelques grands traits : absence de canaux de participation directe, très faible redevabilité des leaders politiques, et relation Etat-citoyen contrôlée par les partis politiques.

Au Liban, le pouvoir de négociation des résidents résulte surtout du soutien des partis politiques à leur cause. Cela peut déboucher sur des sacrifices de la part des résidents qui doivent aligner leur réclamations sur les intérêts des partis s'ils veulent être un minimum soutenus. Donc, même si à certains endroits, dans les secteurs les plus dégradés, les résidents préfèrent quitter le quartier plutôt que d'être relogés sur place, à côté de l'autoroute ou sous un auto-pont, ils savent que les partis politiques ne négocieront pas cette position et l'excluent de fait de leur champ des possibles. De plus, cela veut dire que les résultats des négociations dépendent souvent de facteurs externes tel que la fragilité internationale du Hizb'Allah quand les Etats-Unis font pression sur le Liban.

Le caractère plus ou moins démocratique des structures étatiques, la capacité à s'exprimer publiquement au moyen d'associations, de manifestations etc., et le rapport de force préexistant avec des mouvements d'opposition ont évidemment un rôle déterminant dans la formation du cadre. Toutefois, comme le souligne D. Trom⁴⁴, le processus de fabrication d'acteurs mobilisés dans la sphère publique résulte parfois de ce type d'interventions urbaines: « les différents types d'acteurs ne sont donc pas définis à l'avance ; ils se constituent au cours même de leurs interventions publiques. Ces acteurs n'ont pas une identité positive et durable. La transformation de celle-ci va de pair avec celle des causes qu'ils défendent et elle se fait en fonction des contextes d'interaction où ils s'engagent. La temporalité des conflits et des

⁴⁴ Ouvrage coordonné par D. Cefai et D. Trom, 2001, p. 18.

controverses devient donc un élément central de l'analyse ».

IV.2. Le déroulement des négociations

La négociation autour de la nature du projet et surtout du montant des indemnités n'est jamais institutionnalisée, mais plutôt donnée par les instances publiques, après-coup. C'est souvent quand le projet rentre dans sa phase d'exécution que les résidents et leurs dits représentants vont essayer d'imposer des changements. Les capacités d'influer sur le changement de tracé se font à la marge, un habitant arrive à ce que son habitation soit contournée ou au contraire démolie même si elle n'était pas vraiment sur le tracé (Borj Hammoud), ou on lui laisse un résidu d'espace supplémentaire. Mais ce type d'intervention est souvent limitée par la grande vitesse d'exécution du tracé lorsque celui-ci est finalement lancé, qui prend les habitants par surprise. Leur intervention visera essentiellement à leur assurer des indemnités jugées décentes.

Le cas de figure le plus général est celui de négociations en coulisses, et uniquement entre personnages politiques influents (par exemple, le Premier Ministre personnellement ou un délégué direct et proche; le Président de la Chambre des Députés personnellement ou un délégué proche; des Haut responsables du Hizb'Allah). La seule exception à ce déroulement semble être le projet de réhabilitation de la région sud-ouest de la banlieue beyrouthine, Elyssar, où les partis politiques avaient réussi à s'imposer comme partenaires dans le conseil exécutif de l'agence publique (au nom des résidents) et à provoquer des discussions autour de la nature du projet (type de voie, etc.). Ici, l'armature politique déjà présente a servi de support à un double phénomène de formation de comités de résidents (à Jnah) et de remise en marche d'un comité existant avec la formation d'un comité parallèle de commerçants (Ouzai) qui assurent l'interface avec les pouvoirs publics. En revanche lorsque les discussions achoppent (indemnités jugées trop basses par exemple), c'est le représentant le plus reconnu du comité qui va directement faire appel aux députés de son parti^[amtc7], et ceux-ci relaient au Premier Ministre qui prend en dernier recours la décision.

IV.3. Manifestations

Pour les populations, il reste trois possibilités de recours : les manifestations, la résistance physique de certains ménages à l'éviction, ou encore le jeu de relations personnelles. Dans les entretiens avec les résidents de Hayy el Sellom, il est clair que les manifestations véhiculent dans ces quartiers stigmatisés un potentiel de violence et/ou  ressenties comme une menace indéniable sur le gouvernement et la paix sociale. Certains ont parlé de « véritable révolution sociale » si on les délogeait sans indemnités correctes.

Les manifestations sont souvent organisées directement ou indirectement par les partis politiques qui leur donnent une « couverture » et qui les utilisent comme une manière de faire pression sur les instances publiques. Elles peuvent se faire aussi, en dernier recours, si les partis politiques et les agences publiques arrivent à des compromis que les habitants refusent catégoriquement et dans ces cas, les partis politiques s'empressent généralement de s'y rallier.

La menace de violence est d'autant plus efficace que de précédents accrochages entre résidents et autorités publiques l'avaient déjà établie comme un puissant outil de négociation. Ainsi, à plusieurs reprises, des représentants des agences publiques venus inaugurer des

projets d'envergure ont été reçus par les coups de poings des habitants. Il s'agit du cas, par exemple, de l'autoroute planifiée à l'intérieur de Hayy el Sellom dont le tracé a été dévié pour passer à l'intérieur des terrains de l'aéroport, sans déplacer les populations. L'ingénieur en charge du projet au CDR a expliqué que les difficultés à déplacer dix ménages en amont de la voie, en bordure d'un autre quartier informel de la banlieue sud (Raml), avait vite dissuadé les autorités publiques de continuer l'exécution du tracé. Même si les plans de l'autoroute projetée au milieu du quartier n'ont pas été annulés, le CDR (via un bureau d'études) étudie aujourd'hui une voie alternative sous la forme d'un boulevard urbain moins large.

Une controverse plus virulente se déroule autour de l'autoroute côtière du sud qui passe par Ouzai. Cette dernière était originellement prévue comme un élargissement de la voie. Cependant, les niveaux prohibitifs d'indemnités réclamées par les résidents (encouragés par les partis politiques qui refusent l'évacuation au nom du relogement sur place) ont poussé les autorités publiques à proposer plusieurs alternatives dont un pont au dessus de la voie actuelle, sans expropriation. Ce dernier est cependant perçu comme une menace sociale et économique par les résidents qui y voient, non sans raison, une tentative d'étouffement du quartier. Finalement, ce sont les violentes protestations des résidents qui ont arrêté l'exécution de ce pont jusqu'aujourd'hui, notamment un coup médiatique de la part des résidents, lors de la venue d'un conseiller personnel du Premier Ministre pour lancer les travaux, plusieurs centaines de personnes ayant assisté à son léger tabassage⁴⁵.

Outre la menace de violence, les résidents de Ouzai pensent aussi posséder un autre atout de taille face aux autorités en tant qu'ils sont en mesure jusqu'à nouvel ordre d'empêcher l'exécution de ces plans, notamment la réalisation de complexes hôteliers de haut standing, jusqu'à ce qu'ils obtiennent les moyens d'un relogement décent. Quant aux autorités publiques, elles cherchent aussi à consolider leur position et minimiser l'espace des négociations, limité à la période précédant la phase d'exécution. En effet, les enjeux économiques sont considérables puisque ces projets drainent des financements internationaux et alimentent la machine entrepreneuriale qui fait tourner le pays. Il faut rappeler de plus qu'à l'exception de Borj Hammoud, tous les quartiers auxquels nous nous sommes intéressés se trouvent dans des banlieues considérées comme bastion de l'opposition alors que leur localisation est stratégique.

IV.4. Le rôle des partis et la marge de manœuvre des habitants

La spécificité beyrouthine, qui constitue la différence majeure avec ce que décrit I. Berry-Chikhaoui à Casablanca, réside dans le fait que, en dépit d'une échelle d'intervention bien moindre, les partis, en tous cas en secteur shi'ite, sont d'emblée mobilisés. Sur place, lorsque se met en place un projet on a de fait une structure bipolaire : un comité populaire, avec des représentants principalement des deux partis, dans un équilibre difficilement maintenu (Amal et Hizb'Allah se sont disputés le territoire par les armes lors de la guerre) et en revanche une supériorité Amal à Jnah et une hégémonie Hizb'Allah à Ouzai.

Etre soutenu

Les habitants sont inégaux face à la négociation, variabilité qui dépend des ressources contrastées, du poids des inégalités sociales, du capital social et économique, et des capacités à mobiliser autour d'eux et à se faire entendre. La compétence différentielle à obtenir gain de cause ou à être moins perdant réside d'abord, dans ces quartiers où l'on a finalement peu de

⁴⁵ Voir les quotidiens libanais *Al Nahar*, *Al Safir*, et *Al Diyar* du 25 au 28 juin 2002.

relations influentes, dans le niveau d'appartenance ou de proximité avec le parti le mieux implanté. Dans le cas des tractations de Jnah, tout le monde s'accorde à dire qu'il vaut bien mieux passer par le parti pour négocier, en effet soit celui-ci va plaider la cause du ménage directement auprès du décideur, soit le « piston » va permettre de changer le « classement » de l'habitation. Le modèle est aussi venu de la volonté de transposer l'expérience des évacuations du centre-ville par la société Solidere, qui a abouti à des compensations parfois extrêmement élevées. Se pose par conséquent la question du processus d'« alignement » des points de vue entre individus, le groupe, les comités et les partis⁴⁶ qui fluctue de façon importante dans les deux secteurs étudiés, car les cadres de l'action collective donnés et reformulés par les acteurs en présence ne sont pas identiques.

Au cours de la recherche d'individus s'inscrivant dans une logique de négociation plus individuelle, nous avons rencontré quelques personnes qui ont motivé leur position par leur non affiliation partisane, par la méfiance envers les deux partis, et par conséquent leur refus de cette prise en charge associée à un désir exprimé de « liberté ». Dans un cas, on nous a donné à voir des négociations faites directement à Elyssar, sans les partis, alors que n'appartenant pas à une famille influente. Quoiqu'il en soit, et ceci est encore plus net à Ouzai, ce type d'action isolée est assez mal perçu par les partis locaux. Nous ne savons pas quelle conséquence sociale cela peut avoir sur ces individus en quête d'autonomie, mais leur attitude réservée laisse entendre que cette autonomie a des retombées guère faciles à assumer.

Quand l'expérience transforme la capacité de négocier

La négociation autour des évictions liées à l'hôpital gouvernemental est, à Jnah, indissociable de celle de l'autoroute. Les habitants lient en effet explicitement les deux projets, et décrivent les négociations en terme d'expérience, puisque les prix proposés pour ce dernier projet de démolition (avec Elyssar) étaient bien inférieurs à ceux de l'autoroute. En connaissance de cause, les habitants ont négocié jusqu'à obtenir 50% de plus que la somme annoncée au départ et en étant très vigilants sur le système de classifications du bâti. Mais ce compromis n'a pas été suffisant...les relogés de ce dernier projet ont bien souvent été contraints de rester locataires.

Protection et allégeance

En règle générale, les commissions d'expropriation sont rarement contactées par des individus, mais surtout par les partis. Quand aux décideurs réels dans les municipalités, ils sont débordés d'appels, en nom du parti ou des personnes influentes. Le député est également un rouage clef qui, dans ces quartiers pauvres, est bien davantage en contact avec les partis et leurs notables qu'avec des *zaim* représentant de grandes familles.

A Jnah, le contraste entre des relogés dans un secteur dégradé du sud et ceux qui ont dégagé une plus-value tient surtout à la proximité avec des membres du parti. Il en est allé ainsi, par exemple, de la tactique d'un ménage qui a refusé de quitter son habitation pour obtenir une augmentation substantielle de son indemnité, en contournant le comité mais sans prendre de risque en raison de l'affiliation au « Hizb ». En revanche, on nous décrit en parallèle le cas de « gens très pauvres qui n'ont pas eu leurs droits. Ils n'étaient pas protégés ». En somme, sans couverture, on ne peut sans risque aller négocier individuellement ou faire état de difficultés particulières, à moins de jouir d'une grande indépendance. Il faut alors parler par l'intermédiaire de l'affilié du parti (Amal ou Hizb'Allah selon le cas), quand bien même on le soupçonne de monnayer de façon abusive cette affiliation.

⁴⁶ D. Snow, in Cefai et Trom, op.cit, pp. 27-51.

La négociation pour l'autoroute se déroule en grande partie par l'intermédiaire des partis qui prennent en charge les problèmes, littéralement, de façon à faciliter le projet (à Jnah) ou à faire monter les enchères jusqu'à l'empêcher (Ouzai). Quoiqu'il en soit, cette dimension de prise en charge, voire de manipulation, est assez impressionnante. A Jnah, en bas, elle s'est traduite par une apathie très forte de la population, alors qu'à Ouzai la mobilisation suscitée par le parti a eu des effets réels de refus intégré du projet débouchant sur une implication de certaines catégories d'habitants. De même à Borj Hammoud, le parti a finalement négocié contre les habitants.

Quant aux comités locaux, formés avant ou à l'occasion du projet, ils sont fortement « soutenus », voire « très soutenus » comme le disent les résidents par les deux partis, ce qui veut dire aussi très contrôlés. Amal à Jnah et Hizb'Allah à Ouzai dominant, dans un équilibre toujours très délicat qui fait par exemple que le comité de Jnah comporte des membres des deux partis et des indépendants. Certaines réunions plus publiques rassemblent également des sympathisants politiques.

L'implication individuelle par rapport aux comités locaux exclut cependant une fraction non négligeable de la population. *De facto*, les femmes ne vont pas aux réunions. On nous dit : « c'est seulement pour les hommes ». De plus, le rôle actif des partis politiques de la banlieue sud est explicitement réservé aux Libanais.

IV.5. Une négociation qui oscille entre demande d'indemnités et volonté d'arrêter le projet

On négocie les indemnités, plus que le tracé même de l'autoroute, l'emprise, sa trajectoire, les aménagements, les déviations. Mais il est intéressant de constater que la marge de liberté des acteurs par rapport au tracé et au projet même n'est pas nulle. En ce qui concerne les indemnités on doit souligner que le cadre de référence n'est pas proprement spécifique aux autoroutes. Depuis la guerre, et avec la question des déplacés, l'indemnisation tient lieu bien souvent de capacité à intervenir politiquement et s'est instituée en mode de régulation.

Les bâtiments, quoique théoriquement non indemnissables lorsque construits sans droit au sol ni permis, sont visités par des ingénieurs qui distribuent les indemnités. Celles-ci dépendent de catégories qui correspondent à des niveaux de qualité du bâti et de mise en valeur. Ensuite, les indemnités varient selon la surface considérée comme habitée, sachant que la mesure se fait entre les poteaux. Lorsque le « décor » est « joli », on atteint des indemnités situées entre 200 et 400 \$/m². Sachant que le coût de construction d'une habitation dans ce secteur, avec une structure porteuse, se monte autour de 15.000-20.000 \$, il arrive fréquemment qu'il n'y ait aucune plus-value. De l'avis des habitants, si l'on est compensé pour moins de 100 m², on n'arrive pas à racheter quelque chose de correct en zone péricentrale. Sur le périmètre de l'autoroute de Jnah, en 1993, les indemnités n'étaient pas alors fonction d'une grille connue de tous, mais d'une somme qui visiblement a beaucoup fluctué d'un ménage à l'autre, selon leur niveau de ténacité, de résistance et l'importance de leurs « relations ». Mais selon les périodes et les intervenants (le CDR, le CEGVP, Elyssar), les niveaux d'indemnisation proposés diffèrent, ce qui, ajouté à l'expérience acquise, permet une plus grande implication habitante et le recours à un court-circuitage des décideurs de bas niveau pour négocier directement avec N. Berry, responsable de Amal mais aussi Président de la Chambre des Députés.

Mais de façon générale, les conséquences non intentionnelles du projet ne sont pas prises en compte dans l'indemnisation. Or, dans certains cas, le préjudice matériel subi est très conséquent. Ainsi, les structures des maisons qui sont restées dans la zone proche de

l'autoroute ont été affectées par les travaux, le béton est fissuré parfois en de multiples endroits. Le recours au parti est également souvent dénué de résultats. Le préjudice immatériel est important, par exemple, mais il semble que les habitants commencent seulement à intégrer cette dimension de qualité de vie dans leur relation au projet. Cependant, lorsque les habitants réalisent que leur vie est devenue un enfer (Borj Hammoud), il est souvent trop tard et les plus chanceux sont eux déjà partis avec les indemnités.

Le conflit relatif à la transformation de la voirie au niveau de Ouzai en une pénétrante de 2x3 voies a abouti à une radicalisation des prétentions financières et à un bras de fer avec le Gouvernement. C'est en 1993 que les habitants ont été informés du projet, et l'affrontement entre le Gouvernement et le Hizb'Allah a conduit à proposer de faire un pont plutôt que de payer les indemnités demandées. Les indemnités, elles, étaient devenues un « sujet de défi » d'après un commerçant, avec une somme de 200 \$ proposée par le Gouvernement quand le parti exigeait le double. Le centre-ville a, semble-t-il, servi d'exemple précurseur, les indemnités y avaient évolué considérablement au coup par coup au gré des blocages surgissant à chaque étape. L'autre point de référence venait des valeurs foncières dans la zone « légale » du bord de mer, à quelques centaines de mètres. Elles étaient dix à vingt fois plus élevées que les indemnités proposées alors.

Sur ce point, les habitants ou les actifs de Ouzai les plus distancés du Hizb'Allah reprennent parfois à leur compte la version habituelle des gens extérieurs au quartier : celle d'une situation abusive, au service d'un rapport de force qui se joue ailleurs. Il est ainsi clairement dit que Hizb'Allah demande dans les négociations sur les territoires les plus sensibles des indemnités irréalistes, de façon à mettre le projet en échec. Mais les habitants développent un argumentaire qui en bien des points reprend les éléments de contestation avancés par le parti, sans toutefois cacher que si les indemnités étaient « justes », ils seraient personnellement prêts à partir⁴⁷.

Pour conclure sur ce point, on se fera l'écho d'une question bien réelle qui anime les habitants : le rapport de force, jusqu'où et à quel prix ? Certains savent que le prix à payer pour la négociation serrée sur les indemnités est la perpétuation d'une situation d'abandon chronique par les pouvoirs publics. Et qu'à négocier trop serré, ils risquent d'entériner un *statu quo* qui ne convient pas à tous.

V. LEGITIMATION ET REFERENTS : CE QUE L'ON ACCEPTE, CE QUE L'ON REFUSE, COMMENT L'ON REAGIT

Commençons par décrire ce que la mobilisation n'exprime pas. Elle ne se fonde pas sur un discours environnemental tel qu'il peut être formulé dans les contestations les plus virulentes en France, qui mettent en avant suivant le cas des paramètres naturels (zone humide, zone inondable, site d'espèces végétales et animales), font valoir des nuisances phoniques mais aussi paysagères ou insistent sur les dimensions de risque afférentes au projet. Les justifications de la contestation construisent alors leur argumentation sur des éléments étayés, documentés et cherchent à renverser le point de vue rationaliste en traquant les contradictions de la décision étatique pour en montrer le caractère finalement irrationnel.

On peut distinguer les critiques qui tiennent aux négociations elles-mêmes, donc aux prix proposés et le cas échéant acceptés, et les critiques sur le fond du projet. Les cadres sociaux,

⁴⁷ V. Clerc, op. cité.

moraux, religieux, qui dénoncent une mise en tension et permettent l'expression de ces revendications, sont reconstruits dans l'événement à partir des catégories de perception qui permettent de donner un sens commun aux faits. Le cadrage laisse donc apparaître un contre-cadrage⁴⁸ ou cadrage alternatif entendu comme un ensemble d'« outils conceptuels pour décrire et analyser les activités de production de sens qui sont au cœur de (ce genre) de mobilisation ».

Dans les situations qui nous occupent, les quelques modalités de contre-cadrage passant par le récit (voir supra) s'enracinent - c'est une condition de leur « réussite » - dans des répertoires culturels et religieux véhiculaires dans ce milieu. De l'interaction entre la situation et le positionnement des acteurs va naître une variabilité des modalités d'expression du ressentiment et de justification de l'action. Une analyse des entretiens révèle les registres suivants de légitimation de l'action du côté habitants et des partis mobilisés :

V.1. Un principe d'équité

Une lettre de doléances similaire dans son objet aux critiques du projet autoroutier nous a été remise par un responsable du comité de Ouzaï. Elle est adressée aux personnalités suivantes : Président de la République, Président de l'Assemblée Nationale, Conseil des Ministres, Ministres et Députés, références religieuses, partis politiques concernés par cette zone (Amal, Hizb'Allah, parti prosyrien, parti du peuple libanais) à propos d'une éviction proche. Elle débute par cette phrase : « permettez-nous de vous présenter ainsi qu'à nos frères libanais ce que l'on endure ». Le récit porte sur l'absence de perspectives de relogement et d'application d'Elyssar, et sur l'évacuation du secteur de Moudawara près de l'aéroport. Sept cent habitations ont été démolies pour la préparation du Sommet de la Francophonie, en 2002. Le texte fait état des sacrifices permanents auxquels la population a consenti. A partir d'une indemnisation prévue de 12 milliards de \$, une « *décision injuste* » a été prise par le Conseil des Ministres, qui a finalement fixé la somme à 7 milliards de \$. Elle a diminué de 52%. « Est-ce ainsi que les gens sont récompensés pour leur sacrifice et leur coopération avec cette diminution de prix injuste et humiliante ? ». Le texte insiste sur le fait que les habitants ont le sentiment d'avoir été abusés : « Au lieu de remercier les habitants pour leur noble sentiment de responsabilité nationale, le Gouvernement se comporte avec eux comme s'il ne s'agissait que de les déplacer et de les mettre dehors » Les occupants exposent leur bonne foi, expliquant par exemple qu'ils ont finalement acheté des parts dans ces terrains qu'ils occupaient illégalement.

Ce principe d'équité et de justice sociale s'inspire d'un double discours de justification largement puisé dans la doctrine des deux partis à travers les notions de *mahroumine* (déhérités), *mazloumin* (privés de leur droit), et *mustad'afine* (ceux que l'on prend pour faibles). Il est intéressant de constater que ce dernier terme sert aussi parfois à critiquer les marchandages effectués par les partis qui usurpent les droits de certains au profit de quelques uns et conduit à terme à empêcher l'amélioration de la zone.

V.2. Argumentaire lié au modèle de gestion et aux profits indus

Le projet coûte trop cher, il ne relève pas d'un modèle de bon gestionnaire : beaucoup disent être opposés au pont car ce projet est réputé coûteux vu son inutilité. Ce surcoût qui est chiffré par la plupart des habitants informés renforce leur argumentaire : si le Gouvernement est prêt

⁴⁸ D. Snow, op. cité.

à payer une telle somme, alors qu'il n'a jamais fait la moindre amélioration sur cette route très dégradée, c'est bien parce que le projet officiel en masque un autre, celui de faire partir les habitants et c'est pourquoi ces derniers résistent. De ce fait, on peut dire que les habitants de Ouzaï ont parfaitement intégré la dimension nouvelle de ces investissements autoroutiers, liés à la « vente de densités » (des droits à bâtir) [amtc8] sur le modèle de Solidere au centre-ville. Il faudrait ajouter que l'illégitimité des modes de gestion des fonds publics et emprunts étrangers servant à financer les autoroutes ajoute pour les habitants à l'illégitimité de l'opération et légitime en fait le caractère très serré des négociations.

Comment s'organise le récit de cette résistance et comment est-elle comprise et interprétée par les habitants ? Elle prend à certains endroits des tonalités quasi-héroïques qui s'enracinent bien dans la tradition politique du Hizb'Allah. Mais il n'est pas interdit de penser que ce récit organisé est également destiné à éviter l'immixtion du doute quant à l'insistance des partis à n'accepter aucune proposition. Doute qui peut d'autant plus s'immiscer que l'ensemble de la pr^o et des milieux favorisés condamne cette résistance.

L'AVENUE ROYALE A CASABLANCA⁴⁹

I. INTRODUCTION

Le projet de l'Avenue Royale consiste en l'aménagement d'une percée d'1.5 kilomètre de long sur une soixantaine de mètres de large, couvrant une superficie de 50 hectares, à travers la médina extra-muros, quartier central et populaire de Casablanca, dont les premières formations remontent au début du XXe siècle⁵⁰. Selon l'enquête socio-économique réalisée par l'Agence urbaine de Casablanca pour le lancement de cette opération en 1989, 12.000 ménages étaient alors concernés - soit quelques 60.000 personnes - plus aujourd'hui en raison des mariages et des installations dans le quartier. Ce projet, d'émanation royale, et mis en œuvre par la Société Nationale d'Aménagement Communal (Sonadac), créée dans cette optique en 1991, par transformation des statuts et des compétences de la Banque de Développement des Collectivités Locales (BDCL), et sous tutelle du Ministère de l'intérieur, représente une intrusion dans la vie résidentielle des habitants se déclinant sous deux modes. Par le déplacement et la destruction de leur espace vécu, elle peut être associée à un processus de dé-territorialisation, impliquant des réajustements spatiaux et sociaux des habitants. L'autre facette de ce projet, qui le caractérise par rapport aux opérations de déplacement des populations établies sur les tracés d'autoroutes à Beyrouth, est un fort affichage social à travers le relogement des habitants, l'accès à un logement neuf et à la propriété pour les locataires⁵¹. Si la dimension autoritaire du projet ne fait aucun doute, elle ne s'est cependant pas traduite par la mise en œuvre d'une pratique de « déguerpissement » des populations.

L'hypothèse de départ face à la question du déplacement a été que les habitants ne souhaitent aucunement partir, percevant et vivant leur départ comme une rupture socio-spatiale, en particulier parce que les cités de «recasement» (Attacharouk et Nassim) se situaient en grande périphérie de Casablanca. Et, partant, nous supposons que si des formes de mobilisation, individuelles ou collectives, voyaient le jour, elles devaient concerner en premier lieu le maintien dans le quartier, s'opposant ainsi au projet même de rénovation urbaine.

Une seconde hypothèse s'est greffée sur la première après les premières enquêtes sur le terrain, à savoir qu'au fil du déroulement de l'opération, les habitants passaient de la résistance au projet (opposition ferme au déplacement) à des formes différenciées d'ajustement, une fois admise l'idée de quitter le quartier, et de façon à bénéficier au mieux (ou à moindre perte) de l'opération.

Mais ces hypothèses allaient sans tenir compte des interactions complexes entre dynamiques politiques, institutionnelles, urbaines, temporelles, sociales et individuelles à partir desquelles les habitants construisent leur perception et leur vécu du projet et de sa mise en œuvre. Les enquêtes de terrain ont en effet fait valoir que la réponse ne pouvait être univoque et qu'une certaine ambivalence la caractérisait.

⁴⁹ Rapport rédigé par Isabelle Berry-Chikhaoui.

⁵⁰ Il s'agit d'un quartier d'habitat non planifié qui s'est principalement formé en bordure de la médina au cours de la première décennie du XXe siècle. Son extension et sa densification sont liées, dans le contexte du protectorat français au Maroc, à la dynamique économique et urbaine de Casablanca et à la création d'un port d'envergure internationale. Il accueille à l'origine une population mixte d'immigrants marocains et d'Européens appartenant aux couches populaires.

⁵¹ On verra dans la partie IV que le volet social de l'opération fait l'objet de contestations de la part des populations concernées.

Elle ont permis de mettre en relief que, pour comprendre comment la question du départ se posait aux habitants, il importait de restituer le projet dans le contexte politique des années 80 qui l'ont vu émerger et de la première moitié des années 90 au cours desquelles il a été mis en œuvre.

Ce projet de percée émane de la volonté du Roi Hassan II⁵² dans une double optique de désenclavement de la Mosquée Hassan II, pensée comme l'élément fondateur d'une « reconfectionnalisation » de Casablanca, et de restructuration de la centralité casablancaise, tout en s'inscrivant dans la conception sécuritaire de l'urbanisme des années 80 au Maroc⁵³, ici fortement inspirée des réalisations haussmanniennes. La volonté royale de voir ce projet aboutir a d'ailleurs été réitérée en 2000 après le décès d'Hassan II, à travers la décision du Roi Mohamed VI d'attribuer, sur le Fonds Hassan II, 500 millions de dirhams à la Sonadac pour la poursuite de l'opération qui piétinait en raison entre autres d'une insuffisance de liquidités bloquant le relogement des habitants.

Aussi en tant que projet d'émanation royale et perçu comme tel par les habitants (« le projet de notre roi – *Sidna* »), mais aussi parce que sa réalisation est sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, la question d'un possible maintien dans le quartier n'est pas posée publiquement par la population, ni ne fait l'objet de négociations avec la Sonadac. L'obligation de partir est intégrée par les habitants, y compris par ceux pour lesquels le déplacement présente le moins d'intérêt d'un point de vue matériel et/ou symbolique. Cet aspect est capital pour saisir comment les habitants vivent le projet : comment appréhendent-ils ou perçoivent-ils le relogement, ou quelles critiques, positives ou négatives, formulent-ils sur la cité Nassim (partie II), comment et dans quelles mesures ils entrent en négociation avec la Sonadac, selon quels rapports de force (partie III), à quels ordres de légitimation ils recourent pour fonder leurs contestations, revendications, actions, et perceptions de l'opération et dans quelle mesure ces ordres se construisent en réponse, en écho ou en contrepartie des légitimités institutionnelles (partie IV). Les modalités de circulation de l'information autour du projet et des droits des habitants constituent également un des éléments conditionnant le vécu de l'opération (partie I).

II . LES MODALITES DE CIRCULATION DE L'INFORMATION

L'information sur le projet et sur sa mise en œuvre ne circule que très partiellement par les canaux officiels et/ou publics et, de ce fait, n'arrive jamais de manière complète ou précise aux habitants, ouvrant des marges d'incertitude sur la temporalité du projet, sur sa nature et son ampleur, sur les droits des gens et la définition des « bénéficiaires » ou encore sur les limites du périmètre déclaré d'utilité publique.

L'ensemble des informations dont dispose un ménage correspond le plus souvent à une accumulation de données lapidaires collectées par lambeaux depuis 1989 selon différentes modalités : à travers la mobilisation des réseaux de sociabilité et des acteurs de l'intermédiation sociale (autorités locales, élus municipaux) ; officiellement mais jamais publiquement par le biais des agents de la Sonadac ; ou encore à l'occasion d'événements liés à la mise en œuvre de l'opération. Quelques enquêtes seulement évoquent l'existence d'un « plan » de l'Avenue royale déposé au début des années 90 à la Wilaya de Casablanca.

⁵² Il sera analysé dans la partie IV comment, au-delà de cette symbolique fondatrice, les acteurs responsables du projet légitiment la percée.

⁵³ R. Cattedra, 2001.

II.1. Les habitants mis brutalement face à la réalité du projet après une longue période d'incertitude

Le projet n'a pas fait l'objet d'enquête publique, ou même donné lieu à des réunions d'information publique, ni en amont, ni en cours de réalisation. La première fois que les habitants s'y sont trouvés confrontés, c'est à travers les enquêtes socio-économique et foncière réalisées par l'Agence urbaine de Casablanca en 1989. Or, l'information diffusée à cette occasion par les enquêteurs est extrêmement inégale, partielle, voire absente. Certains habitants expliquent que l'enquêteur leur a parlé de projet royal, d'une « route » qui allait passer à l'emplacement de leur logement, d'hôtels qui seraient construits, de relogement dans de bonnes conditions... Quoiqu'il en soit, peu d'informations précises ont été diffusées qui auraient permis aux habitants de se forger en amont une idée claire du projet, de sa nature et de sa temporalité et de le rendre crédible dès ce moment-là. Certains enquêtés évoquent la construction de la Mosquée Hassan II inaugurée en 1993 comme un premier moment de prise de conscience de la réalité de l'opération de rénovation urbaine.

Mais il leur faudra attendre 1995 pour que le projet prenne une forme concrète et visible à travers la première opération de relogement et de démolition dans le secteur amont de la percée, aux abords de la Mosquée Hassan II (derb Sofi). Cette opération met les habitants résidant dans ce secteur⁵⁴ face à l'évidence du projet et à l'intrusion qu'il représente dans leur vie résidentielle. Toutefois, en raison du manque d'information et de transparence sur le périmètre d'utilité publique, un flou subsistera pour certains d'entre eux tant qu'ils n'auront pas été convoqués par la Sonadac et se sentiront confirmés « bénéficiaires » du relogement.

Le démarrage de la rénovation urbaine a tardé en raison de blocages institutionnels, financiers et politiques et, notamment d'enjeux liés à la régulation sociale. Les enquêtes socio-économique et foncière ont été lancées en 1989, à la suite desquelles le périmètre déclaré d'utilité publique a été fixé (décret n° 2 89 277 du 1^{er} juin 1989). Mais ce n'est que cinq années plus tard, en 1994, que la Sonadac, pourtant créée en 1991, démarre son activité, notamment grâce à un apport en capital foncier par la Direction des Domaines et la Communauté Urbaine de Casablanca, ce qui lui permettra d'« assurer l'équilibre financier nécessaire pour mener à bien *l'opération urgente* (souligné par nous) de relogement et l'indemnisation des 2.200 familles composant la première tranche de l'Avenue Royale »⁵⁵.

Une opération qualifiée de « pilote » est donc lancée dans l'urgence par la Sonadac, de sorte à conférer une réalité concrète au projet, « d'assurer (sa) crédibilité »⁵⁶, d'expérimenter la mécanique de la mise en œuvre du relogement et de la démolition des zones évacuées et de démontrer à l'autorité de tutelle le savoir-faire de la jeune société. De fait, l'opération qui a concerné 530 ménages a été bouclée en moins d'une année : l'identification des « bénéficiaires » est réalisée à partir de février 1995, et le relogement terminé en moins de six mois entre juillet et novembre de la même année.

La mise en œuvre précipitée de l'opération et la rapidité de sa réalisation, en l'absence de toute information publique, voire dans une ambiance de désinformation sur la question du

⁵⁴ La longueur et la largeur de la percée, ainsi que le phasage de l'opération et le retard pris dans sa mise en œuvre expliquent dans un contexte où il n'existe pas d'enquête publique ou de réunion d'information publique, les décalages temporels dans l'appréhension du projet par les habitants selon leur secteur de résidence.

⁵⁵ M. Saïdi, Directeur de la Sonadac jusqu'à la fin 2000.

⁵⁶ D. Hauw, 1997, p. 33.

relogement, a surpris les habitants concernés qui n'y ont donc été aucunement préparés, tandis qu'en bordure des îlots à évacuer puis détruits, les gens prennent conscience de la réalité d'un projet qui devrait les concerner à court terme, sans néanmoins qu'ils en aient confirmation officielle.

L'opération, dans ces conditions, a été particulièrement mal vécue par les familles déplacées. « Les relogés » ont appris la nouvelle peu de temps avant le début du déplacement. Si une enquête avait été réalisée dès 1989, pour eux, le projet avait été oublié. Mais la précipitation dans laquelle l'opération s'est déroulée a alors été perçue comme un déguerpissement. De plus la majorité des habitants se sentait durablement installée dans les faubourgs. Le logement proposé par la Sonadac leur est apparu dans bien des cas comme un appât pour les obliger à suivre l'opération de relogement »⁵⁷.

II.2. Visites officielles et « spontanées » des habitants auprès des responsables du relogement et des indemnisations

Les visites des habitants auprès des responsables du relogement et des indemnisations, installés sur place dans les locaux de la Foire internationale aux abords de la Mosquée Hassan II⁵⁸ (cellules du relogement, des indemnisations et des “locaux à usage professionnel”) constituent des moments de circulation de l'information entre les agents de la Sonadac et les ménages. Ces visites font suite à des convocations de la Sonadac, ou sont initiées par les habitants qui veulent en savoir plus sur l'avancement de leur dossier et sur leurs droits, faire valoir ou appuyer d'informations supplémentaires ou d'arguments nouveaux leurs revendications ou encore porter à connaissance leur cas car ils n'ont jamais été convoqués mais se considèrent comme “bénéficiaires” ou tentent de se faire reconnaître comme tels.

La première visite suite à une convocation généralement orale de la Sonadac, par le biais des autorités locales (moqaddem), représente pour le ménage une confirmation de la destruction de son logement dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. Mais, de fait, elle a une valeur plus informative pour la Sonadac que pour les habitants. Il s'agit pour elle [amtc9]d'identifier les “bénéficiaires” et de préciser leurs conditions d'habitat : la banque de données établies à partir de l'enquête socio-économique de 1989 est actualisée grâce aux informations contenues dans différentes pièces justificatives demandées aux habitants : certificat de résidence, certificat de vie collective indiquant les membres du ménage habitant avec le chef de ménage, photocopies de la carte d'identité nationale légalisées, copie du livret familial... Ce travail d'identification a notamment pour objectif d'évaluer le nombre de nouveaux “bénéficiaires” par rapport aux enquêtes précédentes – enfants mariés dans le quartier, installation de nouvelles familles - tout en écartant les ménages qui se seraient établis dans le secteur dans la seule optique de profiter, selon la Sonadac, de l'opération de relogement.

Entre deux convocations, l'attente peut être longue pour les habitants au regard d'une information trop lapidaire, et correspond, selon les personnes enquêtées, à une période d'incertitude au sujet de la taille de l'appartement, de sa localisation dans la cité de relogement, et en particulier à propos des revendications émises par les familles qui ignorent

⁵⁷ D. Hauw, 1997, op. cité, p. 36 ; voir également D.Hauw, 1995.

⁵⁸ Un deuxième site a été installé en 1993 en aval de la percée cette fois, dans le cadre du déplacement et du relogement de habitants résidant dans ce secteur. La première étape, actuellement en cours, concerne l'identification des ménages “bénéficiaires”.

dans quelle mesure elles seront satisfaites. Ce sont ces temps d'attente et le malaise qu'ils génèrent ainsi que la volonté de faire valoir leurs "droits" qui entraînent de la part des habitants des visites "spontanées" souvent répétées auprès des responsables du relogement et des indemnisations.

II.3. Incertitudes autour du nombre et de la catégorie de " bénéficiaires "

Les chiffres concernant les " bénéficiaires " du relogement sont opaques. Le chiffre officiel et médiatisé est celui de 12.000 ménages, soit 60.000 habitants. Il a succédé à celui de 20.000, dont l'arrondi peut d'ailleurs surprendre tout autant et qui correspondrait à un périmètre d'intervention plus large coïncidant avec la totalité de la médina extra-muros.

Toutefois, ce chiffre de 12.000 ménages, fixé en 1989, est aujourd'hui dépassé en raison des changements démographiques (mariages, mobilité résidentielle). Sa réactualisation se fait au fur et à mesure de l'avancement de l'opération si bien que le total des ménages qui seront concernés au final constitue un élément d'incertitude pour l'ensemble des acteurs. En 1995, lors de la première opération de relogement, le nombre de ménages bénéficiaires est passé de 500 (enquête de 1989) à 530. La deuxième tranche de l'opération prévoyait le relogement de 1.700 ménages. La mise à jour des données en 1997 situe ce chiffre dans une fourchette de 1.900 à 2.000.

L'opacité statistique est également liée à l'ambiguïté de la définition conférée à la catégorie de " bénéficiaire ". La prise en compte des changements démographiques et résidentiels est problématique pour la direction de la Sonadac qui garde à l'esprit l'instrumentation possible de l'opération par des ménages cherchant à profiter du relogement. Aussi aucunes règles n'ont-elles été précisément arrêtées pour traiter le cas des ménages non comptabilisés par les premières enquêtes⁵⁹ de façon à ne pas encourager la multiplication des demandeurs. La Sonadac détermine, au fur et à mesure du traitement des dossiers, selon les revendications portées par les possibles " bénéficiaires ", leurs ressources et leurs compétences dans la négociation⁶⁰, les ménages ayant droit au relogement. De ce fait, le nombre officiel de familles finalement relogées occulte toute une frange de demandes qui sont écartées.

L'absence d'élaboration de règles strictes constitue non seulement pour la société un moyen de maîtriser la hausse des " bénéficiaires " - notamment par le biais des mariages dans le quartier -, en ne donnant pas satisfaction à tous les " nouveaux " ménages, mais aussi de ne pas se laisser submerger par la multiplication des revendications sur les conditions de relogement.

⁵⁹ Sur l'opacité des règles d'attribution et d'indemnisation, se reporter à la partie III.

⁶⁰ Nous verrons plus loin que ces cas ouvrent à la négociation avec la Sonadac.

II.4. La circulation de l'information par le biais des réseaux sociaux : entre solidarités et suspicions

Le déficit de communication officielle, en particulier publique, le manque de règles claires d'attribution des logements ou leur contournement dans le rapport de négociation se sont traduits par une circulation accrue de l'information par le biais des réseaux sociaux. Mais les informations ainsi diffusées sont également entachées d'imprécisions, voire d'inexactitudes, ou perçues comme telles par les habitants, dans un contexte non seulement d'insuffisance de communication officielle mais aussi où la négociation a pris une tournure individuelle ou familiale dans une sorte de huis clos avec la Sonadac.

L'information circulant par ce canal peut toutefois avoir valeur d'entraide entre les habitants dans la connaissance des procédures et la définition de leurs revendications face au maître d'oeuvre [amtc10]: dans ce cas, la mobilisation, si elle prend comme forme visible l'action individuelle ou familiale, revêt en arrière-plan une dimension collective. Ainsi, l'expérience des premiers habitants déplacés, en particulier dans le cadre de " l'opération-pilote " de 1995, a servi aux habitants concernés par l'étape suivante (à partir de 1997), notamment en leur apportant une connaissance plus fine des procédures et des précédents en matière de litiges avec la Sonadac. L'information circule particulièrement bien sur les conditions d'habitat dans la cité Nassim à travers les visites entre anciens voisins et les retours dans la médina extra-muros, qui, dans bien des cas, appartient aujourd'hui encore à l'espace vécu des personnes relogées : sociabilités, lieux de travail, fréquentations commerciales...

Cependant, l'information peut aussi faire l'objet de rétentions par les habitants de façon à minimiser les avantages octroyés dans la négociation individuelle ou familiale et à occulter les modalités ayant permis de les obtenir. La suspicion peut peser entre ménages, y compris entre voisins ou parents, sans être pour autant toujours fondée, mais elle révèle un climat parfois malsain, entraîne des tensions, dans un contexte où l'information ne revêt généralement pas de caractère public et donc sûr.

III. PERCEPTION ET APPREHENSION DU RELOGEMENT PAR LES HABITANTS

L'idée que les habitants se font du départ pour Nassim ne peut être comprise sans être resituée par rapport à l'état d'avancement de l'opération de rénovation urbaine dans le secteur enquêté (à proximité de la mosquée Hassan II en amont de la percée) et à sa temporalité. L'avancement des démolitions dans ce secteur et ses conséquences sociales et spatiales (détérioration des espaces de vie proches), ainsi que l'enlisement de l'opération depuis plusieurs années, conduisent les habitants à souhaiter un départ rapide (sans pour autant renoncer à leurs revendications). Leur discours sur le projet et le départ s'est probablement modifié depuis l'enquête socio-économique en 1989 au cours des 15 dernières années, au fil de l'avancement de l'opération et donc au fur et à mesure qu'ils s'y sont trouvés confrontés concrètement. Les discours sur le départ anticipent aujourd'hui la mort du quartier (spatialement et socialement). Les enquêtés se situent tout à la fois dans le présent et futur proche des revendications et par rapport au relogement dans un avenir dont ils ne maîtrisent pas l'échéance mais pour lequel ils se préparent notamment en élaborant un projet résidentiel. Ici, les revendications constituent la base de leur projet : la plupart des " bénéficiaires " intègre l'idée d'une réinstallation dans la cité Nassim mais ont des exigences relatives à la taille de l'appartement et à sa localisation dans la cité ou encore au nombre d'appartements, dans une optique de décohabitation intergénérationnelle, entre collatéraux, voire entre co-locataires. D'autres, sans être identifiés comme " bénéficiaires " par la Sonadac, défendent l'idée d'un

possible relogement dans cette cité. Enfin, il y a ceux qui, ayant des intérêts économiques dans la médina extra-muros et un logement leur convenant, refusent l'idée de vivre à Nassim et donc élaborent des projets de réinstallation dans un autre quartier, et généralement dans un quartier central de Casablanca, en se basant sur les indemnités d'expropriation revendiquées. Un groupe de commerçants est allé jusqu'à proposer à la direction de la Sonadac de faire démolir leurs biens immobiliers dans la médina extra-muros, mais de conserver leurs terrains faisant valoir qu'ils s'engageraient à reconstruire selon le cahier des charges du projet... sans se rendre compte du décalage entre le dimensionnement et la vocation internationale de l'Avenue Royale et la réalité quotidienne de leurs activités économiques.

Dans la plupart des cas, les enquêtés perçoivent des avantages liés au logement et aux espaces limitrophes : propreté, luminosité, "modernité", salubrité, dédensification, décohabitation familiale, entre voisins, en particulier avancée par les femmes qui sont les premières à subir les tensions liées au déroulement de la vie domestique dans la promiscuité (entretien du logement, préparation des repas, disputes et bruits des enfants...). L'évocation de la question des voisins est toutefois très ambivalente : solidarité, confiance, respect sont associés à la médina extra-muros avant le début du vidage de la population et des démolitions, tandis que pour Nassim c'est une plus grande indépendance et tranquillité par rapport au voisinage (évocation de la "porte fermée") qui sont valorisées, voire un desserrement du contrôle social. Le logement est également appréhendé comme une ressource économique, parfois unique et insuffisante au regard des autres charges (eau, électricité, remboursement des traites), en raison des possibilités de location induisant certes à nouveau la cohabitation avec des voisins. La critique principale envers le logement est sa petite taille.

Les critiques négatives portent sur l'échelle de la cité dont le manque d'urbanité est systématiquement pris en considération par les habitants : éloignement du centre, de la mer, des espaces de loisirs, insuffisance des équipements collectifs et de proximité et manque d'animation, cherté du marché, absence ou éloignement des lieux d'emplois, coûts économique et social (temps, fatigue, journée passée entièrement à l'extérieur du domicile) des transports publics, insécurité liée à la faiblesse des interconnaissances et à l'affaiblissement du contrôle social, dispersion d'un réseau social de proximité.

Pour les habitants contraints à de longs déplacements pour rejoindre leur lieu de travail ou accéder à l'emploi, même précaire et peu rémunérateur, les avantages du logement à Nassim compensent insuffisamment les inconvénients de la cité : ce qui est mis de manière prioritaire dans la balance est le problème de l'emploi et des coûts de transport collectif. Les qualités de la médina extra-muros valent dans sa centralité et c'est l'extrême imbrication entre lieux d'habitat, de travail, d'approvisionnement, parfois de loisirs, qui est mise en avant. Il en va de même pour ceux qui ont des intérêts économiques et symboliques attachés à la centralité de la médina extra-muros et à la propriété.

IV. RAPPORTS DE FORCE ET NEGOCIATION

IV.1. Ouverture sous contrôle d'une marge de manœuvre pour les habitants

Alors qu'il n'a pas été question de faire "déguerpir" les populations et probablement face à l'ampleur de l'opération qui concerne plus de 60.000 personnes, la réussite (ou la faisabilité) du projet tient en partie dans l'apaisement des tensions sociales par le biais notamment du relogement. Toutefois, malgré l'attention des responsables de la Sonadac à cet enjeu social,

les solutions apportées ne satisfont pas la diversité des intérêts portés par une population aussi nombreuse et n'efface pas l'intrusion, dans sa double dimension matérielle et symbolique, que représente le projet dans la vie résidentielle des gens.

La Sonadac s'est donc trouvée face à l'obligation d'être à l'écoute des contestations et des revendications des habitants. Et ce d'autant plus que nombre d'entre elles, correspondant à des situations résidentielles, démographiques, économiques fort diverses, n'ont pas été anticipées et font l'objet d'un traitement au cas par cas ouvrant à la négociation.

L'entrée des habitants dans la négociation s'est également réalisée à la faveur des décalages observés entre les situations démographiques, résidentielles et les conditions d'habitat au moment de la première enquête en 1989 et lors du traitement des dossiers avant relogement. La temporalité de l'opération n'a pu en effet être maîtrisée en raison de blocages politiques - qui se sont notamment posés et se posent encore en terme de régulation sociale - institutionnels, fonciers, et financiers⁶¹, en raison des contestations des habitants... et des périodes électorales (législatives de 2002 et municipales de 2003) : rappelons que l'activité de la Sonadac ne démarre qu'en 1994, soit plus de cinq années après la réalisation des enquêtes socio-économique et foncière par l'Agence urbaine de Casablanca et la création du périmètre d'utilité publique. Or, en 2002 sur les 12.000 ménages recensés par l'enquête socio-économique de 1989, moins de 2 000, qui résidaient en amont de la percée aux abords de la Mosquée Hassan II, ont été relogés.

Selon les prévisions établies par la Sonadac en 1994, la première phase de l'opération aurait dû se dérouler de 1995 à 1997 et porter sur 2.200 ménages et la seconde, de 1998 à 2004, devait concerner les quelques 10.000 ménages restant. Or, tandis que la première phase n'est toujours pas aboutie en 2003 (500 ménages environ sont encore sur place en juillet 2002), la deuxième étape ne fait que démarrer par l'identification des ménages dans la partie aval de la percée, dans le secteur de la place Oued al-Makhazine.

Toutefois, la marge de manœuvre qui s'ouvre aux habitants se trouve cadrée par le contexte macro-politique. Les contestations et les revendications des habitants et, partant, leur entrée dans la négociation, ne portent pas sur le projet lui-même qui, en tant qu'émanation royale et sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, n'est pas contesté, ainsi que nous l'avons déjà souligné. La question qui se pose aux habitants est de savoir dans quelles conditions leur déplacement va être effectué et si ce déplacement va être respectueux de ce à quoi ils estiment avoir droit ou de ce qu'ils considèrent comme " juste " et donc légitime.

IV. 1. A. Ajustements, résistances et entrée dans la négociation

On assiste dans le déroulement de l'opération à un jeu d'ajustements/réajustements entre acteurs mais aussi à des formes différenciées de résistance, y compris de la part des habitants qui tentent de faire valoir leurs points de vue et/ou de tirer parti des failles de l'opération.

On distinguera ici l'ajustement, qui vise à réaliser un accord acceptable entre les différentes parties compte tenu des contraintes qui s'imposent à elles et des ressources dont elles disposent respectivement, de la résistance, où l'opposition est ferme et vise à faire plier la partie adverse.

⁶¹ Désormais le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) n' assure plus l'octroi d'un crédit aux habitants sur la seule attestation sur l'honneur de revenus. L'organisme a durci sa position, en exigeant une attestation de l'employeur, face à une situation de non paiement des traites par des ménages relogés à Nassim et à Attacharouk. Or, de nombreux habitants de la médina extra-muros ne peuvent fournir un tel document dans la mesure où ils exercent une activité dans le secteur " informel ". Ce durcissement a induit le blocage de dossiers et une attente prolongée de plusieurs " bénéficiaires ".

La négociation constitue la principale modalité d'ajustement dans le cours de l'opération. Toutefois, elle est également à l'œuvre dans des situations de résistances⁶², comme moyen pour certains habitants (principalement des propriétaires, des zinatiers - propriétaires des murs et locataires du sol - et/ou des commerçants) de faire valoir sans plier une somme de droits, jusqu'à l'affrontement, y compris dans quelques cas par le biais d'un recours en justice.

Négociation individuelle et familiale

La mobilisation s'opère essentiellement sur un mode individuel et familial à travers le refus des conditions de relogement et d'indemnisation ou la revendication de droits perçus comme occultés par l'administration et prend la forme d'une négociation entre les habitants et la Sonadac.

Elle se réalise dans un premier temps au cours des visites répétées des habitants⁶³ auprès des responsables des trois " cellules " de relogement, des indemnisations et des " locaux à usage professionnel ". Ces visites peuvent déboucher sur un accord, mais toujours avec l'aval de la direction de la Sonadac, ce qui explique que certains habitants tentent de rencontrer directement le directeur de la Sonadac ou le directeur du relogement au siège social à Hay Hassani.

Dans un deuxième temps, les " cas litigieux ", qui ne sont pas réglés au sein des " cellules ", sont étudiés par une " commission juridique " délibérante se réunissant mensuellement et composée de la direction de la Sonadac, des représentants de l'autorité locale, de la Wilaya de Casablanca, du Président de la Commune et d'élus au Conseil communal, d'un représentant de l'Agence urbaine⁶⁴. Les ménages contestataires sont conviés à venir s'expliquer devant cette commission.

La commission est le lieu de plusieurs négociations, non seulement avec les représentants des ménages contestataires, mais aussi entre la Sonadac et les différents acteurs institutionnels en présence. Les membres de la commission se réunissent une première fois afin de trouver un accord négocié et formulable sur les propositions à soumettre au ménage selon deux ou trois scénarios. Ce n'est que dans un second temps qu'elle entend le représentant du ménage contestataire et qu'une ou plusieurs réponses lui sont formulées suivant ses réactions et le scénario préétabli⁶⁵.

Les acteurs en présence au sein de la commission sont généralement pris dans des logiques paradoxales : coopération avec la Sonadac pour ne pas bloquer le déroulement de l'opération, ou positionnement public en faveur d'un projet d'émanation royale, mais aussi enjeux de régulation sociale ou électoraux (Wali, Président de la Commune, élus au Conseil municipal), intérêts personnels..., ce qui explique des positionnements parfois contradictoires au sein de la commission et à l'extérieur entre acteurs institutionnels ou face aux habitants, ces derniers pouvant bénéficier de ces contradictions.

Les ménages les moins conciliants peuvent être convoqués à plusieurs reprises par la commission, ce qui n'implique aucunement la réalisation d'un accord. En juillet 2003, plusieurs ménages continuent d'en refuser les décisions et occupent toujours leur logement malgré l'avancement des démolitions dans leur secteur de résidence.

⁶² Se reporter ci-dessous.

⁶³ Sur la place de telles visites dans le jeu de négociation et les interactions entre habitants et acteurs d'un projet, voir A. Deboulet 2000, pp. 313-340.

⁶⁵ Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un PV rendant compte du rejet ou de l'octroi de la demande du ménage.

Ces oppositions fermes d'habitants à toutes décisions de la commission ne donnant pas entière satisfaction à leurs revendications contribuent à bloquer le processus de relogement, et donc l'avancement de l'opération. Mais outre cette raison interne à la mise en oeuvre du projet, il importe de souligner en quoi là aussi le contexte macro-politique interfère sur le fonctionnement de la commission : celle-ci ne s'est pas réunie pendant plus d'un an (2001-2002) en raison des élections législatives qui ont eu lieu fin 2002. Il s'agissait d'assainir un climat de contestation en évitant l'instrumentation de la situation par les acteurs politiques locaux dans une optique électoraliste. Dans ces circonstances, étant donné qu'aucunes décisions ne pouvaient être prises, les visites auprès des responsables des "cellules" de relogement et des indemnisations se sont aussi raréfiées au cours de cette période.

Intermédiation sociale et mobilisation collective

Les opinions de plusieurs acteurs de la Sonadac et des habitants enquêtés, ainsi que leurs récits des faits, se rejoignent lorsqu'ils font valoir le jeu ambigu des figures de l'intermédiation sociale dans le déroulement de l'opération. Elus municipaux et autorités locales sont accusés de vouloir tirer parti de leur position à l'interface des habitants et de la Sonadac en jouant un "double rôle" ou en "manipulant" la population. Les élus ou les représentants de l'autorité locale sont non seulement membres de la "commission juridique" délibérante sur les "cas litigieux" et de ce fait peuvent faire valoir aux habitants qu'ils intercéderont en leur faveur. Ils sont aussi ceux qui détiennent un pouvoir d'information auprès des deux parties. Ils sont au courant des modes de règlement des litiges entre la Sonadac et les habitants, et donc des "avantages" concédés à certains ménages, et sont ainsi susceptibles d'orienter les revendications des habitants. Ils connaissent par ailleurs la situation des familles et peuvent de ce fait être très utiles à la Sonadac dans l'actualisation de ses informations, en particulier concernant l'identification des personnes installées dans le quartier dans l'optique de bénéficier d'un relogement, ou, au contraire, taire certaines situations. L'autorité locale est précisément associée à ce travail d'actualisation des informations dans la mesure où, ayant la charge de l'établissement et du renouvellement des papiers administratifs, elle est censée connaître la situation exacte des ménages. C'est d'ailleurs elle qui délivre aux habitants les certificats de résidence et de vie collective demandés par la Sonadac pour l'actualisation de sa base de données. Les contreparties aux services rendus évoquées par les habitants et différents acteurs de la Sonadac sont diverses : soutien électoral, bakchich, octroi d'avantages relatifs au relogement - appartements plus grands, appartements supplémentaires - octroi d'un local commercial, aide au déménagement...

Différentes formes de mobilisation collective ont pu être répertoriées, mais ce mode d'action demeure minoritaire en rapport avec l'entrée des habitants dans une négociation individuelle ou familiale et participe finalement peu à conférer aux mécontentements des habitants un affichage public.

Une première forme identifiée est la constitution d'une association de défense des intérêts des habitants face à l'opération de relogement. Cependant, son action apparaît fortement ambiguë et est perçue comme telle par plusieurs agents de la Sonadac et par l'ensemble des habitants enquêtés, y compris par ceux qui y ont adhéré. L'opinion et le récit des faits sont consensuels. Les leaders auraient profité de l'association pour se positionner comme des interlocuteurs privilégiés de la Sonadac et, tirant parti de ce statut, auraient fait valoir leurs propres revendications. De fait, l'association n'existe plus depuis le relogement avantageux de son président (deux locaux commerciaux mitoyens et décroissonnés situés dans une zone de passage et donc stratégique dans la cité de relogement, et selon plusieurs enquêtés, deux appartements également mitoyens et décroissonnés).

Des visites au siège social de la Sonadac ont été organisées par des groupes d'habitants pour en rencontrer le directeur, parfois en vain, dans la mesure les principaux interlocuteurs des habitants, les responsables des cellules de relogement et des indemnisations situées à la Foire internationale, n'ont pas de pouvoir de décision.

Une manifestation devant les locaux de la Foire internationale où se tiennent les cellules de relogement, des indemnisations et des " locaux à usage professionnel " a été organisée par un jeune homme habitant le quartier et de mouvance islamiste. Cette manifestation a surtout réuni des femmes, la plupart des hommes s'étant tenus en retrait par crainte d'une répression. Les manifestants se sont symboliquement placés sous la protection du roi, en brandissant les drapeaux marocains et en lançant des slogans évoquant la protection du roi... Mais le leader a été arrêté en pleine manifestation et a été emprisonné pendant presque une année. En 1993, cet homme, depuis libéré, ainsi que ses parents continuent de résister en refusant de quitter le quartier bien que résidant en bordure la zone détruite.

Un autre mode de résistance identifié qui peut être associé à une forme d'action collective même si elle est le fait de quelques personnes seulement est le recours à un même avocat pour porter devant la justice au moment opportun leurs revendications.

Toutefois, au-delà de ces actions, on peut estimer que les informations qui circulent entre les habitants à propos des possibilités de revendications, voire de recours à la justice, et de leur traitement par la Sonadac, constituent une forme d'organisation collective agissant en arrière-plan, dans un contexte où l'expression publique d'une résistance ou d'une opposition est contrainte par la crainte de la répression, intériorisée au regard de l'histoire politique du Maroc et de Casablanca, actualisée et confirmée localement par l'arrestation du leader de la manifestation.

Alors que les habitants disposent d'une marge de manœuvre pour agir et obtiennent certains résultats, le rapport de force avec la Sonadac reste donc asymétrique, d'une part parce qu'il s'agit d'un projet autoritaire mais aussi parce la mobilisation, dans ce contexte, peut difficilement prendre une forme collective et encore moins publique. De fait, la mobilisation des habitants se réalise plus sur le mode de l'ajustement que d'une résistance ferme et collectivement organisée, et prend comme forme essentielle et visible la négociation individuelle et familiale.

IV.1.B. Les " ficelles " de la négociation

Les revendications de la population portent sur les conditions de déplacement et de relogement, les indemnisations (pour les propriétaires, les zinataires, les artisans et les commerçants) et le «recasement» des activités économiques selon trois modalités :

- les habitants contestent les règles d'attribution et d'indemnisation établies par la Sonadac qu'ils perçoivent comme injustes au vu de leurs intérêts ou de leur situation dans le quartier et le logement ou encore au regard de la composition de leur ménage mais aussi pour des raisons symboliques relatives à l'espace vécu ;
- ils négocient des " avantages " pensant pouvoir tirer un meilleur parti des conditions de relogement et d'indemnisation ;
- ils défendent un droit au relogement quand ils ne sont pas répertoriés comme " bénéficiaires ".

Dans tous les cas, ils jouent sur le manque de transparence qui, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, qualifie les règles d'attribution et d'indemnisation pour des raisons certes diverses mais qui interfèrent largement. Dans ce jeu, il est incontestable que la temporalité du projet a constitué une ressource que les habitants ont su mobiliser, même si aujourd'hui l'administration joue aussi sur le temps long en laissant les conditions d'habitat se dégrader dans le secteur qui, selon ses prévisions, aurait dû être vidé et rasé depuis plusieurs années.

- Les habitants font ainsi valoir les changements démographiques ou les transformations de l'habitat depuis 1989 sur lesquels ils fondent leurs revendications et pour lesquels aucunes règles précises n'ont été élaborées par la Sonadac.
- Simultanément, ils tirent parti du contournement ou du dépassement des règles dans le traitement des dossiers, en mettant sur la table des négociations les " avantages " concédés à d'autres ménages. Le temps joue ici aussi en leur faveur, la circulation de l'information par le biais des réseaux sociaux leur permettant de mieux saisir les procédures, les possibilités de revendications et les modes de règlement des dossiers, en particulier les précédents en matière de litiges résolus favorablement pour les ménages. En mobilisant l'expérience des premiers déplacés, ils se montrent ainsi plus exigeants.
- Les habitants ont su, par ailleurs, mettre à jour des réalités occultées par l'enquête socio-économique, et en particulier sur leurs conditions de vie dans la médina extra-muros et les avantages, matériels et symboliques qu'ils en tirent.

IV.2. Les objets de la revendication

La taille de l'appartement.

La taille du logement fait l'objet de diverses contestations.

Un premier type de contestation remet en question la taille du ménage comme critère principal d'attribution d'un appartement. Des ménages de taille restreinte se voient ainsi attribués des logements plus petits que ceux qu'ils occupaient dans la médina extra-muros.

Certains habitants contestent également la taille du logement qui leur a été attribué en faisant valoir que depuis la réalisation des enquêtes socio-économiques leur ménage s'est agrandi (notamment par le biais des naissances).

Le nombre d'appartements.

Ce nombre fait souvent l'objet d'une réévaluation de la part des habitants qui notamment fondent leurs revendications sur la multiplication des noyaux familiaux depuis les premières enquêtes. Le mariage d'enfants restés sur place est le fait le plus souvent évoqué. Mais il peut également s'agir d'enfants adultes, ou d'un parent, occupant une pièce du logement avec une certaine autonomie, ce que rend possible l'organisation verticale des maisons à étages qui constituent le principal type d'habitat dans la médina extra-muros. Il peut s'agir aussi de l'accueil de ménages locataires sans subdivision du logement, les différents ménages refusant de cohabiter dans la cité de «recasement». D'autres ménages encore attestent de leur absence au moment des enquêtes précédentes. Des situations conflictuelles entre plusieurs prétendants pour un même logement ont également été répertoriées, dans plusieurs circonstances : un ménage se déclare absent au moment de l'enquête mais n'est pas reconnu comme légitime par celui qui a été identifié ; le décès d'un locataire pose le problème de l'identification de l'enfant bénéficiaire et du désistement des autres enfants.

La localisation de l'appartement dans la cité Nassim

La négociation porte également, qu'il s'agisse de locataires ou de propriétaires, sur la localisation du logement dans la cité Nassim. La cité est subdivisée en quatre secteurs conçus

par des architectes différents et les appartements de l'un de ces secteurs font l'objet de plus de refus de la part des habitants, pour des raisons architecturales, notamment l'absence de terrasses sur l'immeuble, la longueur des coursives desservant les logements, ce qui pose un problème de gestion collective, pour l'entretien ménager, l'éclairage... Les habitants connaissent bien les réalités de l'habitat dans la cité Nassim par le biais des réseaux sociaux, et en particulier d'anciens voisins.

Revendications diverses relatives au relogement :

Elles peuvent porter sur la demande de prise en charge des frais de déplacement, de réalisation de travaux dans l'appartement, de paiement pour l'abonnement du compteur électrique, de demande d'un local commercial financé pour moitié par la Sonadac...

Le montant des indemnités

Une contestation d'une autre nature porte sur les montants des indemnités jugés insuffisants ou injustes par les propriétaires (du sol et des murs), les zinataires (propriétaires des murs et locataires du sol) ou encore les commerçants et artisans s'agissant d'un fonds de commerce, au regard de la situation centrale du quartier, des intérêts économiques et des trajectoires de vie résidentielle et professionnelle qui y sont associés.

Pour le foncier comme pour l'immobilier, les indemnités ont fait l'objet d'un barème établi par la Sonadac qui a égalisé et revu à la baisse les montants fixés pour chaque titre par la commission d'évaluation des indemnités d'expropriation au moment de l'établissement du périmètre d'utilité publique en 1989 (PV établis par la commission en juillet-août 1989) : 800 dh le m² de plancher (80 euros), indifféremment de l'état des habitations qui ont fait l'objet d'arrêtés d'immeubles menaçant ruine, 1000 dh le m² de terrain pour les petites parcelles et 400dh le m² pour les grandes propriétés foncières. Ce barème, qui n'a fait l'objet d'aucune réévaluation depuis 1989, a été suivi - sauf sur demande particulière de la direction de la Sonadac - , mais les cas litigieux concernant les propriétaires exigeant la réévaluation des montants ne sont toujours pas réglés en 2003 et font l'objet d'un *statut quo*.

Ne pouvant contourner le barème, certains ménages tentent d'en minimiser la contrainte en jouant sur les superficies de plancher. Ils ne peuvent en revanche contester la surface au sol dans la mesure où celle-ci est attestée par un acte d'achat ou un titre foncier (pour les immeubles immatriculés).

La négociation porte alors sur les montants globaux des indemnités-plancher selon deux séries principales d'argumentations :

- le ménage fait valoir l'agrandissement de son logement depuis l'enquête foncière de 1989 (ajout d'une pièce sur un espace non pris en compte dans le mode de calcul de la superficie plancher, surélévation...). De fait, les travaux sur l'habitat n'ont pas été gelés depuis l'arrêté du périmètre d'utilité publique.

- il remet en cause le mode de calcul des superficies de plancher. La loi relative aux expropriations retient la notion de surface utile tandis que les habitants perçoivent leur logement à travers les usages qu'ils en ont et qui confèrent une fonctionnalité à des espaces non comptabilisés dans le calcul des indemnités : le puits de lumière (al zhawiya) par exemple qui caractérise l'habitat vertical en médina extra-muros, les escaliers internes à l'habitation... D'une manière générale, les propriétaires ou les zinataires calculent la surface de plancher à partir de la superficie de la parcelle, en multipliant celle-ci par le nombre d'étages dans la maison.

Le montant de l'indemnité foncière pour les grandes parcelles n'a pas fait l'objet de controverses. Cela s'explique par le droit de zina qui affecte ces terrains depuis la formation du quartier dans la première moitié du XXe siècle. De grandes familles possèdent le sol qu'elles louent, et sur lequel des habitations ont été édifiées par les locataires (zinataires). De ce fait, elles en perdent la libre jouissance, et n'en tirent plus aujourd'hui que de faibles loyers qui n'ont pas été réévalués. Les loyers du sol sont d'autant moins attrayants qu'ils sont répartis en de nombreux héritiers. Aussi, l'opération représente pour eux l'opportunité de bénéficier d'une indemnisation pour des terrains leur rapportant peu.

Le dédommagement des ressources financières liées à la propriété

Certains propriétaires enquêtés contestent la pratique de la Sonadac de murer les logements après le relogement des locataires et font valoir un manque à gagner sur plusieurs années, l'enlisement de l'opération ayant retardé le règlement de leur propre cas. Des revendications similaires portent sur les locaux commerciaux qui ont été fermés. D'autres évoquent le non paiement des loyers par leurs locataires à partir du moment où la procédure de relogement est engagée.

IV.3. Des modalités différenciées de mobilisation selon le capital social, économique et politique

D'une manière générale, les locataires sont plus dans l'ajustement et les propriétaires dans la résistance. Cette différence dans le mode de mobilisation s'explique par les inégalités de ressources entre ces deux catégories d'habitants.

Les propriétaires et/ou les commerçants estiment avoir des intérêts matériels et symboliques dans la médina extra-muros et simultanément ils se perçoivent comme ceux ayant le plus à perdre dans l'opération. Leurs revendications font valoir avant tout les intérêts économiques que leur procure leur statut de propriétaire et pour certains de commerçants dans le quartier : ressources locatives grâce à la subdivision des maisons à étages en plusieurs logements indépendants ; possibilité de décohabitation des hommes célibataires ou veufs ou encore des jeunes couples grâce à l'occupation d'un de ces "appartements", taille ou état des appartements occupés ou loués dans des immeubles/habitations qui ne menacent nullement ruine, location de locaux commerciaux, exercice d'une activité économique dans le quartier, propriété d'un ou de plusieurs fonds de commerce. Si les propriétaires sont largement minoritaires, leur refus de quitter leur logement sans avoir obtenu gain de cause est ferme et participe à bloquer l'opération. Plusieurs propriétaires et/ou commerçants sont prêts à recourir à la justice au moment opportun et ont pris des avocats pour défendre leurs droits.

D'une manière générale, dans le rapport de négociation, les ménages solvables sont les plus avantagés. Car, si la Sonadac finance les logements à hauteur des deux tiers de leur prix, et pour moitié les locaux commerciaux, les charges qui restent à payer sont lourdes pour une majorité de "bénéficiaires". Aussi, leur niveau de vie ne les autorise pas à négocier un appartement plus grand ou supplémentaire ou encore un local commercial qu'ils ne pourront financer.

IV.4. Le pourrissement de la situation

Face aux différentes formes de mobilisation des habitants, et notamment au refus des propriétaires et de certains locataires de quitter leur logement, la Sonadac ne manque pas de montrer sa détermination et la faisabilité du projet à travers des "opérations de force" et/ou fortement symboliques (destruction d'une école, annonce par affichage d'une deuxième phase

de l'opération alors que la situation est bloquée, en revanche maintien de la petite mosquée de quartier). Dans le secteur amont, entre la Foire internationale et la rue de la butte, elle fait ainsi opérer en juillet 2002 la destruction d'un îlot qui a pu être vidé de ses habitants mais qui n'en n'est pas moins cerné par des constructions encore habitées, laissant place à un terrain jonché de gravats et utilisé dans le quartier comme dépôt d'ordures.

La pression de la Sonadac, à travers l'avancement de la démolition sans attendre le vidage complet du secteur, voire aujourd'hui des îlots, s'est encore accrue au cours de l'année 2003. La société va jusqu'à jouer le pourrissement de la situation, retournant ainsi à son avantage la lenteur de réalisation du projet et les blocages qui ont conduit à l'enlisement de l'opération. Les habitants encore sur place se trouvent confrontés à des conditions d'habitat qu'ils évoquent comme de plus en plus difficiles à supporter : quartier en ruine en raison des démolitions, y compris d'habitations jouxtant les constructions encore occupées, amoncellement de gravats, d'ordures, coupure de l'éclairage public, endommagement des réseaux d'assainissement et remontée des égouts, rats, cafards, dislocation des voisinages et isolement social des familles, diminution du contrôle social et progression du sentiment d'insécurité, accès facilité des logements par les terrasses et peur des vols, squats des logements vidés et en ruine par des inconnus dans le quartier, non réalisation de travaux d'entretien ou de réparation dans des logements qui sont voués à la démolition...

La pression augmente également pour les derniers habitants du secteur à travers le déplacement autoritaire et précipité de ménages ayant signé avec la Sonadac pour l'attribution d'un logement mais qui ne s'étaient pas résignés à quitter le quartier. Les enquêtés se plaignent en particulier de ne pas savoir quand interviendra leur départ et de se trouver dans une situation d'attente qui paraît s'éterniser. De fait, l'enlisement de l'opération depuis plusieurs années explique que le départ est appréhendé aujourd'hui comme mettant fin à une situation de plus en plus intenable.

V. ORDRES DE LEGITIMATION DES ACTEURS PUBLICS ET DES HABITANTS

Il est essentiel de rappeler ici que le projet de l'Avenue royale est lié à la volonté du Roi Hassan II de valoriser et de désenclaver la Mosquée Hassan II inaugurée en 1993 et qu'il n'est donc pas programmé dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Casablanca⁶⁶. Il s'est ainsi imposé aux acteurs politiques, de l'aménagement et de l'urbanisme de Casablanca qui, d'une part, se sont trouvés confrontés à un enjeu de régulation sociale : plus de 60.000 personnes résidant au cœur même de la métropole étaient concernés par le déplacement et la destruction de leurs lieux de vie ; et, d'autre part, face à la nécessité/l'obligation de lui conférer *a posteriori* une légitimité urbanistique.

C'est par deux séries d'arguments qu'il sera défendu et médiatisé (maître d'œuvre, acteurs politiques, responsables et professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, presse spécialisée) : il est simultanément présenté comme une opération de rénovation urbaine qui renforcera le rayonnement international de Casablanca grâce à une action majeure de restructuration de la centralité urbaine et comme un projet social de "salubrité" publique permettant aux habitants de la médina extra-muros d'accéder à des conditions de vie décentes dans une nouvelle cité (Nassim).

⁶⁶ R. Cattedra, op. cité.

V.1. Internationalisation et métropolisation comme enjeux de l'opération de rénovation urbaine

« Cette microchirurgie⁶⁷ urbanistique (...) donnera au centre de la ville de Casablanca et aux abords de la Mosquée Hassan II, un visage plus digne d'une métropole économique, conformément au souhait de S.M. le Roi Hassan II »⁶⁸. C'est en ces termes qu'en 1995 Mohamed Saïdi, alors Directeur Général de la Sonadac, évoquait, lors d'une interview pour la Gazette de l'Urbanisme et de l'Immobilier, le projet de l'Avenue royale. Et ce sont dans des termes équivalents que continue d'être évoqué aujourd'hui le projet.

L'enjeu d'un renforcement de la fonction métropolitaine de Casablanca à une échelle internationale est clairement posé et les moyens d'y parvenir passent par "une mise à niveau de la ville" présentée comme inévitable dans "le cadre de la mondialisation" ou autrement dit par une normalisation de l'espace. Cette mise à la norme est pensée à partir de modèles architecturaux et urbanistiques qui se veulent projeter et renforcer l'image d'une métropole internationale, tout en empruntant au modèle de la percée haussmannienne.

Le renforcement du rayonnement économique de Casablanca au-delà des frontières nationales est associé à la restructuration de la centralité urbaine. Certes, l'objectif premier et émanant de la volonté royale est de désenclaver la Mosquée Hassan II en facilitant l'accès et en l'intégrant dans une centralité renouvelée dont elle constituerait l'élément fondateur⁶⁹. Mais, au-delà, l'Avenue est conçue d'un double point de vue fonctionnel et symbolique comme une artère structurante du quartier des affaires, une vitrine internationale et le lieu d'accueil de capitaux privés internationaux. Il est ainsi prévu qu'elle accueille des éléments à la fois structurants de la centralité urbaine et constituant des lieux d'interface avec les échelles non seulement nationale mais également internationale : bureaux, commerces et logements de grand standing, mais aussi palais des congrès et "grand théâtre national".

L'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement de l'Avenue, le "master plan", par la nouvelle direction à la Sonadac (fin 2002) s'inscrit parfaitement dans cette optique de "modernisation" de la ville et de mise à la norme spatiale.

Ce nouveau plan est réalisé par une "cellule de développement et de promotion constituée de professionnels de l'urbanisme, nationaux et étrangers"⁷⁰, dont principalement un cabinet d'architecture parisien ayant par ailleurs œuvré dans la restructuration urbaine à Beyrouth. L'objectif fixé de ce plan est de "promouvoir le développement de la Nouvelle Corniche et de l'Avenue Royale à l'échelle internationale" et la stratégie déployée de rechercher et de convaincre des promoteurs immobiliers internationaux. Dans cette optique, le projet a été présenté en 2002 au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui s'est tenu en France tandis qu'une journée portes ouvertes a été organisée à Casablanca en septembre 2002 "pour inviter les investisseurs nationaux à réfléchir sur l'opportunité d'une participation et d'un partenariat avec des investissements étrangers".

Elever Casablanca au rang de "ville internationale et moderne" constitue un ordre de légitimation du projet de l'Avenue royale qui fait l'objet d'un large consensus⁷¹. Pour autant, il existe des voix discordantes, "en coulisses" et aujourd'hui ouvrant sur un débat entre

⁶⁷ C'est là un euphémisme, si l'on considère l'ampleur de la rénovation urbaine : soit, rappelons-le, plus de 60.000 ménages !

⁶⁸ In *La gazette de l'Urbanisme et de l'Immobilier*, 1995, p. 11.

⁶⁹ R.Cattedra, op. cité.

⁷⁰ Sonadac, *Rapport d'activité*. Casablanca, Sonadac, 2002.

⁷¹ Se reporter au n° 4 de la revue *Labyrinthes* qui présente la dernière version du projet de l'Avenue Royale et au n° 10 de la revue AM Architecture du Maroc qui consacre un dossier spécial intitulé "Avenue royale : reconversion de ville".

professionnels. Ainsi la livraison n°5 de la revue spécialisée *Labyrinthes, à la croisée des villes* propose un dossier intitulé “ Scandale de l’avenue royale ; Casablanca Avenue royale, contre-projet, l’amorce d’un débat ”. Un groupe d’architectes marocains y présente un contre-projet fondé sur l’idée d’une meilleure articulation de l’Avenue royale avec la trame urbaine existante (médina intra-muros, héritages du protectorat, Mosquée Hassan II, quartiers d’habitat extra-muros) et d’une plus grande attention à la population. La question qu’ils posent : “Le modèle urbain haussmannien est-il la “ voie royale ” vers la modernité au Maroc ? ” détourne l’idée de modernité telle qu’elle est mise en avant par le projet actuel et la pose comme un élément fondamental du débat. D’autres critiques s’élèvent sur l’absence de réflexion sur ce qui pourrait être un vrai “ projet de société ” concernant un des “ espaces les plus stratégiques et sensibles de Casablanca, où se rencontrent un tissu médinal, une trame et une architecture art déco, des quartiers marocains plus récents... ”. Cette réflexion est présentée comme sacrifiée à la “ technicité ” et aux enjeux de la promotion immobilière, au “ dessin ” et au “ trait ” ou encore à la “ scénographie ” sous prétexte d’une valorisation d’un dessein international.

Le projet est également inscrit dans une vision de la ville circulaire dans l’une de ses variantes : la lutte contre l’asphyxie ou la congestion du centre, présentée comme un enjeu primordial pour l’accès à la “ modernité ” et à l’internationalité. L’éditorial de la livraison 10 de la revue *AM Architecture marocaine*, signé Selma Zerhouni, est à ce propos éloquent. Casablanca y est présentée comme “ obstruée, bouchée, congestionnée ” et l’Avenue royale comme “ la purge urbaine ” ouvrant la ville sur la Mosquée Hassan II et la mer offrant de la sorte “ en même temps que la bouffée d’oxygène attendue, tout ce que le centre refuse encore de livrer, la promenade, le jeu, le plaisir, la contemplation, la découverte de paysage, la flânerie... ”⁷². Mais rien ne précise dans ce discours à quelles populations, nationales ou internationales, ou à quels Casablancais cette “ décongestion ” de la ville et la “ qualité de la vie ” qu’elle suggère sont susceptibles de profiter.

V.2. Un projet social

L’affichage d’un projet social est aussi très fort et constitue, avec les enjeux de centralité urbaine et d’internationalisation, un ordre principal de légitimation des acteurs publics. En lien avec l’édification de la Mosquée Hassan II, ce projet n’avait pourtant pas en amont de visée sociale explicite, se caractérisant au contraire par une dimension autoritaire pour les habitants à déplacer sans néanmoins qu’il ait été question de pratiquer le “ déguerpissement ”.

C’est donc également a posteriori que la dimension sociale du projet est évoquée, pensée et médiatisée à travers la dénonciation des conditions de vie et d’habitat insalubre de la médina extra-muros, la valorisation de la cité Nassim construite par la Sonadac pour le relogement des populations, l’accompagnement social des ménages déplacés et l’accès des habitants à un logement décent et à la propriété pour les locataires.

La rénovation urbaine est présentée comme nécessaire en raison de la surdensité, l’insalubrité, la précarité ou la vétusté d’un habitat qui majoritairement menacerait ruine, les fortes densités d’habitants et l’exiguïté de leurs logements, les déficiences de l’assainissement, ou encore l’insécurité et la délinquance (dont la consommation de drogue). La notion d’habitat anarchique est également requise dans ce processus de dévalorisation d’un habitat populaire qui s’est édifié en dehors de toute planification urbaine. Cette représentation du projet prend

⁷² S. Zerhouni, Editorial de la revue *AM Architecture marocaine*, n°10, p. 9.

appui sur les résultats de l'enquête socio-économique réalisée en 1989 (" 44% des ménages vivent dans une seule pièce ", selon A. Zakaria se référant à cette enquête⁷³).

Par ailleurs, la justification sociale de la rénovation urbaine fait valoir le bénéfice que représente pour la grande majorité des habitants à déplacer le passage du statut de locataire dans la médina extra-muros (80% des ménages) au statut de propriétaire dans la cité de relogement, à des conditions préférentielles. La Sonadac participe en effet au financement du relogement en accès à la propriété à hauteur des deux tiers du prix du logement, tandis que le tiers restant est à la charge de l'acquéreur qui peut bénéficier de l'octroi d'un prêt auprès du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

Le pendant de la critique relative aux " conditions de vie " des habitants dans la médina extra-muros est la valorisation du double point de vue architectural et urbanistique de la cité de relogement (Nassim). Celle-ci est présentée comme un lieu d'accueil permettant aux familles " d'accéder à des conditions de vie plus décentes dans leurs nouvelles habitations⁷⁴ " et se trouve qualifiée de " ville nouvelle " alors qu'il s'agit en réalité d'un secteur d'habitat sur la commune périphérique et faiblement urbanisée de Lissasfa. Si la mixité urbaine y a été privilégiée à travers la création d'équipements socio-collectifs et de locaux commerciaux pour recevoir les commerçants et les artisans déplacés de la médina extra-muros, elle reste aujourd'hui une zone très périphérique dont la fonction essentielle est l'habitat et ne reproduit en rien le dynamisme et la centralité économiques qui caractérisent la médina extra-muros. La Sonadac met également en avant l'argument d'une dynamisation urbaine du secteur par la création de la cité Nassim, qui sonne là aussi comme une justification a posteriori du projet. L'édification de cette cité serait à même de permettre la liaison entre deux communes périphériques, celle de Lissasfa et sa voisine, Sidi Maârouf.

Un autre aspect de l'affichage social du projet concerne la mise en place d'un " accompagnement social " des habitants à leur arrivée dans la cité Nassim. Cet accompagnement s'est imposé, dans un contexte d'échanges avec des universitaires marocains et français, à l'ancienne direction de la Sonadac comme une pratique nécessaire de régulation sociale. Depuis 2001, la réorientation politique de la Sonadac et la réorganisation de ses services se sont notamment traduits par une priorité donnée au secteur commercial et le transfert vers celui-ci d'agents affectés auparavant à la " cellule d'accompagnement social ". Cette dernière voit ainsi sa mission ramenée à une dimension technique et administrative au sein d'une antenne locale de la Sonadac.

Cet accompagnement social a certes visé à faciliter l'"intégration" des habitants dans leur nouveau cadre de vie, mais sur certains points cette idée n'a sans doute pas suffisamment fait l'objet d'une réflexion commune quant à sa définition, ses objectifs et les moyens de sa mise en oeuvre. Outre une fonction de conseil et d'aide techniques auprès des habitants, la " cellule d'accompagnement social " s'est donné pour objectif d'assurer un " rôle de sensibilisation des habitants à leur nouveau cadre de vie " ou encore " un rôle pédagogique " en vue d'une prise en charge du quartier par la population, qui ont souvent pris la forme d'un encadrement technique et social. Ces orientations se sont finalement inscrites dans une représentation de la " ville belle ", dont l'antithèse est au Maroc le bidonville, et donc dans une logique de normalisation spatiale. Une telle logique se trouve, tout au moins partiellement, en confrontation avec le vécu des habitants qui ajustent les espaces d'habitat à leurs

⁷³ Z. Abderrahim, 2002, p. 11.

⁷⁴ Sonadac, op. cité.

représentations spatiales et à leurs usages et donc les transforment selon leurs propres normes.

V.3. Ordres de légitimation des habitants et valorisation d'autres réalités socio-spatiales que celle d'un habitat insalubre

Les ordres de légitimation sur lesquels les habitants fondent leurs contestations et leurs revendications mettent à jour d'autres réalités et des réalités plus diversifiées que celle d'un quartier d'habitat insalubre.

Quatre ordres de légitimation ressortent des discours des personnes enquêtées.

Une légitimité royale

Les habitants retournent la contrainte d'être confrontés à un projet royal en se référant à un discours du Roi Hassan II sur le relogement pour légitimer leurs revendications. Aussi leurs contestations, voire leurs attaques ou leurs critiques, ne portent en rien sur le projet royal (" on n'est pas contre ") contre lequel ils ne peuvent rien, mais sur les conditions de sa mise en œuvre par la Sonadac. Suivant la volonté du Roi, elle se doit de satisfaire les habitants qui de ce fait ont leur mot à dire dans la définition d'un relogement " juste " et donc de ce qu'ils considèrent être leur droit/dû.

Le droit à la ville et à l'urbanité

Alors que les acteurs institutionnels valorisent l'accès à des conditions d'habitat " décent " dans la cité Nassim, les habitants, sans pour autant contester cette dimension, renvoient l'image pour la médina extra-muros d'un quartier urbain à travers sa centralité géographique et économique, les sociabilités qui s'y sont construites, l'animation et sa proximité avec des espaces de loisirs, notamment ceux du littoral. Aussi leur dénonciation du projet passe entre autres par les critiques formulées à l'égard de la cité Nassim présentée comme l'antithèse du quartier urbain. Certains enquêtés dénoncent notamment le fait de ne pas avoir le choix du quartier et de ne pas pouvoir se relocaliser à proximité de façon à ne pas perdre les avantages matériels et symboliques d'un quartier central et urbain.

Le registre économique

Ce registre interfère largement avec celui du droit à la ville et à l'urbanité à travers l'évocation des bénéfices qu'octroie un quartier central et dynamique d'un point de vue économique, même si ce dynamisme relève principalement de l'activité informelle. La question du travail et de l'accès à l'emploi, mais aussi de la proximité des lieux de travail ou de leur accessibilité par les transports publics ou grâce à la mise en place de systèmes d'entraide entre habitants est systématiquement évoquée par les enquêtés, comme celles d'une moins bonne rentabilité des commerces, des services et de l'artisanat une fois déplacés à Nassim et du sous-dimensionnement des locaux pour des activités spécifiques, ou encore la question des coûts d'alimentation, d'habillement moins élevés dans la médina extra-muros que dans la cité de «recasement». Or, ce sont là les dimensions les plus occultées par les discours des acteurs institutionnels qui construisent la légitimité économique du projet sur des enjeux de métropolisation et d'internationalisation. Rien n'est dit ou écrit en effet sur le fonctionnement économique de la médina extra-muros, sa place au sein de la métropole, et en particulier les relations médinas intra et extra-muros qui sont jointives, son dynamisme économique, les potentialités d'y exercer une activité économique même précaire ou irrégulière ou encore les relations fortes qui existent entre lieu de résidence/emploi/approvisionnement.

Il n'est donc pas étonnant non plus que la catégorie d'acteurs la plus occultée par les discours institutionnels soient les actifs du secteur informel et tout particulièrement les nombreux vendeurs ou prestataires de service localisés dans la rue. Si des locaux commerciaux ont été prévus dans la cité Nassim, leur nombre paraît largement sous-estimé au vu de la densité commerciale et artisanale sur les 50 hectares du périmètre déclaré d'utilité publique. Rien n'est dit non plus sur le changement de situation économique qu'un déplacement vers la cité Nassim est susceptible d'entraîner. Dans la médina extra-muros l'ensemble des activités économiques, y compris les plus précaires, bénéficient de la centralité économique qui caractérise ce faubourg de la médina, leur très forte concentration et leur fonctionnement en symbiose⁷⁵. Dans la cité Nassim, les activités économiques répondent avant tout à une demande de proximité, ce qui explique que des " bénéficiaires " ne se soient toujours pas relocalisés.

Certains enquêtés détournent d'ailleurs le paradigme de la " modernité " tel qu'énoncé par les acteurs institutionnels pour faire valoir l'emplacement stratégique de leur logement ou de leur activité économique et revendiquer une indemnisation à la hauteur des enjeux économiques du projet.

La question de la propriété apparaît sous une facette également très différente lorsqu'elle est évoquée par les acteurs institutionnels ou par les habitants. Les discours officiels et l'iconographie relative au projet mettent systématiquement en avant le taux de 80% de locataires parmi les ménages à déplacer, ce qui minimise le poids des propriétaires en valeur absolue, mais aussi leur engagement et leur fermeté dans une action de résistance pour des droits qu'ils estiment sous-évalués. Ce discours occulte par ailleurs les ressources matérielles que représente la propriété dans le quartier et que les propriétaires ne manquent pas de faire valoir dans leurs revendications (revenus locatifs, absence de charges à payer, décohabitation familiale partielle).

En revanche, la valorisation de l'accès à la propriété par les acteurs officiels occulte la question de la faible solvabilité des ménages, et partant de leur difficulté à assurer le coût d'un crédit, même si celui-ci ne représente que le tiers du coût total du logement en accession. Alors que les enquêtés ne font jamais valoir les avantages d'un accès à la propriété, ils dénoncent la lourdeur des traites à payer au Crédit Immobilier et Hôtelier au regard des bas loyers pratiqués dans la médina et parfois de l'inexistence d'autres charges (pas d'eau courante, pas de compteur électrique) et anticipent la possibilité de ne pas s'en acquitter ou de le faire partiellement, comme cela est déjà pratiqué par des ménages relogés.

Les registres affectif et identitaire

Les registres affectif et identitaire paraissent moins prégnants dans les revendications, sans doute, on peut en faire ici l'hypothèse, parce que perçus comme moins persuasifs que l'évocation des intérêts économiques et urbains. Les habitants y recourent toutefois pour signifier ce que le quartier représente à leurs yeux. Les grandes étapes de la vie ne manquent pas alors d'être rappelées et associées au quartier : enfance, mariage, naissance des enfants, décès... construisent l'attachement à un espace de vie investi depuis plusieurs décennies, en interférant avec les pratiques quotidiennes et habituelles.

⁷⁵ I. Berry-Chikhaoui, 1994.

CHAPITRE DEUX

L'ENTRE-DEUX DES POLITIQUES D'HABITAT SOCIAL : MAROC, ALGERIE, MAURITANIE

INTRODUCTION GENERALE

Au Maroc et en Algérie, la tradition de prise en charge par l'Etat des problèmes de logement des couches populaires ou défavorisées est bien assise ; elle peut même être lue comme une sorte de « pacte socio-politique » entre couches au pouvoir et nouvelles couches urbaines pauvres à moyennes. Avec quelque décalage dans le temps dû à une urbanisation plus tardive, c'est également ce type de rapport qui semble se construire en Mauritanie. Mais ces politiques à fort affichage social et à forte justification politique ont également un affichage urbanistique omniprésent. La modernisation, la mise à la norme, l'image d'une « belle ville » font au demeurant plus que justifier les grandes reconfigurations foncières et/ou immobilières entreprises avec plus ou moins de succès dans les villes observées : elles déterminent des alliances objectives entre divers types de « pouvoirs » - technique, politique, financier...- pour contenir, réduire ou éliminer ces « stigmates » que constituent, aux yeux des acteurs publics et des couches aisées, les quartiers précaires, l'habitat « insalubre » ou dégradé. Les degrés d'intériorisation et d'adhésion des habitants à ces mesures présentées pour favoriser leur bonheur sont, bien sûr, très variables et ils déterminent sans doute assez largement l'attitude que peuvent avoir ces derniers.

Toutefois, la question des relogements et des évictions - ou de leur « contraire » apparent, la restructuration urbaine *in situ* - est intimement liée à des enjeux fonciers, sociaux, économiques et politiques. La prise de conscience de ces contradictions - ou la simple supputation de ces dernières, vu le contexte national ou local - conduit les habitants à afficher des attitudes et à déployer des tactiques dont l'observation et décodage révèlent plus d'une surprise. Par ailleurs, « la » population n'apparaît comme entité collective que très ponctuellement ; l'hétérogénéité des personnes et de leurs itinéraires et le brassage que réalisent tant l'implantation précaire sur le long terme que le relogement lui-même, sont remarquables en Algérie et au Maroc. Si les cas mauritaniens donnent à penser qu'une certaine concentration communautaire s'esquisse à la faveur des occupations comme des déplacements, l'examen des stratégies d'accès aux « lots » appuierait plutôt l'idée d'une certaine individuation des itinéraires résidentiels, mais simplement moins poussée, actuellement, que dans les deux autres pays.

Enfin, dans les trois cas, on ne peut que souligner l'impact des interventions antérieures menées par les acteurs publics - au niveau local, le plus souvent, mais de plus en plus au niveau national - sur l'élaboration d'un complexe de références et d'attentes, comme sur l'émergence d'enjeux - fonciers, immobiliers - et de tactiques de pression ou de négociation. Cet impact touche, au-delà des populations directement concernées par les interventions, une masse beaucoup plus large d'habitants qui tentent d'acquérir ou de s'approprier les « critères » - spatiaux ou sociaux - leur permettant d'être considérés comme *ayants droit*. Cette notion-pivot éclaire d'ailleurs l'ensemble du processus, y compris cette face un peu obscure des négociations, conflits et traîtrises qui peuvent concerner les habitants entre eux.

La désignation du « problème », d'abord formulé en termes spatiaux, - « le » quartier d'habitat précaire, dans les trois pays, avec, en plus, la construction dégradée ou précaire et les « sinistrés » en Algérie – signe le démarrage de mouvements d'attraction dans lesquels il est toutefois difficile de distinguer ce qui relève de mouvements « spéculatifs » et de mobilité urbaine ordinaire, ce qui rend souvent inappropriée l'analyse du fragment spatial en termes de couche sociale. Les habitants eux-mêmes interprètent d'ailleurs une partie de ces mouvements comme une manœuvre des « riches » pour se cacher derrière les « pauvres ». On aurait pu croire que le nouveau discours sur la pauvreté modifierait sensiblement les modes d'approche des problèmes et l'identification des « solutions » à y apporter. Il ne semble pas que cela soit le cas puisque, par défaut, l'essentiel de la « définition » de la pauvreté passe par la définition des conditions de logement et d'urbanité et donc par l'appartenance à ces périmètres précaires.

Cette absence d'imagination dans la définition des réponses - qui culmine au Maroc avec l'application de l'approche par l'accompagnement social des projets - tend à prouver, nous semble-t-il, que les motivations des acteurs publics restent totalement guidées par les enjeux urbanistiques, fonciers et économiques liés à la restructuration des centres-villes.

Les trois « cas » qui suivent résultent d'approches qui se situent à des niveaux d'analyse et d'investigation différents⁷⁶ et « répondent » donc de manière spécifique, souvent complémentaire, aux questions soulevées par la recherche. En ce qui concerne l'Algérie, pays faisant préalablement partie du programme *Effets sociaux des dispositifs spatiaux*, évoqué dans l'introduction générale, ont été menées des enquêtes lourdes –à la fois quantitatives et qualitatives- dont les résultats sont présentés ici. En ce qui concerne la Mauritanie, qui n'a rejoint ce programme qu'avec la recherche PRUD, une phase d'enquête exploratoire plus longue était nécessaire malgré l'excellente introduction aux problématiques que constituaient les travaux personnels de Ph. Tanguy. Les enquêtes lourdes commencées tardivement ont, de plus, été confrontées à des problèmes administratifs et financiers et seul le corpus qualitatif a pu être utilisé dans ce rapport. Pour le Maroc, le travail s'appuie sur des investigations quantitatives et qualitatives antérieures auxquelles se sont ajoutées de nouvelles collectes visant essentiellement de l'approfondissement qualitatif.

⁷⁶ Cf. infra pour le détail propre à chacune.

I. INTRODUCTION

I. 1. Quelques repères historiques.

Depuis 1956, date de son accès à l'indépendance, le Maroc a toujours conduit de pair une politique d'aménagement urbain poursuivant des objectifs urbanistiques et esthétiques assez élevés, et des politiques d'habitat social assez fortes, deux options en continuité directe avec les politiques antérieures, même si elles ont produit, en termes de mise en œuvre, des effets fort disparates. En ce qui concerne l'habitat, l'impulsion connue après la seconde guerre mondiale, notamment sous l'influence d'Ecochard et des programmes d'habitat pour le grand nombre qui ont suivi, s'est maintenue au cours des décennies suivantes. Ces programmes ont concerné en fait des populations en situations diverses, mais réunies par un même objectif public: la résolution des problèmes d'habitat par l'accès à la propriété. Ce dernier est devenu un tel « modèle national » que même les plus démunis continuent aujourd'hui à y référer comme à la seule solution de logement possible. En ce qui concerne plus particulièrement la question des bidonvilles, à côté du plus vieil outil utilisé dans le pays - déguerpissements partiels, déplacements « provisoires » ou évictions massives - l'histoire des 50 dernières années semble marquée d'un tâtonnement à la recherche de LA solution radicale, régulièrement promise par les acteurs publics, relayés par une presse peu critique sur ces promesses.

Dès les années 70, cependant, la question de l'inadéquation entre les politiques d'habitat social en général et les tenants et aboutissants de la question bidonvillose est devenue très visible et a fait l'objet de débats critiques, certes dans des cercles restreints. Cette pensée critique nationale, très en phase avec les courants internationaux⁷⁸, a toutefois conduit à l'idée de remplacer les éradications et les « recasements » par des restructurations *in situ*. Mise en œuvre dès la fin des années 70⁷⁹, cette approche fera toutefois l'objet de nombreuses critiques pour être assez rapidement abandonnée, du fait de la convergence de deux positions nourries de références et d'objectifs complètement différents : celles des architectes et urbanistes, du secteur public comme du privé, relayés par nombre « d'élites », qui considèrent que la restructuration conduit à une *bidonvillisation* en dur, à une ville sans qualité et à des effets négatifs durables sur l'avenir des villes ; celles des autorités et de la sécurité nationale qui déplorent les difficultés de quadrillage et de contrôle du tissu urbain en cas de problèmes voire d'insurrection.

La volonté d'un retour à une politique d'éradication, socialement justifiée par un « recasement » distributeur de « lots », va d'abord se déployer dans les villes moyennes avec un certain succès. Par contre, pour les grandes villes, bien que les acteurs publics affichent haut et fort la volonté de faire disparaître de manière définitive ce « cancer » que sont les bidonvilles, cette « lèpre » totalement en dissonance avec l'image du développement urbain voulu, les opérations de « recasement » rencontrent de nombreux obstacles. Celui qui est au

⁷⁷ Texte rédigé par F.Navez-Bouchanine à partir de sa contribution détaillée sur Tanger, Salé et Casablanca et de celle de N.Lahbi Tagemouati sur les 4 douars de Marrakech.

⁷⁸ Notamment avec l'influence de Turner, puis du sommet de Vancouver, sans oublier l'impact des réflexions de la Banque Mondiale, qui commence à formuler à cette époque les bases d'action des PDU.

⁷⁹ 1^{er} PDU de Rabat (Doum, Hajja, Maadid), 2^{ème} PDU à Meknès (Bordj Moulay Omar et Sidi Baba) et à Kénitra (Saknia) tous trois financés par la Banque Mondiale.

cœur de notre problématique peut être résumé ainsi : avec le développement urbain, les bidonvilles ont fini par occuper des positions centrales ou péri-centrales ; les habitants acceptent de plus en plus mal leur déplacement en périphérie, *a fortiori* lorsque le modèle du déplacement passé –le lot de terrain- est progressivement remplacé par celui du relogement en collectif. Même dans les opérations considérées comme réussies (car au moins réalisées matériellement !), d'importants taux de glissement de population sont enregistrés et l'on attribue aux « bidonvillois spéculateurs » le noir dessein de multiplier les « bienfaits » prodigués par l'Etat par le procédé de revente/réinstallation dans d'autres bidonvilles.

Les difficultés que rencontrent les « déplacés » dans la réalisation de leur unité d'habitation ou dans leur intégration dans des cités périphériques sont pourtant devenues un fait patent et nombre d'acteurs publics reconnaissent, en privé, l'impasse dans laquelle sont entrés ces programmes.

1.2. Evolution des politiques institutionnelles

Toutefois, pour que toutes ces critiques fassent l'objet d'un débat public, il faudra attendre l'arrivée du gouvernement d'alternance en 1998 et le lancement de réflexions, d'évaluations et de débats publics qui déboucheront vers des tentatives de réforme. Mais ce gouvernement est très vite confronté aux demandes et aux pressions des habitants comme de certains acteurs qui se sont constitués en témoins ou défenseurs des premiers. Tous voient dans l'arrivée de ce gouvernement dirigé par un socialiste, qui semble promettre à la fois la modernisation de l'Etat et une évolution socio-politiques, une occasion inespérée de changement de conditions et de perspectives. Quelques mois plus tard, l'intronisation de Mohammed VI renforce l'impression de changement puisque dès son discours d'investiture, il mettra l'accent sur un des piliers de sa politique, la solidarité et la lutte contre la pauvreté. Il reviendra à deux autres reprises de manière publique sur le problème de l'habitat insalubre (Août 2001 et Juillet 2003) mais dans une optique un peu différente, laquelle témoigne bien de cette oscillation marocaine entre désir de belle ville légitime et souci d'habitat social. C'est en effet plus l'illégalité et l'anomie qu'il pointe dans la situation actuelle, certes sans oublier le versant « pauvreté » lequel passe toutefois au second plan. Les attentats du 16 Mai 2003⁸⁰ ne sont pas à l'origine de cette posture, déjà perceptible dans le discours de 2001, mais ils en ont renforcé la tonalité.

Mais d'autres raisons expliquent l'évolution des politiques institutionnelles, du moins dans leurs desseins affichés. La première est liée à l'évolution de la décentralisation et à l'idée d'une responsabilisation directe des collectivités locales dans le montage et la conduite des projets. Les élus apparaissent souvent, dans le discours des acteurs publics, des professionnels et même de certaines élites intellectuelles, comme des *maillons faibles* soit en raison de leur incompétence, soit pour leur duplicité, leur laxisme ou la seule recherche de leurs intérêts personnels dans leurs rapports avec les bidonvillois. Leur rôle dans les occupations illicites de terrains comme dans les mille et une manières de maintenir le bidonville en place est fréquemment montré du doigt⁸¹. Leur implication, leur responsabilisation et le fait qu'ils soient désormais comptables de leurs actes sont ainsi imaginés comme un remède prometteur. Ce point de vue n'est toutefois pas partagé par l'ensemble des acteurs publics, notamment

⁸⁰ Attentats « islamistes » contre plusieurs cibles casablancaises. Il fut rapidement mis en avant qu'une partie des exécutants de ces attentats étaient des jeunes issus de bidonvilles casablancais.

⁸¹ Rappelons toutefois que au vu de la nature, du montant et des destinataires des *bakchich* que les habitants déclarent avoir versés, les bénéfices matériels engrangés par les autorités locales paraissent bien plus anciens et substantiels que ceux qui concernent les élus. Reste bien entendu l'intérêt électoral et les bénéfices attendus du statut de représentant.

techniques, qui rêvent de bons projets efficaces menés totalement à l'abri et à l'insu du politique !

La seconde explication réside dans la prise de conscience du décalage entre les moyens mobilisables par l'Etat et l'accroissement exponentiel du nombre de « demandeurs » pauvres, qui conduit à la recherche de solutions financièrement différentes : réduction des coûts et baisse des standards, recherche de moyens de financement – fonds spéciaux, taxe sur le ciment - plus grande mobilisation des bénéficiaires eux-mêmes. Sur cet aspect, se rencontrent dès lors deux courants « participationnistes » que tout sépare par ailleurs : ceux qui voient dans la participation la possibilité de démocratiser les politiques urbaines et de faire mieux converger les actions publiques avec les besoins et possibilités des « bénéficiaires »⁸² et ceux qui y voient surtout une manière de reporter au niveau local une partie des engagements actuels des acteurs publics centraux.

Ce dernier point concerne de près l'objet de nos investigations. Une des grandes constantes de la politique menée au cours des 50 dernières années a été le peu de cas accordé à la compréhension des mécanismes sociaux, économiques et politiques impliqués tant dans la formation des quartiers que dans les tentatives de leur résorption, et ce malgré la résistance souvent payante⁸³ des habitants, face à des projets qu'ils jugeaient inappropriés ou inaccessibles. Dans le même ordre d'idées, l'information, la concertation ou l'accompagnement social de ces populations n'avaient jamais fait l'objet d'une réelle réflexion, et encore moins d'une construction d'approches permettant de prendre en compte les réalités socio-économiques. Dès 1999, on enregistre sur ce plan plusieurs signes publics⁸⁴ d'une volonté au moins déclarée de changement, notamment à travers une prise en compte plus visible, systématique et transparente des *desiderata* des habitants en échange de leur responsabilisation et d'un engagement financier plus en rapport avec les produits offerts. La multiplication des discours et des expériences sur la participation, la réflexion sur la maîtrise d'ouvrage sociale, puis, avec le changement de gouvernement, l'annonce de la politique de proximité, ont depuis lors largement pénétré le vocabulaire des projets et des politiques urbaines. L'observation et l'analyse de la mise en oeuvre de ces nouvelles approches restent toutefois un vaste chantier à mener.

1.3. Quel « entre deux » ?

Cette brève histoire des politiques urbaines et d'habitat reste évidemment cantonnée au niveau institutionnel. *Quid* par contre de la manière dont les habitants ont vécu ou perçu ces différents types d'intervention et dont ils ont réagi aux diverses propositions ou injonctions de résorption? L'idée que l'on peut se faire aujourd'hui d'un rapport de force passé univoque, entre acteurs publics puissants et intransigeants d'un côté, et populations « victimes », obligées de se déplacer de l'autre, est tout sauf évidente. Si certains projets de résorption se sont heurtés à de nombreux obstacles, c'est bien parce que les évictions de populations n'ont pas pu se faire *manu militari*. Il est vrai qu'on peut faire état de quelques évictions brutales, mais elles ne sont pas le *modus operandi* ordinaire.

⁸² ONG et experts ou chercheurs en sciences sociales mais également une part non négligeable d'acteurs publics : techniciens élus, voire même autorités.

⁸³ Comme en témoigne la persistance de bidonvilles de 70 ou 80 ans d'âge au cœur des grandes villes en dépit de nombreux « projets » d'éviction, restés lettre morte.

⁸⁴ Ce qui ne signifie nullement l'absence préalable d'intérêt au sein de l'appareil d'Etat, notamment chez des techniciens motivés par la recherche de solutions aux problèmes qu'ils rencontraient dans les projets.

Les enquêtes menées dès les années 80, comme les interviews rétrospectives auxquelles nous avons eu recours en 2000 et 2003, montrent que des intermédiaires se sont interposés et ont réussi à imposer des processus de négociation qui ont influé sur les décisions prises par les acteurs publics et sur les réalisations concrètement advenues. On note aussi que, de longue date, des sortes de « comités informels » ou de « conseils des sages » des habitants étaient en contact avec les autorités et les techniciens. Il y avait donc des remontées d'informations vers les sphères de la décision qui pouvaient renseigner ces dernières sur les risques de résistance au projet : en fonction des remontées et des circonstances, celles-ci décidaient alors soit de passer outre, soit de temporiser ou de négocier. Enfin, on enregistre de manière constante et répétitive le recours à la tactique dite de « la carotte et du bâton » pour obtenir le déplacement, tactique ouvrant généralement des espaces, certes limités, de négociation. Ces espaces n'étaient évidemment pas gérés dans la transparence et les effets en étaient extrêmement hétérogènes, introduisant entre autres une très grande inégalité dans les conditions d'accès ou dans les produits obtenus, et générant, à l'issue de toutes ces opérations, des « gagnants » et des « perdants ».

La mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage sociale, puis, dans la continuité, d'une politique dite *de proximité* affiche depuis 1999 un souhait de plus grande transparence ; elle témoigne aussi d'un souci d'amélioration de l'information, de la communication, de la concertation et/ou de la participation autour des projets. Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'introduction de ces méthodes qui pourraient *a priori* modifier l'entre-deux des projets. Mais on peut d'ores et déjà s'interroger sur les changements réels qu'elles sont en mesure d'introduire dans un contexte où cette sorte de « gouvernance informelle » a, de longue date, posé ses jalons et contribué à la construction d'un ensemble de perceptions, d'attentes et de stratégies spécifiques et « adaptées ».

1.4. Quelle approche de cet entre-deux marocain ?

C'est dans ce contexte que l'analyse de *l'entre-deux* intervient et tente de rendre compte de la complexité des changements : des modifications sur le terrain, certes microscopiques et invisibles, ont, comme le montrent les observations, largement précédé l'affichage politique et le débat public. Mais à l'inverse, l'introduction volontaire de méthodes de prise en compte des habitants continue de se heurter d'une part aux pratiques habituelles de conception et de mise en œuvre des projets, aux modalités antérieures des rapports entre acteurs publics et habitants d'autre part, et enfin au caractère isolé de ces « innovations » dans un ensemble de politiques, d'interventions et de représentations réciproques resté, quant à lui, relativement inchangé.

La recherche de l'entre-deux s'est effectuée de deux manières différentes. Les résultats croisent des observations collectées d'une part, dans trois quartiers de trois grandes villes où des projets consistants de déplacement de bidonvillois ont existé - bien qu'un seul des trois ait abouti -, et d'autre part, dans quatre sites de Marrakech, où des projets d'amélioration sont encore à l'étude. Menés à titre expérimental dans le cadre de l'introduction de la maîtrise d'ouvrage sociale (MOS), ils laissent *a priori* la porte ouverte aux deux options, déplacement *versus* restructuration.

Les trois « bidonvilles » ayant connu de multiples tentatives de déplacement ont été choisis pour les différences objectives qu'ils offraient, notamment en termes de situation *résultante* : l'un, Haouma Nçara, à Tanger, après une très longue « résistance », a finalement été déplacé en 1999 et l'enquête a donc lieu dans les lotissements de recasement dits *Kheir*. Un

second, Karyane El Oued, à Salé, a résisté avec succès et va, sauf nouveau rebondissement, entrer dans une procédure de «recasement» dans le même quartier. Un troisième, Bachkou à Casablanca, reste dans une relative incertitude sur son éviction, mais a obtenu des améliorations que plus d'un acteur interprète comme un signe de tolérance à son maintien.

Ces trois cas ont également été choisis parce qu'ils avaient déjà fait l'objet d'enquêtes antérieures, ce qui permettait de bien maîtriser leur histoire et de disposer d'un recul suffisant pour saisir les situations dans une perspective plus dynamique. L'exploitation de données antérieures, déjà traitées ou sous forme de matériau brut encore inexploité, et un triple retour sur les terrains⁸⁵, ont permis de constituer le matériau empirique alimentant le présent rapport. Retour sur les matériaux collectés, nouvelle collecte et traitement ont été réalisés par F. Navez-Bouchanine avec la collaboration d'étudiantes de l'INAU, A. Khruz et I. El Ouassiti.

Les 4 *douars* de Marrakech ont été ici convoqués comme « témoins » privilégiés. Il s'agit dans ce cas précis d'une simple ré-exploitation d'un travail d'interviews individuelles et collectives produit dans le cadre d'une approche-pilote, conduite par N.Lahbil-Tagemouati⁸⁶ (en 2002/2003) dans le cadre - explicite, cette fois - de la mise en oeuvre d'une politique affichant un plus grand souci d'adaptation aux réalités sociales. Ces douars (Ferrane, Abiad, Lahna et Sraghna) ont en effet fait l'objet d'une étude d'identification de projets sur le mode « participatif » dans le cadre de l'expérimentation d'une maîtrise d'ouvrage sociale (MOS) introduite en 2001 au Secrétariat d'Etat à l'Habitat. Ces cas ont en commun de n'avoir jusque là fait apparemment l'objet d'aucun réel projet, l'identification sociale étant justement destinée à monter un *projet ad hoc*, en confrontant possibilités et attitudes en faveur d'un «recasement» ou d'une restructuration. Précisons qu'il n'y a pas eu de retour sur le terrain mais que la résonance forte entre quartiers non encore touchés par des actions fortes et ce qui se percevait et se disait dans ces douars nous a paru extrêmement précieuse pour saisir l'amont des processus que nous tentons d'étudier.

II. LECTURES DE L'ENTRE-DEUX

II.1. Petites histoires des quartiers et de leurs « entre-deux ».

La densité, la complexité et la diversité des résultats collectés dans les trois quartiers dépassent totalement nos attentes. Ces résultats offrent néanmoins quelques grandes convergences. Celles-ci renvoient d'abord aux déterminants nationaux -rapports entre acteurs publics, habitants et tiers-acteurs⁸⁷, rapports entre acteurs publics eux-mêmes, centraux ou locaux, et tiers - et à la pertinence de la question de l'*entre-deux prenant* pour objet les enjeux d'occupation du sol urbain, de logement et d'urbanité. *A posteriori*, elles confirment donc l'intérêt de l'exploration de cet entre-deux pour mieux appréhender les effets sociaux, intentionnels et non- intentionnels, des politiques urbaines.

⁸⁵ Les matériaux traités sont principalement restitués in F.Navez-Bouchanine (2002) ; il faut y ajouter des rapports intermédiaire sous forme de littérature grise et de nombreuses cassettes et restitutions d'enquêtes. Ce corpus a été également étendu au interviews réalisées par W. Salhi, étudiante de l'INAU, lors de la réalisation de son mémoire de fin d'étude (2003) que nous remercions pour cette aimable mise à disposition. Le « retour » s'est fait essentiellement par interviews, approfondies et informelles de personnes-ressource et d'habitants, entre Juin et Octobre 2003 (38 à Tanger Haouma Nçara, 22 à Bachkou, 42 à Karyane El Oued).

⁸⁶ Qui est également chercheuse à part entière dans le programme *Effets sociaux des politiques urbaines*, Laboratoire Urbama.

⁸⁷ Nous désignons par *tiers-acteurs* les ONG, les acteurs privés éminents, les OI...

Quant aux différences entre cas, elles mettent surtout en avant tant l'importance des origines, de l'histoire antérieure du quartier et des enjeux propres à sa « résorption » ou à son maintien que l'impact d'événements – politiques, au premier chef, mais sans exclusive - à différents niveaux - local, national, international - sur le déroulement et les modalités concrètes des processus de « projet ». Il apparaît ainsi clairement que l'enjeu de reconquête foncière est bien plus pesant pour les deux cas choisis à Tanger et à Casablanca qu'il ne l'est à Salé. Quant aux incidences des événements et à l'imbrication profonde des mouvements et effets sociaux dans la contemporanéité et la « modernité », elles apparaissent dans les utilisations opportunistes et tactiques des événements politiques. Mais elles transparaissent aussi dans les alliances objectives avec des acteurs, du local à l'international, avec pour Salé, le rôle important pour le maintien, joué par une ONG étrangère (ENDA) et pour Casablanca, le rôle d'une filiale d'un grand groupe privé, la LYDEC, qui a pesé de tout son poids dans le processus d'électrification.

On doit toutefois insister ici sur l'absence de corrélation mécanique entre ces « faits » établis et l'issue des projets et négociations. Tout ces « faits » apparaissent en effet comme des *conditions de possibilité*, et non comme des déterminants absolus : ni les ONG ni le PNUD, fortement présents à Tanger, n'ont réussi à y jouer un rôle d'acteur significatif ; une « sœur jumelle » de la LYDEC, la REDAL de Rabat-Salé, n'occupe pas du tout la même place dans le débat de l'électrification des bidonvilles dans le cas des bidonvilles de Salé ; la localisation centrale de Bachkou – fort convoitée dans le jeu foncier casablançais- n'a pas conduit à son éviction alors qu'elle a pesé lourdement à Tanger.

Avant de synthétiser l'essentiel des convergences –objet du point III-, une présentation des caractéristiques et spécificités de ces quartiers semble donc indispensable⁸⁸.

II.1.A. Le bidonville de *Bachkou* - environ 1700 ménages, soit près de 9000 personnes sur une superficie de 9 ha- est un des plus anciens bidonvilles péri- urbains de Casablanca et sa forme actuelle résulte de nombreuses et complexes sédimentations, dont sont largement responsables les déplacements autoritaires de site et les rajouts successifs de nouveaux déplacés. Avec le temps et l'extension de la ville, il est aujourd'hui devenu un endroit quasi-central, entouré de quartiers aisés et d'équipements publics et commerciaux de niveau urbain, voire régional, situation qui explique la valeur du foncier dont chacun des acteurs concernés est conscient. S'il semble constituer un espace unitaire, il est en fait constitué de parties différentes : *Derb Daouli ou Grâa, Derb El Fassi, Derb Daoui et El Byout. Derb El Fassi* est le seul à être installé sur un terrain privé. Sans remonter à toute son histoire, on soulignera que depuis les années 90, ce bidonville a fait l'objet de plusieurs « décisions » d'éviction- ou en tout cas, d'un affichage de décisions – dont les mises en œuvre sont restées très incertaines, avec des résultats négligeables.

Par contre, au cours de ces mêmes années, de nombreuses améliorations ont été introduites sur place, soit par des aménagements des espaces publics et de l'équipement, soit par durcification ou amélioration de leurs logements par les habitants. Conquises par grignotages successifs, elles donnent lieu à des appréciations relativement positives du quartier par ses habitants. ***L'élément déterminant qui a conduit au choix de ce quartier est la question de l'électrification récente, issue d'une triple alliance entre habitants, élus, et un acteur***

⁸⁸ Pour l'ensemble des spécificités, on renvoie le lecteur au rapport détaillé qui fait partie d'un volume d'annexes comportant l'intégrale des différents rapports de recherche, tous pays et terrains rassemblés.

privé éminent, la LYDEC⁸⁹, contre les positions des acteurs publics – autorités, commune, services techniques centraux et OST, ici l'ERAC - réticents aux améliorations « officiellement » apportées au bidonville. Ces dernières sont en effet redoutées pour leur valeur de *signes*, interprétés par la population comme un encouragement à rester sur place.

L'unanimité relative de cette posture d'attentisme a été entamée d'abord par l'intermédiation que n'ont cessé de jouer les élus locaux et/ou les députés, au nom de l'intérêt général ou de la justice sociale, grignotant de petits aménagements, solutions d'assainissement ou d'adduction d'eau. Chacun y trouve son compte, l'élu travaillant à sa réélection, et les habitants profitant des périodes pré-électorales pour obtenir une amélioration qu'ils n'ont pu obtenir par ailleurs⁹⁰.

L'électrification posait toutefois d'autres problèmes que l'assainissement, souvent relativement « bricolé », le ramassage d'ordures, ou l'installation de bornes fontaines. Elle est contrée par des arguments de coût, de sécurité urbaine (risques d'incendie) et de protection des habitants contre les accidents corporels. Mais bien sûr, un autre argument domine : contrairement à l'assainissement, l'électrification met en place un rapport régulier entre une entité publique, ou privée déléguée par le public, et un habitant « citoyen-client ». Cet argument qui ressort clairement des discours des acteurs publics trouve son écho chez les habitants. L'électrification a donc la même puissance de valorisation matérielle et symbolique chez tous les acteurs.

L'histoire récente⁹¹ de cette électrification commence par une tentative d'électrification « sauvage », collectivement décidée par les habitants, avec l'appui discret de leur député, suite à deux tentatives préalables d'obtenir une électrification formelle auprès de la commune, des autorités locales et de la régie de distribution en charge avant l'arrivée de la Lydec. L'irruption de cet acteur privé va faire basculer un mouvement d'électrification « clandestine » naissant. On peut faire l'hypothèse que la Lydec apparaissant comme une société *privée* (versus la régie, associée au Ministère de l'Intérieur), les habitants pensaient être moins exposés aux repréailles, et pouvoir, en tous cas, « tester » les réactions de ce nouvel acteur. Mais il est tout aussi clair que la période pré-électorale a également joué un rôle extrêmement important car le député qui soutenait le programme d'amélioration du bidonville en avait fait un enjeu électoral. Enfin, dernier élément, l'électrification, sauvage ou provisoire, avait déjà été réalisée dans beaucoup d'autres endroits précaires de villes marocaines ; dans ce contexte, la généralisation de cette tolérance était devenue une question brûlante.

La longue histoire de ce bidonville nourrit, bien sûr, de multiples lectures de l'entre-deux qui rejoignent assez largement les résultats synthétiques qui seront développés au point suivant. Nous ne soulignerons ici que quelques spécificités liées à son histoire récente. Le processus qui a conduit de l'électricité « sauvage » à une électrification formelle et tarifée dans des conditions adaptées⁹² au bidonville est particulièrement éclairant sur les effets de la multiplicité des acteurs sur les processus de négociation de l'urbanité et d'accès au logement, ainsi que sur la complexité de *l'entre-deux*. Dans le contexte institutionnel « en charge » des problèmes

⁸⁹ Filiale de la Lyonnaise des Eaux, qui prend en concession la gestion de la distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement en 1997 et entame une réflexion sur l'élargissement du marché aux quartiers informels dès 1998.

⁹⁰ Notons que l'intermédiation vis-à-vis des élus n'est jamais qu'une des formes de la stratégie de négociation auxquelles recourent les habitants qui peuvent recourir à toute sorte d'autres intermédiaires, cf. le rapport détaillé qui sera publié dans le rapport annexe.

⁹¹ Car on note quelques « vols » individuels, fort débattus, mais n'ayant pas fait tâche d'huile en raison d'une double crainte : de répression et d'accidents.

⁹² Prix du KW plus bas, notamment grâce à une facturation collective et à un mode de gestion participatif qui réduit les frais de recouvrement.

bidonvillois, cette multiplicité génère notamment des situations d'incertitude avec laquelle doivent composer *tous* les acteurs. Ce cas est également instructif pour saisir les difficultés d'appropriation de modes de gestion participatifs découlant de la seule logique de l'acteur éminent et non issus d'une volonté d'organisation propre aux habitants. Ils perçoivent les « représentants », intermédiaires entre Lydec et le quartier, davantage comme des prestataires de la LYDEC que comme leurs propres représentants. En l'occurrence, les habitants n'ont pas intériorisé les raisons gestionnaires qui font qu'ayant accédé à un service dispensé par un prestataire, ils ne disposent néanmoins pas d'une facturation individuelle comme les autres citoyens. Quant aux représentants, s'ils continuent à assurer leur intermédiation, c'est souvent pour mille et une raisons externes à l'objectif. Une troisième spécificité de l'histoire de ce bidonville, c'est l'importance de l'encadrement par deux grands partis politiques, l'engagement extrêmement lourd des députés, et en particulier du député USFP qui a véritablement « porté » le projet d'électrification mais également le clivage, par rapport à l'action, que peut générer le découpage du bidonville en adhérents des deux grands partis en présence (USFP et Istiqlal). Dans la plupart des bidonvilles, encadrement et engagement sont généralement plus faibles et les interactions ne sont vraiment importantes que dans les périodes pré-électorales, ou lorsqu'il y a un enjeu particulier.

II.1.B. Haouma Nçara n'existe plus. Il est officiellement déménagé sur des lotissements de « recasement » *Kheir*, dans une zone plus périphérique de Tanger. Il s'agissait d'un petit bidonville (environ 350 ménages au moment du déplacement) datant du protectorat espagnol, en grande partie durcifié, et qui, à maintes reprises, avait fait l'objet de tentatives de déplacement. Installation « provisoire » qui devait céder tôt ou tard la place à des travaux d'urbanisation, sa possible restructuration sur place avait été envisagée dans les années 80. Mais le caractère inondable de la zone avait joué en défaveur de cette option. A la fin des années 80, un premier projet de relogement vers le site de Laouama, jugé trop excentré, s'était soldé par des déplacements très partiels, les départs étant de plus très rapidement comblés par de nouveaux arrivants. En 1991, un déplacement proposé vers le site actuel de *Kheir* avait également été rejeté par les habitants au même motif⁹³. Si les inondations meurtrières de 1996 ont certainement joué en faveur de la relance du dossier, d'autres raisons ont conduit au choix par les autorités et techniciens de l'option déplacement, et notamment des préoccupations d'aménagement d'ordre urbain, ainsi que des préoccupations sécuritaires⁹⁴.

Carrefour commercial intense, la rue bordant le bidonville était aussi un point noir, en terme de circulation. Cette dernière était en effet rendue très difficile par l'animation commerciale et la densité de population, le quartier se situant sur l'axe reliant le centre ville au nouveau développement urbain, d'ailleurs très largement ultérieur à la densification de Haouma Nçara⁹⁵. Cette rue était également un lieu de trafics divers, dont celui de drogue. Selon les autorités, les malfrats pouvaient se faufiler dans le dédale des ruelles du bidonville, celui-ci faisant figure de citadelle fermée. Ce même dédale avait été suspecté, quelques années plus tôt, en 1991 au moment des grèves et de la guerre du Golfe, d'accueillir des manifestants cherchant à échapper aux policiers.

⁹³ *Kheir* (traduction : le bien) est une appellation de l'administration, le nom vernaculaire donné à cet endroit renvoie bien à sa définition extra-urbaine et rurale :*el hamar* (traduction : la colline aux ânes).

⁹⁴ On verra plus loin que la caractérisation de la zone comme inondable est contestée par l'histoire collective du quartier racontée par les habitants, puisque ces inondations apparaissent comme une conséquence de l'urbanisation ultérieure et des mauvaises mises en œuvre de leur assainissement, voire de l'inexistence de cet assainissement, et non pas comme une caractéristique intrinsèque de la zone.

⁹⁵ On peut très facilement s'en rendre compte en y passant aujourd'hui. La disparition du bidonville n'a rien changé puisque le marché est resté et la cacophonie circulatoire est toujours aussi intense.

La dernière tentative de déplacement en date a conduit en mai 1999 au déplacement de la population sur trois sites : *Kheir 1, Kheir 3 dit Jérari, et une petite parcelle située entre ces deux sites, dite Titre 670*. Le déplacement a été préparé par les autorités qui ont entamé des discussions avec la population dès 1997, notamment par l'intermédiation d'un comité informel d'habitants, puis par la constitution d'un comité plus ou moins formalisé d'habitants dont le rôle était d'assurer l'intermédiation entre autorités et populations. Toutefois, il semble que cette constitution de comité n'ait eu aucun impact sur le projet, ni dans ses intentions, ni dans sa forme. La conception du projet d'aménagement et la maîtrise d'ouvrage du lotissement ont été réalisées par l'ANHI selon un procédé classique, purement technique et ne considérant le social que sous ses aspects quantitatifs. Le rôle du comité a principalement consisté à établir une liste *d'ayants droit* socialement acceptable, à régler les problèmes qualitatifs d'attribution – localisation, produits ...- et à « accompagner » le déplacement. Ce déplacement lui-même, processus très ramassé pour éviter toute réoccupation des lieux, a été supervisé par une commission multipartite, où l'autorité, les techniciens, les élus et les comités représentant les habitants ont travaillé de concert sur deux « antennes », l'une sur le site de départ et l'autre sur le seul site d'arrivée qui était prêt à l'époque, à savoir Kheir 1.

Le choix de ce cas s'est imposé pour plusieurs raisons ; la première, c'est l'issue (à savoir un déplacement) apparemment très mal vécue par les habitants et surprenante étant donné la résistance longue et forte qui y avait été opposée ; la seconde, c'est la réputation « novatrice » de ce projet et l'affichage qui en a été fait au moment de sa réalisation. En effet, la concertation avec les habitants était censée y remplacer la décision autoritaire. Or, l'enquête de 2000 avait déjà mis en évidence un certain nombre de dévoiements des pratiques dites participatives, sur lesquels s'accordent aujourd'hui différents acteurs publics qui ont été mêlés à cette opération de près ou de loin, dont en particulier les cadres de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI). Malgré l'affichage de préoccupations « sociales », certes hétérogènes si on considère l'ensemble des acteurs publics concernés, mais réellement présentes chez certains d'entre eux, cette ouverture novatrice s'est assez vite heurtée à un double obstacle, le malentendu sur l'objectif et les attendus de la « participation » et la continuité remarquable en termes d'autoritarisme et de manipulation dans les modes d'intervention.

Les *alea* et contradictions spécifiques à l'opération de déplacement de *Haouma Nçara* sont particulièrement éclairantes sur le sort de ces tentatives de « démocratisation » des politiques publiques dans une société où dominent des rapports sociaux autoritaires, et où tous les anciens modes de régulation socio-politique (clientélisme, corruption, alternance de « carotte et bâton », tolérance et gouvernance opaque et arbitraire) sont encore prégnants. Comme nombre de projets qui l'ont suivi, ce projet montre bien que les acteurs publics continuent à accorder la priorité totale au problème de *mise en ordre spatiale* et qu'ils ont bien du mal à intégrer toute forme de prise en compte du social. Le changement politique a ainsi introduit une compétition entre deux objectifs apparemment antinomiques : l'éradication des bidonvilles pour les mettre aux normes et le montage concerté d'un projet spatial ménageant les couches défavorisées et tentant de s'adapter à leurs conditions et capacités réelles d'accès. La contradiction entre ces deux objectifs s'est ici clairement réglée au détriment du second⁹⁶.

⁹⁶ Nous n'en voulons pour preuve que les divers projets de relogement en immeuble collectif en cours à Rabat (Douar Kora, Oued Akreuch, Guich...) qui, tous, procèdent de manière terriblement autoritaire et d'une conception peu soucieuse de s'adapter aux conditions réelles d'existence de la population en place: les éventuels écarts qui ne manqueront pas d'apparaître sont, à titre prévisionnel, confiés à une « maîtrise d'ouvrage sociale » qui est en fait un simple accompagnement social de terrain destiné à faciliter l'accès aux produits et mettre du « lubrifiant social » là où les choses risquent de coincer..

Une deuxième grande leçon spécifique à ce cas concerne le fonctionnement impossible d'une démocratie participative dans un tel contexte. On note en particulier que le « comité », organe de consensus choisi pourtant au départ par les habitants pour les représenter, s'est peu à peu autonomisé de sa base jusqu'à être désavoué par celle-ci. Mais cette dernière n'avait aucune possibilité de le révoquer et de le remplacer parce que les autorités en avaient fait à la fois leur intermédiaire et leur paravent et n'avaient donc aucune raison de vouloir en changer.

II.1.C. Le bidonville de Karyan El Oued est en fait aujourd'hui constitué de deux entités (1200 ménages, 6500 habitants environ, occupant ensemble 8 ha de terrain environ). Les premières implantations renvoient à son ancien statut de commune rurale et datent années 60, à la faveur du déplacement de la communauté des *Ouled Ameur*. C'est un échange de terrains qui conduit à leur installation, d'autres terrains leur appartenant à proximité de l'aéroport ayant été réquisitionnés par les autorités. Lorsque ces premières implantations se sont produites, l'endroit était totalement vide, et aucune urbanisation, proche ou lointaine, n'était entamée. Le processus de développement de ce petit embryon, ainsi que sa diversification, s'est opéré principalement par morcellement familial des grandes parcelles, ou par vente ou location de baraques à d'autres populations. Il s'est poursuivi au cours de la décennie 70, sans que les acteurs publics ne s'inquiètent de ce développement extérieur au périmètre urbain. Avec le développement de l'urbanisation⁹⁷, deux déplacements partiels de populations ont toutefois concerné le quartier dans les années 80. Le premier y a amené des ménages déplacés d'ailleurs ; le second a scindé le bidonville en deux suite au passage d'un collecteur d'assainissement. Le « recasement » des plus grands bidonvilles de Salé vers le quartier *Hay Rahma*, à la fin des années 80, génèrera des exclus, des « perdants », ou des « refusant volontaires », qui viendront gonfler les effectifs du quartier.

Après n'avoir suscité que de l'indifférence que justifiait sans doute son éloignement du front urbanisé, Karyane el Oued a connu, au cours de la dernière décennie, de nombreuses intentions déclarées de « projet » : décisions formelles de maintien sur place, abandonnées ensuite par les acteurs publics ; nouvelles décisions, cette fois, en faveur d'un déplacement vers une opération de logements collectifs, *Sala Jadida*, abandonnées elles aussi suite au refus de la population ; enfin, recherche d'une solution intermédiaire, encore à l'étude aujourd'hui. Ces avancées et retours en arrière font de lui un véritable « cas d'école » en matière de débat sur les évictions comme de lecture *d'entre-deux complexes*. En 1993, la mise en évidence des problèmes particuliers de ce bidonville avait en effet conduit à une sorte « d'alliance informelle » entre quatre acteurs concernés à des titres divers par ce bidonville : la délégation de l'habitat de Salé qui venait de prendre acte des résultats du recensement de 1992, lequel mettait en évidence un décalage évident entre actions publiques de résorption et croissance des bidonvilles ; l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) qui venait d'y réaliser une enquête et avait recueilli, entre autres, la peur et le refus probable des habitants d'être déplacés en périphérie ; l'ONG ENDA qui venait de s'installer au Maroc et cherchait un site d'ancrage pour commencer à déployer ses méthodes d'action en milieu urbain ; enfin l'Association Bou Regreg, très bien implantée à Salé, et qui voulait mener des actions sociales dans les quartiers défavorisés. L'ANHI ayant été sensibilisée aux particularités de ce bidonville, situé aux confins d'une zone d'habitat irrégulier qu'elle envisageait de régulariser, un avant-projet de restructuration fut alors élaboré.

Resté longtemps à l'étude, ce projet fut toutefois abandonné en raison du peu d'enthousiasme que soulevait la restructuration chez les acteurs publics. La création de la Cité royale, *Sala Al*

⁹⁷ En particulier après le lotissement de Hay Salam, au milieu des années 70, qui a déclenché à ses marges un immense processus de lotissement clandestin qui a littéralement comblé tout l'espace vide entre le front bâti régulier et le bidonville.

Jadida, projet d'immeubles collectifs construits à 10 km de là, ouvrit des perspectives nouvelles et le déplacement de Karyan El Oued y fut décidé fin 1995. Mais ce déplacement fut rejeté par les habitants, malgré les pressions sérieuses exercées sur eux, dont le refus d'accorder tout type de certificat administratif à ceux qui refusaient de s'inscrire sur les listes d'acquéreur^[amtc11]. S'en suivit une période de « non-projet ». En 1999, un atelier public, préparé notamment par un travail de fond de l'ONG ENDA⁹⁸, relança un processus d'intermédiation et d'articulation entre les différents partenaires concernés (Gouverneur, Ministère de l'Habitat, Agence Urbaine, différents services techniques, Associations d'habitants, élus, etc.). Toutefois, avant la reconnaissance publique de la possibilité d'élaboration d'un nouveau scénario d'intervention, le chemin fut encore long. De nombreux obstacles urbanistiques, fonciers et politiques s'y opposaient et certains responsables locaux ne pardonnaient pas aux bidonvillois le camouflet qu'avait constitué leur résistance^[] au scénario retenu aujourd'hui - mais pas encore mis en œuvre - est celui d'un « recasement » pour partie sur place, pour partie dans un site proche.

Les spécificités du projet actuel tiennent d'abord à la présence et à l'animation continue de l'ONG : à côté d'un travail de proximité avec les habitants – dont les effets perçus par ces derniers restent toutefois très relatifs -, ENDA a surtout marqué des points dans l'intermédiation entre acteurs publics concernés. Ensuite, on note la complexité des relations entre élus et habitants et la manière dont se croisent, sur ce terrain, les intérêts communs à tous les habitants et les intérêts particuliers d'une ethnie à laquelle appartient l'actuel président de la commune. Enfin, Karyane représente un cas un peu exceptionnel d'association de la population aux *alea* et revirements des « projets ». Sur cette dernière spécificité, il est toutefois étonnant de constater à quel point la « participation », qui a fortement marqué certains acteurs⁹⁹, a laissé les autres plus ou moins indifférents, voire inconscients des enjeux qui étaient débattus.

II.2. Les sites en processus d'identification sociale

L'introduction de la maîtrise d'ouvrage sociale (MOS) a conduit à modifier les processus d'identification des projets en introduisant dès l'amont des dimensions qui en sont souvent absentes, dont le social : l'intervention est dès lors censée s'effectuer dans le cadre d'une concertation et d'une participation de l'ensemble des acteurs concernés et/ou impliqués dont la population bidonvilloise.

On rappelle que le choix d'incorporer une relecture d'un matériau inexploité provenant d'une approche expérimentale d'identification sociale répond au souci d'explorer l'entre-deux avant même qu'il y ait « projet » au sens concret du terme.

Trois douars¹⁰⁰ à Marrakech et un quatrième plus éloigné dans le rural, ont fait l'objet de cette expérience pilote destinée à « tester » une méthode d'identification sociale. Les 4 cas étudiés sont différenciés - par la superficie, la composition sociale, l'emplacement, l'investissement sur le logement, l'organisation sociale...- mais ils présentent aussi un certain nombre de caractéristiques communes : absence d'équipements de base en partie ou en totalité, absence de sources d'informations directes sur les décisions des institutionnels...

⁹⁸ Cette ONG était restée présente sur le terrain après l'abandon du premier projet sur des interventions ponctuelles justifiées socialement : atelier de tapis, couverture de l'oued à ciel ouvert...

⁹⁹ Et observateurs, dont l'auteur du présent rapport !

¹⁰⁰ A Marrakech - comme dans d'autres villes du Sud -, on ne parle pas de bidonvilles, mais de « douars » : il s'agit de constructions précaires, sur des terrains à statut divers, public, coutumier ou complexe, où les constructions sont réalisées en pisé, en mixte voire totalement durcies, et non en matériaux de récupération –tôle, bois etc..-

II.2.A. Abiad est un petit douar (55 logements sur 2 ha) composé de familles anciennement établies et en grande interrelation. Les logements sont en pisé et ressemblent à des constructions rurales. Le douar ne dispose ni d'assainissement ni d'eau courante. Une seule fontaine alimente tout le quartier. L'électricité est en cours d'installation. Près des deux tiers des habitants sont installés depuis plus de 30 ans. Ils ne semblent pas vivre dans la crainte d'une action publique mais dans celle des visées expansionnistes de leur voisin, un grand fermier. Ils affirment avec force le statut de *habous* public.^[amtc12] Cette revendication a toutefois créé une ligne de partage au sein même du douar, puisque certains des habitants auraient eux-mêmes officiellement témoigné en faveur de ce fermier et de son « droit » au sol en 1987. Selon le président de l'amicale de quartier, ils auraient été « grugés » par ce dernier qui aurait profité de leur analphabétisme. Cet événement a provoqué une dissension au sein du douar et a fortement discrédité l'assemblée des anciens auprès des autres résidents, générant la création d'une « amicale » qui a recouru aux services d'avocats successifs pour essayer de prouver leur propre légitimité et l'illégitimité de la revendication du voisin. Asseoir la légitimité de l'occupation du sol est donc l'objectif central des préoccupations des habitants : on imagine bien que n'importe quelle formulation de projet futur qui n'en tiendrait pas compte serait d'emblée en décalage avec les réalités. Dans le douar, seules deux personnes ont durcifié leur logement. Ce ne serait pas une quelconque surveillance des autorités qui les en empêcherait, mais selon les uns, le faible niveau des ressources, selon les autres, l'attente de l'arrivée de l'électrification.

II.2.B. Lahna est le plus grand douar (473 logements, sur 8 ha). C'est un espace attractif qui a connu une forte augmentation du nombre des ménages au cours des dernières années. Sans assainissement mais équipé en eau courante grâce à un château d'eau collectif, il est également branché au réseau d'électricité. Les logements sont en majorité durcifiés. Plus urbanisé, ce douar est aussi le plus diversifié en population. Les anciens du douar Lahna expliquent leur présence en invoquant un déplacement, scellé par dahir d'un sultan, de deux tribus, les Aït Zamran et les Mnebhi. Les traces des anciens modes de régulation et de partage du sol et de l'eau, la persistance de règles coutumières s'apparentant aux règles « guich » ou collectives, et l'actualité du rôle du « distributeur » de l'eau (« *l'mjari dial sakia* ») constituent des preuves de cette filiation. Ce sentiment de légitimité dans l'occupation du sol se traduit par un grand nombre de déclarations d'habitants se déclarant « propriétaires » ainsi que dans le fait qu'ils supputent une restructuration et se positionnent déjà par rapport à ce type d'intervention. L'introduction récente de l'électricité leur paraît un gage de stabilité car il serait selon eux incohérent, du point de vue des autorités, d'électrifier le douar et de préparer un déplacement des populations.

II.2.C. Ferrane. Le douar Ferrane (163 logements sur 2 ha) se distingue par une faible hausse du nombre de ménages résidents, mais avec une assez forte mobilité (1/5 des ménages y réside depuis moins de 5 ans). Il jouit d'une position centrale mais n'a aucun équipement de base. La plupart des logements sont construits en pisé et en terre sèche. Les habitants s'attendent à être délogés et la faible durcification semble une conséquence de cette incertitude par rapport au futur.

Leur sentiment de légitimité d'occupation du sol est moins démonstratif qu'à Lahna, mais ils revendiquent néanmoins un statut de *habous* privé ^[amtc13] et une installation – dès 1940, pour les uns, dans les années 60, pour les autres - en contrepartie de travaux réalisés pour le compte de la famille détentrice de ce *habous*. Ils justifient ainsi leur présence, mais sont moins

solidement campés dans des « droits » de propriétaires¹⁰¹. Il n'y d'ailleurs pas de transactions immobilières à Ferrane et une absence totale de locataires. Selon le vice-président de la commune, le douar doit être déplacé. C'est une décision prise par les élus de la commune en mars 2002, qui conditionne toutefois le déplacement à un relogement sur un site proche de la ville et à une indemnisation des bidonvillois, comme dans plusieurs cas similaires à Marrakech.

Les usufuitiers du bien habous ont une attitude conciliante vis-à-vis de l'occupation du sol par les résidents actuels. Ils affirment le strict droit *d'usage* –sans plus- [amtc14]des habitants et soulignent leur impossibilité de les indemniser en cas de déplacement, mais ils n'ont pas non plus d'objection à ce qu'ils restent à condition qu'il n'y ait pas de nouveaux arrivants.

Le refus d'électrification, malgré les nombreuses délégations envoyées la réclamer auprès des autorités et de la Régie d'eau et d'électricité, la RADEMA, est interprété comme un signe d'une volonté publique éradicatrice auquel il sera difficile de s'opposer, mais avec laquelle il faudra néanmoins négocier de manière serrée. Toutefois, ce qui prédomine aujourd'hui, c'est l'angoisse due à l'incertitude. Celle-ci est renforcée par un sentiment d'impuissance et d'absence de connaissances des acteurs dont la décision dépend même des modalités d'intermédiation ou de négociation qui pourraient être déployées.

II.2.D. Sraghna. C'est un douar rural (85 logements, sur 2 ha) caractérisé par des logements en pisé et terre sèche. Les superficies des parcelles sont assez grandes (plus de 77% sont supérieure à 120 m²). C'est le seul douar qui connaît une décrue démographique et des logements vacants. Il n'a aucun équipement de base.

Né à la période coloniale, à proximité de la ferme du colon qui les employait, la plupart des ménages sont venus de la région de Sraghna pour s'enrôler comme ouvriers agricoles. La transformation de la ferme en coopérative agricole submergée par des problèmes de gestion et la sécheresse des vingt dernières années ont raréfié les ressources et l'éloignement de la ville rend toute autre activité impossible. Les ménages estiment que l'occupation du sol est légitimée par la durée et la transmission du droit d'usage par leurs parents. Mais cette justification ne se mue pas en revendication : les habitants ne se sentent pas menacés d'expulsion et se plaignent, par contre, d'abandon par les acteurs publics ainsi que d'exclusion sociale et économique. La venue d'enquêteurs suscite des débats sur l'amélioration de l'équipement - eau courante, électricité et assainissement - et beaucoup moins sur les questions d'accès au sol ou au logement. Mais en tout état de cause, le chômage et la faiblesse des revenus rendent improbable, à leurs propres yeux, tout véritable développement de leur douar.

III. CONVERGENCES

III.1. Carences d'information : une continuité entamée par l'irruption de nouveaux acteurs.

Dans tous les cas étudiés, l'information apparaît comme une denrée à la fois rare et surabondante, créant un flou et, de fait, une opacité comparables à ce que serait une situation de *non- information*. Chacun sait pourtant qu'elle est stratégique. Mais les contradictions ou fluctuations qui l'affectent, son caractère éminemment « périssable » dans le temps, et donc

¹⁰¹ Ce qui n'empêche pas 60% des habitants de se déclarer propriétaires en enquête par questionnaire.

l'incertitude, totale ou relative, dans laquelle sont plongés *tous* les acteurs semblent inhérents au mode de conception, gestion et réalisation des projets. Par ailleurs, ces caractéristiques ne semblent pas facilement modifiables, même si la multiplicité des acteurs désormais impliqués ainsi que l'irruption de nouveaux acteurs (ONG à Karyane el Oued, LYDEC à Casablanca, bureau d'étude d'identification sociale à Marrakech) entament la continuité entre actions passées et actuelles. Les paragraphes qui suivent tentent d'expliquer ce paradoxe.

III.1.A. On peut en premier lieu souligner **la réticence des acteurs publics à donner une information, complète et détaillée sur les interventions à l'ensemble des habitants et acteurs concernés**. Les raisons de cette réticence sont toutefois complexes, et elles varient dans le temps ou selon les sites observés.

Le poids de la représentation classique d'un « projet ficelé » qu'on va communiquer *top-down* nous semble un des éléments les plus déterminants de la rétention d'information, d'autant plus déterminant d'ailleurs qu'aucune réflexivité ou distance critique ne sont aujourd'hui perceptibles à cet égard chez les acteurs publics eux-mêmes. Or, l'incertitude que les concepteurs ont eux-mêmes sur ce projet « ficelé », quand il existe, est à la mesure de leur propre marge de manœuvre tant par rapport aux autres acteurs publics éminents – gouverneur, préfet, ministre, voire palais royal - que des acteurs dont ils pressentent qu'ils ne peuvent « maîtriser » les logiques – financeurs, partenaires privés, élus, commune, associations, habitants....-.

Dans les trois sites, mais plus particulièrement à Karyane el Oued, on voit bien comment les changements de perspectives des interventions sont nés, non pas d'une évolution interne de l'acteur en charge, mais bien soit de l'injonction d'un acteur exogène ayant « autorité » soit par le dessaisissement de l'acteur antérieur et son remplacement par un acteur jugé *ad hoc*¹⁰². Si nous évoquons l'absence de perception critique sur ce point – alors que d'autres points font aujourd'hui l'objet de réels débats - c'est en raison du fait que malgré cette situation, les concepteurs ne prennent pas la précaution de recourir ni à des analyses en identification, solides et débattues¹⁰³, ni à des évaluations *ex ante* voire à des études de faisabilité sérieuses, impliquant d'autres dimensions que celles habituellement traitées, à savoir technique ou financière.

Une seconde raison provient d'expériences antérieures de blocage ou de débordement, expériences ayant eu pour scène le même projet, ou la même ville, voire une autre ville. Par exemple, l'information ayant circulé, la liste des *ayants droit* s'y était brusquement alourdie, rendant caduques toutes les estimations et projections réalisées. La pratique de l'établissement de *listes officielles* établies dans un climat de non- information sur les critères d'éligibilité, sur le produit offert ou sur les conditions d'accès ainsi que l'espoir d'imposer cette liste *telle quelle* à la dernière minute sont donc considérés comme un moindre mal : elle est supposée surprendre les habitants et prévenir tout mouvement.

S'y ajoute toutefois une raison intimement imbriquée à la précédente : ne pas diffuser des informations existantes est aussi un procédé utilisé comme tactique pour maintenir la population dans l'incertitude, voire la crainte, ce qui l'amènera à accepter plus facilement les propositions qui lui seront faites. A Haouma Nçara, c'est moins sur l'éligibilité que cette tactique a joué que sur le déplacement lui-même, clairement envisagé de longue date comme

¹⁰² Ceci est loin de concerner les seuls cas étudiés et si nous l'érigeons au niveau d'une conclusion, c'est en raison de la confirmation qu'y apportent des changements récents dans des opérations de Casablanca ou Rabat, le cas le plus marquant étant celui de Douar El Kora où une décision dite « d'en-haut » a conduit au remplacement de l'ANHI par la CDG et la CGI.

¹⁰³ On analyse plus loin « le » cas de l'étude d'identification sociale à Marrakech.

la seule solution acceptable par les acteurs publics ; c'est ici l'échec des déplacements antérieurs qui a conduit à cette occultation de l'information.

Enfin, pour tous les acteurs publics, y compris les intermédiaires et les exécutants qui ne contribuent pas à la conception ou aux décisions finales, c'est la possibilité de monnayer –ou de tirer des bénéfices sociaux ou politiques- de l'information qui explique cette réticence, voire la diffusion d'informations incomplètes ou erronées. Il est certes difficile d'établir l'exactitude de ce type de faits avec certitude, mais dans les trois cas, on dispose, par recoupements, de fortes présomptions sur ces « distorsions » ou silence des informations habilement manipulées par les acteurs directement en contact avec les habitants.

III.1.B. La deuxième explication est davantage à chercher dans les quartiers eux-mêmes. Nous évoquons ci-dessus le paradoxe d'une information à la fois rare et surabondante. **Les rues des quartiers observés, au passé comme au présent, bruissent d'informations, de rumeurs, de discussions et interprétations de faits, voire de légendes dorées...**Ces dernières circulent de plus beaucoup, et ce, en dépit des apparences et des réponses conventionnelles (« je ne sais pas », « je n'ai rien entendu »), purement tactiques, dont les habitants usent, face à toute personne qui les interroge et en qui ils n'ont pas confiance. Cette abondance rend donc difficile, pour les habitants, de distinguer le vrai du faux. Plusieurs faits convergent, vu du terrain. L'information, finalement jugée « bonne » à diffuser par des acteurs publics¹⁰⁴, est par exemple émise comme si elle tombait en terre vierge, sans tenir compte des informations antérieures qui ont circulé et surtout sans prise en compte des anticipations, signes et interprétations par les habitants, lesquels ont tenu lieu jusque là de quasi-information. L'observation des douars de Marrakech nous montre bien cette situation en amont des projets. Mais c'est bien aussi ce qui ressort dans les trois cas étudiés a posteriori, alors que les habitants y disposaient d'interfaces privilégiées : comité représentatif des habitants à Tanger, ONG et élus à Karyane, élus, techniciens et représentants à Bachkou.

On notera toutefois que le long terme, la présence répétée de l'interface et l'instauration d'un certain climat de confiance¹⁰⁵, conduisent à un plus grand discernement. Par contre, plus le temps s'est allongé entre premières déclarations et mise en œuvre, et plus il est difficile de discerner une information « juste » si une proximité dans la présence des acteurs n'est pas assurée. La meilleure preuve en est la relation de l'effet de surprise qu'a provoqué la concrétisation du projet par les acteurs publics – la destruction des baraques et le déplacement matériel à Tanger - ou privés – les coupures de courant « volé » à Casablanca.

Enfin, la multiplicité des annonces et des acteurs se présentant comme « informés », et les contradictions perceptibles – ou en tous cas, perçues comme telles par les habitants - entre annonces, actions ou tolérances émanant tantôt d'acteurs qu'ils ne différencient pas bien, tantôt d'acteurs identiques, conduisent également à ces « bruits » confondants. L'apport d'aménagements, dont l'assainissement et surtout l'électrification, conduisent à supputer le maintien sur place, résultat consistant puisque ce qui est observé a *posteriori* dans les trois cas trouve un bel écho dans les cas observés en amont à Marrakech.

¹⁰⁴ Il convient ici de souligner à quel point certains acteurs publics, convaincus des nécessités de réforme, tentent de faire, à leur niveau et parfois de leur propre initiative, le maximum d'actions d'information, voire de concertation.

¹⁰⁵ Qui, dans les trois cas, offrent des évolutions différentes : le comité de Haouma Nçara a perdu son statut initial, quasi-fusionné avec la population, en raison de sa « trahison » supposée et de son autonomisation ; l'ONG ENDA et la LYDEC ont montré une cohérence entre leurs dires et leurs actions et ont réussi à faire passer les habitants de la méfiance à une certaine confiance, mais pour ENDA, avec un impact limité à ceux qui en sont proches alors que la présence de la LYDEC, et le contact constant entre ses techniciens et l'ensemble des habitants- clients a un impact beaucoup plus large. Ceci n'empêche là aussi des distorsions remarquables dans les informations.

Mais on relève aussi que des incitations à *durcifier*, à surélever, à occuper des espaces vides ont été émises par certains acteurs publics (autorités, élus) dans ces mêmes périodes où l'éviction restait à l'ordre du jour tant à Tanger, qu'à Salé ou Casablanca. On peut être tenté de renvoyer ce constat aux bénéficiaires privés qu'ont pu en tirer certains *caïds* ou *moqqadmins* et de mettre en cause la confusion entre intérêts publics et privés qui a généré cette « pagaille ». Partiellement exacte, cette explication est pourtant un peu « courte ». Dans les situations de grande *proximité* entre habitants et acteurs publics ou privés chargés des affaires courantes, il faut prendre la mesure de la tension et des pressions liées aux obligations de gestion quotidienne dans des conditions précaires, voire désastreuses, tensions et pressions alimentées par les demandes incessantes d'habitants réclamant les mêmes aménités que les autres urbains.

Ainsi, dans les trois cas étudiés - mais les douars de Marrakech renvoient le même écho -, ces incitations ou tolérances n'avaient pas toujours pour motif premier la prébende, mais l'intériorisation d'une obligation¹⁰⁶ d'apporter des réponses même provisoires, même bricolées, comme procédé de régulation et de maintien de la paix sociale, dans un contexte d'immobilité, d'incertitude sur le futur ou d'étirement en longueur des « projets ».

Par ailleurs, la difficulté à discerner le vrai du faux¹⁰⁷ est d'autant plus grande que, dans la plupart des cas étudiés, c'est principalement à une information de type passif que les habitants accèdent. La *recherche d'information active* reste limitée, quoiqu'elle apparaisse aujourd'hui plus répandue que par le passé. Ces démarches actives établissent des différences individuelles très perceptibles : les notables, les instruits, les petits fonctionnaires, les plus jeunes... développent ainsi des relations plus « actives » avec l'information. La « recherche » se fait soit par les réseaux sociaux pris comme « interfaces » avec ce que chacun pense être « la » source de décision - ou en tous cas une source proche et informée-, soit en recourant à des acteurs jugés neutres ou bienveillants à leur égard, ces acteurs étant variables toutefois selon les sites. Le statut « d'informateur privilégié » apparaît ainsi dans les trois cas, et il met une nouvelle fois en avant la relation entre *confiance* et information. A Salé par exemple, outre la recherche d'informations actives à travers les contacts avec l'ONG¹⁰⁸, une véritable relation de confiance semble s'être mise en place avec la déléguée du Ministère de l'habitat, jugée dure et intransigeante, mais honnête, dévouée à l'intérêt général et leur « parlant » correctement, alors que les relations avec les services techniques en charge des deux autres projets (l'ERAC à Casablanca ou l'ANHI à Tanger) sont difficiles, empreintes de défiance et, de plus, entachées par l'expression d'un mépris à leur égard (perçue, selon des dires, de manière trop répétée pour qu'on puisse l'ignorer).

Enfin, il faut ajouter que le poids de l'histoire passée et les attitudes d'une large partie des habitants à l'égard d'un Etat à la fois autoritaire et providence, qui sait tout, prend tout en charge et leur indique ce qu'ils doivent faire, font obstacle au changement dans ce domaine ; ils favorisent même une « reconduction » des interactions passées, du moins de la part des adultes et des personnes âgées¹⁰⁹. Afficher son manque de connaissances, son manque de maîtrise des choses et sa distance avec les compétences requises pour avoir un avis constitue

¹⁰⁶ Comme représentant d'une institution, pour remplir leur « mission » et éviter à tout prix les troubles, voire comme simple être humain doté de compassion. C'est ce que permettent d'inférer certaines interviews avec des *caïds*, *moqqadmins* ou élus *explicitement désignés comme non-corrompus par les habitants*

¹⁰⁷ Quand le vrai « existe »...

¹⁰⁸ Mais qui ne touchent que ceux qui sont en contact avec elle.

¹⁰⁹ Les jeunes nous sont souvent présentés, par les adultes, comme différents d'eux-mêmes à cet égard, mais ils seraient alors très vite vindicatifs et agressifs et ne sauraient pas comment parler avec les acteurs publics.

une des « réponses-type » aux questions posées aux habitants dans les échanges superficiels.

Le lien consubstantiel entre pouvoir et information est une autre perception bien enracinée. Quant à l'idée même qu'il puisse y avoir, dans des projets, une marge de non- information qui serait dûe à la volonté de prendre en compte leur avis, elle semble absolument hors de portée pour la plus grande partie des habitants. N. Lahbil-Tagemouati met bien en évidence, pour Marrakech, le caractère perturbant, dans ce contexte, de la démarche d'identification sociale : l'absence, chez les experts, d'informations carrées sur un projet « ficelé » est tellement incompréhensible pour les habitants qu'ils se désintéressent dès lors de la dynamique que ceux-ci essaient de créer car ils ne voient aucun intérêt ni motivation aux échanges qu'il pourraient avoir avec eux!¹¹⁰

III.1.C. Mais ce tableau serait incomplet si on y ajoutait pas une troisième constante, à savoir **l'enjeu que constitue cette information au sein de la population elle-même**. En effet, circulation, rétention ou déformations de l'information et rumeurs alimentent également des stratégies, individuelles ou de sous-groupes particuliers. Cet enjeu est perceptible à plusieurs niveaux d'interaction : entre habitants du même quartier, *a priori* touchés par de mêmes actions ; entre eux et les « outsiders » qui cherchent à s'insérer parmi les *ayants droit* ; et enfin, entre eux et leurs élus ou les petits échelons de l'autorité locale de tutelle¹¹¹.

De manière assez consistante, la proximité de l'information conduit à écarter les plus faibles – personnes âgées, analphabètes -, les moins intégrés socialement, ou les moins contestataires, ou au contraire favorise un groupe, une petite communauté, une catégorie particulière. La capacité d'obtenir une information et de la garder par devers soi - à titre individuel, pour un sous-groupe particulier, en connivence avec une autorité quelconque... - pour en tirer profit n'est toutefois pas nécessairement présente avec la même intensité dans tous les projets ou à toutes les étapes de l'histoire d'un quartier. Elle peut aussi n'être que le signe d'une très grande indifférence à l'autre, qui s'accompagne d'une simple rétention passive de l'information, ce cas étant particulièrement bien illustré à Karyane par la différence entre les deux sites, l'un étant plus proche des acteurs publics et d'ENDA, et plus actif dans la recherche d'information, il ne se sent nullement tenu d'intégrer l'autre partie à sa démarche.

Comme on rencontre à cet égard un maximum de comportements délibérés dans le transfert vers les lotissements à Tanger, on peut faire l'hypothèse que ces stratégies de rétention se déploient surtout au moment où se réalise *une action qui offre des opportunités différentielles et des produits perçus comme « rares »* (localisation, type ou nombre de lots....). La manipulation de l'information peut alors s'exercer entre « anciens » habitants contre les nouveaux, au sein d'une même ethnie, contre les autres, entre propriétaires contre les locataires, voire entre voisins que rien ne distingue ou même au sein d'une même famille¹¹². Par opposition, on n'enregistre pas ce genre de comportements à Bachkou pour l'accès à l'électricité qui semble avoir été le même pour tous, *seulement régulé par la capacité de payer*. Par contre, dans ce même bidonville, la question des départs très sélectifs d'un certain nombre

¹¹⁰ On notera toutefois que ceux, très rares, qui comprennent la démarche expriment immédiatement leur incrédulité quant à la sincérité de cette dernière.

¹¹¹ Les premiers parce qu'ils ont tout intérêt à maintenir sur place leurs « électeurs », les seconds, la ressource que représentent les divers « bakchich » mobilisables.

¹¹² Les comportements prédateurs trouvent souvent, dans les contacts avec les services publics en charge des opérations, des issues royales à leurs stratégies. Depuis les années 70, nous avons pu nous-mêmes les rencontrer régulièrement dans toutes les opérations de déplacement en préparation ou évaluées : spoliations conjugales ou familiales grâce à la manipulation du recensement, ou sous couvert d'accès au crédit bancaire, utilisation frauduleuse de papiers administratifs rendue possible par l'analphabétisme de la plupart des membres de la famille, éviction des locataires par les propriétaires

de ménages ayant payé l'avance pour le relogement collectif –et alors qu'une partie d'entre eux sont toujours aujourd'hui au bidonville- pose clairement la question de leurs liens privilégiés avec l'information, via l'élu ou directement avec l'ERAC.

Un dernier élément éclaire indirectement, presque *a contrario*, ces circulations sélectives de l'information pour construire ou protéger des stratégies individuelles. A Bachkou, lors de l'électrification informelle, comme à Haouma Nçara, quand la question de l'éviction paraissait encore ouverte aux yeux des habitants, une forte communauté d'objectifs a alimenté une forme de résistance collective. Dans ces deux cas, l'information a circulé de manière active ; dans le premier, des éléments indispensables de connaissance technique ont été diffusés par ceux qui en disposaient dans le but de faire réussir massivement le branchement; dans le second, cette période est présentée comme l'âge d'or de la représentativité du comité et de la participation active de la population. Cela semble également avoir été le cas, mais dans une moindre mesure, à Karyane el Oued, lorsque des pressions se sont exercées pour les déplacer à Sala Jadida. On peut donc légitimement penser que lorsque des positions collectives s'imposent et que chacun y adhère parce qu'il s'agit de résister à des pressions ou à une menace extérieures, la circulation d'information réussit à vaincre les obstacles.

III.2. Attentes des habitants : persistance de l'Etat- providence.

III.2.A. Attentes théoriques, attentes concrètes

Nos observations nous permettent sur ce point de distinguer deux choses relativement distinctes.

- D'une part, des *attentes qu'on peut qualifier de générales*, qui sont, d'une certaine manière, l'expression des représentations que se font les bidonvillois des apports potentiels à attendre pour l'amélioration de leurs conditions de vie : des acteurs publics, ou des autres acteurs concernés par les interventions en bidonville, des « missions » de chacun d'entre eux, et plus particulièrement, des objectifs et des modalités de mise en œuvre des politiques urbaines, comme lieu privilégié et révélateur des capacités distributives de l'Etat, et enfin, de la « place » que leur font les choix politiques de cet Etat. Ces attentes sont alimentées par de nombreux éléments – discours, événements, actions passées ou récentes...- qui concernent tant la vie nationale que la vie locale, voire qui sollicitent des comparaisons internationales. Elles sont relativement *partagées* par la population. Elles évoluent d'une certaine manière dans le temps mais ces « ajustements » ont tendance à sélectionner, notamment dans les discours et annonces publiques, les éléments qui sont en leur faveur. Ces attentes fonctionnent donc comme une sorte de référent idéologique.

- D'autre part, des *attentes circonstanciées*, construites tant par rapport à leur situation actuelle que par rapport à ce qu'ils savent (ou croient savoir déjà) du « projet ». Ces dernières sont très fluctuantes ; elles évoluent avec le temps et selon une logique qui renvoie à l'histoire propre du quartier et de ses rapports avec les différentes autorités en charge des interventions. Les ajustements semblent ici beaucoup plus *pragmatiques* et intègrent autant les événements jugés positifs que ceux qui sont perçus comme négatifs. Par ailleurs, contrairement aux attentes définies comme générales, elles font apparaître des différences entre habitants qui font qu'on peut difficilement traiter de la population comme d'une entité homogène.

De la confrontation de ces deux types d'attente, des usages qu'en font les habitants dans le

discours avec un tiers¹¹³ et des différences perceptibles à cet égard entre les trois projets, nous retirons l'impression que les attentes exprimées ne reflètent que partiellement et imparfaitement celles que les habitants eux-mêmes, en leur for intérieur, peuvent avoir construites : elles semblent en fait constituer le plus souvent le premier jalon d'une *négociation* encore à venir. Une position fortement et collectivement affichée laisse donc ouverte l'hypothèse d'une posture construite à des fins stratégiques.

III.2.B. Rester ou partir

La question centrale de la recherche restant celle de l'éviction des habitants qui ne répondent pas aux normes requises par la « reconquête » des espaces urbains centraux ou péri-centraux, nous avons privilégié, au premier chef des attentes, le dilemme « rester ou partir ». Sur cette question, pousser les investigations montre bien que la position des populations des trois quartiers n'a, en fait, rien de fondamentalement unanime, alors même que de prime abord, c'est bien le refus de partir qui est – ou a pu être - affiché avec force et collectivement. **Le refus de se déplacer n'est en effet ni clair ni constant.** Dans le temps, il a évolué dans les trois quartiers en fonction des événements. L'idée d'une restructuration sur place a pu être considérée comme attractive aux premiers temps de l'installation, quand, nous dit-on dans les trois cas, *la voirie était large, la densité faible et les parcelles peu découpées*. Mais ensuite, entraînés par les promesses ou supputations de « recasement » sur lots, mode d'intervention qui s'était largement diffusé, les habitants ont pu réfléchir davantage en termes de déplacement¹¹⁴. Dans les trois villes, des exemples éminents ont d'ailleurs servi de modèle. Toutefois, dès la fin des années 80, la présentation ou l'évocation d'une solution sur place réapparaît dans les trois cas. Elles sont en fait une réaction à des propositions de « recasement » qui les éloigneraient trop de la ville, à Tanger ; aux supputations sur les lieux possibles de ce dernier à Karyane el Oued, tous les terrains vides de Salé étant clairement occupés ; et enfin, par défaut, parce qu'aucune solution crédible de déplacement global n'est avancée à Casablanca.

Par ailleurs, l'acceptation ou le refus de partir ne sont pas seulement liés à une simple question de distance au centre ou de localisation périphérique. Ils sont avancés en tenant surtout compte du différentiel d'urbanité, de flux et de qualité entre site d'accueil, et quartier actuel. Cette « qualité » est évaluée de diverses manières, en pointant, par exemple, les valeurs foncières, mais également la place symbolique occupée par ces sites dans l'échiquier urbain et les possibilités de mobilité sociale offertes – ou au contraire compromises - par le déplacement. La manière dont le site potentiel d'accueil est occupé ainsi que le type de population qui l'occupe déjà, ou en est voisine, sont également jaugés. Enfin, le type de logement et de produit offert, son coût et les modalités de financement qui permettront d'y accéder sont également pris en considération. Cela fait, au final, beaucoup de paramètres et on peut comprendre que la hiérarchisation et l'arbitrage ne soient pas simples. Dès lors, des différences individuelles et des fluctuations dans le temps deviennent bien plus

¹¹³ La présence d'intervieweuses –femmes ou jeunes filles, d'un certain niveau intellectuel, prenant tout leur temps et entretenant avec eux des rapports incitant au dialogue, bref d'un statut qui échappe à l'habituelle intrusion d'enquêteurs administratifs- génère plusieurs attitudes qui mériteraient d'être davantage analysées. Disons brièvement que les habitants mobilisent d'abord le potentiel inhabituel d'*écoute* que leur offre cette situation mais qu'ils escomptent aussi, d'une certaine manière, une possibilité de relais de confiance qu'ils confient ainsi. A l'opportunité de dire leur propre vérité, qui culmine avec les récits de l'histoire du quartier et des ses rapports conflictuels avec l'autorité, telle qu'on la raconte soi-même (et *contre* les versions des autorités), s'ajoute celle de *prendre à témoin* de la situation difficile dans laquelle on se trouve avec, en arrière-plan, l'idée que cela a une chance de toucher peut-être de nombreux niveaux d'intercession –locaux, nationaux, internationaux- en leur faveur.

¹¹⁴ Par exemple, dans des enquêtes menées en 1986-1987 à Carrières Centrales, à Casablanca (Navez-Bouchanine et alii, 1987), des ménages se positionnaient clairement par rapport aux « recasements » déjà opérés, et notamment par rapport à l'opération Ha Moulay Rachid (Arrif, 1991), jusque dans les sommes d'argent qu'ils pouvaient tenter de réunir en vue de l'accès au lot.

compréhensibles.

III.2.C. Attentes et contre- image du bidonville

Une autre manière de mieux saisir ces attentes, **c'est de faire la liste des conditions rejetées dans l'habitat bidonvillois**. Cette liste est évidemment longue et variable en fonction des conditions propres à chacun des bidonvilles, ainsi qu'en fonction du moment de référence. La question est d'autant plus complexe à traiter que pour Bachkou et Karyane el Oued, la qualité des sites s'est considérablement améliorée avec le temps grâce à un certain nombre d'apports matériels – eau, assainissement, ramassage d'ordures, durcification pour certains....- auxquels s'ajoutent les apports indirects liés à l'urbanisation des quartiers environnants. Pour Tanger, les améliorations, similaires à celles qui viennent d'être évoquées, ont été contrebalancées par des dégradations, le site s'étant densifié et « bidonvillisé » alors qu'il était ouvert et fait de constructions préfabriquées au départ. Mais par-dessus tout, les conditions difficiles du site de « recasement » semblent avoir constitué, surtout pour ceux qui y ont réimplanté une baraque, une telle régression que le bidonville de jadis est soudain paré de toutes les vertus.

Dès lors, le seul véritable point commun, tous sites confondus et tous temps confondus, n'est pas d'abord d'ordre matériel : il est lié à la stigmatisation qui les désigne, aux yeux des autres urbains, comme des parias, des anomiques, des êtres pas tout à fait « humains ». Concernant leur propre évaluation, quand on arrive du moins à la faire énoncer, la densité¹¹⁵ et la promiscuité qui en découle, la précarité, physique quand l'habitat n'est pas durcifié, et celle liée aux incertitudes de leur sort, dans tous les cas, les risques d'incendie ou d'inondation, la cohabitation avec les rats et les insectes de toutes sortes représentent l'essentiel du tableau dépeint. On notera que les comparaisons avec le règne animal sont fréquentes, y compris de leur propre point de vue, et s'appuient essentiellement sur la promiscuité intrafamiliale – difficultés d'isoler l'acte sexuel, notamment – et sur l'impossibilité de garder étanche la frontière qui les sépare de ces animaux intrus qui s'invitent dans leur quotidien..

Enfin, s'il est difficile de hiérarchiser ces différentes dimensions, on notera que *l'incertitude* est à considérer parmi les contraintes primordiales, au point que l'un des préliminaires aux discussions relatives au « départ » est une véritable supplique : on ne bougera que s'il s'agit d'un mouvement définitif ; tout départ « provisoire » est farouchement rejeté, ce qui en dit long sur le poids que les pratiques des déplacements de ce type jouent encore dans l'expérience et dans l'imaginaire d'habitants qui, pour nombre d'entre, en ont déjà connu au moins un. Si nous avons pris la précaution de développer une description aussi détaillée, c'est pour que le sens des attentes qu'on désignerait d'un mot comme *urbanité* ou d'une formule comme *identité des conditions par rapport aux autres habitants* ne puisse être réduit à ses seules dimensions matérielles.

III.2.D.Des attentes face aux acteurs

Enfin, les attentes peuvent aussi se traiter par rapport aux acteurs dont le sort des habitants dépend. Tous les cas observés ont en commun de faire apparaître des attentes plus ou moins structurées et plus moins pressantes à l'égard d'un « Etat » décrit comme dur, mais bienveillant et garant du rétablissement d'une justice à l'égard des plus démunis. Pourtant, l'Etat est en même temps perçu comme « dangereux » et violent, car il dispose d'une force à

¹¹⁵ Mais cette densité n'est pas que négative et la proximité des voisins avec qui on communique rien qu'en tapant sur les cloison peut également être citée comme qualité.

laquelle on peut difficilement s'opposer. Le recours à un langage guerrier ou référant aux conflits en cours, est fréquent soit pour désigner les quartiers déplacés, (*Lahouna*, « ils nous ont jeté »), ou pour désigner ceux qui ont osé défier l'Etat (*Saddam, Tchétchène*)...

Cette attente à deux visages se résout souvent soit en dissociant le Roi - dans le rôle du bienveillant - et l'appareil d'Etat, ou encore, comme c'est particulièrement le cas à Tanger, en dissociant le pouvoir décentralisé – malveillant, en collusion avec les intérêts privés locaux - et l'appareil central, juste, mais face auquel on pense n'avoir pas de visibilité suffisante, le premier jouant le rôle d'écran.

En ce qui concerne les autres acteurs, les attentes sont plus variables. En ce qui concerne les élus, par exemple, même à Casablanca où ils ont joué un rôle de premier plan, on ne s'attend pas vraiment à ce que la solution aux problèmes de logement vienne d'eux, à l'exception des seules questions relevant de la gestion urbaine. Par contre, comme tous les autres acteurs, ils sont - déjà ou potentiellement - intéressants pour les alliances tactiques et ponctuelles qui peuvent aider les habitants – ou une partie d'entre eux - à atteindre certains de leurs objectifs. Ces attentes quasi-instrumentales relativisent l'impression de leur propre instrumentation par ces acteurs, tendance qui pourrait émerger d'une analyse privilégiant le point de vue d'en haut¹¹⁶. Cette capacité d'alliance tactique s'étend, à Casablanca, aux acteurs privés puisque c'est par cette alliance avec la LYDEC qu'ils ont pu contrer les refus d'électrification de la Commune et de la Wilaya. Par rapport aux autres acteurs, on note surtout leur absence relative dans cette construction des attentes générales, ce qui nous paraît un argument de confirmation du caractère idéologique de cette construction. Ainsi, même présents (et appréciés) sur le terrain comme c'est le cas d'ENDA à Salé, les ONG sont jugées un peu « hors jeu » et les habitants n'en attendent pas réellement l'issue idéale. L'absence d'accrochage à la démarche des experts à Marrakech paraît du même ordre. Tous les éloges pratiques énoncés à propos de l'action de la LYDEC ne conduisent nullement à prendre cette dernière pour autre chose que ce qu'elle est : un groupe privé qui s'occupe en priorité de ses intérêts et ne peut donc répondre à leur demande de logement. Tous ces acteurs restent donc des intermédiaires précieux, mais sans plus.

III. 3. Les rapports de forces, les stratégies et/ou négociations.

III.3.A. Des rapports de force plus complexes qu'il n'y paraît

A première vue, le rapport de force apparaît exclusivement en défaveur des habitants, et leur propre discours est très imprégné de références à ce « makhzen¹¹⁷ » auquel on ne peut s'opposer. Le mode de conception, de décision et de mise en oeuvre des projets, qui ne laisse déjà pas de place à l'information, n'en laisse pas davantage à la concertation. L'introduction de la « participation », telle que mise en oeuvre à Tanger ou à Casablanca, ne porte pas sur les grandes orientations ou choix du projet : les « habitants participants » n'ont qu'une très faible marge de manoeuvre et leurs volontés ne peuvent s'exprimer que sur des choix résiduels et qui, par ailleurs, ne sont pas nécessairement pris en compte.

Les registres de mise en oeuvre de la volonté publique vont de l'imposition par la force, à la sensibilisation/conviction/séduction, en passant par diverses tactiques et « ruses ». Karyane el Oued fait bien exception, sur ce point particulier, et à certains moments de son histoire, mais

¹¹⁶ Certes les bénéfices retirés ne sont pas les mêmes, mais cette forme de réciprocité paraît utile à mettre en évidence car elle relativise la question de la « duperie » des uns par les autres.

¹¹⁷ Nom donné au pouvoir traditionnel du sultan avec toutes ses ramifications ; il est utilisé aujourd'hui avec des connotations précises évoquant la force, la violence et la ruse. Les plus instruits et les plus analytiques mettent en opposition ce système de gouvernement à celui qu'ils disent en cours de construction, fait d'une nation avec un gouvernement et des citoyens.

partage, avec les deux autres projets, des moments tout aussi opaques.

Toutefois, ce rapport de force est bien plus complexe qu'il n'apparaît à première vue. Karyane et Bachkou sont, à ce jour, toujours « en place ». Le cas de Tanger – le seul des trois à s'être, donc, réellement « déplacé »- montre bien que les stratégies les plus payantes pour les acteurs publics, en cas de résistance, sont celles qui font preuve d'une maîtrise totale du jeu d'alternance entre « carotte » et « bâton », retrouvée ici de l'amont - contradictions entre discours d'acteurs différents, ou entre discours et actions, pour « préparer » une acceptation plus facile - à l'aval – extension à géométrie variable des listes d'ayants droit, gratifications aux volontaires et menaces sur les résistants, aide et attributions préférentielles aux transferts précoces et refus, voire attributions pénalisantes pour ceux qui ont résisté etc... . On perçoit bien – et les habitants utilisent ici le registre de la femme séduite et abandonnée pour montrer le décalage entre les avantages promis avant et la situation d'abandon connue après le déplacement - que la *méthode* n'a, au fond, aucune importance et s'efface complètement devant l'impératif de la réalisation de l'*objectif réel de l'intervention*. Les affichages et objectifs d'amélioration de l'habitat comme priorité absolue des acteurs sont dès lors remis en question *de facto* par cette persévérance des acteurs à *rayer de bidonville de la carte*.

Ceci justifie qu'on s'interroge sur les raisons qui expliquent le maintien, à ce jour, de Bachkou et de Karyane. Dans le premier cas, la présence et l'implication actives des élus, et à travers eux, des partis politiques, nous paraît expliquer au moins partiellement ce maintien, mais on ne peut pas non plus écarter l'argument de l'absence de projet crédible comme de volonté réelle de la part des autorités. A Karyane, on note d'emblée que la reconquête, sérieusement envisagée dans le cadre d'une régularisation de toute la zone, n'est pourtant pas considérée comme une urgence. Les seuls qui soient véritablement travaillés par l'urgence sont en fait les premiers occupants du lieu, qui estiment avoir hérité de cette terre collective et qui voient d'un mauvais œil les autres bidonvillois en profiter au même titre qu'eux¹¹⁸. Mais il est tout aussi important de montrer comment la présence d'ENDA, comme nouvel acteur difficilement contrôlable par les acteurs publics et capable de mobiliser au niveau international¹¹⁹, a amené à un débat public et à une visibilisation élargie des possibilités de solutions alternatives. Encore une fois, il faut également rappeler que si les enjeux fonciers sont forts, localement, ils le sont sans doute bien moins au niveau de la ville, expliquant une moindre ardeur de reconquête.

Mais de manière plus générale, force est de constater que même par le passé – avant donc que l'affichage de volonté démocratique, de transparence, ou encore la référence à la « proximité » n'aient modifié la mise en œuvre, au moins formelle, des projets -, **les bidonvillois, y compris à Tanger, ne se sont pas nécessairement « pliés » aux décisions qui avaient été prises à leur sujet**. Il convient donc de relativiser l'unilatéralité et la toute-puissance de ce rapport de force qualifié à première vue de tout puissant. Ne pas s'opposer *frontalement* est certes un comportement dominant qui n'est abandonné que lors de quelques éruptions violentes, mais il existe mille et une manières de s'opposer aux issues prévues par les autorités et d'obtenir, soit ce que l'on souhaitait, soit un compromis, soit encore des compensations jugées suffisantes –à titre collectif ou individuel¹²⁰. Ce constat, commun aux

¹¹⁸ Cette cause a d'ailleurs retardé les discussions en cours depuis 1999, le président de la Commune étant issu de cette collectivité ethnique.

¹¹⁹ On peut entre autre noter le vent de panique qui a soufflé au niveau des autorités locales lors de la visite d'une ministre française dans le quartier.

¹²⁰ Il est clair que la satisfaction de ces compensations individuelles dépendent, dans ce cas, de la prise en compte du rapport de forces interne au bidonville, entre populations différentes notamment et en fonction de la structuration particulière qui en fait, parfois

trois cas observés, est confirmé de manière très claire dans les cas d'amont de Marrakech où sont, d'emblée, réaffirmées l'allégeance au Makhzen, l'impossibilité de s'opposer à un déplacement, mais en même temps que les conditions en-deçà desquelles ce dernier serait inacceptable.

III.3.B. Des stratégies abondantes et diverses

Quelle que soit la situation, dans les trois cas comme dans les douars de Marrakech, on note un ensemble de **réactions, tentatives de négociations tactiques, stratégies, ou ruses**¹²¹, **que les habitants et les acteurs locaux développent** pour résister à l'éviction, pour améliorer leurs conditions d'habitants, pour maximiser ou monopoliser un bienfait accessible, voire pour anticiper – parfois à tort et à travers, mais parfois très judicieusement - sur les décisions qui vont être prises. Les compétences et ressources mises à contribution varient en fonction des cas, mais quelques points communs émergent fortement. L'information sur le projet et les différents acteurs qui le portent ou y sont impliqués, la connaissance des expériences vécues par d'autres, la capacité de saisir le moment tactique et l'existence de réseaux sont les éléments les plus mobilisés.

Par ailleurs, les tactiques ou stratégies des habitants et acteurs locaux semblent très attentives aux opportunités. Les événements politiques, ou autres, les conjonctures particulières...sont pris en compte pour *ajuster* le comportement. Les caractéristiques propres aux différents acteurs dont on peut mobiliser le soutien, la bienveillance, ou au moins la tolérance, la compréhension des enjeux et l'interprétation de certains faits ou événements pris comme *indices* s'avèrent donc capitales. C'est sur ce point que les habitants *peuvent* (mais il arrive aussi qu'ils se trompent) faire preuve de *compétences* qui dépassent le niveau individuel et génèrent ces constructions collectives qu'on peut qualifier de stratégiques, par exemple, la contre-proposition de relogement sur place ou la négociation d'une condition d'intérêt général à leur départ à Tanger¹²², l'organisation d'un ramassage d'ordures avec point-relais pour obliger la commune à y opérer le ramassage à Salé, l'électrification informelle massive et concertée à Casablanca.

Ces stratégies bénéficient le plus souvent de l'impulsion d'un sous-groupe, d'un individu à charisme ou statut public au niveau interne, c'est-à-dire de la « communauté » des *habitants*; elles peuvent aussi bénéficier d'interactions positives avec des individus ou groupes extérieurs qui jouent, dans ce cas, un véritable rôle de *passeurs* ou *d'interprètes* : les ONG, les associations, les élus voire les agents recenseurs ou les techniciens. Le caractère construit de ces démarches nous paraît de nature à retenir le terme de *stratégies*.

A côté de ces stratégies, on enregistre aussi des comportements moins construits, plus tactiques, et d'origine souvent individuelle¹²³. Par exemple, le « grignotage », par *essai et erreur*, qui permet aux habitants de « tester » leurs marges de manœuvre, est commun à tous

une entité collective. La vision d'un bidonville, monde solidaire et homogène, empêche nombre d'analystes de saisir cette dimension déterminante dans les dynamiques sociales.

¹²¹ A Karyane el Oued, devant la suspension des certificats administratifs, certains habitants ont répondu par une ruse, explicitement revendiquée comme telle, en allant « s'inscrire » formellement pour l'accès au projet Sala Jadida. L'énoncé de leurs revenus et l'absence – réelle ou simulée - d'épargne disponible a eu tôt fait de les faire considérer comme inéligibles, réglant de fait leur situation personnelle avec l'administration. La levée collective de cette contrainte a, quant à elle, été obtenue *via les élus* auxquels les habitants ont promis, toutes couleurs confondues, de ne pas voter si ce droit fondamental n'était pas rétabli.

¹²² Quand il s'est avéré que le déplacement était incontournable, la négociation a porté, outre les conditions d'arrivée, une garantie que le site ne serait pas réutilisé pour de l'habitat mais pour un espace public ouvert à tous.

¹²³ Ce qui n'empêche pas que le phénomène devienne collectif par imitation, par exemple si le « pionnier » ne s'attire pas de représailles, et s'impose donc par sa « masse ».

les sites observés. Ils ont opéré de la sorte pour surélever les constructions à Bachkou, pour durcifier, ou, dans tous les cas, pour s'approprier davantage d'espace pris sur la voirie. A l'inverse des stratégies, qui reposent sur des consensus et sont légitimées, même quand on y reconnaît une dimension de « ruse », les tactiques peuvent aussi utiliser des registres tels que le chantage ou l'intimidation. La menace de jeter ses enfants sous les roues des véhicules de la LYDEC est un bon exemple de la manière dont un tel « geste », pourtant désapprouvé par d'autres habitants, revêt une signification collective appropriée *a posteriori*. Même avec le recul, ce geste renvoie, pour les plus analytiques et critiques des habitants, à une double signification, de volonté de nuire quelque peu irresponsable en créant une catastrophe hors de proportion avec le débat en cours, mais aussi d'expression ultime et exacerbée de désespoir. Plusieurs lectures sont ainsi possibles, y compris au sein du bidonville.

Ces multiples possibilités de lecture posent d'ailleurs clairement les limites que nos observations nous imposent en matière d'analyse des stratégies. En effet, il est parfois difficile de saisir l'objectif qui est réellement poursuivi par ce déploiement de procédés, collectifs ou individuels. On pressent – mais était-ce clair à ce moment-là pour les acteurs ou s'agit-il d'une lecture *a posteriori* ? – que certaines de ces tactiques ou stratégies n'ont pas nécessairement pour objectif ce qu'elles mettent en avant, mais qu'elles servent, en fait, à préparer des négociations qui vont conduire à une *adhésion sous conditions*, dans un mouvement qui serait de nature à faire en quelque sorte « monter les enchères »¹²⁴.

III.3.C. Stratégies collectives, stratégies individuelles.

Un dernier aspect mérite d'être détaillé, c'est la question de l'importance des stratégies individuelles et des questions que posent leurs articulations ou divergences avec les stratégies collectives. L'image persistante de quartiers à forte dimension « communautaire » où règneraient des modalités d'organisation portées par des solidarités stables et structurées est inexacte. Les stratégies collectives existent, mais elles restent fragiles dès lors qu'elles ne sont pas relayées, portées à bout de bras ou instrumentalisées par les élus, les associations ou les leaders d'opinion. Leur fragilité provient, entre autres, de fortes capacités d'auto-destruction dues aux dissensions internes entre sous-groupes d'intérêts divergents ou entre leaders locaux¹²⁵. Elle est également due au fait qu'une partie de l'énergie de certains acteurs publics semble dévolue à entamer les ententes ou mouvements collectifs, à en empêcher la constitution ou alors, à en susciter eux-mêmes pour pouvoir les contrôler et les instrumentaliser.

Mais ces stratégies collectives apparaissent surtout comme secondaires, en nombre objectif comme dans le discours des habitants, par rapport aux stratégies individuelles qu'on retrouve quant à elles à tous les niveaux, et ce jusqu'au sein des ménages – y compris au sein des familles nucléaires ou des couples.. Si des solidarités familiales s'expriment, par exemple, dans le morcellement ou l'occupation de terrains vides, dans l'occupation de la voirie, dans l'hébergement momentané ou dans la déclaration aux enquêteurs d'appartenance au ménage

¹²⁴ En cela, elles seraient d'ailleurs un ajustement parfait aux tactiques de négociation des acteurs publics, qui, eux, menacent d'une pire, voire feignent d'abandonner tout projet, pour amener les habitants à accepter une solution intermédiaire.

¹²⁵ En cela, les stratégies électorales et les conflits entre élus prennent, quand ils résident sur place, des proportions démesurées qui se retournent contre l'intérêt des habitants « ordinaires », quelle que soit d'ailleurs l'importance de l'enjeu : tout petit, car simple vengeance sans bénéfice escompté à court terme, dans le cas de l'arrêt du ramassage d'ordures à Karyane, l' élu détrôné ayant sapé l'organisation parce qu'elle était à l'initiative du nouveau. Bien plus lourd, à Tanger, puisqu'il s'agissait d'une lutte pour la suprématie de partis différents au sein du quartier ; dans ce dernier cas, les habitants, conscients des imbrications dangereuses entre leurs objectifs de logement et ceux des élus, tenaient à ce que les réunions se déroulent à la mosquée pour sortir les débats de cette impasse et priaient les élus de cesser de mêler la politique politicienne aux problèmes de logement.

de membres vivant à l'extérieur, l'inverse est fréquent et fait apparaître l'âpreté de la recherche de solutions individuelles, parfois même *contre* l'intérêt du groupe ou des autres membres : fausses déclarations de membres du ménage sur la « propriété » de la baraque, captation de documents écrits par le seul membre instruit d'un ménage...

Au niveau de l'ensemble du quartier, le recours individuel le plus fréquent est de chercher la bonne filière – clientélisme, subornation - pour accéder à une occupation, à un droit d'exercer une activité dans le bidonville, ou pour accéder à un produit supplémentaire, mieux situé, bref *rare* dans le cadre de l'opération elle-même. Ces stratégies individuelles offrent, le cas échéant, un potentiel de manipulation inespéré pour certains acteurs publics, comme cela apparaît à Tanger. Ce heurt entre niveaux d'intérêt est présent, y compris dans la vie ordinaire du bidonville loin des temps d'opération. Mais il se révèle principalement quand un projet se matérialise, voire quand les promesses de projet se font plus présentes. L'accès au sol ou au logement par le biais de l'opération publique constitue dans ce sens un catalyseur remarquable des phénomènes d'individuation qui traversent la société bidonvillose au même titre que le reste de la société marocaine.

Concurrentes, les stratégies individuelles peuvent aussi apparaître *substitutives* aux stratégies collectives quand celles-ci sont inexistantes ou qu'elles n'ont donné aucun résultat. C'est évidemment le cas à Tanger, dès effondrement de la stratégie collective. Mais on voit bien, par exemple, qu'elles peuvent aussi être le fait de personnalités plus « hardies », pionnières, ou estimant seulement qu'elles n'ont rien à perdre, quand personne d'autre ne veut bouger. C'est le cas de la durcification, dans tous les cas, ou de l'électrification à Salé. Les risques encourus par ces dernières sont évidemment plus grands, comme le montre l'emprisonnement de ces « pionniers », à Salé. Ce dernier constat expliquerait en partie la préférence pour les stratégies collectives quand il s'agit d'affronter l'autorité, et la préférence pour les démarches individuelles dès qu'on peut s'appuyer sur un acteur public ou sur une interface permettant de toucher ce dernier.

III.4. Les ordres de légitimation mobilisés par les acteurs.

Comme on pouvait s'y attendre, pour appuyer leurs décisions, leurs modes de faire, ou leurs stratégies...., les différents types d'acteurs recourent à des justifications différentes. Toutefois, les légitimations des habitants, acteurs locaux ou même nouveaux acteurs –ONG, privés...- trouvent matière à interférence et instrumentation dans les affichages de plus en plus larges des acteurs publics. On pourrait penser qu'il s'agit là d'un *jeu formel* qui ne dépasse pas le niveau du langage, plus que de réelles opportunités d'émergence d'autres pratiques. Il ne semble pas que cela soit toujours le cas, notamment parce que cette multiplicité des ordres convoqués prend sa source dans une diversification des points de vue *entre acteurs publics eux-mêmes* et dans les « brèches » qu'ils ouvrent ainsi aux autres acteurs.

III.4.A. Du côté des acteurs publics, les caractéristiques de la « belle ville » montrable, les exigences d'un urbanisme moderne et les prétentions à l'avènement d'un état de droit¹²⁶ le disputent aux notions d'intérêt général pratique : aménagement, circulation, hygiène ou sécurité, à entendre ici dans deux acceptions parfois concurrentes : sécurité des personnes – contre les inondations, les incendies, les maladies...- et sécurité urbaine – contre les malfrats,

¹²⁶ La connotation des bidonvilles comme lieu de non- droit est récente ; elle est sans doute en partie liée aux événements de Mai 2003 qui ont renforcé l'image de criminalisation des bidonvillois dans l'opinion publique et la presse ainsi qu'à l'accent mis par le roi dans deux discours sur le caractère illégal et anémique de ces quartiers (2001 et 2003).

les trafics divers et les révoltes. Ces arguments semblent présents dans la plupart des sites depuis des décennies et étaient d'ailleurs déjà largement présents sous le protectorat. La solidarité et la lutte contre la pauvreté sont apparues plus tardivement, essentiellement dans la dernière moitié des années 90 et sont venues renforcer un discours pré-existant sur les nécessités impérieuses d'une action énergique en faveur de l'habitat social. Elles semblent avoir offert, aux défenseurs des politiques de logement social, de nouveaux ordres de légitimation inespérés, même s'ils sont utilisés de manière fort diverses par les différents acteurs.

Par ailleurs, la légitimation par le seul souci de *rattrapage* – ou amélioration - des conditions de logement et d'urbanité pour tous les habitants des quartiers précaires apparaît surtout¹²⁷ avec l'expérience-pilote de la maîtrise d'ouvrage sociale, où cette question est centrale comme le montrent les cas observés à Marrakech et initie un débat sur les modalités matérielles de sa réalisation en amont de tout *projet formel*. Il faut toutefois relativiser ce changement : l'expérience-pilote touche des projets particuliers, choisis pour leur compatibilité avec cette approche. Il faut avoir en tête l'importance quantitative des autres projets et interventions en cours et de leurs approches « classiques » pour apprécier l'impact réel – c'est-à-dire strictement limité - de ce « changement ».

Enfin, sur un même projet, le recours des acteurs publics à plusieurs légitimations pouvant couvrir un spectre très large et s'adresser, du coup, à de nombreux publics ne permet pas de saisir, au niveau du discours, l'ordre hiérarchique et les arbitrages qui trancheront. Cette multiplicité, commode en termes d'affichage et de discours politique, génère très logiquement de nombreuses contradictions au moment du passage à l'action. Mais elle offre également aux autres acteurs d'innombrables ressources à leurs propres « légitimations », conduisant là aussi à des contradictions qui ne peuvent trouver réponse que dans des négociations dont on comprend dès lors qu'elles rendent la mise en oeuvre fort complexe.

III.4.B. Du côté des autres acteurs, quelques spécificités apparaissent au-delà de convergences avec ce qui vient d'être énoncé. Les élus partagent, par exemple, à des degrés divers nombre d'arguments des acteurs publics, mais tout est question de nuance, de hiérarchie des priorités et de statut. Les élus locaux se rapprochent davantage des postures habitantes, alors que les présidents de commune ont un discours sur la mise à la norme ou à niveau qui est très proche des techniciens ou des autorités locales. Par ailleurs, la mise en avant de leur représentativité constitue une spécificité, qui n'est toutefois pas très fréquente, au niveau que nous avons ici saisi¹²⁸. Enfin, l'ordre des *réalités* et l'appel au réalisme, voire au pragmatisme, avec lequel il convient de traiter les problèmes des bidonvillois, sont très présents.

Ce dernier ordre est largement partagé par les « nouveaux acteurs » sous l'angle où nous les avons touchés ici : la LYDEC et le pragmatisme face à la double contrainte de demande des populations bidonvilloises et de baisse des performances de la distribution commerciale « normale » face au vol ; ENDA, dont la philosophie est de partir de l'existant et de l'améliorer en étroite adéquation avec ce que peuvent apporter les différents concernés.

¹²⁷ Elle est présente chez certains acteurs publics de longue date ; elle n'avait pas été érigée comme approche et n'avait pas fait l'objet de débats publics depuis la fin des années 60. Elle anime aussi la vision de la LYDEC, pour des raisons complexes où le souci de justice sociale n'est pas qu'un simple argument commercial, comme le montre le programme actuel d'élargissement de compétences à l'urbanisation, porté par des cadres un peu « hors normes » de l'organisme.

¹²⁸ Sans préjuger toutefois de l'usage qu'ils peuvent en faire face aux acteurs publics.

On comprend toutefois bien ce qui peut fondamentalement séparer par ailleurs les ordres de légitimation – quasi-militant versus commercial - de ces deux acteurs : sur ce point, notre recherche n'entendait rien apporter de nouveau. Par contre, leur proximité sur la question de l'intervention pratique paraît suffisante pour être ici soulignée.

III.4.C. Du côté des habitants, différents ordres sont également mobilisés et ils peuvent, de plus, varier considérablement selon la phase du projet. Cette variation devrait conduire, comme pour les acteurs publics, à tenter de départager les légitimations auxquelles ils croient eux-mêmes en permanence, et dans un ordre de priorité qui les conduit donc à *arbitrer* de celles qui ont une fonction purement *tactique*. Les histoires collectives ou individuelles de l'occupation des lieux sont les sources les plus riches de légitimation parce qu'elles comportent de multiples arguments qui justifient leur présence dans le site et, du coup, leurs propres stratégies pour s'y maintenir. Les liens au site peuvent par exemple mobiliser **des droits fonciers traditionnels**, comme c'est notamment le cas à Salé, mais aussi, en amont des projets, au douar Lahna à Marrakech. La manière dont l'Etat moderne a réglé, à sa manière, le passage de certains statuts traditionnels aux statuts modernes est clairement au centre du débat mais il nous a été impossible, au niveau de ces enquêtes, de démêler les histoires complexes qui ont affecté, par exemple, les échanges de terrains Etat/ *Ouled Ameer* à Salé.

Mais des droits seulement liés à *l'usage* - traditionnel comme au douar Abiad de Marrakech, ou moderne, location ou installation par un acteur public, à Tanger et Casablanca - sont également mis en avant, notamment en raison de la longueur d'installation. Cette ancienneté de l'occupation et de la mise en valeur du lieu, voire la fonction de « gel foncier » que cet usage a permis, rendant possible aujourd'hui pour d'autres acteurs une valorisation à faible coût, constitue un autre pilier de la légitimation.

Elle assure également une fonction de remise en cause de l'« illégitimité » de leur installation, voire de mise en avant des causes qui les absolvent totalement ou partiellement¹²⁹. Enfin, dans certains cas, elle prépare à la négociation, notamment par la revendication d'un droit de préemption. Toujours dans le même ordre, un troisième niveau de **lien au foncier est abordé à travers une « légende dorée »**, celle d'un don par un généreux donateur privé (à Casablanca) ou collectif (Derb Ferrane à Marrakech) où usage et propriété sont parfois intimement (sciemment ?) confondus.

Toutefois, les histoires individuelles apportent d'autres éléments de légitimation, notamment ceux qui sont liés à la **capitalisation**. Les habitants eux-mêmes ont parfois du mal à les formuler tant ils leur paraissent évidents, mais l'existence d'un marché animé de la vente de baraques le confirme : la baraque est le résultat d'un processus de capitalisation, avec des composantes variées, allant de la vente de biens fonciers ou immobiliers ruraux à l'accumulation par le travail, en passant par la vente de bétail ou de bijoux en or. Elle n'a donc pas seulement une valeur d'usage, interprétation unique qu'en font les acteurs publics : elle est aussi valeur d'échange, bien patrimonial, voire « caisse de secours » en cas de coup dur. Peu importe¹³⁰ concrètement l'illégitimité de ce bien, puisque le marché leur donne raison.

¹²⁹ C'est en particulier le cas de populations qui ont été amenées là où elles sont par les pouvoirs publics eux-mêmes ou en tous cas avec leur consentement.

¹³⁰ Quoique sur ce plan, émergent aujourd'hui des argumentations qui montrent que la légalité est devenue un paramètre avec lequel comptent les stratégies résidentielles (Dansereau et Navez-Bouchanine, 2002). On note par exemple que l'alternative à un déplacement rejeté est la revente (du lot ou du logement) et l'installation dans le clandestin. Aujourd'hui, nombreux sont les

Un deuxième ordre majeur, retrouvé dans tous les cas observés, concerne l'équité ou la justice sociale. Les références et justifications qui donneraient droit à l'équité ou à la justice vont puiser à divers registres allant de l'appartenance à la communauté nationale (être marocain) à la communauté humaine universelle (apparition des notions de « droits de l'homme », et sa version « droit au logement », et de démocratie)¹³¹. Mais d'autres faits d'appartenance peuvent être mobilisés, notamment la revendication d'appartenance à *l'urbain* (versus le rural, et on comprend ainsi pourquoi la décision d'équiper le monde rural en électricité a eu un tel effet- retour sur les bidonvilles urbains), ou à la *modernité* qui doivent être des progrès partagés. Le fait d'avoir lutté pour l'Indépendance et d'avoir même donné ses propres victimes expiatoires à ce combat reste particulièrement argumenté à Casablanca, mais est absent ailleurs¹³². Enfin, cette revendication de justice s'appuie également sur l'instrumentation des référents mobilisés par les acteurs publics eux-mêmes. La démocratie et la lutte contre la pauvreté sont ainsi très présentes : elles sont utilisées en référant toujours aux émetteurs prestigieux qui les ont mis au devant de la scène, notamment le roi Mohamed VI, mais bien plus, elles servent d'étalon pour juger des actions entreprises, voire les discours des élus, des techniciens, et même des ministres. C'est notamment le cas de la mise en cause du mépris (*hogra*) dont ils disent être l'objet, citations et anecdotes nombreuses à la clé, et qu'ils avancent à la fois comme preuve des contradictions flagrantes mais comme définition en creux de l'horizon espéré.

Les populations recourent à ces deux ordres de légitimation tant pour justifier le maintien que pour négocier les conditions de départ. Un dernier ordre n'est, par contre, utilisé que dans le cas de combat pour le maintien, il s'agit de la mise en avant de la **question de survie**. Cette légitimation n'est pas le fait de l'ensemble des populations, mais de plusieurs sous-catégories particulièrement vulnérables au déplacement : les plus pauvres ; ceux dont la production de ressources dépend étroitement de la densité de flux offrant des opportunités de débrouille, d'emploi momentané, de tâches ponctuelles diverses ; ceux, enfin, qui disposent d'un petit local ou d'un emplacement « ambulante » devenu fixe. Ils mettent ainsi en avant **l'impossibilité vitale** générée par le déplacement, mais souvent aussi par le produit offert, qui leur interdit tout projet de transfert ou de reconversion de leur activité et donc de leur capacité à produire des ressources. Les accents désespérés de cette dernière légitimation, enjoignant l'Etat de plutôt « les jeter à la mer » ou encore de les « laisser croupir dans leurs baraques si c'est cela la seule amélioration à laquelle ils auraient droit » méritent une attention particulière : s'il n'est pas exclus que certains en jouent, la mise en scène d'une telle faiblesse des chefs de ménage devant témoins et notamment devant leurs conjoints et enfants n'est en effet pas compatible avec l'image que ces acteurs cherchent généralement à donner d'eux-mêmes, le misérabilisme, trouvant dans ces quartiers, des limites concrètes dans l'image de la responsabilité conjugale et dans un certain machisme.

ménages qui analysant cette éventualité la rejettent en raison du statut irrégulier de la construction, indiquant par là leur volonté de changer pour un bien reconnu légalement.

¹³¹ Cette vision n'a rien d'angélique si on n'en prédit pas des comportements particuliers. Il faut prendre garde aux interprétations abusives et noter que la revendication de justice pour soi ne conduit pas nécessairement à des comportements justes vis-à-vis de autres. Une des grandes revendications face à des opérations où règnent les passe-droits consiste à demander l'égalité formelle totale entre les produits. Il ne s'agit pas ici de l'interpréter comme une philosophie généreuse, mais bien comme une *technique* qui écarte les possibilités de passe-droit et garantit une forme d'égalité, dont certains habitants peuvent pointer par ailleurs l'absurdité pratique (un même produit pour une famille polynucléaire comptant 18 personnes et pour une famille conjugale réduite à 5 !).

¹³² On note à cet égard une évolution dans le temps de ces légitimations : ainsi, dans les années 70, cet argument était omniprésent dans tous les anciens bidonvilles de Casablanca, avec toutes les réserves qu'il faut mettre en évidence sur l'appropriation de cet argument par les habitants, voire par les quartiers, qui de toute évidence ne furent pas concernés par cette lutte présentée comme héroïque.

Enfin, et hormis ce dernier cas, il faut souligner que l'opposition entre les légitimations des acteurs publics et des habitants est toute en nuance. Plus claire dans les pratiques que dans les discours, elle va de pair avec une grande circulation des « ordres » de légitimation, mis en œuvre ou instrumentalisés de diverses manières. La pauvreté et la démocratie sont de toute évidence ceux qui circulent le plus. Deux autres « circulations » illustrent toutefois bien ce constat. D'une part, *l'ordre urbanistique* et sa modernité ne sont pas nécessairement ignorés ou rejetés et ils peuvent devenir un objectif réel – par exemple, un «recasement» sur place plutôt qu'une restructuration, qui donnera un produit un peu bâtard, à Salé - ou un élément d'argumentation – les inondations qui les frappent résultent de la mauvaise urbanisation des hauteurs, à Tanger. D'autre part, la *notion d'intérêt général* telle que définie dans les discours publics est remise en cause et réappropriée. C'est en particulier le cas à Tanger où les intérêts particuliers des couches pauvres, au poids quantitatif dominant, et le profit – privé - que des acteurs publics tirent de la colonisation de cette notion sont alors mobilisés pour contester les décisions qui affectent les habitants, voire comme argument de négociation.

ALGERIE
LES EFFETS SOCIAUX DES POLITIQUES DE RELOGEMENT (DANS LES VILLES
D'ALGER ET DE ANNABA)¹³³

I – INTRODUCTION

1.1. Les politiques urbaines en Algérie

Les autorités algériennes ont depuis l'indépendance du pays recouru de manière prévalente au relogement des populations démunies des quartiers d'habitat précaire et celles vulnérabilisées ou victimes de catastrophes naturelles dans ce que l'on appelle dans le jargon local les "cités" d'habitat collectif. Cette pratique récurrente et systématique, qui n'a connu que quelques exceptions sans lendemains, ne procède pas d'une stratégie claire et codifiée au niveau central, ni à des stratégies d'interventions locales explicites. Elle semble plutôt procéder de la prégnance d'un modèle égalitariste et moderniste de société et de ville développé lors de la période socialisante et qui par un effet d'inertie du système administratif, est devenu le modèle correspondant le mieux aux besoins de reproduction clientéliste des élites administratives, mais aussi paradoxalement aux stratégies de reproduction et de survie d'une frange importante des populations urbaines.

En effet, mis à part les premiers tâtonnements "évolutifs" utopistes expérimentés aux lendemains immédiats de l'indépendance¹³⁴ et relayés quelques années après par l'autre utopie socialisante des "mille villages agricoles socialistes"¹³⁵, il a fallu attendre 1994 pour assister au retour à la formule de l'habitat dit "évolutif" comme autre alternative de logement pour les populations démunies. Sous une formulation et une procédure nationale tout d'abord, comme ce fut le cas à Annaba dans les sites de Sidi Harb 1, 2, 3, cette formule fut ensuite reprise et développée dans son aspect "participatif" dans un programme de la Banque Mondiale¹³⁶ à partir de 1998, mais apparemment sans grand succès notable, tant du point de vue de son accueil par les populations concernées que par les autorités en charge de son application.

La clôture prématurée de ce programme avant son terme en juin 2003 est révélatrice à cet égard de la difficulté de l'administration algérienne à mettre en œuvre des programmes dont le montage repose sur la concertation et la négociation avec les populations bénéficiaires. Elle met en exergue à cet égard la difficulté qu'ont connue les acteurs institutionnels à gérer l'intrusion d'un tiers acteur, les populations bénéficiaires, dans le cercle fermé de la production et de la distribution résidentielle. Elle est révélatrice également de l'attrait très fort exercé par le modèle de logement collectif au sein de ces populations elles-mêmes, non seulement du point de vue des caractéristiques habitatives qu'il présente mais du point de vue de la valeur symbolique, mais aussi marchande qu'il représente dans le contexte urbain actuel caractérisé par des tensions très vives sur le marché du logement.

Le retour observé ces dernières années à la production massive par l'État de logements sociaux collectifs, le recours à la pratique systématique de relogement des populations de toutes origines et conditions dans ces mêmes logements collectifs observé dans l'agglomération d'Alger après une pause de près d'une dizaine d'années semble clore définitivement le débat sur la question pour les autorités publiques. Il semble donner raison

¹³³ Rapport rédigé par A. Hafiane et M. Safar-Zitoun

¹³⁴ Notamment les expériences dirigées par A. Kopp et A. Medam à Oued Ouchayah à Alger. Leur compte rendu et analyse est par dans *Espaces et Sociétés*, n°2, 1970.

¹³⁵ M. Safar-Zitoun Madani, 1977 ; cf. également l'ouvrage collectif *Les Villages Socialistes*, publié par le CRAU, Alger.

¹³⁶ Cf. l'évaluation de cette expérience in Safar-Zitoun M., 2002.

aux partisans des solutions lourdes traditionnelles qui possèdent l'avantage indéniable pour eux de la rapidité et de l'efficacité au niveau de leur *modus operandi* ou l'administration contrôle de bout en bout le processus. Il semble également rencontrer l'adhésion des autorités locales élues qui trouvent dans la procédure de distribution mise en place depuis 1998 certaines conditions pour affirmer leur présence et leur pouvoir. Il semble enfin contribuer à redéployer et à réalimenter les stratégies de précarisation qui avaient été mises en place dans le contexte du tout-État des années 70 et 80, et qui avaient fait preuve d'une efficacité redoutable.

1.2. Les populations et les sites enquêtés : éléments de description

I.2.A. Les dimensions spatiales

L'enquête a ciblé des sites de relogement de populations situés dans les villes d'Alger et de Annaba. L'échantillon de ménages enquêtés, qui a été tiré selon la méthode aléatoire systématique, a été réalisé après un choix préliminaire des sites de relogements effectué en fonction de critères divers comme : la proportion des populations relogées par rapport à la population totale, la localisation du site par rapport au centre, l'origine des populations relogées selon le type d'opération, la date du relogement, etc.

Au niveau de la ville d'Alger, le site des 617 logements à Draria, qui comporte une proportion de relogés dépassant les 80%, tous installés entre 1997 et 2003 a été retenu comme site d'observation privilégié des processus de construction sociale d'une communauté résidentielle locale. Regroupant des familles provenant d'opérations de relogement différentes (RHP¹³⁷, sinistrés des inondations de 2001, réhabilitation du quartier Diar El Kef, etc.), il a constitué un laboratoire privilégié d'observation des modalités de formation d'une communauté de voisinage particulière. 449 familles, soit 64,1% de la population algéroise enquêtée l'a été dans ce seul site.

Tous les autres sites algérois, excepté celui dit des "310 logements" du Gué de Constantine (Semmar) qui avait hébergé les populations relogées à la suite des opérations de rénovation du quartier d'El Hamma en 1985, sont des sites mixtes, présentant des proportions variant entre 10 et 70% de populations relogées, où les situations de cohabitation se posent en des termes différents.

En ce qui concerne Annaba, la même méthode de choix a prévalu. L'emphase a été mise sur les quartiers de Sidi Harb et de Boukhmira qui sont tous les deux des quartiers de relogement exclusif, comprenant très peu de familles ayant accédé au logement par des filières administratives ou marchandes régulières. Ces sites, de création récente (les premières installations à Boukhmira datent de 1997 et à Sidi Harb de 2000), font partie des programmes de logements dits "évolutifs" de type participatif mis en oeuvre après le virage libéral de la politique d'intervention en matière d'habitat négocié après le Programme d'Ajustement Structurel du FMI de 1994. Ils comprennent 209 familles, soit 45% de l'ensemble des ménages enquêtés à Annaba. Les autres sites annabis hébergent des populations assez mélangées qui ont fait l'objet d'opérations de relogement assez anciennes (à partir de 1983) ayant ciblé la ceinture de bidonvilles créés à l'occasion de la mise en route du grand complexe sidérurgique d'El Hadjar vers la fin des années soixante-dix et les populations installées dans le centre-ville (place d'Armes)..

¹³⁷ Résorption de l'habitat précaire.

La différence entre Alger et Annaba concernant les sites de relogement que nous avons appelé "exclusifs", en référence à leur situation de réceptacle exclusif des opérations de relogement, se situe non seulement au niveau du type de logement (collectif *versus* évolutif) mais au niveau de l'ampleur des déplacements. A Alger, les populations relogées sont issues de quartiers parfois très lointains (entre 20 et 30 kilomètres en trajet urbain) tandis qu'à Annaba, les sites de relogement exclusif sont des opérations tiroir, où les déplacements n'ont pas dépassé une centaine de mètres. Les conditions de formation des groupes résidentiels se situent donc à l'opposé : autant pour les sites algérois, et surtout celui des 617 logements de Draria, nous avons affaire à un véritable melting-pot de gens provenant de milieux urbains très divers et affichant des trajectoires résidentielles souvent très dissemblables, autant pour les sites "évolutifs" annabis, nous avons affaire à la translation du même groupe de voisinage qui s'est souvent formé à la même époque, quelques dizaines de mètres plus loin. Sur cet aspect particulier de l'ampleur des déplacements, il nous faut souligner la différence d'échelle entre Alger et Annaba, qui découle de la taille de ces agglomérations. La notion subjective de distance est évaluée à une échelle complètement différente par les Annabis et les Algérois.

I.2.B. Les caractéristiques socio-démographiques :

Les caractéristiques socio-économiques recueillies montrent un certain nombre de différences entre les populations enquêtées selon la ville de résidence et à l'intérieur des sites d'habitat.

L'origine géographique des chefs de ménages :

Tout d'abord, une population relogée d'origine plus rurale à Annaba qu'à Alger, avec une aire de recrutement plus lointaine pour cette dernière ville, qui s'expliquerait par sa fonction de capitale. Cette ruralité d'origine se décline différemment selon les sites enquêtés. En ce qui concerne Alger, on remarque que les sites de relogement les plus récemment remplis, en l'occurrence la cité des "617 logements" de Draria ainsi que le site des "2248 logements de Semmar comprennent une population à plus de 80% urbaine tandis que les sites de relogement les plus anciens présentent un taux de familles d'origine rurale supérieur à la moyenne. A Annaba, la situation est différente. Si on constate des taux de ruralité variés selon la date de relogement, les populations les plus anciennement traitées étant en majorité nées en dehors de la ville, au contraire des sites les plus récemment traités, à savoir Boukhmira et Sidi Harb (plus de 80% d'urbains), le résultat final semble quelque peu paradoxal. En effet, à Annaba, ce sont les populations nées en ville installées dans les vieux bidonvilles de Sidi Harb et Sidi Salem (Boukhmira) qui préexistaient à la vague de création des bidonvilles annabis de la fin des années soixante-dix, qui ont été en quelque sorte "traitées" en dernier. Elles se sont vues attribuer des logements évolutifs individuels sur le site où elles sont nées en majorité alors que les populations plus rurales avaient bénéficié d'un relogement en habitat collectif au début des années quatre-vingt. Cette situation particulière va contribuer, comme nous le verrons plus loin, à alimenter des représentations, des attitudes et des stratégies assez particulières elles aussi.

Les structures familiales :

En ce qui concerne la structure des familles, les résultats obtenus montrent la prédominance de la forme familiale nucléaire (72,1%), avec cependant des différences souvent significatives entre les sites, selon leur ancienneté de peuplement (qui a favorisé le mariage des enfants et par là, l'"élargissement" des familles nucléaires) mais aussi selon les modalités de traitement de la question du relogement par les autorités.

On observe à cet égard deux effets qui semblent directement produits par les procédures de relogement. En premier lieu, le phénomène de dégradation observé dans les groupes de

familles annabies relogées à deux ou trois par appartement dans les années quatre-vingt ainsi que dans les groupes issus de procédures d'urgence à la suite des catastrophes naturelles à Alger d'autre part. On remarque que les "sinistrés" relogés en 2001 affichent une proportion plus élevée que la moyenne de "familles sans noyaux", et cette situation est beaucoup accentuée dans les logements dits "studios" ne comprenant qu'une seule pièce où l'on remarque un état d'insatisfaction généralisé. Ce qui a conduit les relogés à initier des stratégies de refus et de revendication se traduisant par le « squattage » par l'un des membres de la famille du studio dont on ne veut pas, tout en maintenant la pression sur les lieux du sinistre où les familles sont restées. Dans le même ordre d'idée, il faut noter le peu de dégradation observé dans les sites annabis de Sidi Harb et Boukhmira concernés par des opérations tiroir qui semble avoir réglé le problème de la décohabitation, du fait de la méthodologie particulière qui a présidé à leur mise en œuvre.

On note également un effet plus accentué de gonflement des ménages dans les vieux sites de relogement qui présentent une situation de surpeuplement aiguë. La situation à Alger présente à cet égard une plus grande régularité qu'à Annaba. Le TOP (Taux d'Occupation par Pièce) est fonction directe de la durée d'installation, excepté pour le site "à problèmes" de 60 studios de Draria. A Annaba, la situation semble moins nette, mais elle procède pourtant du même principe. Si le temps a joué dans l'accentuation du surpeuplement dans les cités d'habitat collectif distribuées dans les années quatre-vingt, il a joué en sens inverse dans les sites d'habitat évolutif. On observe en effet les TOP les moins élevés dans les sites les plus anciennement occupés (Boukhmira 1,2 et 3, Sidi Harb 2 et 3) alors que le site récent de Sidi Harb 4 présente un TOP bien supérieur à la moyenne annabie. Cela signifie que si le temps a contribué à desserrer les TOP par le jeu de l'adjonction de pièces supplémentaires dans les sites d'habitat évolutif, ce même temps a agi en sens contraire dans les logements collectifs, inextensibles par définition.

Dans cet aspect se trouve sûrement l'une des explications à l'autosatisfaction affichée par les relogés dans ce type d'habitat, quel que soit le degré de surpeuplement dans lequel ils vivent. En ce qui concerne, enfin, la taille des ménages, notons les chiffres plus élevés à Annaba qu'à Alger, surtout en ce qui concerne les sites les plus anciens comme la ZHUN_[amtc15] (Zone d'habitat et d'urbanisation nouvelle) de la "Plaine Ouest", les sites de Boukhadra (préfabriqué) et Cité Rym qui affichent des taux vraiment très en dessus des moyennes observées dans les autres sites de relogement.

Les conditions socio-économiques et statutaires :

Les données recueillies montrent la prépondérance des "retraités" et des "ouvriers" dans les deux villes, avec une proportion plus importante de "personnes inactives" à Annaba et un léger avantage d'Alger concernant les "professions intermédiaires" et les "employés".

La distribution par sites montre toutefois une assez nette disparité entre les sites. Sans entrer dans le détail, soulignons quelques tendances centrales :

- une plus grande diversité professionnelle des chefs de ménages algérois par rapport aux annabis
- une plus grande précarité d'emploi à Annaba qu'à Alger
- une nette relation entre diversité socioprofessionnelle et date de relogement : les sites les plus anciens sont, comme par exemple la "cité des 310 logements" préfabriqués de Semmar peuplés de couples de retraités ou inactifs en fin de trajectoire sociale
- la tendance générale constatée de relogement par "paquets" des populations qui a contribué de manière générale à reproduire les configurations socioprofessionnelles existantes avant le relogement dans les nouveaux sites

- le relogement ne semble pas avoir eu des effets directs sur les pertes d'emploi, du moins pour les populations annabies en général, tous sites confondus et pour les relogés récents d'Alger. Si les entretiens évoquent des problèmes réels d'adaptation professionnelle et d'éloignement par rapport à des lieux de travail (voire même des pertes d'emploi), pour les recasés de la Casbah et d'El Hamma), par contre en ce qui concerne Draria, commune périphérique en pleine expansion, le relogement a été pour beaucoup l'occasion de trouver un emploi. On relève dans ce dernier site la présence de nombre de familles dont tous les adultes âgés de plus de 18 ans exercent des activités professionnelles nouvelles.

I.3. Les conditions de relogement

I.3.A. Les modes de peuplement des sites

Dans l'ensemble toutes les opérations de relogement en habitat collectif ou préfabriqué se sont déroulées selon les mêmes modalités : par "paquets" de familles habitant les mêmes unités de voisinage dans les quartiers précédents. Il faut cependant souligner la différence existant entre le traitement plus fin, par familles ou groupes de familles restreints dans les opérations de "relogement social" des ménages vivant dans des habitations vétustes menaçant ruine ou des caves, terrasses, etc... Cette différence se traduit par des configurations de comportements et des stratégies diamétralement opposées vis-à-vis de l'information, des rapports avec les autorités comme nous le verrons plus loin.

En ce qui concerne les opérations de relogement par "paquets", les familles sont regroupées le même jour en un endroit précis fixé par les autorités qui se chargent d'amener les camions de déménagement et le personnel des communes. Ces convois sont ensuite dirigés vers les sites d'accueils où les clés des maisons sont distribuées en fonction d'une liste arrêtée au préalable par les autorités. Dans les dernières opérations algéroises, la procédure du tirage au sort des numéros des appartements avant le départ a été introduite pour couper court à toute contestation. Le remplissage des blocs de logements collectifs se réalise ainsi d'un seul coup, en une matinée, laissant peu de place à la négociation. Ce déménagement contribue certes à assembler les gens provenant des mêmes lieux, favorisant le maintien des liens de voisinage anciens, mais elle contribue aussi à créer un effet de "ghettoïsation" vécu en termes d'emprisonnement par les gens et favorisant les pratiques de stigmatisation et de rejet par les autres citoyens.

Les données collectées montrent cependant des différences significatives entre sites et types d'opérations de relogement. Ainsi par exemple, si les habitants des bidonvilles et des "centres de transit" algérois ont été relogés à plus de 80% de manière massive, ce ne fut pas le cas de tous leurs équivalents annabes. Ceux qui avaient fait l'objet des vagues de relogement des années quatre-vingt en habitat collectif ont effectivement été soumis à la même procédure, par contre, on note la spécificité des modalités progressives de relogement dans les sites "évolutifs" de Sidi Harb et de Boukhmira qui, opération tiroir oblige, ont connu des modalités d'installation par petits groupes.

Ces données montrent également que le mode de traitement de l'habitat précaire, par opérations d'éradication et de relogement en habitat collectif ou par opération tiroir de réaménagement du site en habitat évolutif, **portent intrinsèquement leur propre degré de violence**. Cette violence fondatrice qui fait dorénavant partie de l'histoire urbaine de la ville à

Annaba, puisqu'elle a été relayée depuis par des procédures beaucoup plus "douces"¹³⁸, constitue néanmoins encore le lot quotidien des opérations de relogement algéroises. Elle a cependant tendance à s'estomper comme événement traumatisant dans la mémoire des familles qui avaient de fortes attentes de relogement, tandis qu'elle resurgit avec beaucoup de véhémence dans les familles, qui n'ayant pas vraiment gagné au change, estiment avoir été dupées par l'État.

En tout état de cause, ces modalités de traitement collectives introduisent une ambiguïté fondamentale dans la représentation que se font les relogés de leur identité urbaine. Tantôt ils s'emparent du vocable de "relogés" par référence au "groupe de traitement" dont ils ont fait partie dans le passé (« nous les recasés d'El Hamma »), tantôt ils déclinent leur identité à titre individuel, selon les situations, les trajectoires passées ou envisagées. **Il est patent comme nous le verrons plus loin, que cet aspect joue pleinement comme référent dans les représentations et comme ressource dans les stratégies.**

I.3.B. La situation statutaire

En ce qui concerne les statuts juridiques des logements, la situation est assez complexe. Selon la législation en vigueur, les logements sociaux sont par définition de statut locatif. Cependant, leurs occupants peuvent accéder à la propriété selon les dispositions de la loi 81-25 sur la cession des biens de l'État. Le prix de cession est fixé en fonction de leur date de construction et du niveau des loyers qui sont défalqués du prix final, dans le cas de leur paiement par les locataires. L'accession à la propriété est donc le résultat d'un choix du chef de ménage. Il peut choisir de rester dans le statut de location comme il peut choisir d'acheter son appartement. La décision d'achat nécessite toutefois la mobilisation d'une épargne personnelle conséquente, et étant donné qu'elle est tributaire de l'apurement du contentieux du loyer depuis la date d'occupation, il est évident que plus le volume des loyers non payés est important, plus la somme à acquitter est élevée.

Dans ces conditions, il est évident que les ménages qui ont accumulé des dettes en ne payant pas leurs loyers ont tout à fait intérêt à maintenir cette situation de *statu quo*, c'est à dire de gratuité *de facto* dans l'occupation. Nombre de ménages enquêtés se trouvent dans cette situation. Ils résident généralement dans les sites de relogement ancien, tant à Annaba qu'à Alger. Il reste néanmoins que cette gratuité a pour revers négatif de rendre les ménages captifs de leurs logements, puisque, ne pouvant les acheter, ils ne peuvent les revendre sur le marché. Ceci explique entre autre la véhémence des propos et l'aigreur revendicative affichée par beaucoup d'entre eux.

En ce qui concerne les logements évolutifs, ces derniers sont par définition attribués dans le cadre d'une procédure d'accès à la propriété avec financement préalable d'au moins 30% du coût de la cellule minimale, le reste étant à la charge de l'État.

En dehors de ces deux types de statuts, il existe dans la panoplie officielle de filières d'accès deux autres procédures : la location-vente (dite formule AADL) et le Logement Participatif (LSP). Si la première est absente des sites enquêtés, la seconde a été par contre observée dans la cité des 150 logements semi-collectifs de Oued Tarfa (Draria).

Les données recueillies présentent toutefois un registre diversifié de situations statutaires, que l'on peut considérer comme des situations de rapports de forces entre relogés et "relogeurs",

¹³⁸ Et encore... ! Dans un entretien avec un relogé "en douceur" de Sidi Harb en habitat évolutif, ce dernier n'hésite pas à crier haut et fort « *vive l'habitat anarchique* » comme l'appellent les autorités (*El sakan el fawdhaoui*)

à savoir les autorités publiques locales ou centrales. Ainsi en est-il, par exemple, des populations “sinistrées” qui invoquent « l’absence de documents » pour justifier le non-paiement des loyers, alors que de l’autre côté, au niveau des “studios” et des relogés de la Casbah de la Cité Ismaïl Yafsah à Bab Ezzouar, on a affaire à une situation délibérée de « boycott » des loyers. Les premiers considèrent avoir été trompés par les autorités, n’ayant bénéficié que d’un studio alors que leurs autres voisins ont bénéficié de F3 ; les seconds retiennent en quelque sorte les loyers en “otage” pour maintenir le prix d’achat des logements au niveau des 45 millions [amtc16] déclarés par la Wilaya lors du relogement, prix qui a par la suite été revu à la hausse par l’organisme logeur (l’OPGI) qui refuse de les céder à moins de 120 millions de centimes[amtc17]¹³⁹

L’analyse des résultats montre que le niveau de paiement des loyers est significatif de deux points de vue :

- Il confirme le phénomène d’**“évasion locative”** généralisé existant dans le pays. Le taux de 24,8% observé dans notre échantillon correspond en effet aux 25% de loyers impayés enregistrés par les OPGI au niveau national, selon les statistiques du Ministère de l’Habitat.
- Il permet aussi de relever la relation existant entre **type d’opération de relogement et le taux de paiement**. Par ordre croissant, on constate ainsi que les ménages issus de la Casbah, des bidonvilles et centres de transit (RHP) ainsi que des zones sinistrées ont une propension à moins payer les loyers que ceux issus de quartier rénovés ou de maisons vétustes et d’appoint du centre-ville. Toutefois, si on affine l’analyse, on constate que les Algérois considèrent en proportion plus importante que ce niveau de loyer (1000 DA et moins) est plus cher que leurs équivalents annabis, mais on voit également que l’origine géographique du chef de ménage et son lieu de naissance jouent un rôle discriminant : plus on est d’origine rurale et moins on considère ce niveau de loyer comme cher et inversement. Ce résultat pose donc le problème essentiel de la représentation que les relogés anciens se font du prix à payer pour accéder à l’urbanité.

En tout état de cause, ces analyses montrent bien que le rapport au loyer dans le contexte algérien d’évasion locative généralisée constitue bien un indicateur par excellence sinon de “citoyenneté urbaine” en ce qu’elle sous-tend comme représentations d’un ensemble de droits et de devoirs, du moins d’acceptation de la condition résidentielle octroyée par l’État.

II. L’INFORMATION COMME CONTRAINTE ET COMME RESSOURCE

II.1. Les sources d’information

L’analyse du rapport des relogés à l’information confirme le caractère fortement administratif des opérations de relogement. La *Wilaya* (préfecture) et la *Daïra* (sous-préfecture) constituent les instances les plus fréquemment citées de provenance de l’information, suivies de près par les collectivités locales (municipalités élues) et beaucoup plus loin par les autres sources : comités de quartiers, services de l’habitat, employeurs, etc... Les résultats chiffrés montrent également le caractère un peu plus accentué de l’intervention administrative à Alger par rapport à Annaba. Elle montre aussi la proportion plus importante d’information par comité de quartier dans cette ville que dans la capitale.

Dans le détail, par ville et par types d’opérations, les distributions montrent quelques distorsions selon que l’on est dans Alger ou Annaba. Les opérations RHP[amtc18] semblent avoir

¹³⁹ Centimes de dinars ; 100 dinars équivalent à 1 euro.

été majoritairement gérées par l'administration dans la capitale alors qu'elles sont le fait dominant des Assemblées Populaires Communales (APC) élues dans Annaba. En ce qui concerne les sinistrés des deux villes, certes relogés à vingt années de décalage, à Alger, c'est la Wilaya qui a été l'opérateur principal, à la différence de Annaba où ce sont les autorités élues qui ont géré l'opération. 2810 En ce qui concerne l'habitat vétuste, là aussi, la différence entre Annaba et Alger est nette : 80 % des relogés de ce type l'ont été par la municipalité pour la première ville contre 66,7% par la Wilaya pour la seconde. Pour ce qui est des opérations de rénovation et réhabilitation urbaines, les choses sont plus diversifiées. Enfin, en ce qui concerne l'information par les comités de quartiers, elle semble avoir été plus importante dans les opérations de RHP_[amtc19] d'Annaba, ce qui s'expliquerait par la prédominance des programmes d'habitat évolutif participatif dans cette ville.

Il est tout à fait clair qu'il existe en quelque sorte une "spécificité algéroise" faite de plus d'intervention directe de l'État à Alger. Cette spécificité semble toutefois découler non pas d'une volonté délibérée de la part des autorités *wilayales* de "court-circuiter" l'échelon communal de décision et de gestion du relogement puisque dans les textes et la pratique, c'est au niveau des communes que siègent les fameuses « commissions d'attribution des logements » qui traitent les dossiers de relogement, mais d'un impératif de coordination des actions "multicommunales" par les autorités préfectorales.

La Wilaya d'Alger est en effet constituée de 57 communes, fonctionnant sans instance de coordination technique pour les opérations d'habitat alors que Annaba et El Bouni constituent deux communes gérant les opérations sur leur propre territoire. La Wilaya d'Alger constitue de ce fait l'instance unique de coordination intercommunale prenant en charge les dossiers lourds intéressant plusieurs communes sur son territoire. Les entretiens montrent d'ailleurs souvent, pour les algérois, la présence et le jeu d'une multiplicité d'acteurs institutionnels divers : représentants de la Wilaya, comités de quartiers, "cellules de proximité", élus locaux, etc... Ces acteurs ont souvent tendance à être confondus par les relogés qui ne parviennent pas à comprendre leurs rôles respectifs. Les enquêtés provenant des opérations de relogement "sociales" normales (habitations vétustes ou squattées, comme écoles, hangars, etc...) ou menaçant ruine parlent abondamment de leurs visites soutenues au siège de la Commune, de leurs contacts avec le maire et le personnel communal pour « suivre l'avancement du dossier », alors que les relogés provenant des bidonvilles et cités de transit ne se rappellent que l'épisode final de leur déménagement organisé par les autorités préfectorales, épisode fondateur de leur situation résidentielle actuelle. Cet événement, par sa dimension concrète et sa force symbolique, renvoie dans l'oubli les autres informateurs présents en permanence sur le terrain : le "comité" et parfois la "cellule de proximité", instances de représentation officielles qui sont pourtant considérées comme très importantes, puisque c'est de leur témoignage ou de leur travail que résulte le classement en "autorisé" ou "non-autorisé", c'est à dire en éligible au relogement ou non.

Ce clivage entre "autorisés" et "non-autorisés" qui structurait les relations de cohabitation, les représentations de soi, de son droit et les stratégies entre groupes dans les deux grands sites de transit de Dar El Beïda et Boumati à El Harrach, complètement disqualifié par les autorités wilayales qui ont « relogé tout le monde » sans distinction d'appartenance à l'une ou l'autre catégorie, a en effet puissamment contribué à gommer de la mémoire des relogés le référent à toutes ces instances intermédiaires ayant opéré ce type de classement qui s'est avéré en définitive complètement inutile.

Enfin, de manière générale, il semble bien, nonobstant cette spécificité structurelle algéroise de présence plus lourde de l'État dans les opérations de relogement, que nous assistons à la consolidation d'une tendance **au retrait de l'administration préfectorale** de la gestion du relogement. En effet, l'examen de la nature de la source d'information en fonction de la période de relogement montre clairement l'existence d'un virage dans le traitement des opérations de relogement, tous types confondus en faveur des élus locaux d'une part, et des comités de quartier d'autre part. La tendance lourde constatée est au retrait progressif de l'État et de ses ramifications locales dans la gestion "frontale" des « relogeables », ces « populations à problèmes »..

II.2. L'information comme enjeu et comme ressource rare

L'analyse de la durée écoulée entre l'information sur le relogement et le déroulement effectif de ce dernier montre quelques tendances générales importantes. On relève par exemple la plus grande rapidité de traitement des relogés provenant des bidonvilles et des sinistres, par rapport à tout autre type d'opération. La grosse majorité des habitants des "centres de transit" de Boumati et de Dar El Beida n'ont attendu que quelques jours ou semaines leur déménagement par les autorités. Les entretiens recueillis auprès de ces derniers soulignent la soudaineté de l'opération qu'ils attendaient cependant depuis quelques mois : des bruits avaient couru, émanant du "Comité", de l'imminence du nettoyage du bidonville, situé à proximité d'un hôtel cinq étoiles (le Mercure) lequel devait recevoir des délégations officielles invitées pour le Festival International de la Jeunesse de l'été 2002. Cette soudaineté n'est cependant pas déplorée et critiquée ni dans son principe ni dans son *modus operandi*, mais au niveau des "dégâts" qu'elle a apportés à la représentation que les anciens résidents "autorisés" se faisaient des privilèges - sinon symboliques, du moins de préséance - de priorité dans le traitement que leur conférait la qualité d'"autorisés" et de membres à part entière du "comité de quartier".

Leur proximité par rapport aux sources d'information, leur familiarisation avec les jeunes animateurs de la "cellule de proximité" et avec les personnels de la Commune de Bab Ezzouar avec lesquels ils étaient en contact permanent, s'est ainsi trouvée brutalement disqualifiée du fait même de l'opération. Et par-delà les difficultés qu'ils éprouvent à reproduire ce mince statut de "différent" dans le nouveau site, c'est cette perte de proximité par rapport à l'information, c'est-à-dire par rapport aux informateurs habituels qu'ils déplorent.

De l'autre côté, du point de vue des "non-autorisés", qui du fait de leur installation parasitaire clairement identifiée par les autres anciens habitants, étaient exclus du Comité et de la proximité des contacts avec les représentants de l'administration, cette modalité brutale et soudaine de traitement s'est avérée positive dans la mesure où elle a contribué à les mettre au même niveau que leurs détracteurs et à gommer les attributs stigmatisant liés à leur ancien statut. Le déficit en information, en proximité par rapport à sa source s'est avéré en fin de compte sans conséquences fâcheuses pour leur sort résidentiel.

En ce qui concerne les autres catégories de relogés provenant des opérations de rénovation et de réhabilitation urbaine (cas du groupe de familles originaires de Diar El Kef, d'El Hamma) et ceux relogés selon la procédure "normale" de traitement des familles vivant dans logements insalubres ou menaçant ruine, le rapport à l'information a été différent. A la différence du profil peu actif affiché par les populations des cités de transit et des bidonvilles qui attendaient que l'information leur arrive sur place, les habitants appartenant aux autres catégories ont affiché un activisme informationnel débordant, favorisé par leur meilleure insertion urbaine.

En effet, ils ne formaient pas des groupes de pression puissants par leur nombre comme dans les bidonvilles et cités de transit, parce qu'ils résidaient dans des maisons éparpillées ou petites cités cachées dans les replis du site algérois. Les familles de ce type ont développé des capacités extraordinaires, individuelles ou collectives, de recherche active de l'information. Cette tâche les mobilisait quasi-quotidiennement.

Le caractère "stratégique" de la détention de l'information est également souligné par certains résidents (notamment à Cité Perez, Oued Koriche) qui déplorent ne pas avoir « profité » de l'information sur le projet de « recasement » des « gens du bidonville d'en bas ». Des voisins, « plus malins et moins timides », y auraient envoyé leurs fils mariés construire des baraques. Ceux-ci ont donc été « embarqués » dans le lot des relogés, bénéficiant chacun d'un appartement.

Enfin, en ce qui concerne Annaba, on relève beaucoup moins d'activisme dans la recherche de l'information chez les relogés toutes catégories et origines confondues, sinon peut-être chez les chefs de ménages de Sidi Harb qui, embarqués dans un projet très fortement médiatisé de relogement en habitat évolutif, déplorent « l'excès d'information » qui entoure ce dernier. Placés sous les projecteurs de l'actualité, ils se plaignent d'être en quelque sorte des "cobayes", et regrettent la discrétion et l'oubli dans lequel ils vivaient avant le projet.

En tout état de cause, il apparaît de manière claire que la détention de, ou la proximité aux sources d'information peut constituer un atout considérable dans certains cas, puisqu'elle permet à certains d'exploiter les failles des dispositifs et les réseaux d'influence pour bien se placer. Par contre, elle ne semble jouer aucun rôle pour les autres. A cet égard, les modalités mêmes - soudaines, brutales et systématiques - de ces opérations ont souvent contribué à disqualifier et à annuler les "constructions stratégiques" basées sur l'exploitation des ressources de proximité à l'information élaborées par la frange la plus dynamique des ménages bidonvillois. Par contre, la temporalité différente, plus étalée dans le temps, de mise en œuvre des programmes de relogement des populations "mal logées" ou sujettes à des projets de rénovation urbaine a permis aux ménages disposant de plus d'informations de mieux se placer et de mieux négocier leur devenir.

Il faut cependant souligner une ligne de force qui se dégage actuellement : la multiplicité des acteurs qui gravitent autour des opérations de relogement, les positions souvent divergentes et tranchées des nouvelles Assemblées Populaires Communales élues par rapport à l'administration *wilayale*, l'existence d'un "passif historique", d'une mémoire des opérations de relogement musclées dans les années quatre-vingt, ont amené les autorités *wilayales* à agir avec plus de prudence et de doigté au niveau de la préparation du relogement. On ne rencontre plus ce traumatisme vécu par les populations relogées du quartier rénové d'El Hamma en 1985 qui, jusqu'au dernier moment, ne savaient pas sur "quel pied danser". Un de ces habitants raconte comment il n'a su qu'il allait être touché par le projet qu'au vu de l'avancée inexorable des bulldozers et autres engins venus détruire le pâté de maisons mitoyennes. Déjà pour les opérations de relogement des sinistrés des inondations (Novembre 2001), les autorités avaient été obligées de composer avec les populations, avec leurs délégués, organisant des visites préalables dans les sites de relogement prévus, tenant compte des exigences formulées par les ménages, etc... Tout en se délestant de la gestion de ces opérations compliquées, les autorités *wilayales* semblent manifestement s'orienter vers un style de gestion plus transparent de l'information.

III. ATTENTES, REPRESENTATIONS ET ATTITUDES : DE L'AMBIGUÏTE FONDAMENTALE DU REFERENT CITADIN

Il est difficile de synthétiser la matière informationnelle abondante collectée, dans la mesure où l'analyse des représentations renvoie non seulement à des référents généraux de légitimation puisés dans la culture ambiante, mais à des schèmes de représentations et des attitudes forgées dans l'action même de relogement. Les gens ont en effet tendance à construire un discours de représentation de soi et des autres, de l'action et de ce qui la légitime en fonction des problèmes réels, mais surtout des contradictions symboliques qu'ils ont à affronter dans leur nouveau cadre de vie sociale.

A cet égard, on remarque très nettement que les modalités même de leur installation dans un réseau de voisinage et dans un lieu différents qui exercent des contraintes nouvelles, les conduit à réinventer de manière complète leur système de représentations et de légitimation.

Cette situation s'observe de manière puissante dans le nouveau site des 617 logements de Draria qui regroupe exclusivement des populations relogées où se pose avec acuité un problème réel de reconstruction symbolique de la communauté résidentielle nouvelle. Le relogement des populations issues des mêmes sites dans des blocs nettement différenciés, la non-prise en compte des hiérarchies, des classements symboliques qui s'étaient développés dans les sites de bidonvilles et que les gens apportent avec eux, créent des problèmes réels de recherche d'identité. On constate ainsi avec quelle véhémence et avec quelle force de conviction les gens essaient de se démarquer de l'identité qui leur a été assignée par le processus même de relogement ("relogés de tel ou de tel lieu") qui les poursuit comme attribut stigmatisant. Ils le font en se donnant une nouvelle identité plus conforme à l'idée qu'ils se font de leur place dans la société ; ou bien, tout en acceptant l'identité assignée, ils essaient de la retourner à leur avantage en la positivant et lui donnant un nouveau contenu. Une chose cependant est claire : les identités convoquées et réclamées sont des identités de combat, même quand elles sont dévalorisantes comme par exemple le nom de "Bengla Desh" donné à la cité des 600 logements de Annaba. Cela veut dire qu'elles ne sont jamais abstraites, désincarnées, mais qu'elles s'insèrent toujours dans un dispositif de justification et de légitimation des comportements et des attitudes.

De ce point de vue, on constate deux choses essentielles :

- d'une part la coexistence symbolique voire le syncrétisme qui existe entre le discours légitimant et lénifiant de la précarité et de la pauvreté d'un côté et la convocation du référent citadin, sinon d'un "droit d'ancienneté" de l'autre
- d'autre part, la mise en rapport de la norme postulée qui doit dicter les comportements "urbains" ou "citadins" dans les nouveaux ensembles d'habitat avec cette notion même de citadinité

Ces deux constructions des discours de légitimation se déploient dans des contextes et des situations de conflits symboliques précises générées par les trajectoires résidentielles des familles.

III.1. Les attentes :

Les degrés d'attente des populations varient de l'attente maximale et exclusive du relogement pour les sites déjà "traités", comme les centres de transit de Boumati, Dar El Beida à Alger et le Caroubier et El Kettara à Annaba, jusqu'à l'absence complète d'attente chez les familles

habitant les quartiers centraux d'El Hamma à Alger et Place d'Armes à Annaba, en passant par les résidents du bidonville de Sidi Harb dans la banlieue annabie. Cette attente était codifiée, réglementée et gérée de manière très précise dans les centres de transit algérois, autant par l'administration que par les résidents eux-mêmes qui se classaient en deux catégories : les "autorisés" et les "non-autorisés" selon qu'il avaient été déjà fait l'objet d'une opération de relogement antérieure à partir d'autres bidonvilles ou non. Toutes les stratégies développées à l'intérieur de ces sites tournaient autour de l'inclusion ou non à la première catégorie. Cela est allé jusqu'à la production d'une "liste d'attente" par la cellule de proximité du quartier, liste remise en cause par le "comité du quartier" représentant les intérêts des "anciens", c'est à dire de ceux qui n'étaient pas venus se greffer au site après sa formation par l'administration. Même les baraques, chalets¹⁴⁰ et autres conteneurs dont les propriétaires quittaient le site pour différentes raisons incluait cette qualité dans leur prix de vente.

Dans les autres sites impliqués par le relogement au niveau d'Alger, l'attente se déclinait sous d'autres termes, sous la forme d'une « demande de logement » déposée auprès de l'APC du lieu de résidence. Au niveau de Annaba, il n'y a pas eu de référence nette des relogés anciens en habitat collectif, ni même parmi les chefs de familles qui résidaient dans les quartiers centraux et à Sidi Harb, sinon quand il s'est agi de fils en surnombre dans les maisons précaires.

En tout état de cause, il semble que la nature des ces attentes : collectives pour les uns et individuelles pour les autres a impliqué la convocation de référents différents. On ne trouve pour ainsi dire pas de trace de référence au groupe résidentiel dans les discours des gens appartenant à la première catégorie quand ils parlent du passé, tandis que pour les groupes qui étaient en instance officielle de relogement ou de réhabilitation (c'est le cas des familles originaires de Diar El Kef), c'est le "nous" collectif (Ouled Diar El Kef, as'hab Boumati) qui l'emporte sur le "je" du chef de ménage ou le "nous" familial. A cet égard, quand on fait référence à un groupe d'appartenance, c'est au groupe des "ouled el Houma" des "fils du quartier" dans son contenu noble : celui de dépositaire d'une mémoire, d'un style de vie différent.

Par ailleurs, les résidents originaires de Diar El Kef proclament avant tout être des "fils de Bab El Oued", mais ils ne vont pas jusqu'à exhiber une qualité de citoyen ou d'Algérois qui serait suspecte, car chacun sait qu'ils « ont été installés par la France en 1958 ». Ils considèrent que cette qualité de « fils... » leur ouvre des droits, des avantages par rapport aux « nouveaux arrivés », et même par rapport aux anciens. Plusieurs d'entre eux déplorent en effet le fait qu'ils ne « se sont pas servis lors de l'indépendance comme les autres voisins en occupant les logements des pieds-noirs ». Ils vivent donc leur relogement comme un acte de réparation, de justice sociale, ce qui semble les autoriser à faire preuve de la ruse qu'ils n'ont pas déployée quand ils étaient jeunes, en osant afficher de front leur refus de paiement des loyers. Par ce retournement du discours, ils nous amènent directement à penser leur attentes résidentielles comme procédant de sentiments plus profonds de frustration par rapport à une attente vécue comme historique, se déployant dans un espace symbolique plus vaste.

Enfin, chez beaucoup de familles annabies relogées grâce aux opérations tiroirs initiées sur les différents sites de Sidi Harb, on relève très nettement l'agacement par rapport à une opération que l'on n'attendait pas du tout, que l'on n'avait jamais demandée. Cet agacement est d'autant plus fort qu'il implique le paiement de la parcelle et du logement évolutif, chose dont on ne

¹⁴⁰ Un enquêteur provenant des Centres de Transit de Boumati parle abondamment du commerce des "chalets", incluant le droit de «recasement» dont ont surtout profité les policiers, qui par ce biais, ont accédé à des appartements qu'ils sont en train de vendre.

parvient pas à comprendre la nécessité ou le bien-fondé dans la mesure où symboliquement, elle ne signifie pas l'accès à cette "dignité" de citoyen dont se gargarisent les Algérois, et que les Sidi Harbis se passeraient bien fort, étant donné qu'ils sont déjà urbains, par leur style de vie et ce, depuis bien longtemps...

III.2. Les représentations de soi et des autres : la réinvention de l'identité

Il semble bien à la lecture des entretiens et à l'observation des faits de voisinage et de cohabitation dans les grands ensembles que c'est le problème de recherche de l'identité sociale et symbolique qui se pose avec le plus d'acuité, parmi les adultes mais aussi parmi les jeunes qui vivent le relogement sur le registre de la déportation par rapport à leurs milieux de vie antérieurs¹⁴¹.

En tout premier chef, une figure dominante du discours s'impose : la notion de "mélange". Tout le monde ou presque dans le site des 617 logements de Draria évoque cette question. Chez les uns, chez les "dégrouvés" ou qui appartiennent à des groupes minoritaires, le mélange signifie clairement la promiscuité par rapport aux « gens des bidonvilles » qui sont accusés « de faire la loi », de « produire l'insécurité », d'être « bruyants, puisqu'ils organisent en été des fêtes jusqu'à l'aube », etc...

Pour les autres, ceux qui appartiennent au groupe dominant démographiquement et qui a été le moins éparpillé dans le site, occupant trois blocs nettement différenciés, en l'occurrence le groupe de Diar El Kef, le "mélange" est vécu sur le mode de son absence, de son impossibilité presque. En effet, les gens ont pris conscience du processus de ghettoïsation inexorable vers lequel ils se dirigent à grands pas, dénonçant les comportements de stigmatisation et de rejet dont ils sont victimes, non seulement de la part des autres résidents de la cité, mais aussi des employeurs de la ville (restaurants, gargotes, entreprises de construction) qui rejettent les candidatures à l'emploi de leurs jeunes. Ils vivent ainsi très mal cette intégration ratée au reste de la société de la cité, à laquelle ils veulent pourtant bien se "mélanger". Et devant cette difficulté, ils développent des référents identitaires plus forts relatifs à leur origine urbaine, c'est à dire la référence au club de football le plus prestigieux dont le fief est Bab El Oued : le Mouloudia.

Dans la même perspective, cette réaction de rejet qui a conduit au repli sur soi des groupes originaires des bidonvilles qui sont les plus stigmatisés a pour corollaire un excès de référent à la norme citadine chez les populations arrivées dans la cité par des voies plus normales, c'est-à-dire par relogement individuel, ou qui y sont entrées en quelque sorte par effraction : les sinistrés des inondations. C'est d'ailleurs chez ces derniers que l'on note l'une des rares références explicites à l'origine du relogement. Être "sinistré" à Draria, c'est faire partie d'un groupe que la fatalité, le destin a ramené dans la cité et non pas la précarité comme les "autres". A l'argument de la citoyenneté un peu trop galvaudé, car utilisé par les autres groupes en concurrence symbolique, on convoque cet argument décisif la dignité supérieure que confère l'état de victime du destin.

Ces éléments montrent bien combien les systèmes de références qui fonctionnaient auparavant ont été progressivement remplacés par un autre système plus embrayé, plus articulé à la réalité de la nouvelle cohabitation résidentielle. Les représentations laborieusement forgées dans les conditions de résidence en cité de transit et en bidonville, qui

¹⁴¹ Le syndrome de la déportation fonctionne encore puissamment chez les relogés anciens ou récents des quartiers centraux d'Annaba comme d'Alger.

étaient construites autour de la notion d'ayant droit et autour de la précarité sont relayées par des représentations plus complexes, encore embrouillées, qui puisent dans des registres symboliques différents selon la conjoncture et les situations vécues individuellement ou collectivement.

IV. RAPPORTS DE FORCES, NEGOCIATIONS ET STRATEGIES.

L'analyse des comportements collectifs et individuels des populations relogées révèle des figures diversifiées de rapports de force et de processus de négociations qui procèdent essentiellement de la diversité des cas de figures rencontrés.

Il faut noter tout d'abord que, de manière générale, on relève un net changement dans le rapport des populations au relogement en tant qu'opération menée par les pouvoirs publics, lequel traduit lui-même un changement de paradigme dans les comportements des populations vis-à-vis de l'autorité, qu'elle soit de caractère représentatif (Assemblées Populaires Communales) ou administratif.

On remarque en effet deux choses essentielles :

- Les anciennes populations relogées dans les années quatre-vingt, quels que soient leur origine urbaine (rénovation urbaine, RHP, sinistrés) et leur lieu de relogement et la ville où cela s'est déroulé (Alger ou Annaba), **n'avaient en général pas opposé de résistance ou de refus aux opérations initiées par les pouvoirs publics**. Toutes les personnes interviewées décrivent en effet ces actions comme marquées d'une violence réelle à laquelle on ne pouvait pas s'opposer. Dans aucune des interviews, on ne relève une quelconque mention de négociations préalables, d'actions individuelles ou collectives de résistance durant l'opération. L'essentiel des réactions s'est réalisé après coup, une fois les gens sur place.
- Selon le type d'opération, son timing, sa localisation géographique et la nature des populations concernées, **les opérations initiées depuis 1998 affichent une plus grande diversité de situations de négociations, de résistances et de refus avant, pendant et après leur déroulement**. Le caractère plus complexe de ces dernières, engageant une plus grande diversité d'acteurs institutionnels, dans des contextes politiques, différents à chaque fois, mettent en exergue un jeu d'acteurs plus locaux qu'auparavant.

Nous décrivons les grandes configurations et situations selon une typologie provisoire.

IV.1. Les rapports de force

*Dans les opérations anciennes (années quatre-vingt), le contexte institutionnel et politique ambiant avait créé une situation de "face à face" entre deux acteurs : l'État relogeur d'un côté et les populations relogées de l'autre. Aucune marge de manœuvre n'était concédée à l'époque aux autorités communales, qui malgré leur caractère représentatif ne représentaient en fait que l'État central, ni encore moins aux comités de quartier et autres émanations de la société civile. Les opérations de relogement étaient directement pilotées par les *walīs* comme les autres opérations d'habitat. Elles s'intégraient parfaitement dans le fonctionnement social et politique général. **Colorées d'une idéologie socialisante, elles illustraient par***

excellence le caractère paternaliste du pouvoir d'État. Et il ne serait venu à personne l'idée de "refuser" ou de s'opposer à cette "action sociale totale".

Les entretiens ne montrent aucune espèce de réaction des populations avant et pendant le relogement, même dans les cas de déportation violente comme ce fut le cas pour les "rénovés" d'El Hamma. Ce n'est que par la suite, quelques années après, que se développeront les pratiques que nous pouvons appeler de désobéissance civile, se traduisant par le refus de payer les loyers. C'est du moins ce qu'en disent les gens *a posteriori* ; il n'est pas certain que cela exprime une prise de position nette en ce sens, mais plutôt une sorte de délaissement progressif de leurs devoirs de locataires.

Pour les périodes récentes, les choses se présentent de manière plus complexe. Nous pouvons relever deux configurations de rapports, liés à la nature intrinsèque des opérations. Les populations en "attente collective" de relogement se distinguent des autres, en "attente individuelle", qui paradoxalement, semblent avoir observé des capacités de mobilisation revendicatives collectives plus grandes.

Dans les sites du premier type, il faut cependant distinguer deux situations différentes : les sites de bidonvilles et centres de transit qui ont fait l'objet de relogement en habitat collectif et les sites annabis caractérisés par des opérations tiroirs en logement évolutif. Dans le propos des résidents des premiers, les gens ont considérés, surtout ceux de Dar El Beida, que le rapport des force était en leur faveur. L'un des chefs de ménages dit explicitement « à partir du moment où s'est achevée la construction de l'hôtel Mercure, on savait qu'on n'allait pas tarder à nous reloger tous ».

En ce qui concerne les seconds, malgré les conditions de paiement préalable d'une somme conséquente et malgré le désir de rester dans des logements qu'ils ne considéraient pas comme des "barques", les gens disent ne pas avoir eu le choix.

C'est au niveau de la populations des "sinistrés" et des familles logeant dans les IMR (Immeubles Menaçant Ruine) et autres caves et terrasses, que le sentiment de rapport des force favorable était très net, mais pour des raisons différentes. La qualité de sinistrés pour les uns, la médiatisation de leur situation résidentielle déplorable pour les autres, et les promesses fortement affichées des autorités publiques ajoutées à la valeur vénale des biens perdus jouaient en leur faveur.

Enfin, c'est surtout après le relogement, une fois les logements acquis que les gens pensent que les rapports de force leurs sont favorables à tous points de vue, pour négocier soit un changement d'appartement, soit l'achat de ce dernier à des prix avantageux, bien en dessous des prix administrés de cession en vigueur. Ce sentiment est conforté par le fait que d'une part, la situation d'évasion locative est si généralisée qu'elle enlève à l'argument de non-paiement des loyers toute efficacité pratique, et par le fait que d'autre part, ils constituent par leur nombre et leur solidarité contre l'État une force réelle de pression.

IV.2. Les négociations

L'objet de la négociation est donc rarement le relogement lui-même. Le cas des sinistrés de Bab El Oued est le seul à avoir dérogé à cette règle générale. Dans l'ensemble, tous sites, types d'opérations et villes confondues, l'objet de la négociation porte sur les attributs du logement que sont le loyer ou le prix de cession et éventuellement d'autres éléments qui entrent dans le confort dans le cas de l'habitat évolutif (amenée des réseaux, niveau de finition, etc...).

Dans un contexte de délaissement généralisé du parc locatif par les autorités publiques, les actions de refus de paiement des loyers et des charges comme formes à travers lesquelles les populations veulent amorcer le dialogue avec les autorités sont systématiquement vouées à l'échec. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le dépit de certains qui disent que « l'État ne leur accorde aucune importance, même quand ils sont en infraction à la réglementation, quand ils ont commis des délits », qui exprime surtout le désarroi de ne plus avoir d'interlocuteur de l'autre côté. Comme le dit l'un des occupants des "studios" « on a l'impression que l'État, une fois le relogement fait, ne s'occupe plus de nous ».

Ce constat d'absence d'interlocuteur "en face" n'est pas dirigé contre l'OPGI, cet organisme public propriétaire et gestionnaire du parc locatif public - ce dernier étant bien présent puisque qu'il harcèle les relogés pour qu'ils paient leurs loyer -, mais contre l'APC et les autres autorités relogeuses, avec lesquels des négociations menées au départ.

Par exemple, à Bab Ezzouar, tout concourt à faire penser que les habitants ne voulaient pas assumer la "modernité" de leur nouveau statut - de simples "locataires" ! -, ayant en face d'eux une machine administrative lourde et impersonnelle gérant des dizaines de milliers de logements, sans état d'âme et sans aucune forme de compassion et de capacité d'écoute. Derrière l'État, dont on déplore l'absence, apparaît plutôt un certain style de rapports entre "précarisés", *ayants droit* au relogement et élus, techniciens et administrateurs que les gens connaissaient personnellement : ceux-ci semblaient avoir développé un style d'écoute teinté de paternalisme et de populisme. Derrière cette « absence », les relogés signifient également à qui veut bien les entendre leur délaissement, leur abandon par les élus de leur communes d'origine, situées à l'autre bout de la ville.

Cependant, à ce jeu de "cache cache" avec l'administration de l'OPGI, certaines familles commencent à se désolidariser du groupe, mais de manière cachée et honteuse, acceptant les termes du contrat d'achat de l'appartement, qui malgré son prix jugé élevé par rapport aux promesses initiales, reste tout de même bien en dessous des prix libres pratiqués sur le marché. Ils entreprennent donc des négociations individuelles avec l'OPGI à l'insu de tout le monde, liant ce fait à leur avenir résidentiel. En effet, pour pouvoir partir, il faut d'abord acheter. D'autres cependant restent coincés entre leur allégeance à la logique, à la dictature du groupe et leur désir de faire cavalier seul et de développer des stratégies individuelles.

Il semble bien, en définitive, que le front uni que présentaient les relogés, groupe ayant des intérêts communs, commence à se lézarder devant la réalité de la cohabitation à l'intérieur des immeubles. N'étant plus alimentée par la *saga fondatrice*, pourtant entretenue par certains leaders d'opinions, ce front devient difficile à gérer.

IV.3. Les stratégies

Dans ce contexte d'absence d'interlocuteur et de sentiment de vanité des actions revendicatives par l'instrumentation des attributs résidentiels, il ne reste tout compte fait que deux types de stratégies possibles :

- *Reconduire et reproduire les stratégies de précarisation* qui ont fait preuve de leur efficacité dans le passé, en investissant les filières classiques de demande de logement ou en recherchant l'installation des enfants dans un « bon endroit », car visiblement promis au relogement^[amtc20],
- *Se conformer aux mécanismes de sortie de l'assistanat résidentiel en achetant son logement et essayer de le revendre à un bon prix* pendant qu'il est encore neuf et qu'il vaut encore quelque chose sur le marché.

A cet égard, le relogement semble produire, comme nous l'avons développé plus haut, un effet très puissant *d'individuation des stratégies*. Tout se passe en effet comme si l'accès au logement constituait un élément de rupture avec le paradigme de la croyance en l'efficacité de l'action collective.

Différents indices en témoignent :

- le remplacement du "nous" collectif, convoqué quand il s'est agi de raconter la saga résidentielle du groupe et ses déboires, ses difficultés d'adaptation initiales dans le nouveau site, etc.... *par un "nous" plus familial et individuel*.
- la nature du projet résidentiel caressé par les chefs de ménages : acheter pour vendre et partir, accéder au logement individuel, construire, etc..., autant d'éléments qui introduisent des bémols, des réaménagements parfois laborieux et pas très souvent convaincants des discours sur la "solidarité", sur la "fraternité" du combat commun.

IV.3.A. Avant le relogement, les entretiens collectés permettent de repérer une panoplie diversifiée de stratégies. Sans prétendre à l'exhaustivité, leur typologie se présente comme suit :

- *Les stratégies de précarisation volontaire :*

Plusieurs exemples viennent à l'esprit : on peut citer celui des enfants mariés des résidents de la Cité Perez qui ont profité de la mise en place d'un camp de tentes [amtc21] pour s'immiscer dans le groupe et profiter ainsi de l'opération de relogement. Ces "squatters" de camp de tentes habitant à proximité, organisaient un système de roulement ("dala") des frères, au cas où les recenseurs viendraient. Dans le centre de transit de Dar El Beida, certains membres du Comité de quartier, en principe gardiens du caractère figé de la population des "autorisés", ont facilité l'installation dans le site de parents pas nécessairement démunis. Enfin, on note des cas d'occupation par « squat », collectifs ou individuels, d'écoles, caves, terrasses... par les mal-logés des quartiers centraux d'Alger.

Dans presque tous les cas, les gens insistent sur le caractère délibéré de leur action, la seule garante d'un relogement.



- *Les stratégies d'inclusion dans le groupe des ayants droit.*

Elles sont observées dans les "centres de transit", sites structurés et contrôlés par l'administration. Elles ont consisté généralement à essayer de contourner les comités de quartier locaux par l'activation de réseaux de parenté ou d'influence au niveau de la municipalité de tutelle. On relève également le harcèlement de la "cellule de proximité" pour obtenir l'inscription sur la liste des "recensés".

- *Les stratégies de harcèlement des instances élues :* mises en œuvre par les familles de squatters d'écoles, de caves, terrasses et autres immeubles menaçant ruine du centre d'Alger et de la Casbah. Elles avaient pour finalité de faire pression sur les municipalités, collectivement ou individuellement, pour qu'elles inscrivent les familles sur des listes de traitement prioritaire.

- *Les stratégies d'activation de réseaux* qui ont fonctionné comme des stratégies complémentaires aux autres types de stratégies.

- *Les stratégies de formalisation communautaire par la mise en place de comités de quartiers ou de sites* ont été observées dans deux types de sites différents : les centres de transit algérois et les sites de relogement en habitat évolutif de Annaba. Suscités et encouragés par l'administration comme ce fut le cas à Alger, il peut s'agir de "contre-comités", en opposition

aux comités “officiels” soutenus par l’administration. Ces comités de taille, de composition et de degré de pérennité différents ont répondu dans leur dynamique de création à des besoins conjoncturels. Ils n’ont connu de formalisation institutionnelle qu’à partir du moment où ils ont inclus des personnes “autorisées” par l’administration. De manière générale, on assiste à un grand activisme relationnel et stratégique à soubassement collectif avant le relogement. Les stratégies individuelles n’étaient toutefois pas absentes : par exemple, les ménages avaient “plusieurs fers au feu” et déposaient dans des lieux différents plusieurs “dossiers de demande de logement”.

IV.3.B. Pendant et après le relogement

Pendant l’opération de relogement (en fait dès l’annonce ultime), on relève une panoplie de stratégies de type essentiellement individuel consistant à utiliser les ressources diverses de réseaux et de connaissances dont disposent les chefs de ménages, mais surtout “El Hila” (la ruse) pour essayer d’obtenir l’avantage d’être ou de ne pas être parmi ses voisins, un appartement à tel étage et de telle taille, un logement “avec balcon” au lieu d’un logement sans balcon (cas de Beni Messous), etc... Tout semble se jouer pendant l’opération elle-même, dans le grand remue-ménage, dans la confusion du déménagement qui met à contribution la débrouillardise des uns contre la passivité des autres.

*Après le relogement, le temps semble jouer un effet déterminant de décantation, à tous les points de vue. Si dans les premiers temps, on constate le maintien des formes d’identification et de mobilisation collectives, la situation a tendance à se décanter de manière très rapide une fois que les relogés sont définitivement assurés de leurs statuts, dans un sens comme dans l’autre : dans le sens d’une légalisation de leur situation (titres de location ou de propriété dûment établis et nominatifs) ou dans le sens d’une stabilisation du *statu quo* résidentiel en l’absence de titres. Après une période d’activisme stratégique collectif succède généralement le calme plat de l’action individuelle.*

- Les stratégies de pression collective

Dans le cas des situations de transition mal décanter, on observe deux cas de figure :

- le maintien de la pression du groupe “lésé” dans ses droits ou ce qu’il pense l’être, sous la forme d’actions collectives qui sont sinon explicitement coordonnées, du moins implicitement concertées
- un effet de démobilisation collective dont la cause semble être le repliement sur soi après le relogement.

C’est le premier cas de figure qui est le plus documenté dans notre enquête. On y rencontre notamment la catégorie des “sinistrés” qui n’ont pas encore reçu leurs titres officiels légalisant leur installation comme locataires ou propriétaires et qui organisent des actions collectives en direction de la Direction du Logement d’Alger pour apurer leur situation. On retrouve aussi les “mal relogés” dans les “studios” qui refusent de payer le loyer et enfin les relogés de Bab Ezzouar (cité Ismaïl Yafsah) tous originaires de la Casbah qui boycottent le paiement des loyers, en attendant que leurs doléances d’achat au prix convenu avec l’APC de la Casbah soient satisfaites.

On note également les stratégies collectives d’occupation des espaces publics mitoyens aux bâtiments déployées par les groupes dominants au niveau de Draria, (les relogés de Diar El Kef, de Boumati). Elles consistent à soustraire l’usage de certains espaces aux autres habitants (aires de jeux, passages, etc...), sorte de compensation à l’exclusion des avantages de la normalité et à la stigmatisation dont ils se sentent victimes.

- Les stratégies individuelles

Elles se déclinent sous deux formes principales : conduites complexes de conformation à la nouvelle norme sociale d'une part et stratégies de promotion résidentielle en-dehors du site d'autre part.

Les premières sont perceptibles dans les sites « à problèmes » si on tient compte des critiques formulées par les enquêtés, comme les “sites de relogement exclusif”, où règnent les attitudes de repli sur soi et les pratiques de stigmatisation des autres. On se serait attendu à trouver un large courant de refus de rester vivre dans cet ensemble. Or, les habitants de ces quartiers ont tendance à vouloir y rester. Tout se passe comme si, partant à conditions égales, ils ont toutes les chances de mieux s'insérer dans la nouvelle communauté résidentielle, et ce, même s'ils lui trouvent beaucoup de défauts. C'est dans ce contexte que se comprend l'extrême attention portée aux questions de « bien vivre », de « bien se comporter », et de montrer les signes qui font que l'on est « digne d'habiter à Draria », commune résidentielle, et non populaire en affichant des conduites qui les conformeraient au « standing » des lieux. C'est ainsi qu'on peut aussi comprendre que venir d'un quartier considéré comme “populaire” ou pauvre augmente cette tendance à vouloir rester, comme le montrent les différences significatives entre habitants originaires de Bab El Oued centre et de la cité Diar El Kef. Les premiers expriment leur hâte de partir, car ils ne se sentent pas à l'aise à cause du « mélange » social du site alors que les seconds, plus dans l'entre-soi ne ressentent pas ce mélange et ne semblent pas pressés de changer de lieu.

Les stratégies de promotion résidentielle en-dehors du site procèdent de la volonté affichée de ne pas rester dans les sites imposés. Il semble à cet égard que pour beaucoup de gens qui veulent partir, c'est pour faire mieux, mais surtout pour s'éloigner d'une promiscuité qui devient de plus en plus difficile à assumer. Enfin, les relogés ont tous dans l'ensemble consommé le virage ou “mirage” collectif, comme le montrent les réactions d'anciens responsables des « Comité » de quartier, tel ce dernier (de Dar El Beïda) qui ne parvient pas toujours pas à assumer sa perte de leadership. L'échec de ses tentatives à rétablir ce dernier n'a pas réussi à entamer sa conscience d'être une sorte de dépositaire de la mémoire du groupe : il sollicite lui-même d'être interviewé, au motif qu'il connaît beaucoup plus de choses que les autres.

Le relogement apparaît en définitive, du point de vue de ses modalités de réalisation soudaines et brutales, comme un “fait du prince total”. Il a contribué à inscrire dans la mémoire des relogés l'image d'un arbitraire et d'une imprévisibilité totales, car il a déjoué toutes les stratégies et les ruses collectives déployées par les groupes avant le déménagement. Il faut voir dans le ressentiment envers l'État (Ad Dawla) un raccourci de ce sentiment de défiance que la population entretient envers tout ce qui est “organisationnel”, formel, dans la mesure où les autorités semblent ne pas avoir respecté leurs engagements, non pas envers le relogement, puisque tout le monde l'a été, mais envers les procédures de consultation et de médiation qu'elle avait contribué à mettre en place et à encourager.

V. LES REFERENTS ET ORDRES DE LEGITIMATION

On observe deux discours référentiels fondamentaux que les relogés mobilisent soit séparément soit ensemble : la référence à un discours sur *l'égalité et la justice sociale* d'un côté, et la référence à *l'ancienneté d'établissement* ou à son corollaire, le thème de la citadinité de l'autre.

A ces deux figures discursives puissantes s'ajoute un troisième référent qui est mobilisé fréquemment par les Algérois. C'est celui de **l'équité distributive par référence à deux pratiques qui ont contribué à nourrir l'imaginaire collectif des populations** : les pratiques d'occupation de « logements des colons » au moment de l'indépendance du pays d'une part et les pratiques de prédation des logements appartenant à l'État par les responsables, en particulier depuis la Loi de cession des biens de l'État (1981). Au détour de beaucoup de discours de justifications de pratiques non- citoyennes, comme par exemple le fait de ne pas payer le loyer, cet argument est en effet très fréquemment employé.

V.1. Le référent égalitaire

Il est patent que la notion de *“droit au logement”* constitue un point d'ancrage clé dans les discours des relogés. Tous les interviewés ou presque accolent la qualité de citoyen au droit à la détention d'un logement. Cette équation « citoyen = logement » se décline sous des registres symboliques divers dont celui de l'égalitarisme résidentiel. Ce dernier est si fort, si puissant comme principe qu'il conduit les gens à considérer le logement comme l'attribut essentiel de la citoyenneté. Dans cette perspective, les gens ne comprennent pas pourquoi ils seraient traités différemment des autres citoyens qui accèdent par voie “normale”, désignant en cela les autres couches sociales plus favorisées. Chez les habitants des “studios”, une phrase revient sur toutes les lèvres : « ce n'est pas normal ».

La normalité aurait voulu que ces gens soient traités non seulement de la même manière que les autres relogés, mais aussi et surtout de la même manière que les autres Algériens. Dans ce même ordre d'idées, on retrouve chez les relogés en habitat évolutif d'Annaba la conscience d'un traitement quelque peu discriminatoire par rapport aux relogés en habitat collectif. La rémanence du “populisme résidentiel” présent en force dans les discours socialisants de l'État algérien se retrouve ainsi avec force, surtout cependant chez les moins jeunes qui se rappellent le catéchisme socialiste d'antan.

V.2. La “citadinité” revisitée

La “citadinité” invoquée à la fois pour justifier une qualité sociale différente d'essence supérieure par rapport à ceux que l'on ne considère pas comme citadins, mais aussi par rapport aux détenteurs du pouvoir de reloger est un référent à géométrie variable.

Il est présent et ne fonctionne toutefois que chez les Algérois, qu'ils soient nés à Alger ou qu'ils excipent cette qualité de leur ancienneté d'établissement dans des quartiers porteurs de plus de citadinité que d'autres. Ainsi en est-il des relogés de Diar El Kef, qui considèrent être “ouled Bab El Oued” (fils de Bad El Oued) malgré la marginalité de leur établissement dans ce quartier. A l'argument disant qu'ils ne peuvent se parer de cet attribut, puisqu'ils n'y sont pas nés, ils rétorquent que cela revient au même, puisque tous les habitants de Bab El Oued sont venus après l'indépendance, comme eux et même « après eux », disant qu'ils sont installés depuis 1958.

A Annaba, c'est plutôt l'ancienneté d'établissement, sans coloration citadine particulière, qui est invoquée et mobilisée pour justifier des revendications des relogés de Sidi Harb et Boukhmira (Sidi Salem) envers plus justice dans leur traitement résidentiel. Mais elle émane surtout il est vrai de la part des jeunes dont la majorité sont nés sur place.

Enfin cette “citadinité” constitue l'élément qui est censé faire la différence entre les différents groupes de relogés de Draria dans leur quête de plus de respectabilité et de conformation à une certaine conception de la normalité résidentielle.

V.3. Les référents socio-politiques

Enfin, comme nous le signalions plus haut, une autre figure du discours semble s'imposer aux autres référents classiques : celle relative à l'histoire urbaine de la ville d'Alger ou plutôt ce qui procède de la reconstruction symbolique de cette histoire.

Les personnes interviewées à Alger, surtout celles qui y résident depuis longtemps et qui ont en quelque sorte "raté" l'épisode historique de la décolonisation d'Alger ou qui y habitaient à l'époque et n'avaient pas saisi l'opportunité qui s'était offerte alors d'occuper une des maisons abandonnées par les Européens invoquent avec récurrence cet épisode amer où ils s'étaient comportés « comme des imbéciles », parce « qu'ils s'étaient comporté comme des citoyens respectueux des lois et des consignes du FLN ». Quarante années après, blasés et aigris par des années d'attente infructueuse, et aussi par le spectacle des "responsables" qui se sont « abondamment servis en logements », ils semblent trouver dans cet argument la justification de leur droit à la désobéissance en quelque sorte.

La question du non-paiement du loyer est évacuée d'une « pirouette » : il est tout à fait légitime qu'ils aient eux aussi « une part du gâteau ». Ce dont ils ont bénéficié est considéré comme un juste retour des choses et comme en quelque sorte le paiement d'une dette historique. Nous assistons en définitive à un processus de reconstruction de la légitimité de l'occupation gratuite ou à peu de frais des nouveaux logements qui se nourrit abondamment à la fois de la substance du discours populiste et lénifiant développé par l'État d'une part et de la réinterprétation de l'histoire inégalitaire de la distribution du parc locatif algérois après l'indépendance d'autre part.

Tout se passe comme si, face à la contrainte légale de conformation à une discipline d'acquittement des devoirs de locataire à part entière du parc public, certaines populations relogées mobilisaient un discours de légitimation qui emprunte les mêmes codes, les mêmes figures que le discours politique ambiant. On assiste donc à un véritable processus de contournement du sens de l'action.

Conclusion

Ces premiers résultats de notre enquête semblent étayer l'hypothèse **d'un retour au modus vivendi de type paternaliste** qui avait caractérisé le style dominant de relation entre l'État et les populations "bénéficiaires" depuis le début des années soixante-dix. Le "pacte tacite de la décolonisation"¹⁴² ne semble pas du tout avoir été résorbé. Les populations démunies relogées semblent plus que jamais exploiter les référents égalitaires et socialisants pour justifier et conforter leurs situations acquises après le relogement, notamment et surtout la pratique de non-paiement des loyers. Il reste que des éléments nouveaux semblent s'inscrire dans ce contexte référentiel commun qui dicte les attitudes et les représentations : la conscience d'une plus large marge de manœuvre revendicative vis-à-vis de l'État. **L'expérimentation de la fragilité intrinsèque de ce dernier depuis les événements de 1992 a semble-t-il forgé des attitudes beaucoup plus offensives et moins timorées vis à vis des autorités.** Par une sorte d'effet d'entraînement, il apparaît que même les cohortes de populations qui avaient subi les traitements les plus violents, à savoir les populations déplacées des quartiers centraux il y

¹⁴² M. Safar-Zitoun, 1997.

a une vingtaine d'années, du fait d'opérations de rénovation, affichent des profils plus revendicatifs que dans les années immédiates après leur relogement.

Dans cette optique, on relève le caractère plus véhément et d'essence plus démocratique des positions affichées par les familles sinistrées des inondations de Bab El Oued. N'étant pas parties d'une situation de demande de relogement, comme c'est le cas de la majorité des habitants des "centres de transit" et autres bidonvilles ou "Immeubles Menaçant Ruine" (IMR) algérois, elles se sont senties en position de ***négociateur de manière plus avantageuse les conditions de leur relogement***. Il faut à cet égard souligner combien elles ont opposé de résistances à leur relogement dans les "studios" de une pièce de Draria, et combien elles sont beaucoup plus sensibles que les autres catégories de relogés à leur environnement social de voisinage, sans remettre en cause paradoxalement "l'absence de ville" dont avaient souffert les relogés du quartier du Hamma en 1984, qui il est vrai, avaient été carrément déportés dans un quartier moins favorisé en terme d'insertion urbaine et d'équipement.

Enfin, et à titre de constat paradoxal, ***la solution logement collectif semble avoir été si bien intégrée par les populations enquêtées qu'elle semble devenir la seule perspective d'avenir résidentiel***. Si les relogés en habitat évolutif annabis affichent majoritairement leur satisfaction de disposer d'un logement individuel "extensible" à souhait, on ne retrouve que très rarement chez les nouveaux relogés algérois cette quête de l'habitat individuel, quels que soient les problèmes de cohabitation, de voisinage, de pollution et autre promiscuité, pourtant vécus et dénoncés par les intéressés dans les cités d'habitat collectif. A la lumière des résultats de l'enquête, tout se passe comme si le débat ne se posait pas en termes d'alternative entre des dispositifs plus démocratiques de relogement - par rapport à d'autres qui le seraient moins-, mais en terme de demande d'insertion des familles relogées dans la société urbaine à un moindre coût social et économique. Derrière la diversité des situations collectives et individuelles, se profile d'abord et comme tendance de fond, ***une demande de plus d'urbanité et de confort***, l'attente d'ouverture démocratique des filières d'accès ne venant qu'au second plan. Ceci s'explique peut-être par le fait que, malgré leur violence et leur arbitraire, ces dernières se sont somme toute avérées assez avantageuses.

On assiste néanmoins à une ouverture plus nette du champ de l'action collective et individuelle depuis quelques années, du fait de l'intrusion de nouveaux acteurs locaux dans le système de la distribution résidentielle. L'État algérien a paradoxalement réussi, par la mise en place de "fusibles" institutionnels divers et par le développement de processus d'intermédiation laissant le soin aux collectivités locales de se colleter directement avec les populations, à se retirer progressivement du "face à face" dangereux dans lequel il était engoncé dans les années quatre-vingt. Il a libéré de ce fait un espace de liberté de parole et de manœuvre stratégique. Mais par cette nouvelle configuration plus complexe et par l'incertitude qu'elle engendre, cette « libération » a des côtés angoissants et inquiétants pour les populations démunies. Ces dernières, conditionnées par des décennies de confrontation bipolaire, ne trouvent plus leurs marques dans ce nouveau paysage sociétal. Les relogés semblent ainsi avoir troqué leur précarité résidentielle contre une précarité encore plus grande : la précarité symbolique.

LA MAURITANIE¹⁴³

¹⁴³ Texte rédigé par B.Destremau et Ph.Tanguy

I. Introduction : le cadre

Dans ce texte, nous souhaitons montrer comment, à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, ville habitée par une première génération de sédentarisés - urbanisés, les projets urbains contribuent à construire un enjeu foncier. Le jeu des acteurs impliqués dans les projets parvient à transformer un domaine public non marchand en un intense marché foncier et à détourner les parcelles régularisées de leurs attributaires affichés : les pauvres des quartiers périphériques. Nous montrerons également comment le jeu de ce marché et des stratégies mises en oeuvre, dans le cadre d'inégalités de ressources et d'informations, contribue à produire une ville marquée par la ségrégation spatiale, qui repousse à sa périphérie les plus vulnérables.

La société mauritanienne est, en premier lieu, partagée en deux groupes : les maures, et les négro-mauritaniens (*halpulaar, wolôf, soninké, bambara*). En ce qui concerne les Maures, la montée depuis les années 1980 d'une différenciation sociale d'ordre économique n'obère pas l'existence d'une hiérarchisation sociale, d'ordre statutaire celle-là, qui lui préexistait et prévaut toujours aujourd'hui. Ce cadre statutaire, dynamique, est, dans ses très grandes lignes, structuré autour d'une "noblesse" bicéphale composée des *hassân* (guerriers) et des *zwâya* (religieux, dits "marabouts") ; viennent ensuite les *eznâga* (tributaires) ; enfin, en bas de cette hiérarchie statutaire, se trouvent les *hrâtin* (esclaves affranchis et leur descendance) et les *'abid* (esclaves). Les trois premiers groupes statutaires (*hassân, zwâya* et *eznâga*) constituent les *bidân*, hommes libres, nobles ; ce sont les "Maures blancs". Les autres, *hrâtin* et *'abid*, sont parfois regroupés sous la dénomination de "Maures noirs". Nous utiliserons ici le terme "Maure" pour désigner l'ensemble de cette société (Maures noirs *hrâtin* et Maures blancs *bidân*).

Deux raisons motivent le centrage de cette étude sur la société maure. En premier lieu vient l'importance démographique de la composante maure, hassanophone (du dialecte arabe hassâniyya), qui représente, en 1965, 80,1 % (76,04% d'après les calculs de Ph. Tanguy) de la population mauritanienne : l'enquête SEDES (citée par O. D'Hont, 1985, p. 90 ; M. Brhane, 2000, p. 197), datée de 1965 (seule étude incluant la composition statutaire et ethnique de la population rendue publique à ce jour), permet de calculer, avec une marge d'erreur finale de l'ordre de 4 points, que la part des *hrâtin* (combinée avec celle de la population servile *'abid*) dans la population mauritanienne totale est de 31,9 % (soit 42 % des Maures) ; la part des *bidân* est de 44,2 % ; celle des *halpulaaren*, de 14,6 % : celle des *soninké*, de 3,4 %. En second lieu, c'est également la composante maure qui a contribué le plus à l'extension spatiale de Nouakchott du fait de sa sédentarisation et de son émigration massives. Les modalités de l'installation des *bidân* et des *hrâtin* en milieu urbain, leur importance dans la constitution des quartiers irréguliers, ainsi que leur rapport particulier à l'espace, impliquent donc qu'une place prépondérante soit accordée à la composante maure dans l'étude des mécanismes socio-spatiaux à l'œuvre dans la capitale mauritanienne.

La suite de cette introduction situera le cadre de ce travail : croissance urbaine fulgurante, interventionnisme extérieur intensifié depuis quelques années, quartiers périphériques en extension continue, dans lesquels nous avons mené nos enquêtes. La partie suivante montrera comment la fragmentation des institutions, structurée autour d'un équilibre des pouvoirs et des distributions – de terres, de prérogatives, de plus value... - requises par cet équilibre, opacifie les règles du jeu de la restructuration urbaine et brouille l'information. Rien détonnant alors à ce que les habitants perçoivent la régularisation foncière avant tout comme une loterie, influencée par la chance. Il demeure que les interventions sur l'urbain dont il est question

doivent trouver du sens dans un univers partagé de représentations et de valeurs : nous abordons en troisième partie les registres de justification et de légitimation des différentes catégories d'acteurs, qui tissent des relations politiques entre eux. Finalement, nos enquêtes nous ont fourni un riche matériau sur les stratégies d'acteurs, que nous analysons en quatrième partie : souvent individuelles, ce sont elles pourtant qui engendrent au premier chef la configuration structurelle de la ville.

1.1. Nouakchott, l'histoire brève d'un rattrapage urbanistique improbable

Nouakchott est une ville récente, qui est devenue, après sa fondation, le point de cristallisation d'un phénomène beaucoup plus massif : le passage d'une société nomade à une société urbaine. Le choix de la création d'une capitale sur le territoire mauritanien remonte à la fin de l'époque coloniale. Comme le raconte J.R. Pitte (1977), plusieurs projets urbanistiques ont été dessinés (plan Lainville de 1957 retouché par le plan Leconte de 1959), pour établir et planifier la construction et la croissance de la capitale d'une nation, toutes deux créées *ex nihilo* (Pitte, 1977) ; mais ces différents plans ont rapidement été dépassés par l'arrivée massive de populations déshéritées, chassées de « la brousse »¹⁴⁴ par la sécheresse. Les autorités mauritaniennes s'emploient depuis quelque trente années à juguler et à maîtriser la croissance fulgurante de Nouakchott : alors que le plan de la ville, dessiné en 1959, prévoit 8 000 habitants en 1970, la capitale mauritanienne en compte déjà 40 000 à cette date. De nouveau, en 1970, le plan Lainville-Leconte est repris et adapté par le Secrétariat aux Missions d'Urbanisme et d'Habitat (SMUH) qui établira un plan contraignant prévoyant “ *pour Nouakchott 100 000 habitants à l'horizon 1980. Ils seront plus de 200 000 à cette date* ” (I. Diagana, 1993, p.123). Jusqu'à présent, l'extension de Nouakchott écrit sur le sable l'histoire d'un rattrapage urbanistique improbable...

En effet, cette capitale, située dans un pays qui était le moins urbanisé d'Afrique de l'Ouest, connaît jusqu'à aujourd'hui des taux de croissance rarement atteints ailleurs : “ *Plus de 16 % de croissance annuelle moyenne pendant 30 ans (entre 1959 et 1988) ; un record rarement égalé dans le monde* ” (I. Diagana, 1993, p. 205). En 2001, la population peut être estimée entre 800 000 et 900 000¹⁴⁵ habitants, avec un taux annuel de croissance de l'ordre de 9%. Un Mauritanien sur trois vit donc à Nouakchott et l'on estime à 300 000 le nombre d'habitants installés dans des quartiers irréguliers, généralement qualifiés de « périphériques ».

Selon les recensements, la part des nomades dans la population totale mauritanienne est tombée de 75% en 1962 à moins de 5% en 2001 (MAED et alii 2001). Une chute qui s'explique par la rapidité du processus de sédentarisation (3% environ de population urbaine dans les années 1960, 53% à la fin des années 1990 ; idem) et l'ampleur de l'émigration en ville. Il s'agit là d'un bouleversement sociétal complet : de fait, la croissance urbaine s'inscrit en premier lieu dans le *processus de sédentarisation massive des nomades* à l'œuvre depuis les années soixante (Ph. Poutignat et J. Streiff-Fenart, 1997, p.3). Dans ce pays qui, en 1960, ne compte aucune ville de plus de 10 000 habitants mais affiche un taux d'urbanisation de 3% (soit environ 65 000 urbains au total), les nouveaux citadins, la plupart anciens nomades ou agriculteurs, n'ont aucune pratique héritée du monde urbain et ont du mal à s'en faire une représentation.

Toutes les personnes adultes que nous avons interrogées lors de nos enquêtes venaient de la brousse, y étaient nées, en avaient une mémoire, des souvenirs précis. Toutes avaient vu leur mode de vie agricole ou pastoral se dégrader, jusqu'à l'exode en ville, par étapes successives : le bétail qui meurt, le niveau de vie qui baisse, les palmeraies qui se dessèchent puis s'étiolent,

¹⁴⁴ - Le terme, d'origine coloniale, fait partie du vocabulaire des francophones.

¹⁴⁵ - Les estimations varient selon les sources ; le chiffre avancé en 1999 par l'Office National de Statistique est déjà de 700 000 habitants.

faute de main d'œuvre pour les entretenir. Le père part en éclaireur, les oncles le rejoignent, puis le reste de la famille suit, dans un premier temps jusqu'à la ville proche, qui n'offre généralement pas de meilleure chance de survie, puis enfin jusqu'à Nouakchott. Les grandes « maisons » s'éparpillent, se paupérisent, perdent leur cohésion et leur orgueil. Nos interlocuteurs ont exprimé une vision d'un « âge d'or » de la brousse, où la nourriture était abondante, les femmes gavées, le transport aisé, la vie facile, la cohésion du groupe solide, l'autosuffisance assurée par la tribu à divers niveaux : non seulement matériel, mais aussi politique, puisque les problèmes et conflits étaient résolus en son sein. Mais il ont dit aussi combien la vie était devenue difficile, vers la fin : « *la brousse n'existe plus aujourd'hui, les gens sont partis* », nous dit un homme. Et leurs attentes de la ville, qui recèle plus d'opportunités, qui est moderne, qui sera le lieu de leur avenir.

1.2. Les quartiers périphériques de Nouakchott : des kebba à la gazra

En Mauritanie, plusieurs termes sont employés par la population pour désigner les “quartiers périphériques”, ceux dans lesquels les nouveaux arrivants se sont installés, et qui n'ont pas encore été intégrés dans l'urbanisation officielle de la ville. Ils sont généralement qualifiés de *kebba* (formé à partir du verbe *kebb*, qui signifie “verser” ou “jeter” - comme on jette les ordures, cf. C. Taine-Cheikh, 1998, p. 85) ou de *gazra* (terme qui peut se traduire littéralement par “usurpé” ou “pris de force”). Plus que des objets figés, *kebba* et *gazra* désignent des formes urbaines qui incorporent des histoires complexes, proches sous bien des aspects, mais tendant à diverger sous l'emprise de leur positionnement dans les transformations de la ville. Pour résumer à grands traits, ces deux types de quartiers irréguliers sont apparus en deux phases distinctes :

1) Entre 1958 et 1973, la croissance spatiale de Nouakchott s'est principalement effectuée selon des modalités liées à la sédentarisation massive de nomades sinistrés par les sécheresses, sans que les autorités ne se rendent compte de l'ampleur du débordement urbain. C'est lorsque les autorités refoulent les campements mêlés au tissu urbain légal, qu'apparaissent en périphérie, sur des zones d'épandage d'ordures, les premières *kebba*. La distinction ville légale/ville illégale ne fait, dans cette période, absolument pas sens. Les autorités ne peuvent alors se référer à une telle dichotomie normative : elle ne serait tout simplement pas pertinente.

2) Puis, à partir de 1974, les autorités prennent conscience du débordement urbain. Les vagues de déguerpissements et d'attributions de lots dans des quartiers de «recasement» se succèdent alors et induisent de nouvelles pratiques spéculatives qui s'articulent aux stratégies réactives et de survie. À l'indifférence quant au foncier, succède une meilleure prise de conscience des ressources et des effets d'aubaine procurés par les configurations spatiales, politiques et légales émergentes. Les habitants de la brousse continuent à « se déverser » en ville. Les densités, les distances s'accroissent. Les trajectoires se différencient de plus en plus, creusent les inégalités, favorisent l'instrumentalisation du foncier. Les *gazra* apparaissent dans cette période. D'abord le fait de catégories sociales aisées, « faire *gazra* » devient à partir de 1987 une pratique généralisée et très prisée des catégories modestes et démunies. Comme on le verra à la fin de ce texte, on assiste, également à partir de cette date, à une spécialisation ethnique de certains quartiers. Ainsi, les familles *bidân* qui habitaient dans les *kebba* vont-elles rejoindre massivement les *gazra* à la fin des années 1980 (O. D'Hont, 1985). Ceci explique que les *kebba* soient peuplées aujourd'hui essentiellement de *hrâtin*.

Les deux termes sont parfois utilisés indifféremment par des personnes extérieures à ces milieux ; de fait, ils désignent des quartiers morphologiquement proches, principalement composés d'habitations précaires et qui n'ont ni réseaux, ni écoles, ni plans réguliers. A première vue, ce qui différencie ces deux types de quartier est relativement confus, mouvant et imprécis, à ceci près qu'on dénombre davantage de constructions en dur et une densité bien

moindre dans les *gazra* que dans les *kebba*, plus misérables d'aspect et composées de baraques. Construites le plus souvent en bois provenant des caisses et conteneurs du port, couvertes de bidons ou de tôles de récupération, les baraques sont de tailles semblables (environ 3m x 4m). C'est, au sens le plus pur, une unité d'habitation mais elles peuvent, plus rarement, être accolées et constituer ainsi une habitation à plusieurs pièces. Il s'agit d'un élément standardisé mobile, dissociable du terrain, démontable en six morceaux et transportable, à l'instar d'une tente¹⁴⁶. Aux baraques peuvent être adjoindes des cabanons de tôle, carton et chiffons destinés à la cuisine, aux toilettes, voire une pièce supplémentaire. Les lots des *gazra* sont souvent délimités par des murs ; dans les *kebba*, par des clôtures où des chiffons et des morceaux de tôle s'accrochent à des débris de bois et de métal.

Dans les entretiens, nos interlocuteurs ont clairement établi la différence entre *gazra* et *kebba*, toujours au détriment des secondes. En effet, les *kebba* cumulent plusieurs sources d'inconfort et d'insécurité. La *kebba* est sale, les ordures traînent dans les ruelles, les odeurs sont épouvantables, surtout à proximité de l'abattoir de la Kebbat Marbat. Il y règne une grande promiscuité, les gens vivent les uns sur les autres, les parcelles ne sont pas entourées de murs, chacun voit ce qui se passe dans la cour des autres, on n'est jamais abrité des regards des passants et voisins. Il n'y a pas d'électricité, aucun assainissement, l'eau y est très chère. Les enfants tombent souvent malades, les moustiques y sont abondants et les inondations y sévissent régulièrement. Les cambriolages sont fréquents, même pendant que les gens dorment, la nuit. Les baraques sont faciles à forcer, et il est difficile de les laisser sans surveillance pendant la journée, pour aller travailler. Un fait revient de façon presque lancinante dans les entretiens : dans les *kebba*, les chemins entre les habitations sont trop étroits et tortueux pour laisser passer un quelconque véhicule, voire une charrette. Comme si c'était un signe incontestable de déchéance, habitant après habitant, hommes et femmes ont souligné que, si une personne était malade, elle devait être transportée dans une couverture jusqu'à la lisière de la *kebba* (jusqu'au « goudron »¹⁴⁷), pour être ensuite évacuée en charrette ; et que, en cas d'incendie, les voitures de pompier ne pouvaient pénétrer dans le quartier. La *kebba* se présente donc comme un espace totalement saturé¹⁴⁸, où tous les interstices sont construits, sans protection de l'intimité des familles, et où les constructions ne suivent aucune norme, ni pratique (largeur des voies, passage de charrettes, clôtures..) ni « moderne ». Loin d'être protectrice, cette densité est ressentie comme porteuse de risques.

Dans les *gazra*, en revanche, l'espace ne pose pas de problème, les parcelles ayant été bornées d'emblée sur des surfaces assez étendues¹⁴⁹. Bien que le partage d'unités entre membres de familles, et les cessions effectuées par transaction marchande aient réduit les surfaces initiales, aucun interlocuteur ne s'est plaint de l'insuffisance de la taille de sa parcelle. La contrainte réside plutôt dans l'accès aux moyens nécessaires pour édifier son logement : nombre d'habitants n'ont qu'une baraque et un abri – *m'bar*¹⁵⁰ – faute de pouvoir construire ou acquérir d'autres unités d'habitation. Nous retrouverons ces problèmes dans les quartiers de recasement.

L'importance quantitative des quartiers périphériques et de leur type d'habitat est confirmée par les statistiques. Au niveau national, les habitations se répartissent en 3 principaux

¹⁴⁶ - Il existe un marché de la baraque, dont la fabrication et le montage emploient un nombre significatif de personnes, à proximité ou au sein même des *kebba*.

¹⁴⁷ - C'est ainsi qu'on désigne les routes goudronnées.

¹⁴⁸ - L'entassement dans la Kebbat al Mina est évalué à 290 habitants par hectare (Giovanetti 2001). Idem pour Kabbat Marbat (voir plus loin). En raison de la saturation déjà ancienne, la population est en majorité installée depuis de nombreuses années : la moitié depuis plus de vingt ans, les trois quarts depuis plus de dix ans (Ould Selmane 2000).

¹⁴⁹ - La densité de la *gazra* Arafat est évaluée à 189 habitants par hectare en 1996 (Abdel Kader 1997).

¹⁵⁰ - Les *m'bar* sont des toits sous lesquels la famille peut passer l'essentiel de son existence : ouverts sur les côtés, il laissent passer l'air, et rendent la chaleur plus supportable. Il n'est pas très difficile d'y voir une « durcification » de la tente nomade.

groupes : 33% d'habitats de type précaire (tentes, cases et baraques), 34% de maisons en dur (maisons en ciment, appartements/chambre) et 33% d'autres (maisons en banco notamment). Moins de 10% des habitations ont un toit en béton ou en fibrociment. Bien que l'habitat en dur prédomine à Nouakchott (75%), les habitats précaires y représentent une part beaucoup plus importante (25%) que dans les autres villes (16%). Dans le milieu urbain, on constate que le pourcentage des ménages qui logent dans des baraques a augmenté en passant de 16,8% en 1996 à 24,3% en 2000 pour la ville de Nouakchott et de 10% à 16% pour les autres villes. Signe de sous-équipement urbain, près d'un tiers des ménages de Nouakchott se ravitaillent auprès des revendeurs d'eau, une proportion plus élevée que celle des autres villes (MAED et alii 2000 et 2001). Le prix de l'eau y est l'un des plus élevés du monde (Giovanetti 2001).

1.3. L'intervention en milieu urbain : de l'autoritarisme brutal à la médiation de la Banque mondiale

L'histoire des quartiers irréguliers de Nouakchott est marquée par le mouvement de balancier des divers compromis qui ont jalonné la croissance de la ville et ont produit, d'une manière particulière, cet espace urbain. La forme spécifique de l'extension spatiale de la capitale procède ainsi d'un équilibre, ou compromis, entre stratégies concurrentes, entre idéologies et réactions conjoncturelles, entre rapports de forces. À l'égard des quartiers irréguliers, les conceptions, approches et stratégies de l'Etat, celles des sphères dominantes, des populations, de même que celles des bailleurs internationaux, ont beaucoup évolué en quarante ans : indifférence, revirements, instrumentation, brutalité, concertation... se sont succédés, combinés, opposés.

Un épisode de cette histoire¹⁵¹ est demeuré dans les mémoires comme particulièrement significatif, et nous servira de référence à plusieurs reprises au fil de ce texte. En 1999, des rumeurs insistantes circulèrent sur l'intention ferme de l'Etat, de "déguerpir" les *kebba* et les *gazra*. Elles s'avérèrent justifiées : au mois de mai, les autorités engagent soudainement une vaste opération de destruction d'habitations, précaires ou non, dans divers quartiers périphériques situés à l'Est de la capitale (Toujounine, Bouhdidah, Arafat, Saada), pour le percement de routes et de places publiques. Cette opération, si elle surprend par son envergure et devient aussitôt le centre de toutes les conversations, n'est pourtant pas exceptionnelle. En 1996 par exemple, une opération similaire avait permis de dégager certains axes de voirie et des places publiques, grignotées notamment par des terrasses de restaurants en centre-ville.

Durant plusieurs semaines, une équipe de topographes, accompagnés d'un ingénieur occidental et suivis par l'armée, marquent de croix de peinture rouge des habitations de plusieurs quartiers irréguliers. Quelques jours plus tard, l'armée intervient pour détruire ces constructions, transformant les quartiers en champs de ruines. Les opérations attirent une foule de gens, habitants du quartier ou Nouakchottois de passage, qui viennent se rendre compte de l'ampleur des destructions ; ces rassemblements génèrent des tensions. Pourtant, peu de protestations émergent à la suite de ces destructions, et la plupart des habitants semblent satisfaits : si une partie de leur baraque a été détruite ou leur terrain empiété, c'est qu'ils se retrouvent au bord d'une route ou d'une place, et donc fort bien situés. Quant aux victimes de destructions totales, ils escomptent un recasement avantageux. En revanche, l'opération s'arrête avant même d'avoir atteint le quartier des " *grands patrons*", Tévragh Zeïna, alors qu'il avait été affirmé que celui-ci ne serait pas épargné. En définitive, seuls les quartiers irréguliers « pauvres » seront touchés par les destructions.

Plusieurs éléments contextuels expliquent et situent cet épisode : d'abord, la pression de certains bailleurs de fond ; ensuite, la volonté d'acteurs influents dans les sphères du pouvoir,

¹⁵¹ Cette étude a fait l'objet d'une communication de Ph. Tanguy lors du WOCMES (Mayence, Allemagne, 2002),

de profiter de la rente foncière qu'engendre la régularisation des quartiers irréguliers ; enfin, la nature de la base sociale du pouvoir (les hauts fonctionnaires, hommes d'affaires et notables, ainsi que leurs réseaux "traditionnels" respectifs), qui n'a pas permis à l'opération de s'étendre au-delà des quartiers irréguliers « pauvres ». Ajoutons que la décennie 1990 a été marquée plus généralement par une « régression autoritaire », malgré l'adoption d'une nouvelle constitution en 1991, et l'affichage d'un processus de démocratisation : verrouillage du système politique, accentuation des pratiques clientélistes, répression contre l'opposition, censure de la presse, interdiction des manifestations syndicales (Marty 2001). Il n'est donc pas surprenant que se soient exprimées, et qu'aient ainsi commencé à être mises en œuvre les velléités gouvernementales de "déguerpir" massivement les habitants des quartiers irréguliers pour les recaser en périphérie lointaine de Nouakchott.

A partir du début de la décennie 2000, l'intervention de la Banque mondiale se pose progressivement comme une *médiation* dans le rapport de forces qui oppose autorités et populations des quartiers irréguliers. Par son poids idéologique et financier, elle modifie la stratégie et le projet urbains, en arguant de la nécessité d'un urbanisme moderne et rationnel. La stratégie annoncée par la Banque entend s'inscrire¹⁵² dans le cadre strict de ses directives opérationnelles (OP 4.12 et OP 4.30) relatives aux réinstallations involontaires de personnes. Elles préconisent d'éviter ou de réduire au maximum les déplacements involontaires de personnes ; de concevoir l'opération de déplacement comme un programme de développement, là où elle est inévitable ; d'indemniser les personnes et de les assister pendant le déplacement et durant la période de transition ; d'encourager la participation communautaire dans la planification et la réalisation du déplacement et d'œuvrer pour l'intégration des personnes dans la communauté-hôte, etc. Rompant avec les stratégies de l'Etat mauritanien, ces directives en viennent à constituer les conditionnalités du financement du Projet de Développement Urbain (PDU) par la Banque mondiale ; elles ont d'ailleurs constitué une pierre d'achoppement des discussions entre la Banque et l'Etat mauritanien. (Giovanetti 2001).

Le projet qui prévoit de restructurer *in situ* les *kebba* d'El Mina et la *Gazra* d'Arafat introduit une perspective totalement inédite à Nouakchott, non seulement en termes urbanistiques (bornage des parcelles au cas par cas, et non pas selon des préoccupations géométriques "scientifiques"), mais aussi et surtout en termes politique et idéologique : renoncement à l'éviction pure et simple des populations concernées, attachées à leur quartier (la majorité de la population d'El Mina y vit depuis plus de 15 ans) ; refus d'accorder des régularisations foncières à des personnes non-résidentes (alors que la relative centralité du quartier attire de nombreux hommes d'affaires) ; renoncement, enfin, à un urbanisme tracé au cordeau avec son idéologie sous-jacente, moderniste. Dans les rapports d'URBAPLAN (rédigés en 2000 pour le compte du gouvernement mauritanien), on estime que les destructions dues aux opérations de restructuration représentent entre 10 et 20 % des habitations des quartiers concernés, que ceux-ci soient de type *gazra* ou de type *kebba*, les premiers étant moins denses que les seconds.

Parallèlement au programme d'intervention sur le foncier (déguerpissements récurrents, restructurations, «recasements»), s'est mis en place un programme centré sur l'habitat. Son cadre d'organisation et de procédure est l'approche *twizé*, "de caution solidaire", composée de plusieurs volets. Comme le précise un document de présentation du projet (GRET 1999), le projet *Twizé* se définit par l'action conjointe menée en direction, d'une part, de l'habitat - permettre un "accès immédiat à un habitat social de base" - et, d'autre part, de la sphère économique - favoriser la "création de source de revenus par l'appui aux activités économiques dans les quartiers". "Ces deux axes fonctionnent en synergie puisque l'appui à un programme d'habitat social permet la création de revenus (fabrication de briques, travaux

¹⁵² Cette formulation nuancée tient compte de la capacité des autorités à résister et à détourner la stratégie initialement définie.

de construction, etc.) et que la création de revenus par l'émergence d'activités économiques dans le quartier permet aussi aux familles d'accéder financièrement au volet habitat. La force du couple habitat social – appui aux activités économiques font de ce programme *Twizé* un outil performant de lutte contre la pauvreté ». Par ailleurs, l'intention affichée du projet est de permettre « une structuration du quartier dont un des résultats serait l'émergence de responsables représentatifs ». Dans sa forme initiale, le programme *Twizé* a été lancé par le GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques) fin 1999. Il a ensuite été intégré dans les programmes urbains de la direction à la lutte contre la pauvreté du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI)¹⁵³, ce qui revient à inclure une initiative émanant d'une ONG étrangère dans une perspective officielle, institutionnelle et hautement politique en termes de visibilité des politiques publiques. Par la suite, du fait de l'infléchissement des modes d'intervention urbaine, ce type de programme s'est amplifié : il a été étendu à six villes secondaires et un nouveau volet centré lui aussi sur l'habitat dans la capitale (quartier de Raja à Ryadh sud dans un premier temps) a été confié en 2001 à une ONG espagnole, Habitat Africa, dont le programme relève du même cadre, mais se distingue sous divers angles de celui du GRET.

C'est dans ce contexte « régulé », où les intervenants se multiplient et où les procédures se complexifient, marqué par l'intensification des enjeux et une prégnance croissante des normes extérieures, que se réalisa notre enquête¹⁵⁴.

1.4. Les quartiers d'enquête : des situations diversifiées

Afin d'appréhender les interactions – et les effets de ces interactions - entre discours et stratégies des autorités et prescripteurs, d'une part, et des populations concernées par les projets urbains d'autre part, nous avons retenu plusieurs situations d'observation. Quatre quartiers ont été choisis pour mener nos enquêtes. Deux d'entre eux sont irréguliers et débute à faible distance du centre ville : l'un (Kebbat Marbat) est un reliquat d'une vaste et ancienne *kebba*, anciennement périphérique, mais aujourd'hui péri-centrale, et sur lequel intervient le projet PDU ; l'autre est une vaste *gazra* (Gazra d'Arafat) dans lequel un projet de percement de routes est déjà intervenu en 1999, et qui est compris dans le projet PDU. Deux autres quartiers sont réguliers, occupés pour une bonne part par des recasés, et très éloignés du centre ville : l'un (Ryadh, PK 13) est un ancien quartier de « recasement » dans lequel a démarré en 2002 le projet d'habitat social « *Twizé* » géré par l'ONG espagnole précédemment citée ; l'autre (Dar el Beïda) est un quartier enclavé dans lequel intervient depuis 1999 l'ONG française GRET pour le compte du Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté (Projet *Twizé*, composante habitat social et développement économique).

La kebbat Marbat : irrégulier, aucune durcification, reliquat, futur projet PDU : il s'agit du plus grand quartier irrégulier de la capitale. En fait, la Kebbat Marbat – avec la Kebbat Mendès, voisine – n'est plus qu'un vaste reliquat de la ceinture de *kebba* qui entourait tout l'ouest de la capitale depuis le milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. Le total de ce reliquat est estimé à 36 640 habitants sur une superficie de 128 ha (densité 286 hab/ha). Mais l'étude d'URBAPLAN (n°1, 2000, p. 56) avance le chiffre de 100 000 hab. pour ces deux *kebba*. Ce quartier offre donc une densité importante, relativement à celle que l'on trouve ailleurs à Nouakchott. Ce quartier irrégulier est formé uniformément de baraques en bois et en tôles, disposées de manière assez serrée. Les habitants, pour beaucoup anciennement implantés, ont délimité des concessions, par des pneus, des ferrailles récupérées, des filets de pêches, qui entourent une ou plusieurs baraques, une tente parfois, ou un abri de fortune pour les latrines.

¹⁵³ - Simplement désignée par « le Commissariat », cette institution fut fondée en 1998. Voir point III-3 plus bas.

¹⁵⁴ - Nous rappelons que cette enquête a été précédée par de nombreux mois de terrain de Philippe Tanguy, dans le contexte de son travail de thèse. Le présent texte est une synthèse de l'ensemble de ces travaux.

La concession est généralement soigneusement balayée, laissant apparaître le teint clair du sable propre, ce qui tranche avec la couleur sombre du lakis de ruelles poussiéreuses qui serpente entre les baraques.

La Gazra d'Arafat : irrégulier, durcification majoritaire, futur projet PDU : la Gazra d'Arafat est le plus vaste quartier irrégulier de la capitale. Il semble principalement composé de familles *bidân*. Il fait partie du programme de restructuration prévu par le PDU. Le taux de durcification des habitations se situe entre 50 % et 80 % : la plupart des constructions sont donc en dur. Ce quartier est intéressant à retenir pour plusieurs raisons : tout d'abord, il constitue depuis maintenant 15 ans une étape importante dans les modalités d'extension de Nouakchott, puisque c'est ce quartier qui résulte des invasions illégales des années 1987-1988, notamment suite aux déguerpissements de la Kebbat El Mina. Il est devenu emblématique du phénomène des *gazra*. Ensuite, c'est un quartier assez vaste, qui regroupe une population importante (un cinquième de la population de la capitale environ). Enfin, des opérations de percement de routes se sont déroulées dans ce quartier en mai 1999 et ont été reprises par le PDU. Elles ont déjà fortement contribué à l'évolution du quartier : morphologie, coût du foncier, nouvelles stratégies, etc.... Sur le plan sociologique, la Gazra d'Arafat constitue une des zones de résidence de familles *bidân*, qui y sont majoritaires.

Ryadh : régulier, ancien quartier de «recasement», futur projet PDU : c'est un quartier régulier de «recasement», situé au sud de la capitale, le long de la route de Rosso. Le quartier de Ryadh est souvent appelé PK (pour : point kilométrique). Les enquêtes faites par URBAPLAN (n° 2, 2000, p. 76) estiment la population à 50 012 habitants (108 hab/ha pour la zone occupée ou 43 hab/ha si l'on considère l'ensemble du lotissement. 9240 concessions ont été dénombrées et 6410 d'entre elles sont habitées, ce qui fait un taux d'occupation de 69,4%. Ryadh est peuplé d'anciens déguerpis de la Kebbat 5^{ème} à partir des années 1980 (dont le reliquat sont la Kebbat Marbat –étudiée – et la Kebbat Mendès, non étudiée). Par ailleurs, au PK 13, sont implantées, en arrière du goudron, à flanc de dunes, des familles issues des derniers déguerpissements qui ont eu lieu à Kebbat Marbat (entre 1994 et 1996) : l'habitat y est constitué uniformément de baraques. Plus proche du goudron, le quartier présente une morphologie différente, une faible densité mais un taux plus élevé de durcification : ces familles sont issues de recasements antérieurs et de nouvelles installations. Certaines familles attributaires d'un lot à Ryadh durant les années 1980, semblent habiter à Dar El Beïda, où elles ont également obtenu un lot. En septembre 2002, un grand commerçant de la place a lancé un chantier de construction de nouveaux logements pour les pauvres, au moment où démarrerait aussi un projet d'habitat social de type innovant, appelé *Twiza-Raja*, financé par Habitat Africa.

Dar El Beïda : régulier, «recasement», habitat social : Dar El Beïda est un quartier régulier de recasement. Dar El Beïda (*moughataa* d'El Mina) est situé à la périphérie lointaine, au Sud de Nouakchott. Il est séparé du centre ville par plus d'un kilomètre de parcelles déjà attribuées, selon toute vraisemblance à de grands commerçants. Depuis fin 1999, le GRET y conduit le projet *Twizé* qui devrait être étendu à tous les quartiers périphériques sous-équipés de la capitale. Jusqu'en février 2002, l'histoire de l'occupation de ce quartier permet de distinguer trois types de familles : celles qui viennent de la *kebba* et qui habitent le quartier ; celles à qui une parcelle a été attribuée dans ce quartier, mais qui n'y habitent pas à cause de son éloignement ; enfin, celles qui sont venues s'installer dans une seconde vague de peuplement et qui occupent illégalement une parcelle. En septembre 1999, la durcification du quartier avait atteint 75% des parcelles.

Les études existantes ne permettent pas d'établir des critères pour sélectionner de manière représentative les habitants des quartiers retenus. La proportion de propriétaires/locataires reste par exemple inconnue, de même que l'âge des chefs de famille, leur date d'arrivée à

Nouakchott, la composante ethnique ou sociale de la population. C'est pourquoi la méthode retenue a été celle d'un échantillonnage par grappe (200 enquêtes dans chaque quartier). Par ailleurs, 40 entretiens d'une à trois heures ont été réalisés, également ventilés sur les quatre quartiers.

II. Procédures de décision et circulation de l'information : institutionnalisation et rapports de force

Cette partie montrera à quel point la production et la circulation de l'information est étroitement liée aux modes d'exercice du pouvoir, aux relations entre acteurs et à l'inégalité des rapports de force, dans un cadre où l'abondance des ressources engendrées par les programmes de restructuration urbaine suscite des appétits et crée des opportunités. Le mode de gouvernement de Nouakchott a jusqu'à présent relevé bien davantage d'un mode de "gouvernance implicite" (Ph. Tanguy, 2004b) que d'une gouvernance urbaine plus formelle. On suggérera que la fragmentation et la prolifération des instances de pouvoir et de production de la ville permettent de maintenir des équilibres de forces en ménageant aux *insiders* un accès aux ressources. Il n'est donc pas surprenant que les *outsiders* – pour beaucoup les bénéficiaires désignés des programmes et par lesquels ces derniers se justifient – expriment de la confusion, des doutes, et des attentes nourries par l'espoir de « chance ».

II.1. Fragmentation des instances et opacité des modes de décision

Le nombre d'acteurs qui interviennent dans le processus de production de la ville de Nouakchott est important. Il est difficile de saisir qui gouverne la ville, qui préside aux décisions. L'absence de définition et de hiérarchisation claires des compétences, et donc entre les acteurs, entraîne des décisions contradictoires et parfois des situations de concurrence ou de conflit de légitimité à produire la ville ou à en profiter. Certains services, plus hégémoniques, plus avides, empiètent sur d'autres.

Depuis la loi de décentralisation instituant les communes¹⁵⁵, les maires se sont vu confier certaines compétences, dont l'évacuation des ordures, l'entretien des routes, des bâtiments scolaires, des dispensaires et des cimetières. Néanmoins, la municipalité est exclue de la production matérielle de la ville puisqu'elle ne dispose d'aucun domaine foncier privé : en effet, en vertu de l'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983, la terre appartient à la Nation (article 1). Par conséquent, les opérations de lotissement, qui demeurent le principal mode de production de la ville, procèdent nécessairement de la privatisation du domaine public de l'Etat. C'est le Ministre des Finances et son Directeur des Domaines qui en sont responsables, en tant que garants du patrimoine foncier de l'Etat comme l'indique le décret d'application 90.020 du 31 janvier 1990 (article 62 notamment). De ce fait, même si en divers articles de ce décret, le Maire est appelé à siéger dans des Commissions statuant sur des attributions de parcelles, la municipalité de Nouakchott se trouve *de facto* exclue de toute politique urbaine. Cela n'est pas sans créer divers conflits de légitimité à produire l'espace urbain et maints dysfonctionnements dont font régulièrement les frais les plus démunis, notamment dans les quartiers irréguliers où aucune légalité ne constitue une limite légitime empêchant des velléités d'évictions ou d'accaparement.

Les décisions sont arbitrées au sein d'une commission qui n'a aucune visibilité institutionnelle et qui, de ce fait, est rarement mentionnée. Il s'agit d'un comité interministériel composé de hautes instances qui gouvernent directement la capitale du pays et sont très influents dans l'appareil d'Etat¹⁵⁶. Ce Comité n'est en fait qu'un cénacle d'arbitrage entre différents acteurs influents, qui ne peut donc aucunement impulser une quelconque stratégie urbaine, ce qui révèle l'absence d'une instance "souveraine", unitaire, qui aurait en charge la gestion et la production de la capitale. C'est au sein de ce Comité que sont discutées les grandes orientations du développement de la ville (projet d'un nouvel aéroport, orientation de l'urbanisation vers le Nord-Est, etc.) et décidés les nouveaux lotissements.

¹⁵⁵ Il s'agit de l'ordonnance 86.134 du 13 août 1986, abrogée par l'ordonnance 87.289 du 20 août 1987.

¹⁵⁶ Ministres de l'Intérieur, des Finances et de l'Équipement et des Transports ; y participent également le Gouverneur de Nouakchott (Wali) et le Maire de la ville. L'aval du Conseil des Ministres est parfois requis. Dépend de ce Comité une Cellule d'application, présidée par le Wali – dont la tutelle est le Ministère de l'Intérieur – et composée du Maire (élu), du Directeur de la Topographie (tutelle : Ministère de l'Équipement et des Transports), du Directeur des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme (tutelle : Ministère de l'Équipement et des Transports), ainsi que du Directeur des Domaines (tutelle : Ministère des Finances) (Entretien du 20 juin 1999 avec M'Hamada

Ould Meymou, Gouverneur (Wali) de Nouakchott (1997-2002). Depuis août 2002, il est remplacé par Mohamed Ould Khilil).

Ces instances cohabitent toutefois avec une autre filière de production de propriété foncière privée : celle du Wali (gouverneur) et des Hakem (Préfets). Leur pratiques clientélistes, qui prennent notamment la forme d'attributions « prioritaires », interfèrent fréquemment avec l'application des décisions d'attribution prises par le Ministre des Finances, surtout lorsqu'elles ne sont pas enregistrées par les plans d'occupation. Cette situation explique que certains « propriétaires » soient détenteurs de documents attestant leur droit sur des parcelles situées dans des zones qui pourtant ne figurent sur aucun document officiel. Le problème peut devenir épineux lorsque c'est l'Armée qui occupe ou empiète sur un quartier de « recasement » nouvellement décidé, tel le cas de la base militaire située au Nord-Est du quartier de Dar El Beïda ; certains habitants n'ont pu s'installer sur le lot qui venait de leur être attribué et ont dû attendre l'arbitrage pris en haut lieu pour obtenir un autre lot.

Depuis 2000 se profile la mise en œuvre d'une gouvernance urbaine plus formelle : la Banque mondiale intervient et des réformes institutionnelles sont menées en parallèle. En 2001, la municipalité de Nouakchott, dont maints rapports récents avaient souligné la faiblesse des ressources et l'exclusion, quant à la maîtrise foncière et la production de l'urbain, a connu une importante réforme. Nouakchott n'est désormais plus une commune à part entière : c'est aujourd'hui le nom d'un District, celui de la Communauté urbaine de Nouakchott (CUN). Les 9 arrondissements (*moughataa*) qui composaient la capitale sont devenus des entités officiellement autonomes : Nouakchott se compose donc de 9 communes. Mais la manière dont s'est déroulée l'élection du Bureau du Conseil de la Communauté urbaine de Nouakchott, le 27 novembre 2001¹⁵⁷ semble indiquer des faiblesses de la capacité à concevoir une stratégie urbaine unitaire. Dans un contexte où de nombreuses études ont souligné la nécessité de transférer à l'instance municipale les clés de la maîtrise foncière, il est fort probable que cette réorganisation institutionnelle favorise effectivement un transfert progressif de compétences, mais un transfert circonscrit au Bureau du Conseil de la Communauté urbaine et n'atteignant pas les municipalités. La création d'une instance supérieure permet ainsi de conserver la maîtrise foncière et, à l'échelon inférieur, de verrouiller les capacités des communes en ce domaine. De fait, les maires des neuf communes composant le District de Nouakchott sont écartés de façon institutionnelle - le commissariat traitant directement avec le District, et celui-ci consultant peu ses membres ; et les six maires de l'opposition (Arafat, Toujounine, Teyerett, El Mina, Sebkha, Ryadh) sont écartés de façon politique.

Ensuite, le démarrage du PDU s'est concrétisé par la mise en place d'une instance de coordination des différents volets que comporte le projet : l'Agence de Développement Urbain (ADU). Toutefois, du fait de rapports de forces bien ancrés et de prérogatives jalousement gardées, nulle concentration de pouvoirs, nulle redéfinition des compétences déjà acquises n'est envisagée. À la multiplication d'instances marquées par la prébende, répond pour l'instant l'ajout de nouvelles structures se superposant aux précédentes. Alors que la plupart des neuf communes qui composent le District sont passées à l'opposition – et même si les statuts ont permis de verrouiller la Présidence du District, qui est restée dans les mains du PRDS -, l'ADU pourrait bien représenter pour les autorités le moyen – dont la justification purement

¹⁵⁷ La mise en place des statuts de cette nouvelle organisation institutionnelle a précédé de peu les élections du législatives et municipales du 26 octobre 2001. À l'issue de cette élection, 6 des 9 communes sont passées à l'opposition. Le nombre de conseillers municipaux étant déterminé en fonction de l'importance démographique de chacune des 9 communes, le Conseil de la Communauté urbaine se trouve composé de 20 élus de l'opposition (coalition des partis Action pour le Changement AC (11 élus) et le Rassemblement des Forces Démocratiques RFD, 9 élus) et 17 élus du PRDS. Cette situation, probablement imprévue par les rédacteurs de la loi instituant la Communauté urbaine est à l'origine d'un premier imbroglio juridique : un recours devant la Cour suprême déposé par les deux partis d'opposition ainsi qu'une demande d'audience auprès du président de la République (et président du PRDS) n'ont pas empêché l'élection à la majorité relative du candidat du PRDS, avec l'arbitrage du ministère de l'intérieur (en fait le Wali). Comme le relève le journal *Le Calame*, c'est une minorité qui gouverne une majorité au sein du Conseil de la Communauté urbaine de Nouakchott. Si le président du Conseil détient « presque tout le pouvoir décisionnel », *Le Calame* (n° 333, 27 nov. 2001) prédit déjà un « échec prématuré » du Bureau de Conseil, composé de trois vice-présidents de l'opposition.

“technique“ serait opportunément invoquée – de conserver la main mise sur le contrôle foncier de la capitale.

Autre institution présente dans le champ de l'intervention urbaine, et directement engendrée par les actions des organisations internationales : le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), créé en 1998 et qui prenait le relais d'une direction ministérielle. Le commissariat est supposé gérer l'allocation des fonds de remise de dette, et en contrôler la compatibilité avec les exigences du CSLP¹⁵⁸. Il dispose pour ce faire de cinq directions: la direction de la lutte contre la pauvreté et le développement des infrastructures, qui inclut le programme de développement urbain, y compris l'eau et l'assainissement et de programme de développement rural et du développement participatif; la direction de l'insertion, centrée sur des programmes de formation et d'appui aux petites entreprises et aux coopératives; la direction des droits de l'homme; celle des études et programmes ; et enfin celle de l'administration et des finances. Les missions du commissariat intersectent donc fortement avec celles de ministères établis, en particulier les Affaires Sociales et la Santé, l'Intérieur et l'Education.

Outre l'Etat, au sein duquel maints acteurs se trouvent fortement investis dans l'appropriation privée de la ville et de la rente foncière, de nombreux intervenants s'impliquent dans “l'improbable rattrapage urbanistique“ de la capitale : bailleurs de fonds, services de coopération bilatérale, experts, bureaux d'étude, ONG. Comme nous le verrons plus loin, ils s'accordent sur les bénéfices attendus de processus de participation instaurés à divers niveaux. L'accroissement des connections entre prescripteurs et bénéficiaires est censée apporter plus de contrôle de la part des derniers sur l'action des premiers, donc plus de transparence, et partant une meilleure gouvernance. La participation entretient donc aussi des relations avec la démocratie: la consolidation de modes participatifs au niveau local, et en particulier en relation avec les communes, constituerait le premier maillon de la démocratie "à la base". En revanche, le contournement des maires, surtout ceux d'opposition, par la commune urbaine, relayé¹⁵⁹ par les bailleurs, porte atteinte à la décentralisation formelle et, avec elle, à la démocratisation de la vie locale.

II.2. Modalités d'attribution des parcelles : loterie ou partage d'une prébende ?

Le processus officiel d'attribution des parcelles constitue un lieu d'observation fort instructif de la fragmentation-superposition des compétences. De son impulsion par l'appareil d'Etat à son achèvement par le bénéficiaire, ce processus d'attribution nécessite environ 5 ans, tant il est complexe. Depuis l'ordonnance n° 83.127 datée du 5 juin 1983 portant sur la réorganisation foncière et domaniale et par le décret d'application n° 90.020 daté du 31 janvier 1990 (abrogeant et remplaçant le décret d'application n° 84.009 du 19 janvier 1984), le processus légal d'appropriation individuelle d'une parcelle se déroule en quatre étapes.

1) décision des autorités de lotir une nouvelle zone, transmise à la Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme (DBHU). La DBHU, dont la compétence est pourtant d'étudier la faisabilité et la conformité de la décision avec le Schéma directeur, ne peut véritablement rendre des arbitrages cohérents en l'absence d'actualisation du schéma directeur et en raison

¹⁵⁸ - Cadre Stratégique de Lutte Contre la pauvreté. Le processus PPTTE (remise de dette aux Pays Pauvres Très Endettés), initié en 1999 pour la Mauritanie, a débouché sur la rédaction d'un CSLP, officiellement adopté en 2001, dont une part importante des ressources provient de la manne résultant de la remise de dette. C'est dans ce cadre que le gouvernement mauritanien a lancé le processus de préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté associant l'administration, les collectivités locales, les représentants des organisations socio-professionnelles, les organisations de la société civile, des universitaires et de nombreuses autres personnes ressources.

¹⁵⁹ Par complaisance, aveuglement ou volonté d'apaisement .

des décisions plus ou moins arbitraires prises antérieurement par divers Ministres, *Wali et Hakem*.

2) établissement soit de listes d'attributaires par une Commission (zone d'habitat évolutif), soit de demandes individuelles d'attribution (zone résidentielle). Une lettre d'attribution est produite ; elle invite les demandeurs à s'acquitter d'une somme réglementaire.

3) attribution des lots après paiement; cette attribution est authentifiée par un permis d'occuper, au statut provisoire parce que soumis à conditions. Le permis d'occuper engage en effet l'attributaire à clôturer sa parcelle dans un délai de 2 ans et à la mettre en valeur, selon les critères inscrits dans un cahier des charges, dans un délai de 5 ans.

4) À échéance, constat de mise en valeur. Positif, il permet au bénéficiaire d'accéder à un permis d'occuper définitif et irrévocable (publication d'un décret au Journal Officiel) ; négatif, il entraîne théoriquement la déchéance des droits de l'attributaire, laquelle est rarement appliquée.

Outre les acteurs institutionnels, élus ou nommés, les procédures prévoient l'intervention de notables. En effet, comme l'indique la seconde phase de ce cadre juridique, les modalités d'attribution des parcelles varient selon qu'il s'agit de terrains en *zones évolutives ou non loties* (d'une superficie comprise entre 120 et 210 m²) d'une part, en *zones résidentielles* (d'une superficie comprise entre 500 et 750 m², URBAPLAN, n°1, 2000, p. 40), ou *industrielles et artisanales* d'autre part. La procédure prévoit, pour les zones évolutives, la constitution d'une Commission élargie, ce qui n'est pas le cas pour les deux autres types de parcelles. Deux des membres de cette Commission doivent nécessairement être issus des sphères notablières – mais le texte conserve une formulation implicite¹⁶⁰ (M. Jargat, 2000, p. 20). Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance de 1983, laquelle, comme le note M. Villasante-de Beauvais (1998, p. 80), "*impose la présence de deux personnes de 'bonne foi et responsables'*"; avec cette auteure, nous pouvons envisager que ce procédé se résume généralement à nommer deux personnes haut placées dans les instances tribales, induisant un double renforcement du clientélisme et du pouvoir tribal.

Ici encore, l'éclatement et le chevauchement des compétences – parce que imprécises et disputées – s'expliquent en fait principalement par l'absence de hiérarchisation des normes, des charges et des pouvoirs. En outre, le fonctionnement de la sphère politico-administrative en Mauritanie semble indiquer assez nettement que la ville est perçue comme une prébende à exploiter et à partager entre grands commis de l'Etat, dès lors que, au sein de l'appareil du pouvoir, le foncier a été considéré comme un bien rare et un enjeu en termes de rente foncière. Dans cet Etat récent né de la colonisation et d'une société tribale se pose donc la question de la « confusion » des registres privé et public, mais aussi celle du fossé entre instances au pouvoir et supposés citoyens, ou encore entre discours « politiquement correct » et pratiques effectives.

II.3. la circulation de l'information : les habitants dans l'expectative et l'insécurité

L'information peut exister, certains habitants l'ont entendue : un programme est en bonne voie. Ils l'ont appris par d'autres voisins, par un topographe, par un animateur associatif, ou par la télévision. Mais ils ne savent pas s'ils sont réellement concernés, ils ne connaissent pas exactement les règles du jeu. Sans renforcement ou signes de confirmation, l'information perd de sa valeur avec le temps. Dans la Gazra d'Arafat et la Kebbat Marbat, pour tout ce qui concerne la régularisation, il faut avant tout attendre. Attendre est le principal moyen d'atteindre une certitude, un évènement qui semble la seule issue possible, puisqu'il n'y en aurait pas d'autre : la régularisation ou l'allocation dont on « sait » qu'elle doit arriver, de façon

¹⁶⁰ Comme le stipule l'article 56 du décret d'application 90.020 du 31 janvier 1990, précité.

quasiment inéluctable. L'attente est formulée avec les mots de l'espoir et du fatalisme, parfois de la lassitude et du découragement. C'est sur le délai que porte alors le plus gros de l'incertitude : l'attente est parfois fort longue, personne ne sait, ni ne peut dire, quand la régularisation va se réaliser.

L'information possède une valeur particulière en ce qui concerne le plan interne du quartier à venir, et en particulier les emprises prévues pour la voirie et les places publiques. Les habitants, lorsqu'ils investissent du temps et de l'énergie dans une attente de régularisation dans un quartier promis à bénéficier d'un programme, cherchent en premier lieu à savoir s'ils risquent de se faire déloger pour le percement d'une voie ou place publique. Ce souci, qui revient très fréquemment dans les entretiens, est lié au traumatisme des déguerpissements brutaux de 1999, dont la nécessité n'est pourtant pas contestée par les habitants. Être ou ne pas être déguerpi relève de « la chance » ; l'inaccessibilité de l'information officielle met l'individu dans une situation d'attentisme et de précaution : pour rendre la chance moins aléatoire, tâcher au moins de connaître son sort, de l'anticiper, il faut faire attention à ce que disent les voisins, à ce qui « est connu ». Mais surtout, il faut trouver quelqu'un qui « a vu » le plan ; enjeu fondamental de la recherche d'information, la connaissance des plans paraît un véritable sésame.

C'est une des valeurs attribuées aux topographes, profession qui jouit d'une vogue étonnante : le topographe est supposé avoir accès au plan général de la Préfecture et donc connaître les intentions et les règles concernant le tracé des voies et places publiques, tout comme les dimensions requises des terrains régularisables. Il est l'interface entre les plans officiels et les familles. C'est un topographe qui distribue les fiches d'attribution pour les régularisés sur place et les recasés, c'est lui qui désigne aux recasés les parcelles qui leur ont été allouées. De ce fait, l'ensemble de la profession est considérée émettre une mesure officiellement reconnue ou supposée telle : celle de la parcelle, dont découlerait automatiquement sa conformité avec le plan général, et donc son « droit » à être légalisée. Les topographes sont supposés assermentés, et donc leur parole nécessairement « juste », et les informations qu'ils délivrent certaines, voire dotées d'une valeur légale. Le topographe est donc l'interlocuteur « sûr » par excellence. Nous n'avons pas rencontré de cas où l'avis du topographe aurait été démenti par les pratiques et décisions ultérieures. Pourtant, aux dires d'un des employés de la CUN, ils n'ont pas le pouvoir qu'on leur prête et certains promettent – et vendent – plus qu'ils ne peuvent effectivement offrir. De fait, le topographe coûte cher : un tiers du prix moyen d'une baraque, l'équivalent d'un mois de loyer d'une pièce pour un simple métrage.

Avoir recours à un topographe s'inscrit dans la mise en oeuvre de stratégies qui semblent tenter de transformer l'attente en action, de compenser l'impuissance par une emprise sur l'avenir. Sur la base d'informations supposées sur les procédures, plans et projets officiels, certaines personnes gonflent ainsi leur marge d'initiative et de maîtrise. Ces pratiques et modes d'action ressemblent à de l'auto-gestion des procédures de régularisation sur place dans la *gazra* dont les habitants pensent pouvoir, et devoir, en prendre en charge une partie. Ils « savent » qu'ils doivent « mettre la parcelle en valeur » par une installation de *m'bar* (abri) ou de baraque afin de « prouver » la légitimité de leur demande de régularisation par une occupation réelle ; puis qu'ils devront aller voir le préfet avec un plan de parcelle pour recevoir une lettre d'attribution ; et enfin, se rendre aux impôts pour s'acquitter du prix, ou des droits, afin que le droit d'occuper soit consigné. Ils pensent donc pouvoir prendre l'initiative de faire mesurer leur terrain par un topographe supposé assermenté, et d'obtenir par sa main une information « sûre ». Ils prennent l'initiative de se regrouper entre voisins (dix familles ou plus) pour présenter un parcellaire « pacifié » et conforme à des normes entendues bien que, selon la CUN, cette démarche n'ait aucune valeur légale ni aucun pouvoir d'infléchissement de ce qui aura été décidé en haut lieu. Ils prennent aussi l'initiative de partager les lots initiaux – enregistrés ou non – par cession ou division. Mais ces petits arrangements se heurtent

régulièrement aux autorités : au préfet qui refuse qu'un homme partage son lot en vendant une baraque non numérotée à son frère et en gardant l'autre qui l'est, puisque le lot est réputé indivisible ; la CUN, qui se soucie d'ordre urbain, sans rechigner à la manière forte, et sans souci ni considération pour tous ces « hors-la-loi ».

Quelle que soit la marge d'initiative que les gens ont, ou pensent avoir, leur incertitude nourrit un sentiment d'insécurité. Bien des interlocuteurs nous ont exprimé leur méfiance à l'égard des intermédiaires. Une des figures rassurantes à leurs yeux est le préfet, ce qui est assez surprenant compte tenu des histoires que nous avons entendues par ailleurs, qui prêtent au préfet un certain nombre de manipulations, de détournement, voire d'abus. Le préfet est considéré comme l'interlocuteur direct, une figure paternaliste, sinon nécessairement bienveillante. C'est lui qui attribue les papiers de régularisation, fixe les tarifs, refuse ou accepte les cessions ou partages, case des familles déguerpies de Kebab el Mina par exemple, décide de rogner sur des parcelles pour installer un autre occupant... Arbitre, médiateur, il a un pouvoir discrétionnaire. Les gens font appel à lui comme autorité et représentant légitime du pouvoir, mais il ne savent pas en vertu de quoi le préfet décide ; même s'il ne fait qu'appliquer la loi, il est perçu comme distribuant des faveurs. Il s'agit d'un intérêt supérieur obscur qui ne suscite ni protestation, ni contestation, et qui produit probablement plus de paix sociale que de justice.

Finalement, Les groupes et individus qui légitiment les interventions – les pauvres des quartiers périphériques – n'ont que peu de moyens de comprendre, de savoir voire d'infléchir les procédures¹⁶¹. Ils perçoivent les rapports de force qui débouchent ou non sur leur régularisation ou leur attribution de lot non en termes de droit, mais en termes de chance¹⁶². On a de la chance ou on n'en a pas ; si elle survient, elle est à saisir et à ne pas manquer; sinon on l'attend, elle viendra. De nombreux résidents ont occupé un terrain, ou acheté une *gazra*, comme ils achèteraient un billet de loterie, en espérant qu'ils allaient gagner la régularisation, un terrain en propre. Mais s'ils ne gagnent pas ils ne perdent pas tout non plus, puisqu'ils sont là, et que la chance peut arriver plus tard. Les seuls qui sont sûrs de ne pas avoir de chance, sont ceux qui ont *déjà* été délogés, et encore : ils sont bien ailleurs, quelque part, où la chance peut aussi leur sourire. Ainsi, dans un quartier promis à la régularisation, une commission vient, recense quelques familles qui seront expulsées pour le tracé des places publiques en échange d'un recasement, alors que d'autres sont expulsées sans compensation : « *pas de chance* », nous dit-on. Parce que l'information n'est ni sûre ni fiable, les attitudes et des stratégies liées à la régularisation foncière ont à voir avec le temps au moins autant qu'avec l'espace. Le temps est une ressource, il apporte des réponses, il crée de la légitimité, voire de la légalité.

III. Registres de légitimation des autorités et des habitants

Lors de l'opération de destruction menée en 1999 pour la conduite du projet urbain mentionnée précédemment, les autorités invoquaient trois modes de légitimation, adressés dans des proportions diverses à la population du pays ou aux bailleurs de fonds et à la communauté internationale (Tanguy 2004a):

1) La restructuration et l'aménagement de voies de passage pour une meilleure accessibilité à l'intérieur de ces quartiers, notamment pour l'amélioration de la sécurité (accès des secours, pompiers par exemple) ;

¹⁶¹ - Ils ne sont pas pour autant dénués de stratégies, comme nous le verrons dans la partie IV.

¹⁶² - Les multiples usages du terme « trouver », en hassanya et en français, peuvent constituer une illustration de cette attitude : on « trouve » des enfants avec une femme (sans quoi on la divorce souvent), on « trouve » un travail, un crédit, une aide, des avantages de l'Etat, tout comme on « trouve » un terrain.

- 2) L'amélioration de l'équipement des quartiers et de l'offre de services sociaux ;
- 3) La légalisation par la restructuration de zones illégalement construites, en principe quel que soit le quartier.

Ces registres – sécurité, hygiène, progrès, légalité – sont des classiques des discours d'intervention en milieu urbain. Ils sous-tendent les différentes campagnes de régularisation, de destruction et de recasement – voire de déguerpissement – dans les quartiers périphériques de Nouakchott. Récemment, ces registres ont été incorporés à ceux des orientations globales des processus de réformes impulsées en Mauritanie sous l'égide des organisations internationales : lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, participation.

Quant aux habitants eux-mêmes, nous verrons que les registres dans lesquels s'inscrivent leurs arguments de légitimation et de justification épousent, reflètent ou répondent à ceux invoqués par les autorités et les acteurs éminents, dont les ONG et les organisations internationales.

III.1. La légalité comme registre implicite de justification

En Mauritanie, la sédentarisation en milieu urbain se traduit dès le départ par l'émergence de deux modes d'occupation foncière par la population : celui qui, dans le registre de l'urbanisation légale ou *régulière*, intègre les bâtiments proposés dans le cadre du plan d'urbanisme initial ; celui qui, dans le registre de l'urbanisation *irrégulière*, permet simultanément la perpétuation - provisoire - du mode de vie nomade et l'installation en ville, à savoir les campements de tentes qui se transformeront en étendues de "baraques" appelées *kebba* et *gazra*. Ces dernières modalités d'occupation sont fréquemment présentées par les chercheurs comme relevant de la "spéculation" et de "l'occupation informelle", et l'on retrouve ces termes dans les travaux scientifiques et les rapports techniques : ces pratiques sont, d'emblée, perçues comme illégales.

L'instrumentalisation de la norme légal/illégal est aussi (et d'abord ?) fonction de positions sociales inégales, comme le montre l'analyse de la production socio-spatiale de la capitale mauritanienne dans les années 1999-2000. Le détournement de la norme, s'il est diffusé à tous les niveaux de la société, reste en effet d'abord le fait de personnalités " *aux bras longs* " (selon la formule consacrée à Nouakchott) qui gravitent dans les sphères du pouvoir : hauts fonctionnaires, hommes politiques et grands commerçants, les uns et les autres ayant fréquemment des liens de parenté. De fait, les autorités entendaient *peut-être* étendre l'opération de 1999 à tous les quartiers, mais cette volonté, émanant de la Présidence de la République, s'est heurtée aux stratégies foncières des commerçants, notables et spéculateurs – qui sont la base sociale de soutien au régime. L'intervention et les pressions de ces personnalités auraient ainsi rapidement court-circuité et éteint les volontés d'extension du Projet dans les quartiers centraux. Ainsi, des habitations ont été détruites dans les quartiers périphériques, tandis que les occupations illégales se poursuivaient tranquillement – parfois même avec l'aide des forces de l'ordre (tel un commissaire)- dans les quartiers centraux et résidentiels aisés.

Les habitants se trouvent donc confrontés à *trois strates distinctes de légalité*, aux légitimités inégales, qu'il leur est difficile d'articuler :

- La première, implicite et fictive, est constituée juridiquement *par le plan d'urbanisme de Nouakchott et les divers schémas directeurs successifs*. Les autorités affirment en effet vouloir respecter le plan directeur de 1990. C'est sur l'existence de cette première strate, véritable matrice orthogonale, fort peu appliquée, que se fondent les autorités pour légitimer l'emplacement des axes de voiries et des zones à détruire.

- La seconde strate de légalité constitue *le détournement de la première* : nombre des parcelles conquises par les stratégies de *gazra* ont été légalisées *a posteriori* (permis d'occuper, permis

de construire) par les Préfets des arrondissements concernés. Trois éléments constituent donc cette seconde strate de légalité : d'abord, les occupations provenant de cette conquête foncière, initialement amorcée à la périphérie par des notables, phénomène poursuivi et amplifié par de très nombreuses familles en situation précaire ; ensuite l'attribution – fréquente mais pas générale - de documents administratifs par une autorité scellant ainsi légalement cette extension ; enfin, le laisser-faire de la part des autorités, ce qui, du point de vue des populations, revient aussi à légitimer la situation.

- La troisième strate, enfin, procède de la *tentative des autorités d'appliquer réellement un plan d'urbanisme*. En d'autres termes, cela consiste pour les autorités à retrouver la première strate de légalité restée inappliquée. Or, cette troisième strate entre en contradiction avec la seconde sur laquelle, précisément, s'appuient les populations de ces quartiers dans l'espoir d'une régularisation foncière ou d'une attribution. Le nouveau mot d'ordre est donc de retrouver le plan de Nouakchott afin de donner à la capitale " *l'image d'une ville moderne* ", comme l'écrit la presse officielle. C'est du moins sur cet argument qu'entend se fonder la légitimité des opérations de restructuration.

La légalité est une catégorie opératoire : elle fonde des représentations, engendre des postures et des attitudes. Ainsi, lors de l'opération de destruction menée de façon extrêmement expéditive en 1999. Les dégâts sont si flagrants que les victimes des destructions nomment leur nouveau quartier « Kosovo », tant le chaos des murs abattus sur les axes dégagés s'apparentait aux champs de ruines produits par les bombardement de l'OTAN. Les liens qui fondent la cohésion sociale s'en trouvent-ils pour autant fragilisés ? Bien que plusieurs personnes se retrouvent en plein désarroi, et que certaines ont même dû, semble-t-il, être internées à l'hôpital, force est de constater l'absence de revendications populaires massives, de mouvements de protestations ou de mobilisations autour de la question foncière. Tout au contraire : selon les résultats de nos enquêtes, bien qu'elle ait été impulsée autoritairement, sans consultation ni participation des habitants, l'opération a donné satisfaction à une majorité d'entre eux. Ceux dont les habitations ont été abattues se retrouvent propriétaires d'une parcelle située en périphérie éloignée, à Kosovo précisément. Ceux qui ont pu rester sur place voient plutôt d'un bon œil cette opération : sa réalisation ne peut que préfigurer la régularisation de leur occupation, la hausse rapide du prix du foncier et l'équipement en infrastructures d'éducation, de santé, d'eau, d'égouts et d'électricité. Plus généralement, les familles perçoivent bien qu'elles se trouvent dans l'illégalité et que, de ce fait " *elles sont fautives* " (T. Mint A.). Elles le sont peut-être d'autant plus que, par ce type de mesure brusque et autoritaire, l'Etat affirme son rôle central, ébranlé par le résultat des élections municipales qui se sont tenues en janvier 1999 et qui font état d'un très faible taux de participation.

Cette sorte d'ambiguïté se retrouve dans d'autres attitudes à l'égard du légitime et/ou du légal. Ainsi, si les habitants des quartiers irréguliers ont conscience de ne pas être protégés par le droit de propriété, ils estiment, en vertu du droit coutumier, que la mise en valeur du terrain qu'ils occupent vaut protection de leur droit d'usage¹⁶³ : en l'occurrence, dans cet environnement urbain, l'installation d'un hangar ou d'une baraque. Par ailleurs, plus le temps d'occupation est long, plus le droit d'usage serait protégé et gagnerait en légitimité et en légalité. Non pas que la durée de l'occupation renforce le droit formel à la parcelle occupée, mais elle aurait comme une valeur intrinsèque, morale : dès lors que l'attente et la persévérance sont constituées comme des éléments centraux des stratégies, le temps devient un élément de valorisation, et peut-être de mesure, de la validité relative des postulants. Ainsi, en dépit des instructions officielles, ceux qui ne peuvent entrer dans le programme *Twizé* de recasement et de crédit à la construction, faute de capacité de remboursement suffisamment fiable, sont

¹⁶³ Plutôt que de droit, il faudrait ainsi parler d'empilement de bribes de droits parfois contradictoires entre eux, et non organisés par une coutume ou un ordre supérieur, comme c'était le cas au Moyen âge européen.

réputés pouvoir demeurer sur place, dans leur état initial d'occupation, mais donc aussi de précarité et de mal-logement, en vertu du « droit acquis » par la longévité de l'occupation.

III.2. La modernisation de la ville comme facteur de légitimation : entre rectitude et hygiène environnementale

En 1999, lorsque la stratégie mise en œuvre s'oriente clairement vers la résorption des quartiers irréguliers, est affirmée la volonté de donner à la capitale " *l'image d'une ville moderne* " ¹⁶⁴, ce qui, selon les autorités, passe obligatoirement par l'éradication des quartiers dont l'urbanisme n'est pas conforme aux normes " *scientifiques* " (les *gazra* et les *kebba*), mais également par l'extension du réseau routier et l'adressage des rues. Le but affiché est de retrouver la trame urbaine originelle, de type orthogonal, qui rectifierait ce qui, dans l'« irrégularité » actuelle, va à l'encontre d'une ville paisible, contrôlée, maîtrisée, ordonnée. Ainsi, lors d'un discours officiel, le Secrétaire général du ministère de l'Équipement et des Transports a insisté sur " (...) *le développement et l'extension que connaît l'urbanisme dans notre pays depuis près d'une décennie* (qui fait que, parfois, il) *ne répond pas aux normes requises* ", avant d'ajouter que " *la construction qui ne se fait pas sur des bases saines et scientifiques demeure compromise* ". (*Horizons* n° 2556, le 4 janvier 2000, p. 3). Comme on le verra plus bas, la modernité urbaine est également liée à la lutte contre la pauvreté, à l'assainissement et à l'hygiène environnementale : espacement des baraques, meilleur accès à l'eau, ramassage des ordures, éloignement des sites pollués, tels que décharges et abattoirs. Le mot d'ordre de la modernisation de la ville et la référence à un urbanisme moderniste sont aussi un moyen pour les sphères du pouvoir (politique et économique) de légitimer l'éviction des populations pauvres vers une périphérie encore plus lointaine. Or l'on sait que le mouvement ainsi impulsé leur permet de consolider la rente foncière qu'elles tirent de la croissance de la ville en dégagant d'abondants bénéfices de la mise en valeur, de la vente et de l'octroi de centaines de nouvelles parcelles ainsi devenues vacantes.

La volonté modernisatrice de l'Etat peut être affichée comme stratégique, voire opportuniste, dès lors qu'elle converge avec les visées des bailleurs de fonds. A la même période, plusieurs journaux mentionnent en effet l'imminence d'un projet de construction d'écoles financé par la Coopération japonaise, alors en cours de discussion au niveau gouvernemental. La Coopération japonaise aurait conditionné son aide à l'assainissement de la situation foncière dans certains arrondissements, où les chantiers n'auraient pu démarrer faute d'aménagement préalable du parcellaire. En d'autres termes, elle aurait exercé une pression directe pour que les opérations de destruction aient lieu sans tarder. Sous cet angle, l'opération de mai 1999 ne s'expliquerait donc pas seulement par un retour à un Etat fort, mais également par la volonté de ne pas perdre un financement japonais important.

La présence d'ONG étrangères nourrit généralement le potentiel de légitimation d'interventions présentées comme modernisatrices. Comme le montrent les récentes actions menées dans le quartier de Dar El Beïda, les institutions officielles de lutte contre la pauvreté peuvent instrumentaliser de diverses manières une ONG afin de rendre plus visible leur action de progrès. Ainsi les autorités, *via* la Direction à la Lutte contre la pauvreté du Commissariat, ont rapidement perçu l'intérêt politique du programme urbain du GRET et font régulièrement pression sur l'ONG pour infléchir ses choix.

L'instrumentalisation porte notamment sur la recherche de visibilité d'actions qui peuvent renforcer la légitimité de l'Etat pour valider, en quelque sorte, un discours modernisateur¹⁶⁵. Le

¹⁶⁴ Titre donné à un article paru dans le quotidien officiel *Horizons*, n° 2534, le 7 décembre 1999.

¹⁶⁵ - C'est pourquoi, selon une formulation de M. Lussault (1999, p. 245), il convient de s'intéresser, à travers notamment la part matérielle de la dimension spatiale, au " *régime de visibilité* " des actions en général - et des politiques urbaines en particulier.

Projet *Twizé* a énormément contribué à transformer la morphologie de Dar El Beïda, puisque de nombreuses constructions en dur sont apparues. Une des préoccupations du Directeur à la Lutte contre la pauvreté est d'éviter que le quartier ne reprenne une apparence de quartier pauvre, constitué seulement d'habitations à pièce unique, trop proche de la morphologie urbaine précédente. Selon lui, la finalité de l'action de l'ONG doit être double: permettre de donner à ce quartier la forme d'une ville et rendre visible l'action de l'Etat. Il sera donc proposé d'ajouter une seconde pièce à celles déjà subventionnées et de peindre ces maisons pour qu'elles soient plus repérables et identifiables. Les maisons subventionnées pourront être regroupées, les constructions délimitées grâce à la construction de clôtures ou la plantation d'arbres, pour qu'apparaissent des rues et des places publiques. Ces diverses propositions convergent vers deux objectifs liés : donner à voir le caractère "urbain" d'un quartier précaire périphérique et conforter la légitimité de l'Etat.

Ce discours modernisateur possède une certaine efficacité à légitimer les interventions auprès de la population concernée, y compris lorsqu'elles en subissent les inconvénients. De fait, nos interlocuteurs expliquent la « passivité » des populations – et parfois la leur - devant les destructions de 1999 par le fait que ces dernières sont considérées comme *justifiées* par la modernisation de leur quartier. Cohérentes avec la revendication d'une ville moderne, elles amèneraient dans leur sillage la satisfaction de leurs demandes d'infrastructures et d'équipement. L'ensemble de la classe politique, mais aussi la presse, sont unanimes pour saluer l'initiative de l'opération de destruction : elles y voient enfin la possibilité d'éradiquer le « fléau » des quartiers périphériques irréguliers. En outre, les populations jugent *équitable* cette opération qui fait surgir des routes à la droiture irréprochable. *Cela, précisément, constitue une preuve de justice de l'opération : le tracé de la route ne contourne pas telle ou telle famille pour détruire la maison de telle autre.* Le tracé rectiligne, qui avance dans la *gazra* est implacable, incontournable, comme imposé de manière transcendante par un Plan avec majuscule.

Pourtant, de façon paradoxale, la modernisation de la ville produit aussi de l'expulsion hors la ville de ceux-là même qui devraient en bénéficier : les recasés au loin perçoivent bien certaines formes de modernité – régularisation, aide à la construction, mise aux normes, etc. – mais ne se sentent plus *dans* la ville. Les diverses manières de se représenter la ville et de se représenter dans la ville, exprimées dans les entretiens, en construisent une définition en creux: certains disent "*je vais en ville*", signifiant qu'ils n'y résident pas. D'autres définissent la ville en l'opposant à la brousse : la ville est le lieu de l'habitat fixe (de ce fait ceux-là ont tendance à se dire habiter "*en ville, mais à la périphérie, à l'extrémité*"). Malgré ces critères d'opposition tente/habitat fixe et tente/construction en dur, d'autres enquêtés se définissent toujours comme vivant en brousse : mais c'est la particularité du quartier de Saada, situé dans les dunes et qui ne posséderait pas les attributs essentiels de la ville : "*c'est loin, il n'y a pas de route goudronnée, il n'y a pas de moyens de transport, il n'y a aucune relation avec la ville*".

III.3. La lutte contre la pauvreté comme légitimation de l'intervention : un argument bien intériorisé

La thématique de la pauvreté et de ses corollaires : analphabétisme, ignorance, maladie, délinquance, mendicité, vagabondage d'enfants, saleté... , occupe une place prépondérante dans les discours officiels depuis 1997, date des précédentes élections présidentielles. Elle est cadrée par les normes, valeurs et mots d'ordre internationaux. S'ouvre alors un nouveau champ de mise en scène et de légitimation de l'intervention de l'Etat.

Non pas qu'il s'agisse nécessairement d'un phénomène récent, ni que la pauvreté, très répandue, ait dernièrement pris une ampleur anormale¹⁶⁶. Mais elle est devenue omniprésente dans les représentations et dans les discours. Elle fait l'objet d'études, de débats, de travaux de recherche, de programmes, de financements. Elle compte ses spécialistes, ses experts, ses critères, ses victimes (on ne parle pas de ses bénéficiaires). Bien évidemment, la pauvreté, comme la population, s'urbanise. Elle prend donc d'autres formes. C'est au nom de cette « nouvelle pauvreté des villes » que se légitiment en grande partie les interventions sur l'urbain : les conditions précaires d'habitat sont réputées constituer le problème prioritaire des pauvres, et ceux-ci représenter l'essentiel des habitants des quartiers périphériques. Le logement serait porteur de dignité, le besoin en aurait été « vérifié » grâce à l'approche participative. L'habitat est au cœur de la lutte contre la « pauvreté humaine », puisqu'il permettrait de combattre les problèmes d'accès à l'eau potable, d'assainissement, et de favoriser des améliorations de l'hygiène. En outre, la stabilisation des populations permettrait de les rendre bénéficiaires de projets ciblés, grâce à l'adressage.

Le registre de la pauvreté est très présent dans les arguments avancés par les personnes que nous avons interrogées pour asseoir leurs revendications à l'égard de l'Etat et expliquer leurs objectifs. La pauvreté intervient dans l'ordre des légitimations / justifications comme élément explicatif de pourquoi les gens pensent qu'il est juste d'attendre qu'on leur attribue une terre, ou qu'on enregistre celle qu'ils occupent. Les registres mobilisés sont de deux ordres :

- Un registre de pauvreté absolue, et l'appel à un registre moral : la pauvreté, la misère, des conditions de vie indignes d'êtres humains, la saleté. L'impossibilité de faire passer une charrette pour évacuer les malades vers l'hôpital, ou une voiture de pompier pour étendre les incendies, ajoute au tableau de souffrance inhumaine. C'est parce que la régularisation de l'occupation foncière est censée apporter un bénéfice lié en termes de conditions de vie, qu'elle constitue une réponse adéquate à la misère de vie des habitants des quartiers les plus indignes, les *kebba*. La pauvreté de conditions de vie – pauvreté humaine selon les typologies terminologiques courantes – confère donc aux attentes d'habitat une place particulière, liée avant tout à l'environnement. Ce droit moral se renforce avec le temps, la ténacité, la longévité d'une vie de misère ; plus la durée de l'occupation est longue, meilleure serait la chance de régularisation.

- Un registre d'équité ou de justice sociale, et l'appel à un registre plus politique : le bien-fondé de l'attente des habitants des *kebba* dans lesquels la régularisation n'a pas encore démarré se justifie aussi en relation avec le fait que les autorités sont intervenues au bénéfice d'autres quartiers : comme si la justice sociale, l'équité, requéraient que l'ensemble des pauvres mal logés soient traités de façon similaire, si les antécédents devaient faire jurisprudence.

Pour autant, le lien entre l'objectif affiché de réduction de la pauvreté, d'une part, et le projet de développement urbain, de l'autre, ne va pas de soi : l'assomption que l'entrée la plus efficace pour améliorer les conditions de vie des pauvres en ville est celle du logement est tout sauf évidente. Les sources disponibles - les enquêtes réalisées par Philippe Tanguy dans le cadre de sa thèse, la seconde vague d'entretiens et d'enquêtes conduite pour le présent programme de recherche et une vaste enquête menée par le PNUD (2001) sur la perception des populations pauvres de Mauritanie à l'égard de leurs besoins - semblent montrer que les priorités définies par les responsables des programmes de lutte contre la pauvreté et de restructuration urbaine ne rejoignent pas systématiquement celles exprimées par « les pauvres ». Si l'on croise

¹⁶⁶ - Pour la Mauritanie toute entière, le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe de 50.5% en 1996 à 46.3% en 2000, soit un recul de 4 points. Pour Nouakchott, le pourcentage des personnes qui ont une dépense annuelle *per capita* inférieure au seuil de pauvreté est de 25.1 en 2000 contre 21.0 en 1996, soit une hausse de l'étendue de la pauvreté de 4.1 points. Similairement, l'étendue de l'extrême pauvreté passe de 7.7% en 1996 à 12.3% en 2000, soit une hausse de 4.6 points (MAED et *alii.* 2001).

l'évolution des insatisfactions exprimées avec l'évolution de la situation foncière des familles, on peut établir le schéma suivant à partir du résultat d'enquêtes réalisées entre 1998 et 2001 :

- 1) Lors de la première phase (entre 1960 et 1973), les deux besoins prioritaires généralement exprimés par la population relèvent, en premier lieu, de l'alimentation et de l'accès au travail.
- 2) Dans une seconde phase, celle de conduite des interventions urbaines, la question de la régularisation foncière, liée parfois à celle du logement, supplante (voire masque) les besoins exprimés précédemment¹⁶⁷.
- 3) Lorsque la question foncière est réglée – dans un quartier régulier récent par exemple - , les insatisfactions portant sur le plan alimentaire et sur la rareté ou précarité de l'emploi reviennent au premier plan.

Peut-on conclure à une instrumentalisation de la lutte contre la pauvreté par les bénéficiaires désignés des programmes, plus qu'à une réelle souffrance, perçue et exprimée ? Ou bien qu'ils ont l'intelligence de prendre ce qu'on leur propose, sans revendiquer ce qu'ils ne pensent pas pouvoir obtenir ? Ou encore que les discours sur le logement auraient créé une sorte de « bon droit », sinon de droit, du pauvre face au foncier ? Dans les résultats de l'enquête du PNUD (2001), la moitié des répondants de Nouakchott¹⁶⁸, estime bien que leurs conditions d'habitat sont inadéquates, et cette proportion atteint les deux tiers pour les plus pauvres. Pourtant, la difficulté de nourrir sa famille arrive au premier plan des manifestations de la pauvreté (30,4% des répondants), l'absence de travail en second (16,2%) et l'habitat seulement en troisième position (14,1%)¹⁶⁹. En termes de priorités, l'habitat est également en troisième position, derrière l'eau et le travail. Et pour les deux quintiles les plus pauvres, l'habitat passe aussi derrière la maladie / handicap et l'accès aux soins¹⁷⁰.

III.4. La participation comme instrument de justification et de légitimation des programmes

Selon le paragraphe introductif du CSLP (RIM 2001), la légitimation du processus d'élaboration de ce document par consultation nationale s'établit : 1) par une demande externe (l'initiative PPTTE) et 2) par le processus participatif lui-même. Il n'est donc pas surprenant qu'un des mots d'ordre des actions du Commissariat soit la participation des populations concernées par les programmes et le renforcement de la dite "société civile", qui constituent le fondement même de l'initiative PPTTE et du CSLP. La justification de la participation est double: surcroît de légitimation corrélé à une meilleure gouvernance, et durabilité accrue du fait que la participation est censée garantir l'appropriation des programmes par les populations, facteur indispensable à la durabilité sociale. Les procédures du PDU ont été élaborées et expérimentées dans des pays (Tunisie, Maroc) qui avaient connu une longue succession de projets avec leurs avatars. La participation et la prise en compte de la dimension sociale peuvent y apparaître comme des améliorations à même de pallier les dysfonctionnements majeurs provoqués par les projets antérieurs. En Mauritanie, toutefois, les procédures de consultation préalables et la participation mises en œuvre dans les quartiers sont inédites.

¹⁶⁷ - De fait, dans les quartiers irréguliers visés par les programmes de restructuration, Ph. Tanguy constate que le premier besoin généralement exprimé par les habitants des quartiers est celui de la régularisation foncière de leur parcelle.

¹⁶⁸ - L'enquête s'adresse également à trois autres groupes, résidents des zones rurales, que nous ne mentionnerons pas ici.

¹⁶⁹ - C'est à Nouakchott que le logement pèse le plus dans le budget des ménages : 15,6% des dépenses en moyenne. A l'exception du quintile le plus riche, c'est dans le budget des ménages du quintile le plus pauvre au niveau national que le logement pèse le plus (presque 10% des dépenses ; MAED et *alii.* 2001).

¹⁷⁰ - Cet ordre des priorités sera important à rappeler lorsque nous discuterons les comportements « spéculatifs » qui « minent » la réussite des programmes de recasement des pauvres, et lorsqu'il sera question de la participation.

Le programme *Twizé* est la vitrine de la participation au plan de la fourniture d'unités d'habitation sur les parcelles attribuées. La participation y prend plusieurs formes. Elle démarre dès la phase de conception. Les populations sont appelées à énoncer leurs *desiderata*. Des animateurs sont envoyés " tester le terrain et écouter les populations " : on commence par une discussion en vrac avec la mairie et le conseil municipal, qui sont chargés de diffuser l'information au niveau de la ville. Des antennes relais locales sont ouvertes pour recevoir les populations, appelées à exprimer leurs besoins; elles y ont afflué. Les souhaits exprimés sont enregistrés, et le programme est supposé être conçu sur cette base. En fait, la participation par l'enquête est relativement biaisée : il s'agit plus de diffuser une information que de consulter les bénéficiaires désignés, la consultation se révélant plutôt une technique de communication par laquelle le programme est intériorisé comme émergeant des attentes des bénéficiaires eux-mêmes et non décidé de l'extérieur.

Une fois l'information officiellement diffusée, la participation couvre l'appui à l'organisation des habitants dans le but de les faire s'exprimer et de les dynamiser: susciter des idées, ouvrir les esprits, les rendre partenaires en les informant, prendre leur avis pour affiner l'offre, leur laisser le temps, en faire des clients en nouant avec eux une relation de contractualisation claire. La réalisation de monographies de quartier, l'information systématique des bénéficiaires potentiels, l'ouverture de bureaux pour l'habitat, pour les activités communautaires et pour la micro-finance, doivent déboucher sur un plan de développement de quartier porté par les activités communautaires. L'animateur joue donc un rôle essentiel en tissant ces liens d'entrée de jeu: c'est lui qui organise des réunions d'information, qui établit des liens avec le maire et les bureaux des antennes locales, qui tient à jour les panneaux d'affichage et les statistiques, qui suit l'exécution des projets dans son quartier. Il met en œuvre à la fois une approche thématique et une approche territoriale, qui doivent renforcer le sentiment d'appartenance.

La participation à la conception des unités d'habitation par le projet individuel est quasiment inexistante dans le programme du GRET, mais plus développée dans celui d'Habitat Africa. Les bénéficiaires du programme GRET peuvent choisir la disposition des différents éléments de la maison sur la parcelle, la séquence de construction, la taille des fenêtres... Il en résulte des unités d'habitation tout à fait standardisées et peu distinctes entre elles : même la couleur des murs et des fenêtres est imposée. Les marges de choix sont beaucoup plus larges pour l'ONG espagnole, mais l'état d'avancement ne permet pas de dire dans quelle mesure elles seront effectives, et quels résultats elles produiront. Les maisons témoin semblent plus innovantes, construites à partir d'une voûte en béton et de plâtre ; elles utilisent des matériaux de récupération et laissent la place à plus de créativité.

La participation financière est censée produire une baisse des coûts et moins de gaspillage, et engendrer l'appropriation des programmes de développement par les populations en suscitant une dynamique socio-économique dans le quartier. Un signe de succès serait le taux de remboursement des crédits: 98 à 100%. La participation financière est précédée par une consultation sur les modalités de remboursement et les échéances, qui doit adapter le plan de remboursement aux ressources du ménage. Encore une fois, cette consultation est plus virtuelle que réelle : une fois éliminés les plus pauvres, ceux qui n'ont pas de capacité de remboursement, il reste un ensemble de ménages relativement homogènes du point de vue du revenu. Les plans de financement, qui relèvent par ailleurs d'une programmation assez rigide, se ressemblent donc quasiment tous. La participation à la gestion des risques, ou à la prise de risques, est assurée par les dispositifs de caution solidaire. Aucune modalité d'assurance n'est prévue en cas de vice de construction, de dégradation importante par remontée du sel ou, comme cela est arrivé, de sous-dosage du mélange ciment / sable / coquillages, conduisant à l'apparition de fissures ou de trous dans les parpaings.

On peut y ajouter la participation à la gestion des petits problèmes du quartier par un comité de gestion, avec toute l'ambiguïté que cette institution comporte : les habitants ne géraient-ils par leurs problèmes avant l'arrivée du projet, ou bien le projet a-t-il suscité de nouveaux problèmes ? S'agit-il de promouvoir de nouvelles autorités morales, qui déplaceraient les anciennes, ou de nouvelles formes de gestion des conflits, plus adaptées au nouvel environnement qu'on veut mettre en place ?

Une autre forme de participation est celle à la construction des habitations elles-mêmes. C'est probablement la moins discutable : le travail est effectivement réalisé par des maçons locaux, payés correctement, et formés par ce biais. Demeure la question de la fixation des salaires, apparemment décalés par rapport à ceux du marché, et la nature et valeur des compétences acquises : sont-elles transférables dans des chantiers extérieurs ? Permettent-elles vraiment aux ouvriers d'exercer un métier qualifié ? Les avis entendus sur cette question divergent.

L'exigence de participation complique le mode de fonctionnement du GRET: il est plus rapide qu'un expert vienne voir, diagnostiquer, décider et prescrire, que de lui demander de passer de nombreuses heures à rassembler, organiser, consulter, former des populations cible. Les compétences requises pour construire un avis pertinent, la moralité prêtée au "peuple", en opposition avec les appétits soupçonnés chez les autres acteurs, l'inexistence supposée de mécanismes de concertation, de contrôle, de sanction et de pouvoir, sont autant de domaines pris comme acquis et non explorés dans ces appels à la participation. Pour le programme *Twizé*, la participation, c'est aussi l'effacement progressif du GRET au bénéfice de la mutuelle de crédit, des comités de quartiers pour la gestion des problèmes, de bureaux d'études mauritaniens pour la validation des normes techniques et la maîtrise d'œuvre et de chef de chantiers mauritaniens.

La participation se formule donc pour une bonne part en termes de capacité des populations: *capacité à s'exprimer, à s'organiser, à se constituer en homologue*. Elle requiert un certain nombre de médiateurs. Dans la phase de démarrage du projet Habitat Africa, l'animateur joue ce rôle de médiateur entre les gens et les différents intervenants spécialisés. Dans certains cas, une fois les premières phases stabilisées, une ONG mauritanienne, *Tenmya*, issue à l'origine du GRET, joue ce rôle de médiation. D'autres intermédiaires remplissent également un rôle de médiation – et d'influence¹⁷¹: - entre le prescripteur ultime (la Banque mondiale, le commissariat) et les habitants pauvres - officiels ou officieux : les intermédiaires techniques - maîtres d'œuvre, topographes, architectes, bureaux d'étude, chefs de programme, traducteurs...- les intermédiaires financiers - organismes de micro-crédit, Bayt el mal, GRET – les intermédiaires fonciers, les intermédiaires sociaux - tels l'animateur, les chefs de quartier, patrons, comités, délégués.... Les médiateurs doivent être reconnus, acceptés. Cette reconnaissance devient partie intégrante de la participation. Elle contribue à la légitimité des intervenants auprès des habitants, et en tant que telle se présente donc comme une *action* de la part des bénéficiaires. C'est le contraire d'une imposition par le haut : les gens sont des clients, ils choisissent ou, s'ils ne choisissent pas, ils sont satisfaits des professionnels que le projet leur envoie.

Ces discours et pratiques de participation, somme toute assez standardisés aujourd'hui, ont des effets concrets dans la réalité, dès lors qu'ils débouchent sur la création suscitée d'associations, sur une concurrence entre celles prétendant à des financements, sur l'établissement de relations entre associations mauritaniennes et étrangères, sur des stratégies diverses autour de ce moyen d'accès aux ressources publiques et à l'aide. On ne peut que noter, cependant, la marginalisation d'institutions telles les municipalités, les syndicats, les organisations de base,

¹⁷¹ - Le nombre d'études disponibles, dont la bibliographie ne donne qu'un faible aperçu, témoigne de la capacité d'influence de ces intermédiaires, non seulement quant aux actions menées, mais quant aux catégories d'analyse, aux normes prévalentes, aux représentations, etc.

les coopératives et les associations professionnelles, au regard de ce mot d'ordre de participation. Les ONG enregistrées et reconnues comme telles, dans leur forme occidentale, représentées par leurs divers corps professionnels, sont jugées les plus dignes de participer à cette grande mobilisation.

Le travail de recherche baillé au PRUD se centre sur l'entre-deux. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'incantation à la participation peut facilement être considérée comme la volonté de créer un entre-deux qui soit sous contrôle - supposé vertueux, éclairé et bénéfique - des populations locales, communautés ou autres bénéficiaires. Sous cet angle, la participation comme garantie de durabilité relève aussi d'une croyance mythique, qui entretient avec les approches en termes de droit - et notamment des droits de propriété - des relations ambiguës: pourquoi, dans certains cas et certains domaines, la propriété privée ne constituerait-elle pas une garantie suffisante pour que les populations prennent en charge la durabilité qui leur convient? Et comment la participation peut-elle se substituer à l'Etat, les lois et règles, la contrainte, pour l'entretien d'un patrimoine commun, relevant du domaine public?

Etonnamment, le registre de la participation semble ne faire aucun écho chez nos interlocuteurs. Aucune revendication de participation, ni au titre de citoyen, ni de résident, ni de bénéficiaire... n'a été exprimée. Si « droit » il y a, c'est celui, moral, de recevoir, d'être reconnu comme méritant une aide, comme pauvre..., mais pas comme participant. De surcroît, il existe une contradiction flagrante entre, d'une part, le manque d'information et les représentations des habitants en terme de loterie, de chance, de manipulation, leur méfiance à l'égard des intermédiaires ; et, d'autre part, les prétentions affichées en termes de participation. En outre, ainsi qu'on y a fait allusion plus haut, l'enquête sur les perceptions de la pauvreté conduite par le PNUD (2001) montre le décalage entre les attentes exprimées et les objectifs des programmes de restructuration de quartiers périphériques. Pourtant, dans le cadre d'un discours sur la participation, la question de savoir si les priorités définies par les responsables des programmes de lutte contre la pauvreté et de restructuration urbaine rejoignent celles exprimées par « les pauvres » est importante à partir du moment où l'adhésion des populations est considérée une condition essentielle du succès et de l'impact des actions de développement.

Finalement, le jeu des justifications et des registres de légitimation ne sort pas d'un rapport de force relativement explicite et ressenti. Légitimation ne signifie pas mystification : l'ordre qui se maintient dans la ville et dans les représentations est façonné avant tout par la conscience des ressources mobilisables, des inégalités de positions, et par des stratégies.

IV. Les stratégies des acteurs

Comme nous l'avons vu, à partir de 1974, les opérations de déguerpissement - opérations initialement ponctuelles - deviennent progressivement la principale manifestation d'une politique urbaine appliquée à Nouakchott. Ces opérations d'éviction, associées à des campagnes d'attribution de parcelles, engendrent ce qui a parfois été décrit comme une véritable "folie foncière" (I. Diagana, 1993, p. 141). En effet, les stratégies de l'Etat visant à réguler et à juguler l'appropriation irrégulière du sol à la périphérie de la ville et à en limiter l'extension péri-urbaine, ne semblent que produire l'effet inverse de leurs objectifs. Elles accentuent les comportements individualistes de la part d'une population pour laquelle, comme le souligne justement I. Diagana (1993, p. 121), "le domaine public équivaut à 'un domaine qui n'appartient à personne'". La conquête du centre et la spéculation qui s'ensuit conduisent à un mouvement centrifuge au détriment des plus démunis. Les stratégies de l'Etat et des commerçants produisent ainsi peu à peu une ville-centre sans pauvres. D'où cette contradiction entre les intentions affichées d'une politique d'attributions et de logement et leurs registres de légitimation, d'une part ; et les processus discriminatoires à l'œuvre dans la conquête des parcelles de la capitale, de l'autre. C'est que le jeu du marché foncier, engendré par les programmes d'intervention urbaine, en vient à surdéterminer les stratégies et leurs effets.

IV.1. Quelle marge de manœuvre ?

Les discours, stratégies et moyens émanant des organisations internationales et/ou de l'Etat s'entrecroisent avec ceux mis en œuvre par différents groupes d'intérêts mauritaniens. Les stratégies affichées par les grands prescripteurs sont parfois utilisées, voire détournées par l'élite mauritanienne à son profit : on ne peut qu'avancer l'hypothèse d'une collusion d'intérêts au sein d'une élite politique et commerçante, qui participe à la définition de la politique urbaine. Les programmes servent aussi de ressources pour des rapports de force entre institutions mauritaniennes, en particulier la communauté urbaine de Nouakchott *versus* les mairies, surtout celles d'opposition, le commissariat *versus* la communauté urbaine et les mairies, l'ADU *versus* les autres intervenants etc. L'Etat semble jouer dans une marge étroite : satisfaire ses obligés et responsables, tout en gagnant de la légitimité par l'affichage de ses projets, et par les améliorations de conditions de vie et/ou de revenu qu'ils engendrent effectivement. Par les pauvres qui en profitent, l'accès au foncier est perçu comme un don du gouvernement, tout en étant aussi vu comme une obligation, mais qui ne fait quasiment pas l'objet de revendications. Tout se jouerait dans l'attente implicite. Les abus d'avoir ne seraient pas vus comme des abus de pouvoir. Les manifestations d'autoritarisme et de brutalité ne remettraient pas en cause la cohésion sociale, alors que les signes de bienveillance de l'Etat à l'égard des pauvres la renforceraient.

De fait, parmi les stratégies des habitants des quartiers périphériques, la résistance déclarée est celle que nous avons le moins rencontrée. La faiblesse de la résistance serait à mettre en relation avec le sentiment d'illégitimité des installés: dans les *gazra* récentes d'Arafat et de Toujounine, il était interdit aux gens de s'installer sur les routes. Il serait étonnant qu'ils protestent d'en être déguerpis. En revanche, puisque c'est l'Etat qui a installé les gens dans la *kebba* d'El Mina, il est considéré comme responsable, et des mesures de déguerpissement seraient ressenties comme illégitimes. La résistance ne constitue pas une des catégories de l'action commune, soit de par une réflexion rationnelle sur les rapports de force et les conséquences prévisibles d'une action radicale (répression, infiltration, intimidation, interdiction des associations, censure de la presse, ...); soit du fait d'une connaissance culturelle des moyens admis pour obtenir des faveurs, et donc un savoir sur les limites d'une telle

stratégie (les faveurs ne s'obtiennent pas par la résistance et la revendication, mais par un comportement compatible). La résistance cède le pas à d'autres attitudes et pratiques : attendre, mobiliser des ressources pour obtenir des sursis, des compensations, des faveurs, etc.

Les stratégies des habitants ne sont ni autonomes, ni univoques. Nos enquêtes montrent en effet qu'il n'existe pas une échelle unique de critères déterminant les stratégies liées au foncier et à l'habitat : les gens ne veulent, ne visent, pas tous la même chose, ils ont leurs préférences individuelles, subjectives. A tous, il est certain, la *kebba* répugne : sale, puante, insécure, entassée, tous ceux qui s'y trouvent veulent en sortir, et ceux qui y sont passés se congratulent d'avoir pu s'en extraire. Tous, également, ont comme rêve, ou comme horizon, la construction d'une maison en dur, sur une grande parcelle, clôturée et sécurisée, un bon emploi avec un bon revenu. Mais si certains ne semblent déployer que des stratégies à court terme, paraissant répondre à des besoins urgents, d'autres parviennent à prendre du recul pour mettre en oeuvre des stratégies à plus long terme, dans lesquelles l'élément de choix occupe une plus grande place ; voire de véritables stratégies d'accumulation.

On obtient ainsi deux profils-type de stratégies et de situations : d'une part, ceux qui ont un très petit patrimoine, et peu de ressources (manque de formation, de contacts, ou faible mobilité dans le cas des femmes...) et sont enfermés dans leur pauvreté et leur vulnérabilité, avec un risque de décapitalisation en cas d'accident de santé, et de mauvaises conditions de vie. Leur faisceau de possibilités – ou de capacités, si l'on adopte le cadre conceptuel forgé par Amartya Sen – est extrêmement réduit. Victimes d'expulsions successives, d'inondations, d'incendies, de rapatriements forcés liés aux événements sénégal-mauritaniens de 1989, la majorité des enquêtés a été obligée, faute de moyens, d'habiter dans un quartier non-régularisé, souvent ingrat et insalubre. De là, la plupart d'entre eux ont été "ballottés" de lieux en lieux, malgré leurs résistances et leurs démarches auprès des autorités. Les déguerpissements signifient pertes de biens, fracture du lien social et souvent perte de travail à cause de l'éloignement. Ces déplacements contraints et forcés ont donc entravé la sortie d'une précarité à chaque fois retrouvée -mais pas nécessairement aggravée. D'autre part, des familles dont l'accumulation progresse par accès au crédit (*twizé*, tontines...), par investissement dans l'outil de travail (charrette, matériau pour la couture ou la fabrication du couscous, fonds de commerce...), qui deviennent « propriétaires » de deux terrains, de plusieurs baraques, qui peuvent obliger des proches... et qui ont un choix. Certains ont bénéficié d'un capital de départ – capital financier, social, éducatif... – alors que d'autres doivent leur progression à « la chance » ou à leur ténacité.

Il demeure que les stratégies des populations enquêtées sont souvent marquées du sceau de la nécessité : se nourrir, se protéger, satisfaire des besoins essentiels, nécessaires, vitaux. L'analyse des représentations est à cet égard riche d'enseignement. Elles révèlent le déroulement de vies marquées par la contrainte (au lieu du choix), et par la nécessité (au lieu de la contingence). Nul désir d'embellissement de l'habitat, encore moins de décoration intérieure. Les "pauvres" n'ont bien souvent d'autre choix que celui de suivre des "stratégies contraintes" ou encore ce qu'il convient d'appeler des "stratégies de survie", voire des « stratégies dominées », selon l'expression de M. Gaboriau. Leurs choix sont guidés par des représentations des obligations des parties, qui fondent des attentes. Théoriquement, il leur est toujours possible de retourner en brousse ; de fait, le chemin vers la ville, bien que n'écartant pas toute mobilité, est pratiquement irréversible¹⁷².

¹⁷² - Certes, l'Etat organise des convois pour tous ceux qui souhaitent retourner dans leur région d'origine afin d'y cultiver lors de l'hivernage, mais cela ne saurait suffire tant il convient de tenir compte des obligations sociales de tout voyageur en Mauritanie : revenir chargé de présents.

IV.2. Occuper un terrain : arbitrages entre coût et sécurité

Lors de la première arrivée à Nouakchott, souvent, les familles se retrouvent *locataires* d'une chambre dans une *kebba*. Le marché de la location émerge du fait de la densification de l'occupation des terrains proches du centre ville : puisqu'il n'est quasiment plus possible de trouver des terrains vierges de toute revendication dans des zones à distance raisonnable du centre ville, il faut d'une façon ou d'une autre en acquérir la jouissance, sinon la « propriété ». La location est une stratégie intermédiaire entre l'installation dans une *kebba* misérable et l'achat d'une baraque avec acquisition de droit sur un terrain ; c'est un des moyens d'accession à la jouissance d'un terrain, une phase qui ne dure jamais longtemps, ou qu'on cherche à rendre aussi courte que possible : les loyers pèsent lourds dans les budgets familiaux, et sont considérés comme des déboursments à perte. En outre, en louant on n'est maître ni du terrain, ni de l'habitation : de façon paradoxale, ce « contrat » produit une situation perçue comme plus vulnérable, et moins valable, que le *squatt*, puisqu'elle n'engendre pas de « titre » d'occupation, ni donc d'accumulation de « droit ».

Dans le meilleur des cas, l'étape suivante est « l'achat » : « on trouve » une parcelle à acheter, par contact, hasard, proximité. On peut acheter la parcelle avec, ou sans sa baraque ; généralement, baraque et parcelle sont dissociées, puisque les baraques sont démontables et transportables : l'ancien propriétaire emporte la sienne, le nouveau arrive avec. Les prix de l'achat augmentent avec le temps dans des proportions impressionnantes : multiplication par douze en une dizaine d'années pour une parcelle de *gazra*, par exemple. C'est que le temps n'est pas linéaire : il est celui des programmes, des perspectives d'aboutissement de la cristallisation du droit au foncier.

D'autres moyens d'accéder à un terrain, hors l'achat, sont l'échange, le partage familial, ou les liens matrimoniaux : on troque pour arranger un voisin ou un autre prétendant, on achète une partie de la parcelle d'un parent, on profite, de façon transitoire, de celle de l'époux d'une fille ou d'une sœur. Fréquemment, on le voit, l'accession de fait par morcellement, ce qui est en contradiction avec les « règles » de la régularisation, qui s'élèvent contre une trop grande densification et souhaitent geler le nombre, et l'identité, des habitants une fois le cliché du quartier pris. En effet, tout résident devient un potentiel ayant droit, envers lequel l'autorité compétente a un « devoir » de recasement.

Notons que, si les locations se centrent dans les *kebba* et les quartiers très denses du 5^{ème} et du 6^{ème}, les transactions de partage ou d'achat se font essentiellement dans les *gazra* : il y existe un véritable marché foncier et les parcelles y sont encore suffisamment vastes pour y être partagées. Dans les *kebba*, en revanche, même si la situation demeure non régularisée et encore ouverte à tous les programmes, elle est stabilisée en terme de densité et d'occupation : il est peu envisageable de construire de nouvelles baraques dans les *kebba* saturées, et la demande foncière de personnes venues de l'extérieur y est moins forte, et ne parvient pas à déloger les résidents dans la même proportion.

Une fois un lieu satisfaisant trouvé et investi, un élément central des stratégies foncières consiste à *maintenir l'occupation du lieu*, pour affirmer un droit *de facto*, d'une part à l'égard des voisins et d'autres éventuels solliciteurs ou squatteurs, et d'autre part au cas où la chance arrivait, où la régularisation devenait effective. Cette stratégie pose problème aux ménages ou personnes qui « possèdent » plusieurs emplacements, ou pour ceux qui sont plutôt résidents ailleurs (retour en brousse, migration, déplacement de travail...), voire pour ceux qui, tout en « possédant » un ou plusieurs terrains dans une *kebba* ou dans une *gazra*, conservent une grande mobilité. Occupation ne signifie pas nécessairement que le titulaire originel lui-même doive y rester. L'emplacement peut être loué, mais à un risque réel : que le locataire devienne *de facto* l'occupant en titre, qu'il usurpe la préférence de son loueur. Dans ce monde de l'informel, la hiérarchie des « droits » est sans cesse menacée ; celui de « propriétaire » étant

lui-même contestable, il peut être remis en cause par celui de locataire. Un autre moyen pour occuper la parcelle sans y être physiquement est d'y caser des enfants, en qui l'on a confiance, ou qui bénéficieront de la régularisation en leur nom propre, sans détourner les stratégies familiales. Dans ce cas de figure également, toutefois, des trahisons peuvent survenir. Eventuellement, la baraque peut être laissée vide, à la surveillance des voisins, ce qui réclame alors que la circulation de l'information soit rapide et fiable, en cas de signes de la part des « autorités ». Alerté, le « propriétaire » retourne alors faire valoir son « droit ».

Mais le plus sûr, en l'absence de solutions fiables pour garder la main sur une parcelle qu'on ne peut occuper physiquement, est de la céder, plutôt que de risquer la perdre. Cette décision, qui signifie un abandon d'un « droit » potentiellement concrétisable en propriété, exprime une forme de conscience que, en l'absence de droit de propriété légal et donc protégé, toute occupation peut entériner une prétention tout aussi légitime que la première : un tien vaut mieux de deux tu l'auras, pourrait-on dire ici. Souvent, la parcelle est cédée, toute ou en partie à un parent, avec la rétention de plusieurs types d'avantages, éventuellement contrebalancés par un prix de cession relativement faible : le bénéfice moral d'avoir donné un coup de main à un membre de sa famille mais aussi la préservation d'un droit moral d'usage (venir loger quelque temps chez les nouveaux occupants), en vertu de leur lien de parenté et de la relation d'obligation engendrée par le service rendu. Ou bien, dans le cas d'une cession partielle, le « propriétaire » initial choisit un parent qu'il pense pouvoir contrôler, l'installe sur une partie de la parcelle, sur laquelle il érige une baraque, et le rend gardien de son « droit », en plus de nouveau détenteur d'un « droit » lui-même. Dans ce cas, les deux parties deviennent inextricablement liées, puisque la régularisation n'admet pas le partage des parcelles ; au pire, l'un des deux prétendants devra se retirer. De fait donc, la parenté peut constituer un obstacle à la pleine jouissance d'un bien acquis, et être vécue par les acquéreurs comme une forme de servitude sur le bien. Certains de nos interlocuteurs, confrontés à cette situation, ont préféré partir ailleurs encore, dès qu'ils en ont eu l'opportunité, par la location, un nouvel achat, voire l'investissement d'une parcelle vide et non réclamée.

Les stratégies traduisent ainsi un arbitrage entre les coûts et la sécurité. La sécurité recouvre, on l'a vu, divers registres de sens. Sécurité physique tout d'abord quand les habitants des *kebba* se plaignent de vols, d'agressions – voire de viols – d'incendies – apparemment fréquents, les baraques étant en bois et l'éclairage à la bougie –, de difficultés d'évacuation pour les malades ou d'accès pour les pompiers, d'inondations, des moustiques. La sécurité de tenure n'est quasiment pas considérée comme menacée par les autorités, bien qu'elle le soit objectivement : le risque d'être tout bonnement évacué n'est pas mentionné dans les entretiens, sauf dans le cas des tracés de voies et places publiques. En revanche, le risque foncier peut se concrétiser par la venue d'une personne qui réclame la parcelle sur laquelle on vient de s'installer. Les litiges sur la « propriété », l'occupation d'un terrain ou d'une maison sont apparemment assez fréquents, du fait que les titres ne sont jamais totalement officiels, et demeurent donc contestables et soumis aux rapports de force. Les nouveaux arrivants y sont le plus exposés, surtout dans la *gazra* où des « droits » se cristallisent avec le temps. Très tôt (1984), la *gazra* était déjà totalement, ou presque, revendiquée par des occupants « premiers arrivés ». Une femme nous a raconté comment sa famille avait été délogée à plusieurs reprises, par quelqu'un qui arrivait en prétendant que le lopin qu'ils occupaient était le sien. Puis, finalement, un homme est venu, a prétendu la même chose, mais a offert de négocier. « *Comme on était faibles, nous avons établi un consensus qu'il allait nous vendre la gazra à un prix symbolique que nous allions verser plus tard* ». Dans cette histoire, nul ne sait sur quoi reposait la revendication, ni donc à quel point le prix était justifié ou « cadeau ». Mais on ne peut s'empêcher de penser que le droit réclamé pouvait ne pas s'appuyer sur grand chose de juridique, mais plutôt sur l'évaluation du rapport de force, comme le souligne cette femme.

C'est en vertu de ce risque de contestation, de cette insécurité, que les nouveaux occupants préfèrent parfois acheter un droit que de s'exposer à un conflit par une occupation incertaine.

Un dérivé du risque foncier est la mésentente avec les voisins : selon les convictions exprimées, elle condamnerait à l'échec toute tentative de régularisation. La bonne entente avec les voisins est incorporée dans les stratégies, et mise en avant dans les entretiens. Y parvenir se réalise par l'entraide et la solidarité – donner des plats à une famille pauvre, surveiller des enfants laissés seuls par des parents absents, partager l'information sur d'éventuels programmes... - tout comme par la conciliation et la discrétion. L'entente avec les voisins comprend certes une composante « idéale » : se présenter comme porteur de paix, créateur d'harmonie, est supposé engendrer un bénéfice moral et social. Mais cette entente est investie d'autres vertus : elle est source de légitimité de l'occupation, voire source de droit. L'harmonie avec les voisins est un signe que la place est bonne, non contestée, légitime. Le fait qu'il n'existe pas de conflit « de droit » avec les voisins protège la parcelle des revendications concurrentes les plus immédiates, et la rend donc plus susceptible d'être reconnue comme permanente, plus apte d'être attribuée à son occupant. Certains résidents préfèrent louer une chambre ou acheter que de prendre le risque d'une « mauvaise entente », voire de situation litigieuses, avec leurs voisins. Dans le pire des cas, si un voisin vient contester le droit d'un nouvel arrivé à se poser sur une parcelle, parce que lui-même, ou quelqu'un de sa connaissance, y a un droit, il ne reste qu'à décamper. Formalisée, l'entente avec les voisins peut devenir un précieux sésame : plusieurs habitants de la *gazra* d'Arafat nous ont affirmé que, s'ils parvenaient à proposer aux autorités un parcellaire, un plan collectif de distribution regroupant dix ou cent familles, selon les versions, il serait automatiquement agréé. Nous n'avons rencontré personne ayant bénéficié de ce genre de procédure, dont la légitimité a été niée de façon railleuse par la CUN.

IV.3. Stratégies résidentielles et mobilité de travail

L'habitat, plus qu'un but en soi, devient nécessaire à certains moments des stratégies familiales. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ces dernières ne sont pas généralement ciblées avant tout par rapport à un projet de régularisation foncière ou même d'acquisition de parcelles, mais visent avant tout la survie économique d'un groupe familial, quelles qu'en soient les dimensions pertinentes à un moment donné. Elles tentent aussi de donner de meilleures chances à la génération des enfants, appelés à vivre en ville sans les formes « traditionnelles » de capital, notamment celui du bétail, de la terre agricole et de la cohésion du groupe. Donner de meilleures chances aux enfants, c'est aussi assurer les vieux jours de leurs parents. Les stratégies, illustrées ou expliquées dans les entretiens, se construisent autour d'opportunités de travail, d'occasions procurées par des proches, d'obligations familiales... Elles tiennent compte de la proximité du lieu de travail ou d'un lieu où du travail pourrait être trouvé et un revenu obtenu (marché, port), en relation avec le coût des transports ; de la qualité du voisinage, de la gestion de la dépendance, de la distance et de la proximité avec des parents, selon les besoins et les intrusions. Enfin, une notion de sécurité est associée à la ville : pour certains habitants, Nouakchott est considérée comme un refuge. La ville serait aussi le seul lieu de l'anonymat. Elle peut être selon les cas, lieu de la perte de lien social, mais aussi celui d'une désaffiliation recherchée.

Ces stratégies se traduisent par des trajectoires physiques et géographiques étonnantes, tant elles démontrent une forte mobilité de résidence, de mariage et de travail, au point où cette mobilité peut entrer en contradiction avec la recherche de régularisation foncière. Cette affirmation doit toutefois être affinée : les hommes de notre échantillonnage sont beaucoup plus mobiles, comme individus, que les femmes, et les stratégies de ces dernières – ou pour le moins la manière de les dire - sont nettement plus centrées sur l'habitat que celles des hommes.

Les hommes sont mobiles, ils cherchent du travail : s'engager comme marin sur le port de Nouadhibou, ouvrir un restaurant à Dakar... Ils assument des fonctions familiales : retourner en brousse s'occuper d'une vieille mère, rejoindre un oncle dans une autre ville pour l'aider dans ses affaires... A chaque endroit, ils bénéficient d'un accueil temporaire, organisent un habitat plus ou moins stable, prennent femme si le séjour est appelé à durer. Souvent, ils repartent, laissant généralement sur place leur épouse locale avec les enfants issus de ce mariage. Pour les hommes, la mobilité constitue une des ressources mobilisées pour se rapprocher, voire atteindre, un objectif, pour mettre en oeuvre des stratégies économiques et sociales. L'instabilité résidentielle peut être liée à un choix, lorsque les recasés vendent ou louent leur parcelle pour aller s'installer ailleurs, ou dans le cas de stratégies spéculatives ou qui tentent de maximiser les chances, les droits et les gains, par l'occupation successive ou simultanée de plusieurs parcelles. Elle est plutôt explicable par un manque de choix lorsque la pauvreté, et l'absence de ressources mobilisables pour la survie ou l'emploi conduisent un homme à migrer ; ou encore lorsqu'elle est induite par la précarité résidentielle, par l'inconfort des solutions du moment – vols, moustiques, éloignement... - ou par un déguerpissement forcé.

Il faut donc se garder de voir les trajectoires comme un simple trajet de la brousse à la ville. Au contraire, elles sont composées de multiples segments, de déplacements de membres de la famille, qui prolongent, dans un premier temps, les pratiques nomades¹⁷³. Installer sa famille dans un bourg ou une ville pendant que les hommes pratiquent des formes de mobilité constitue une étape intermédiaire relativement courante des processus de sédentarisation et d'urbanisation des sociétés nomades. La mobilité se nourrit aussi des configurations familiales qu'elle produit : les familles sont éclatées entre plusieurs régions, voire plusieurs pays (notamment le Sénégal), et ces parents éparpillés représentent autant de points d'ancrage provisoires possibles au gré des recherches d'emploi. Cet éparpillement peut en outre requérir de la présence, auprès de parents âgés, par exemple. Beaucoup d'hommes vivent ainsi entre plusieurs foyers – épouse, mère, frère, sœur...

Finalement, la mobilité est corrélée à une grande instabilité des mariages, qui la rend possible mais aussi en résulte. La famille conjugale n'apparaît pas comme une unité sociale solide et protectrice. En effet, le divorce est très fréquent en Mauritanie, surtout parmi les Maures. Les hommes parlent de « polygamie successive ». Les femmes, surtout pauvres, la subissent souvent. L'une d'entre elles nous dit : « *les femmes sont considérées comme des objets qui n'ont pas de droit. L'homme se marie comme il veut et divorce comme il veut* ».

IV.4. Des femmes en situation de grande vulnérabilité

Les trajectoires des femmes sont plus stables, moins marquées par la mobilité : elles sont venues en une ou plusieurs fois de la brousse, elles peuvent encore se déplacer d'un quartier à un autre, mais elles ont généralement comme projet principal de sécuriser leur habitat là où il se trouve, d'en améliorer les conditions (localisation, aménagement, construction...) et de procurer à leurs enfants des atouts pour gagner leur vie plus tard et se loger décentement. Les quartiers périphériques comptent un peu plus d'un tiers de ménages dirigés par des femmes¹⁷⁴.

¹⁷³ - On peut en effet avancer une interrogation sur le lien qui existe entre une " culture " nomade et l'apparent détachement manifesté à l'égard de l'enracinement et la sécurité sédentaire et propriétaire et formuler des hypothèses en termes de transition d'un mode de sécurité à un autre : le groupe, tribal, nomade, soudé et solidaire, d'un côté, et l'individu, propriétaire et sédentaire, s'adressant à l'Etat, et bénéficiaire de projet (faute d'être encore réellement détenteur de droits), de l'autre. Mais, pour ne pas tomber dans une vision culturaliste, ces réflexions devraient être étayées par des observations et analyses anthropologiques sérieuses, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire ici. Leur validité, en tant qu'hypothèse, ne s'estompe pas pour autant.

¹⁷⁴ - Les milieux pauvres sont donc plus touchés que les autres: la proportion des femmes chef de ménage se situe entre un cinquième et un quart du total de la population mauritanienne Elle est plus importante dans le milieu urbain (23.1% à Nouakchott et 21.5% dans les autres villes) que dans le milieu rural (MAED et alii 2001).

Ces femmes sont divorcées, veuves ou co-épouse d'un mari absent, en voyage ou en migration. Il est difficile d'affirmer que les mécanismes de solidarité – qui font qu'une femme divorcée ou veuve soit de nouveau accueillie par la famille de son père – fonctionnent moins bien parmi les pauvres que chez les autres, s'ils ont été plus affectés là qu'ailleurs par l'urbanisation, l'acculturation et le délitement de la base économique des groupes. Mais il est certain que les conditions de vie de ces femmes chefs de famille sont fort éloignées de la jouissance de la liberté dont elles seraient les heureuses bénéficiaires : le discours courant attribue en effet à la libération des femmes maures le fort taux de divorce qui règne dans leur société.

La survie de ces femmes pauvres est très difficile dans des environnements à maint égards précaires, et où elles sont victimes d'agressions, ont du mal à surveiller leurs enfants et n'ont aucune ressource pour les soigner. Quel que soit le nombre d'enfants des femmes divorcées, elles ne reçoivent pas de pension : en effet, dès lors qu'il lui laisse les enfants – au lieu de les lui retirer pour les placer chez sa propre mère – l'ex-mari se sent quitte de ses devoirs à l'égard et de son ex-épouse, et de ses enfants de ce lit. Les femmes divorcées craignent que, si elle se plaignent au tribunal pour réclamer une pension, les enfants ne leur soient retirés¹⁷⁵. Ajoutons que leurs moyens de gagner de l'argent sont réduits : le peu d'emplois salariés ouverts aux femmes à Nouakchott ne concerne pas celles-ci, sans qualification « modernes ». Leurs activités principales sont la couture et la teinture de tissus et de voiles¹⁷⁶, la revente de légumes sur les marchés, la fabrication de couscous ou de plats pour les mariages. Les ménages dirigés par les femmes sont donc, ici comme ailleurs, plus pauvres que les autres, plus précaires, plus vulnérables, et c'est ce qui peut expliquer que, dans les entretiens, elles expriment plus souvent que les hommes un souci de stabilité, de sécurité résidentielle pour leurs enfants. Les femmes accordent une grande importance au voisinage : plus vulnérables, elles ont davantage besoin de la sécurité d'un environnement humain bienveillant ; plus démunies, il leur est vital, parfois, de se voir apporter des plats par des voisins charitables ; encombrées d'enfants, elles ont besoin de relais pour les surveiller.

Dans un contexte où l'accès à la terre est fortement marchandisé, et où la régularisation de l'occupation du sol est, de façon croissante, liée à la construction d'un logement, ces femmes chef de famille et pauvres sont désavantagées. *De facto*, les conditions formelles de régularisation engendrent des barrières à l'entrée qui excluent les plus pauvres. Le programme *Twizé*¹⁷⁷ est à cet égard exemplaire, puisqu'il crée une nouvelle contrainte : il ne s'agit plus seulement d'ériger une quelconque baraque ou un abri sur le terrain pour obtenir un droit de propriété, mais de prouver sa capacité à rembourser, d'entrer dans un projet de crédit et un engagement de remboursements réguliers, de maintenir sa crédibilité auprès des voisins, solidaires du crédit. La plupart des femmes que nous avons rencontrées déploient néanmoins des stratégies souvent efficaces : elles s'organisent en tontine, seul moyen d'accès à un petit capital investissable dans un logement ou une activité lucrative. Elles gèrent en micro-entreprise le travail de leurs enfants, ou s'associent avec d'autres femmes. Elles assument des fonctions associatives pour l'accès aux équipements et pour le développement des services de base. Elles essaient généralement de mettre la baraque et la parcelle à leur nom, pour protéger leur foyer. A Ryadh, 209 des 328 attributions (soit les deux-tiers) ont été faites au nom de femmes chefs de ménages (seules ou mariées à un époux absent ; CDHLPI 2003).

IV.5. Le foncier comme capital

¹⁷⁵ - Les enfants, en effet, appartiennent au lignage de leur père biologique. Il peut donc considérer qu'il fait une concession à son ex-épouse en les lui laissant. Le code personnel de la famille, qui pour la première fois en Mauritanie prévoit le versement d'une pension aux enfants par leur père, a été discuté en 2003 seulement.

¹⁷⁶ Les tissus doivent être cousus pour être teints, selon des techniques de réserve.

¹⁷⁷ - Qui ne diffère pas en cela des dispositifs classiques de micro-finances.

Les parcelles attribuées changent souvent de mains après l'attribution. Cette situation, perçue comme un problème par les initiateurs des programmes – problème qui ne débouche toutefois pas sur une remise en cause de la conception des programmes – n'est pas nouvelle. Déjà, au sujet des toutes premières attributions, Olivier d'Hont montre que, au cours des deux années qui ont suivi la distribution en 1974 de 7 500 parcelles gratuites et réputées incessibles, 80% des attributaires avaient cédé leur parcelle et une bonne partie d'entre eux s'était regroupée dans des nouvelles *kebba* situées à la périphérie de ces deux nouvelles zones attribuées (d'Hont 1985, p. 162-165).

Depuis trente ans, l'extension des quartiers périphériques se nourrit non seulement de broussards fraîchement arrivés et de nouveaux spéculateurs, mais aussi de recasés ayant transformé leur parcelle en avoir monétaire. Et c'est bien là que se situe le problème perçu par les prescripteurs (Banque mondiale en tête) : *un problème de gestion de la ville*, d'une part, puisque l'accumulation par les uns de terrains achetés à leurs allocataires alimente une extension sans fin des zones « illégales » du fait de la réinstallation des autres ; mais aussi *un problème moral*, puisque des programmes affichés – et financés – au bénéfice des pauvres sont détournés au profit de la spéculation, alors que les pauvres se trouvent incessamment rejetés dans des zones marginales et infra-urbaines. Dans la formulation du problème, il n'est pas très clair si les pauvres sont plutôt coupables – sur le mode : ils vivent au jour le jour, sans travailler, survivent de petits trafics, font feu de tout bois, ils cèdent aux sirènes de l'enrichissement facile – ou plutôt victimes – sur le mode : ils ne comprennent pas ce qui est bien pour eux, ils manquent de rationalité, de plus riches exploitent leur besoin de liquidité et leur vulnérabilité et les délestent abusivement du droit de propriété qui leur a été attribué, il faut faire leur bien malgré eux.

En outre, dans les divers rapports commandités par la Banque mondiale pour le compte du gouvernement mauritanien pour préparer le PDU de Nouakchott, le nombre de parcelles "immobilisées" - c'est-à-dire attribuées et non mises en valeur - est évalué à 50 000, alors qu'une ordonnance stipule que les attributaires sont déchus de leurs droits si le terrain n'est pas mis en valeur dans les cinq ans. Cette ordonnance n'a jamais été appliquée à la lettre, bien que nous ayons rencontré des personnes menacées d'expulsion. Il demeure que ce « gel » de terrains compromet les objectifs proclamés des programmes, qui sont de fournir des logements aux résidents des zones périphériques. Ici aussi, deux interprétations et formulations du « problème » cohabitent : selon la première, la plus répandue, les attributaires n'ont pas tous l'intention de construire un logement, ils profitent simplement de l'effet d'aubaine et considèrent la terre qui leur est distribuée comme un capital. Plus récemment, une certaine dose de conscience se fait jour, que de nombreuses familles se trouvent dans l'incapacité matérielle de construire dans le délai de 5 ans imparti par le cahier des charges, et préfèrent vendre leur lot avant de s'en faire expulser. Le soupçon demeure – « tout le monde triche, y compris les pauvres » - malgré la multiplication d'études montrant l'état de profond dénuement d'une grosse partie de la population des quartiers périphériques. La difficulté à définir un problème, et à prendre position sur la question de la spéculation provient notamment de l'hétérogénéité des situations et des comportements.

Tous ceux qui tentent de profiter du hiatus entre « prix social » et prix de marché ne le font pas par un calcul cynique, trop vite qualifié de spéculation. Certes, le gain est alléchant : en 2002-2004, les informations que nous avons recueillies montrent que la plus value réalisée sur un terrain de recasement peut être énorme, puisque le prix de vente peut dépasser dix fois le montant du droit d'attribution initial. Bien évidemment, la possession d'un bien monnayable (en l'occurrence le lot, comme ce fut le bétail pour les éleveurs) suscite des stratégies d'utilisation de ce capital comme une ressource. D'où les tentatives de se faire enregistrer comme plusieurs ménages, pour obtenir l'attribution de plusieurs parcelles, de louer son terrain ou de le vendre, rapidement après l'attribution temporaire, soit pour aller habiter sur

une autre parcelle qu'on « tient » ailleurs, soit pour aller en chercher une, recommençant ainsi le processus, et accroissant à la fois son « patrimoine » foncier et son capital en argent. Les exemples abondent de stratégies de maximisation des bénéfices tirés de ces programmes, y compris de la part de familles pauvres. Mais ces réactions, qui sont le propre de l'urbain, doivent-elles être qualifiées de spéculation, et condamnées pour les uns quand elles sont tolérées pour les autres ? Faut-il nécessairement considérer les pauvres comme des victimes ou comme des trafiquants ?

Le prix de vente effectivement perçu dépend de bien d'autres compétences que de la simple possession d'un terrain : de rapports de force, de valorisation, voire de manipulations de l'information, de l'urgence du besoin ressenti, etc. Les plus vulnérables, même investis dans des stratégies, ne parviennent généralement pas à réaliser la plus value maximum théorique. Ceci est d'autant plus vrai que la liquidation des lots, lorsqu'elle s'effectue dans des conditions d'urgence ou de forte inégalités des rapports de force, devient aisément défavorable pour le vendeur, en position de faiblesse. De fait, les recasés sont pour beaucoup d'anciens habitants des *kebba*, pauvres et peu investis dans des stratégies d'accumulation par la spéculation, comme le sont nombre d'habitants des *gazra*. Pour autant, comme tout un chacun, ils peuvent vendre le lot qui leur a été attribué « juste » parce qu'ils ne sont pas satisfaits du terrain qu'on leur a alloué ou sur lequel ils ont échoué ou, en d'autres termes, parce que le recasement à cet endroit-là ne représente pas une solution effective à leurs problèmes de logement, une alternative avantageuse. Le recasement, qui répond à de multiples critères et objectifs, ne semble pas en effet systématiquement combler les vœux de ses bénéficiaires, ou du moins pas sous la forme prévue par les programmes. Pour beaucoup, la découverte de leur lieu de recasement est une surprise : ils en évaluent vite les inconvénients en termes de distance du lieu de travail, d'isolement, et préfèrent retourner à une situation de précarité foncière, qui leur permettra mieux de faire face aux autres nécessités de leur existence¹⁷⁸.

Les femmes sont moins à même de faire le choix de repartir après un recasement. C'est la raison pour laquelle, selon un des animateurs des projets de recasement, les femmes seraient sur-représentées parmi les résidents demeurés à Dar el Beïda et dans des quartiers du même type, très éloignés du centre ville : moins capables de réaliser des stratégies d'accumulation et de mobilité, plus soucieuses de sécurité, moins susceptibles de devoir se rendre en ville tous les jours pour travailler, elles restent là où on les a casées. Une enquête menée à Ryadh-sud pour la mise en oeuvre du projet *Twiza-Raja* amplifie considérablement ce constat : 70% des 453 ménages y résidant au moment de l'enquête (2003) sont dirigés par des femmes : les deux tiers de ces chefs de famille sont divorcées, célibataires ou veuves, le reste mariées à un homme absent (CDHLCPI 2003).

Deux logiques cohabitent ainsi, voire s'opposent : d'une part, celle des bailleurs et des ONG qui souhaitent installer, stabiliser, les pauvres, qui jouent le jeu de la constitution d'un capital foncier et immobilier fixe, ce qui revient à assigner les pauvres par la contrainte à jouir de la valeur d'usage de leur attribution et à interdire les transactions pour qu'ils n'en réalisent pas la valeur d'échange. Et, d'autre part, celle des bénéficiaires, démunis de valeur d'échange dans une économie de marché – et peu susceptibles d'en obtenir par la vente de leur force de travail –, qui considèrent qu'ils peuvent plus facilement remplacer leur lieu d'installation que le capital qu'il représente, et que l'acquisition de ce capital n'est qu'un moment dans leur trajectoire, inscrite dans la mobilité résidentielle et dans la gestion de leurs priorités et de leurs ressources. Beaucoup se retrouvent souvent pour la première fois de leur vie en possession d'une somme importante, ce qui ne les rend pas automatiquement capable de mettre en oeuvre des stratégies personnelles d'accumulation, mais risque de les soumettre plus nettement aux

¹⁷⁸ - Il est difficile de dire quelle proportion des recasés de Dar el Beïda a ainsi quitté les lieux, mais d'anciens voisins nous ont parlé des cas qu'ils connaissaient, et nous avons pu rencontrer de ces familles dans leur nouveau quartier d'habitation.

sollicitations familiales. Leur attribution foncière représente une réserve de valeur réalisable en cas de besoin - un parent venu de brousse pour se faire soigner, l'hospitalisation d'un enfant, la perte d'un capital durable à la suite d'un vol ou d'un incendie- , ce qui est le propre d'un patrimoine.

La recherche de rente, en revanche, est bien présente dans la constitution d'un véritable marché à terme autour des projets de régularisation. Elle est le fait de membres de la couche moyenne et supérieure (y compris commerçants, employés des institutions étatiques, notables...), dont certains se sont constitué un patrimoine immobilier en jouant de leurs relations pour se faire attribuer des lots, en occupant un terrain dont ils savaient qu'il allait être régularisé, et/ou en rachetant à très bas prix des titres à des pauvres bénéficiaires d'un programme. Pour l'un de nos interlocuteurs, *"le riche n'a pas besoin de s'installer sur un terrain vierge ('faire gazra'), il n'a qu'à attendre que le pauvre vende, soit parce qu'il a occupé plusieurs parcelles, soit parce qu'il est trop pauvre pour préserver son patrimoine"*. Un autre estime que *"les pauvres sont une couverture pour toutes ces manipulations ; la lutte contre la pauvreté permet de créer des statuts particuliers pour le foncier urbain"*. Souvent, lorsque la régularisation survient, le lot de terre est déjà passé entre plusieurs mains, et son prix de marché a largement dépassé celui, quasiment symbolique, demandé par le gouvernement : il est donc devenu trop cher pour les pauvres. En effet, lors des déplacements de familles, les recasés se retrouvent parfois installés sur des parcelles qui ont déjà été achetées et vendues plusieurs fois, et pour lesquelles ils devraient acquitter un prix – officieux mais « de marché » - sans commune mesure avec celui que leur réclame l'Etat. La constitution parallèle d'un marché leur interdit donc l'accès à un droit octroyé par les autorités publiques.

L'économie spéculative qui se constitue autour de l'appropriation du foncier ou de la création de plus value foncière par la transformation d'un bien *a priori* non marchand en bien marchand, implique une grande pluralité de chercheurs de rente. Outre les spéculateurs, qui profitent directement de la rente foncière, un certain nombre d'intercesseurs prélèvent leur part. Des responsables impliqués dans l'allocation des terrains en profitent pour se servir ainsi que leurs alliés ; ils en tirent de substantiels profits¹⁷⁹ et peuvent ainsi conforter et étendre leur propre réseau de clientèle. Des courtiers – souvent des courtières – exigent une rétribution sur les prix de cession. En outre, l'offre importante de fonds dont les règles de distribution et d'allocation ne sont pas fermement établies, suscite des stratégies de captation de la part d'acteurs qui se posent comme interface - ou entre-deux - entre le système socio-politico-économique local et le système international de lutte contre la pauvreté¹⁸⁰ : professionnels de l'urbain – topographes, bureaux d'études, ingénieurs, sociologues, archetextes... – , dont le nombre est en pleine expansion, professionnels de la participation communautaire et de la médiation – membres d'associations intermédiaires, traducteurs, enquêteurs, animateurs... .

Acteurs et stratégies représentent donc une nébuleuse hétérogène, mouvante, qui échappe, pour beaucoup, aux qualificatifs simples. Ce qui est désigné comme de la *spéculation* n'est pas un accident ; elle est inscrite dans la nature même de ces espaces de transition - en marge de la ville constituée, la croissance de la ville accroît leur valeur foncière - et dans la nature des intérêts, stratégies et rapports de force qui s'y jouent. Les processus de lotissement, de viabilisation, d'attribution et les projets de construction immobilière font partie intégrante de cette dynamique. Les tentatives que font les nomades d'hier, urbains d'aujourd'hui, pour se saisir des opportunités engendrées par cette nouvelle économie de la terre est un signe de leurs compétences et de leurs capacités d'intégration dans ce nouveau milieu : ils en ont compris la

¹⁷⁹ - L'un d'eux réclame une parcelle sur les quatre qu'il avait réussi à faire attribuer à une famille (cf. O. D'Hont, 1985, p. 176).

¹⁸⁰ - En témoigne notamment la concurrence entre organismes et associations pour se greffer sur les programmes et projets, et la multiplication des études et production de données, largement sous-utilisées, qui justifie la professionnalisation de bureaux d'études et autres conseils.

règle du jeu, et ils se comportent comme les propriétaires qu'il était souhaité qu'ils deviennent, et non comme des assistés pleins de gratitude.

Parce que ces comportements sont perçus comme des problèmes par les prescripteurs, ces derniers tentent d'y mettre fin. Un train de mesures concerne l'identification des familles sélectionnées comme bénéficiaires par des photos collectives prises devant la baraque. La Banque mondiale a également promu la décision qu'aucun titre temporaire ne sera désormais donné aux bénéficiaires des projets de la Kebbat el Mina, même pas un numéro d'enregistrement, afin d'empêcher les trafics. Une autre solution suggérée par la Banque mondiale pour contrer la revente des titres est de faire acquérir la parcelle par les familles bénéficiaires à un tarif proche du prix de marché – à supposer qu'il préexiste à l'attribution -, grâce à un programme de micro-crédit subventionné par le Commissariat, afin que la plus value réalisée par une vente éventuelle soit faible ou nulle. Ceci installerait une profonde inégalité entre les bénéficiaires *par faveur*, et ceux qui ont, par leur pauvreté, « acquis » le droit de bénéficier d'un programme. Le gouvernement résiste d'ailleurs à cette mesure, affichant qu'il est immoral de faire payer des pauvres. On peut imaginer que, dans le cas où le prix d'achat des parcelles serait ainsi élevé, même avec un programme de crédit bon marché et un soutien du commissariat pour le recouvrement des créances, les défauts de paiement seraient plus nombreux encore, et qu'un nombre non négligeable de bénéficiaires initiaux verraient leur attribution déchoir sans même qu'ils puissent en tirer quelque revenu. *De facto*, une ultime alternative est, comme dans le cas de Dar el Beïda, d'installer les gens si loin de tout équipement (route, marché, services...) qu'il n'existe pas encore de marché spéculatif sur le foncier et que les habitants se trouvent, pour le moment, assignés à résidence dans des quartiers désignés et interdits de mobilité résidentielle dans la ville, enfermés dans la valeur d'usage de leur lot.

Les pauvres d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux d'hier : ce sont plus probablement ceux qui n'ont pas eu de « chance », ou de ressources, pour transformer leur arrivée en ville en un nouveau départ. Les mesures réglementaires sont impuissantes à s'opposer au jeu du marché et à freiner leur expulsion vers des quartiers toujours plus éloignés. Les conditions de production de la plus value foncière et de sa réalisation constituent une variable fondamentale des effets sociaux des programmes d'intervention sur l'urbain, qui dévient des objectifs initialement affichés. Si, dans un premier temps le jeu des achats, des détournements et des ventes produit de l'hétérogénéité, le quartier stabilisé et constitué acquiert finalement une identité socio-économique, tant par éviction des sujets trop démunis, que par mobilité dans les trajectoires.

IV.6. Lecture socio-ethnique des effets des stratégies : renforcement de la fragmentation sociale

Ces transactions, politiques, programmes, mesures, toutes ces interventions sur l'urbain et le foncier, n'interviennent pas dans un espace structuré uniquement autour des catégories de « pauvres » et de « riches ». Bien au contraire, elles sont enchâssées, et jouent un rôle, dans une structuration sociale crispée autour d'enjeux ethniques.

Contrairement au processus de constitution des *kebba* au début des années 1970 (dont le peuplement est le fait de familles de *hrâtin* et de *bidân*, et ce jusque vers la fin des années 1980), les *gazra* sont le résultat de stratégies de familles presque exclusivement *bidân*. Si les *kebba* connaissent, dans les années 1980, une unité ethnique (les Maures - *bidân* et *hrâtin* -, nettement majoritaires, forment 88 % de la population totale de la *kebba* ; les *halpulaaren* constituent le reste, soit 12 %), ces quartiers irréguliers sont en même temps caractérisés par une très nette diversité statutaire ; au sein de la population maure, O. D'Hont (1985, p. 90) dénombre en effet 55 % de *bidân* et 35 % de *hrâtin*.

Depuis la fin des années 1980, les quartiers de Nouakchott connaissent une sorte de “spécialisation” ethnique : par exemple, le 5^{ème} est en 2001 habité très majoritairement par des *halpulaaren*, *soninké* et *wolof*; les Kebbat Mendès et Marbat sont habitées presque exclusivement par des *hrâtin*. Il en va de même pour les *gazra*. Des estimations personnelles¹⁸¹ permettent d’avancer des chiffres de 80 à 90 % de *hrâtin* dans les *kebba* (contre 35 % en 1985, d’après O. D’Hont) et, inversement, la même proportion de *bidân* dans les *gazra* (Gazra d’Arafat). Ces familles *bidân*, appauvries, investissent quant à elles une *gazra* pour répondre d’une part à leur volonté de décohabitation et, d’autre part, à des aspirations à la propriété lorsque les familles sont locataires dans un quartier régulier.

Multiples sont les ressorts des stratégies de décohabitation des familles *bidân* qui alimentent les *gazra* : décohabitation socio-économique : envers les familles aisées auprès desquelles elles vivaient depuis leur arrivée à Nouakchott ; décohabitation statutaire et identitaire : envers les *hrâtin* lorsque les familles résidaient en *kebba*, quand les *hrâtin* y deviennent majoritaires. Ce dernier élément contribue, dans les *kebba*, à renforcer la proportion de *hrâtin*, population jugée “*turbulente et à problème*” – si l’on en croit divers propos, empreints d’un certain racisme, tenus par des *bidân* souhaitant quitter ces quartiers. Un mécanisme parallèle s’observe dans les *gazra* : le fait que les familles à l’origine des pratiques de *gazra* sont généralement *bidân* (pour des raisons liées tant à une certaine conception de l’espace, à des stratégies d’accaparement du foncier, qu’à leurs positions sociales, plus élevées), explique que ces quartiers se sont par la suite massivement peuplés de familles *bidân*, pour des raisons essentiellement identitaires (solidarité et liens de parenté).

C’est que, dans leur constitution comme dans leur mécanisme d’extension, les *gazra* sont-elles des quartiers irréguliers avant tout issus des stratégies foncières d’accaparement des familles *bidân*. En effet, à l’origine, les *gazra* se développent à la périphérie de la ville, sur des terres non mises en valeur, dans le cadre du mouvement spéculatif des années 1970. Ces familles aisées, de grands commerçants, hauts fonctionnaires ou notables, déjà installées en ville, s’implantent sur des terrains vacants, les clôturent, et édifient généralement une pièce en dur, construction éventuellement complexifiée plus tard. Pourtant, la *gazra* évolue. Avec la croissance spatiale de la ville, la densification des quartiers réguliers, la spéculation dont font l’objet les parcelles régularisées, l’existence de nombreuses familles locataires pour lesquelles les charges de loyers sont insupportables et, enfin, la fuite de nouveaux tributaires de programmes de lotissement vers d’autres parcelles non-attribuées – illégales donc -, des populations plus démunies viennent massivement “prendre de force” des terres vacantes et s’installer dans les *gazra*. Les *gazra*, produites à l’origine par les stratégies librement définies de populations relativement plus aisées et recherchant un investissement foncier et/ou symbolique (horizon dégagé, immersion dans la brousse), sont donc devenues des espaces de grandes dimensions, marqués désormais par une relative homogénéité sociale à la suite du mouvement massif d’installation plus ou moins contrainte de familles appauvries, mais souvent inscrites dans des liens de solidarité avec des familles, premiers occupants ou non, de niveau social plus élevé.

C’est très probablement cette évolution des *gazra* qui a conduit à la confusion qui prévaut parfois, dans la perception et l’appellation par les Nouakchottois, entre les *kebba* et les *gazra*. En définitive, la pauvreté est aujourd’hui ressentie dans les *kebba* comme dans les *gazra*, ce qui n’est pas *a priori* évident si l’on prête attention au processus originel de constitution de ces quartiers. Mais la pauvreté est ressentie de manière plus forte dans les *kebba*, quartiers majoritairement occupés par des populations démunies, mais moins insérées dans des réseaux de solidarité que celles des *gazra* et, enfin, se trouvant dans des stratégies aux lourdes

¹⁸¹ Ces ordres de grandeur sont issus de nos enquêtes et de relevés approximatifs (Ph. Tanguy, 2001). À notre connaissance, aucune étude récente - depuis l’enquête, en 1965, de la SEDES et la thèse, soutenue en 1985, d’O. D’Hont -, ne mentionne la composition ethnique des quartiers de la capitale.

contraintes (les menaces d'évictions sont plus fortes du fait de pressions politiques et spéculatives dont leurs quartiers font l'objet).

Conclusion

En outre,

L'étude de l'entre-deux des politiques institutionnelles d'intervention urbaine à Nouakchott a mis au jour plusieurs mécanismes et mouvements. *En premier lieu*, ces politiques engendrent un certain nombre de ressources de divers ordres, dont l'appropriation fait l'objet de luttes de pouvoir entre les divers agents et groupes pouvant y accéder. Les habitants des quartiers périphériques n'en sont pas nécessairement les premiers bénéficiaires, d'une part parce que la politique de la ville, pourtant « appuyée » sur eux, ne leur est pas destinée au premier chef ; et, d'autre part, parce que leurs modes d'accès à ces ressources reflètent leur hétérogénéité. En effet, l'objet « habitants des quartiers périphériques » n'est pas constitué *avant* que les politiques ne se mettent en place. Si ces politiques sont supposées répondre à un problème – l'extension incessante des zones squattées en périphérie de la « ville légale – elles l'engendrent aussi en contribuant à attirer dans ces zones des groupes attirés par les perspectives d'obtention de parcelles. La légitimation par la lutte contre la pauvreté repose ainsi sur un quasi-malentendu : les zones périphériques, bien que d'aspect infra-urbain, et parfois infra-humain (aux yeux des experts occidentaux tout du moins) ne sont pas nécessairement des zones pauvres, et encore moins des zones *de* pauvres. Au fil du temps, les quartiers périphériques sont intégrés dans la ville en constitution, mais d'autres se forment. La ville est ainsi produite.

En second lieu, le mouvement d'urbanisation est corrélé à la cristallisation du foncier à la fois comme marchandise et comme patrimoine. Or le rapport au foncier revêt en Mauritanie, comme dans d'autres pays nomades, une dimension particulière et spécifique : issu, pour la majorité des habitants, d'un mode de vie nomade encadré – et légitimé – par les structures tribales, il procède de la construction progressive d'un nouvel *habitus* et de nouvelles normes. Mais la conjonction de ces nouvelles normes (progressivement intériorisées), d'une part et de la pérennité (certes fortement recomposée) du rapport nomade à l'espace, d'autre part, induit des stratégies foncières très prédatrices. Après plusieurs siècles durant lesquels l'appropriation était tribale et/ou collective, on assiste en effet, depuis le milieu des années 1980 à un bouleversement complet du rapport au foncier : il devient un enjeu majeur. Il devient un bien marchand, une valeur d'échange pure. L'entrée du foncier dans la sphère marchande de laquelle il était jusqu'alors généralement exclu¹⁸² s'est ainsi produite très rapidement, sans médiation parallèle, sans la construction complémentaire d'une dimension symbolique. Les stratégies tant des acteurs institutionnels que des acteurs individuels tendent en effet à montrer que ceux-ci n'associent pas à leurs stratégies foncières une composante symbolique, affective ou sentimentale, liée par exemple à un attachement fort à un lieu, à une parcelle, à une maison reçue en héritage. Ceci explique selon nous à la fois la brutalité et la simplicité des échanges liés au foncier.

En troisième lieu, le processus de marchandisation du foncier et de fixation de parcelles de valeur marchande différenciée se réalise par cercles plus ou moins concentriques. Les programmes de régularisation foncière dans les quartiers périphériques reposent sur une intervention en amont du marché, pour favoriser les plus pauvres, mais engendrent un marché

¹⁸² Avec des nuances selon certains cas particuliers comme les palmeraies.

foncier, dont les règles et les valorisations l'emportent sur le droit acquis par les attributaires. La lutte – l'on pourrait aussi dire la tentation – est la plus virulente là où la valeur foncière est la plus élevée – le plus près du centre – et s'affaiblit à mesure que l'on progresse vers la périphérie, ce qui explique que les plus pauvres et les plus vulnérables s'y retrouvent. Une constante des effets sociaux de ces politiques est donc que, du fait des inégalités des ressources que peuvent mobiliser les différents agents et groupes, la conquête du centre et la spéculation qui s'ensuit conduisent à un mouvement centrifuge au détriment des plus démunis, qui sont rejetés du centre-ville, vers une périphérie de plus en plus lointaine. Les stratégies de l'Etat et des commerçants produisent peu à peu cette ville-centre sans pauvres, alors que ces derniers se représentent souvent comme n'en faisant pas partie.

Finalemment, il n'est pas question uniquement de ségrégation : le jeu des mobilités résidentielles, des regroupements par attribution et d'institutionnalisation / marchandisation des modes d'installation conduisent à un renforcement très net de la fragmentation ethnique, qui se superpose à la hiérarchie socio-économique préexistante. On ne peut ignorer la menace sur la cohésion sociale que représente une configuration dans laquelle les différentes composantes de la société mauritanienne seraient rassemblées dans des quartiers pratiquement homogènes.

Bibliographie

- Abdelkader Isselmou, 1997 : « Les zones de pauvreté dans la Moughata'a de Arafat », GTZ, Rapport préliminaire, ronéo.
- Badie, Bertrand, 1996 (1986) : *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 331 p.
- Brhane, Meskerem, 2000 : “ Histoires de Nouakchott : narrations de *hrâtin* sur le pouvoir et l'identité ”, pp. 195-234, in Villasante-de Bauvais, Mariella (éd.), *Groupes serviles au Sahara. Approches comparative à partir du cas des arabophones de Mauritanie*, Paris, CNRS Éditions, 359 p.
- Clabault, Stéphanie et Masson, Gaëlle, 2002 : *Paysage institutionnel de Nouakchott en termes de Lutte Contre la Pauvreté*, Option “ Expertise internationale, Villes et Développement ”, DESS Urbanisme et Aménagement, IFU, Marne-la-Vallée, 79 p.
- Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), 2003 : Inventaire socio-démographique des habitants du quartier de Rajah (Nouakchott – Ryadh-sud), Rapport social, BSA, ronéo.
- D'Hont, Olivier, 1985 : *Les kebba de Nouakchott. Contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain des populations nomades sinistrées*, Thèse d'Anthropologie de 3^{ème} cycle, 346 p.
- Diagana, Isyakha, 1993 : *Croissance urbaine et dynamique spatiale à Nouakchott*, Thèse de Géographie, Université Lumière, Lyon II, 313 p.
- Giovanetti, F, 2001 : La restructuration de la Kebbat d'El Mina. Plan d'action de réinstallation, Amextipe, mars, ronéo.
- GRET, 1999 : *Termes de référence de la phase pilote année 2000. Programme Twizé*, 12 p.
- Haeringer, Philippe, 1989 : “ Fragilités économiques et politiques : trois capitales de l'Afrique atlantique trente ans après. Nouakchott, Dakar, Conakry ”, *Argumentaire des journées du Groupe “Mégapoles”*, Journée du 17 juin 1989, 4 p.
- IMF Islamic Republic of Mauritania, 2003 : Poverty Reduction Strategy Paper Progress Report, country report 03/316, October.
- Jargat, Michel, 2000 : “ Rapport succinct sur le cadastre ”, *Étude de la politique, du cadre juridique et des outils de gestion de l'urbanisme et du foncier*, ADEF, République Islamique de Mauritanie/AMEXTIPE, 42 p.
- Koïta, Tidiane, 1994 : “ Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l'espace urbain ”, pp. 101-109, in Mauritanie. Un tournant démocratique ? *Politique Africaine*, n° 55, Paris, Karthala.
- Lussault, Michel, 1999 : “ Reconstruire le bureau. Pour en finir avec le spatialisme ”, pp. 225-253, in Chivallon Christine, Ragouet Pascal, Samers Michael (éds.), *Discours scientifiques et contextes culturels : géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Bordeaux, Éditions de la MSH d'Aquitaine, 330 p.
- Marchand Hélène, 1997 : « Etude sur les caractéristiques sociales et les organisations de la zone A d'Arafat », document de synthèse, Commune de Nouakchott, GTZ, ronéo.
- Marty, Marianne, 2001 : « Une démocratie en panne ? », dossier spécial Maritanie, Marchés Propicaux, 28 septembre, pp . 1932-1935.
- Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), Office National de la Statistique (ONS), Direction de la Planification et des Etudes (DPE), 2001 : *PROFIL DE LA PAUVRETE EN*

MAURITANIE – 2000, *Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV)*, Décembre.

Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2000 : Rapport National sur le développement humain durable, 2000, Nouakchott.

Ould al-Barrâ, Yahya et Ould Cheikh, Abdel Wedoud, 1996 : “ Il faut qu’une terre soit ouverte ou fermée. Du statut des biens collectifs fonciers collectifs dans la société maure ”, pp. 157-180, in *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée (REMMM)* n° 79-80.

Ould Selmane Mohammed Lemine, 2000 : « Enquête sur la Kebba », rapport des résultats, Elaboration d’une stratégie et d’un programme d’amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés sous-équipés de Nouakchott, Urbaplan.

Pitte, Jean-Robert, 1977 : *Nouakchott, capitale de la Mauritanie*, Publications du Département de Géographie de l’Université de Paris-Sorbonne, n°5, 189 p.

Poutignat, Philippe et Streiff-Fénart, Jocelyne, 2001 : “ Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie ”, pp. 211-233, in Rivière D’arc, Hélène (éd.), *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, UNESCO-MSH, 279 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2001 : Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES), Projet MAU/00/002, 2001 : *La pauvreté en Mauritanie : perceptions et opinions*, Juin.

République Islamique de Mauritanie (RIM), 2001 : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Nouakchott.

Taine-Cheikh, Catherine, 1998 : “ Toponymie et urbanisation ”, pp. 77-86, in Frérot, Anne-Marie (éd.), *Espaces et sociétés en Mauritanie*, Fascicule de Recherches n°33, URBAMA, Tours, 179 p.

Tanguy, Philippe, 1998 : *Ville et Pauvretés. Le cas de Nouakchott - Mauritanie*. D.E.A. “ESPACES SOCIETES ET VILLES DANS LE MONDE ARABE”, Rapport de Recherches, Université François-Rabelais, U.F.R. de Droit, d’Économie et des Sciences Sociales, Tours

Tanguy, Philippe, 2004a : “ L’urbanisation irrégulière à Nouakchott : 1960-2000. L’institution de la norme légal/illégal ”, 19 p., *Insaniyat*, n°22.

Tanguy, Philippe, 2004b : “ État, ONG et gouvernance en Mauritanie. Notes sur une gouvernance urbaine implicite ”, 13 p., *Mode de gouvernement des villes et territoires*, Signoles, Pierre (éd.), Paris, Publisud, à paraître.

URBAPLAN, 2000 : *Élaboration d’une stratégie et d’un programme d’amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous équipés de la ville de Nouakchott*, Rapport n°2, 23 p.

URBAPLAN, 2000 : *Élaboration d’une stratégie et d’un programme d’amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous équipés de la ville de Nouakchott*, Rapport n°3, 83 p.

Villasante-de Beauvais, Mariella, 1995 : “ Transformations socio-culturelles à Kiffa, (Mauritanie) ”, pp. 257-270, in *Peuples méditerranéens* n° 72-73, juillet-décembre 1995.

CONCLUSION GENERALE

Au-delà des spécificités propres à chaque cas de figure et à chaque terrain, dont l'ensemble des contributions qui précèdent nous semblent rendre suffisamment compte, notre conclusion prend le parti de se concentrer sur les convergences qui existent entre ces différents cas et qui permettent de tirer un certain nombre de régularités partagées, quelles que soient les temps et lieux.

I. INTERET DE LA RECHERCHE.

Sur nos terrains et pour les types d'interventions que nous avons observés, on peut montrer qu'entre les « décisions » ou leurs annonces et la production d'effets matériels ou immatériels générés par la mise en oeuvre de ces dernières, il ne s'écoule pas seulement de longs délais linéaires. De même, il n'en découle pas seulement ce qu'on a désormais coutume d'appeler des effets *non-intentionnels*. Il se produit un ensemble très complexe, touffu et difficilement « lisible » d'actions et d'interactions qui peuvent conduire à un *projet tout autre que celui annoncé*, et ce, malgré un contexte qu'on peut caractériser grossièrement par sa faiblesse en termes de formes démocratiques de décision. Deux éléments majeurs émergent de nos observations et permettent d'éclairer la lecture de ce processus :

- **les tensions entre une urbanisation à la norme – norme pouvant varier dans le temps et sous l'influence de nombreux facteurs, dont l'influence des référents internationaux - et prônée ou affichée au niveau institutionnel, et une urbanisation en quelque sorte forcée.** Cette urbanisation^[amtc22] ne semble pas seulement se nourrir des décalages importants entre « offre » et « demande », aspect démontré depuis longtemps. Elle s'alimente aux multiples sens et valeurs qui *surchargent* la question de l'accès au sol et au logement dans le contexte socio-anthropologique, économique et politique des pays observés. C'est cette « surcharge » qui contribue à rendre les tensions aussi vives, mais également aussi dynamiques.

- **la « touffeur » de cet entre-deux, dans tous les cas observés, de même que l'intensité des interactions, formelles et informelles, qui s'y produisent et qui établissent ou révèlent mille et une imbrications entre les deux modes d'urbanisation définis ci-dessus.** D'une part, ce résultat confirme le bien-fondé de notre choix d'objet de recherche. Il y a bien de *l'entre-deux* partout et il n'est pas composé de mouvements résiduels ou de vaines agitations qui finiraient par s'étouffer : cet entre-deux est « productif » en termes de *changements* sociaux et spatiaux. D'autre part, il permet de mieux cerner la question si vaste, et apparemment si peu attractive¹⁸³, des effets sociaux des politiques urbaines en montrant par quels mécanismes, par quels jeux d'acteurs et par quels différents niveaux d'interaction – entre discours et actions, entre injonctions et dynamiques réelles, entre habitants et acteurs « publics » restant néanmoins des « personnes privée » - ces changements procèdent.

¹⁸³ Cf. nos intentions de recherche, annexe 1, qui évoquent la difficulté de constituer les effets sociaux comme objet des sciences sociales.

Ces résultats ouvrent des perspectives de recherche théoriques et comparatives, notamment avec d'autres parties du monde, sur des questions ayant trait au changement social en général, à la *modernité* et à l'internationalisation telle qu'elles viennent à la ville et aux urbains, en particulier. Ils poussent aussi à s'interroger sur les politiques, sur leur sens et sur la gouvernabilité des acteurs qui les développent et sont censés les mettre en œuvre. Enfin, ils interpellent sur les représentations souvent tranchées qui opposent, dans ces pays définis comme autoritaires, les « décideurs » et les autres ; sur ce point, en particulier, on retiendra que nos résultats aident à prendre la mesure de la circulation importante des modèles et des ordres de légitimation entre acteurs différents, cette circulation s'entendant entre niveaux international, national et local.

Ces résultats devraient également attirer l'attention de la recherche appliquée. L'analyse des liens entre sciences sociales et politiques urbaines trouve ici un terrain propice à renouveler les questions d'articulation entre connaissances des processus sociaux et « projétation¹⁸⁴ » d'interventions concrètes, en général, et en particulier de « modèles » d'intervention dans des espaces urbains dégradés ou illégaux. Nos résultats mettent en effet en évidence le caractère éminemment processuel, mouvant et incertain qui caractérise cette mise en œuvre de « décisions » pourtant présentées comme irréversibles et inévitables. Ils montrent même que les « interventions » qui touchent ces espaces procèdent davantage de la temporalité longue et des chemins chaotiques que de l'idée de « projet » ou de politiques « rationnelles » - à savoir, un processus fait d'étapes claires qui se dérouleraient, à l'exception de quelques accidents de parcours, selon des schémas concepteurs établis *en amont*.

Face à cette « réalité » de terrain commune aux différents cas de figure, l'insistance des acteurs publics - mais également des cadres techniques- à se raccrocher formellement aux documents fondant ou justifiant leur démarche (schéma directeur, politique de lutte contre la pauvreté, plans d'aménagement ou de circulation, projet d'habitat « ficelé » etc..) constitue dès lors un vrai paradoxe qui soulève des questions de fond auxquelles nous n'avons pas de réponse tranchée. A cet état d'approfondissement, deux réponses sont en effet possibles.

La première est politique. Elle renvoie à la volonté de légitimer des actions où les intérêts privés, fortement imbriqués aux intérêts publics, pourraient, autrement, être beaucoup plus crûment visibles aux yeux de populations encore plus nombreuses et entraîner dès lors des actions violentes de protestation. Ces intérêts leur sont certes déjà visibles ; les présomptions de corruption, de prébendes et de passe-droits font l'objet de maints commentaires non dépourvus, d'ailleurs, d'ambiguïté, mais tout cela reste un peu flou, souvent sans « preuves » réelles et au final, parfois intériorisés comme une sorte de fatalité politico-culturelle dont il peut y avoir, malgré tout, quelque bénéfice à tirer.

.La seconde réponse est davantage liée à la résistance technique et esthétique des professionnels de l'espace. Malgré l'inaboutissement ou les échecs rencontrés par ces opérations de mise à la norme, en total décalage avec la ville réelle, ces derniers seraient dans l'incapacité de modifier leurs *routines professionnelles et leurs modalités d'intervention*. Les projets « ficelés » et figés, où l'amont régit l'aval, resteraient aussi la seule manière de ne pas remettre en cause tout l'édifice conceptuel de la planification et de la « projétation » urbaine.

¹⁸⁴ Nous retenons volontairement cette traduction du mot italien qui intègre si bien l'idée de processus.

On peut d'ailleurs penser que ces deux réponses coexistent sans doute dans nombre de cas, les positions des professionnels étant alors purement et simplement «instrumentalisées», avec ou sans leur consentement, par les politiques et les intérêts privés.

II. POUVOIRS, DECISIONS, VISIBILITE : D'AUTRES « ENTRE-DEUX »

Un des points les plus convergents – un peu périphérique au champ initialement délimité, mais qui nous apparaît comme un détour nécessaire - réside dans certains traits qui caractérisent les décisions ou, plus exactement, les décideurs eux-mêmes. Les différentes situations sont en effet marquées par la multiplicité des pouvoirs de décision et par l'incertitude, comme l'opacité, qui découlent de cette situation. Mais d'autre part, cette multiplicité est une des explications de la difficulté que nous avons à opposer un Etat ou des décideurs publics forts et clairement identifiés à des masses atomisées d'habitants pauvres qui n'auraient d'autre issue que de se plier aux exigences. Elle est un des ingrédients majeurs qui nourrit cet *entre-deux*, lui donne une consistance et le rend tantôt « productif » de changements, tantôt générateur d'imbroglios et de blocages.

Elle constitue un trait commun à tous les cas examinés, avec des degrés de sophistication variables en fonction de l'urbanisation et des formes prises par une « démocratisation annoncée », pour l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, et du type de structuration politique de l'Etat, qui, à cet égard distingue quelque peu le Liban des trois autres pays. Elle concerne le pouvoir de l'Etat lui-même, fragmenté en compétences sectorielles, qui n'ont pas nécessairement les mêmes « visions », ou dont la tendance, face à la complexification de la vie urbaine, est à la création d'agences spécialisées, d'institutions transversales ou de comités ou commissions dites « ad hoc ». Il faut y ajouter les pouvoirs élus qui, même lorsqu'ils sont ouvertement écartés des décisions, n'en ont pas moins un poids indirect remarquable et des réseaux d'action qui jouent à plein dans le processus de déclinaison des « projets ». Ces deux premiers niveaux se caractérisent par ailleurs par des confusions fréquentes entre intérêts privés et publics, lesquelles ajoutent grandement à l'incohérence apparente. Enfin, l'entrée en scène ou irruption des OI, des ONG ou autres organes émanant de l'internationalisation a eu des conséquences matérielles et immatérielles très perceptibles.

Cette multiplicité conduit à une certaine opacité des décisions telles que peuvent les « lire » ou les anticiper les habitants. Elle alimente aussi les tactiques et stratégies des habitants et acteurs locaux qui font ainsi l'apprentissage des ressources offertes par une certaine pluri-instancialité. Mais nos observations montrent aussi qu'elle nourrit un « entre-deux » qui ne faisait peut-être pas partie de nos objectifs directs – puisque nous guettions en priorité l'interaction avec les pratiques habitantes - mais dont la mise en évidence est d'un intérêt indéniable, y compris pour éclairer le cœur de notre propos¹⁸⁵.

- Ce qui peut apparaître comme une décision affichée ne représente en fait souvent que la décision d'un type d'acteur. Or, les pouvoirs ne sont souvent ni coordonnés, ni surtout « hiérarchisés » comme les concernés voudraient bien le croire ou le faire croire. Quand ils le sont et qu'une hiérarchie apparaît comme indiscutable – le meilleur cas étant celui du Maroc et des décisions royales -, la mise en œuvre des « directives » par les niveaux inférieurs de pouvoirs est confrontée à des différences d'interprétation, à la concurrence, à la désorganisation voire aux conflits de référence ou de motivation qui peuvent les animer.

¹⁸⁵ En notant toutefois que l'apport en est variable selon les pays et selon l'intérêt qu'ont pu porter antérieurement les chercheurs à cette question. On rappelle par exemple l'intérêt marqué de chercheurs marocain tels Abouhani et El Maoula Iraki sur ces questions.

- Cet entre-deux est également habité par des « chercheurs de rente » de tous genres, dont – mais pas exclusivement - des acteurs publics éminents agissant pour leurs intérêts privés ou pour leur clientèle. Ce constat n'a évidemment rien de neuf. Mais ce qu'apporte la présente recherche, c'est un éclairage détaillé sur les nombreux et divers *effets sociaux de ces imbrications et de l'opacité ainsi générée*, quand celles-ci découlent non de hautes motivations politiques, fussent-elles machiavéliques, mais de la seule recherche, devenue peu à peu visible et réprouvée, de profits matériels et de capital social ou symbolique *privés* jugés démesurés.

- Cet entre-deux met enfin en évidence l'importance des « événements » et des calendriers politiques sur les marges de manœuvre des acteurs publics, ce qui contribue à éclairer certains revirements de posture de ces acteurs, *a priori* difficilement compréhensibles – et c'est un euphémisme - par rapport à la *logique* de projets ou même aux orientations des politiques urbaines.

III. INFORMATIONS SUR LES INTERVENTIONS

L'information apparaît dans tous les cas comme une denrée rare, stratégique, voire monnayable, mais éminemment périssable vu le contexte décrit, et donc *fort incertaine*.

Le premier constat commun concerne **la réticence des acteurs publics à donner de l'information**, ou en tous cas, une information complète, détaillée et élargie sur des interventions pourtant programmées, annoncées, budgétisées... Les raisons de cette réticence sont toutefois différentes, dans le temps ou selon les sites observés.

Dans certains cas, la réticence provient d'expériences antérieures de blocage ou de débordement, et l'information (sur la liste des *ayants droit*, sur le produit offert, sur les conditions d'accès) est utilisée comme moyen stratégique pour maintenir la population dans l'incertitude et la crainte, afin de l'amener à accepter plus facilement les propositions qui lui seront faites¹⁸⁶. Dans d'autres cas, toutefois, et en contradiction avec l'affichage formel du projet « ficelé » où tout est « prévu », c'est l'absence de maîtrise des modalités de mise en œuvre et l'incertitude sur le montage et/ou la mise en œuvre qui conduisent à ces carences d'information. On notera que l'incertitude à laquelle les acteurs publics sont, dans ce cas, eux-mêmes confrontés ne les conduit toutefois à engager ni études d'impact ni évaluations *ex ante*. Enfin, dans d'autres cas (tracés, potentialités différentes des sites ou des produits, moyens incitatifs divers), c'est la possibilité de monnayer – ou de tirer des bénéfices sociaux ou politiques - de l'information qui explique cette réticence.

Le deuxième constat, c'est la **difficulté pour les habitants à distinguer les « rumeurs »**, dont bruissent tous les quartiers étudiés, **et les informations « justes »**, même quand elles existent. Cette difficulté vient en priorité du fait que l'information, finalement jugée bonne à diffuser par des acteurs publics¹⁸⁷, est émise comme si elle tombait *en terre vierge*, sans tenir compte des informations antérieures qui ont circulé et surtout sans prise en compte des anticipations, signes et interprétations par les habitants, lesquels ont tenu lieu jusque là de quasi-information. On comprend que le temps long qui s'étale entre l'annonce et la mise en

¹⁸⁷ Il convient ici de souligner à quel point certains acteurs publics, convaincus des nécessités de réforme, tentent de faire à leur niveau le maximum d'action d'information voire de concertation.

oeuvre accroît la difficulté de « reconnaissance » d'une information « juste ». Plus ou moins au courant de ce à quoi ils pouvaient s'attendre, les habitants, de Beyrouth à Nouakchott, disent tous leur étonnement et l'effet de surprise qu'a constitué le « passage à l'acte » des autorités (destruction, arrivée des bulldozers, ouverture de voies ...). Cette difficulté est d'autant plus grande que dans la plupart des cas étudiés, la *recherche active d'information* reste limitée. Ce qui semble toutefois faire la différence dans le temps ou entre sites, c'est la manière dont les habitants se mettent à la recherche active des informations¹⁸⁸, soit par leurs réseaux sociaux pris comme « interfaces » avec ce qu'ils pensent être les sources de décision soit en recourant à des acteurs jugés neutres ou bienveillants à leur égard (services techniques ou ONG par exemple).

C'est dans ce contexte qu'apparaît clairement une troisième caractéristique, à savoir **l'enjeu que constitue cette information** qui, de manière assez consistante, écarte les plus faibles, les moins intégrés, ou les moins contestataires, et fait parfois même l'objet de courtage et de transactions. Cet enjeu est principalement perceptible entre habitants du même espace, entre eux et les « outsiders » qui cherchent à s'insérer parmi les *ayants droit*, et enfin, entre eux et leurs élus ou les petits échelons de l'autorité locale de tutelle¹⁸⁹.

IV. ATTENTES ET REPRESENTATIONS DES INTERVENTIONS.

Ce point est un des plus difficiles à synthétiser pour deux raisons. D'abord, parce que les attentes sont fluctuantes et qu'elles peuvent évoluer, en cours de processus ; on peut alors, pour chaque cas, trouver une *logique d'évolution*, mais qui est plus difficile à découvrir pour l'ensemble. Ensuite, parce les attentes par rapport au « projet » dépendent totalement de la connaissance que les gens en ont, ainsi que du degré de certitude sur les informations disponibles et accessibles. Il est plus facile, par contre, et au moins pour les trois cas du Maghreb, d'énumérer les attentes à l'égard des acteurs, publics ou autres, dont les habitants espèrent une intervention. Moins liées aux évolutions et *alea* concrets des terrains, ces attentes sont par contre très liées à l'évolution politique et à la diffusion d'idées et de valeurs (démocratie, justice, droits de l'homme, droits au logement...). Elles fonctionnent en effet comme des référents idéologiques qui servent à la fois à évaluer les situations concrètes, exprimer ses espoirs et alimenter les négociations. Le passage des « attentes » aux légitimations est d'ailleurs souvent automatique.

Par rapport à une des questions centrales de nos travaux – *rester ou partir* -, on constate que la position des populations, y compris dans les cas extrêmes observés à Beyrouth, n'a rien de si unanime que ce qui peut paraître au premier abord, même quand le refus de partir est momentanément affiché collectivement avec force. **Le refus de se déplacer n'est donc ni clair ni constant.** A Beyrouth comme à Alger ou Casablanca, on peut mettre en évidence la diversité des attentes et notamment, des positions d'habitants qui ont déjà parié sur le départ et l'ont, de longue date, intégré dans leurs stratégies.

Par ailleurs, en ce qui concerne les projets de relogement, et en croisant les attitudes actuelles de certains habitants de Nouakchott avec ce qui semblait la règle au Maroc jusqu'aux années 90, on peut faire l'hypothèse que le refus de partir n'est pas lié au seul éloignement en périphérie . Il semble lié d'une part à la signification de l'accès au sol et de ce qu'il génère en

¹⁸⁸ Qu'on va jusqu'à qualifier d'« activisme informationnel » dans le cas algérien.

¹⁸⁹ Les premiers parce qu'ils ont tout intérêt à maintenir sur place leurs « électeurs », les seconds, la ressource que représentent les divers « bakchich » mobilisables.

termes d'ancrage urbain et d'attribution d'une « place » socialement et économiquement reconnue ; et d'autre part, au différentiel de qualité et d'urbanité entre site d'accueil, réel ou attendu, et quartier actuel, voire, au-delà, à la place symbolique occupée par ces sites dans l'échiquier urbain ou aux possibilités de mobilité sociale offertes par le déplacement. Cette hypothèse peut être également étendue au cas libanais puisqu'on y enregistre des itinéraires qui avaient *anticipé* le déplacement. Il faut ajouter à cela que la satisfaction due au changement résidentiel et à une certaine mobilité sociale qui l'accompagne est présente, même si elle n'est pas unanime, à l'arrivée : c'est ce que montrent de manière convergente les enquêtes après relogement à Alger ou Nouakchott et même Casablanca ou Tanger, où les déplacements se sont pourtant faits « au forceps ». En anticipant sur le point suivant, cela pose de manière claire la question de l'utilisation tactique du refus de partir pour « faire monter les enchères » et négocier des conditions plus favorables de transfert.

L'autre aspect concerne les attentes des habitants à l'égard des acteurs dont leur sort dépend. Les cas libanais se distinguent ici nettement des autres en raison des spécificités déjà évoquées du rapport à l'Etat. Tous les autres cas observés ont en commun de faire apparaître des attentes plus ou moins structurées et plus moins pressantes à l'égard d'un Etat, au minimum bienveillant, acteur d'une justice re-distributive, qu'on peut tenter d'amener à cette posture, s'il ne l'a pas, en recourant aux réseaux privés pour le mobiliser, le sensibiliser, se rendre visible à ses yeux.

Mais l'Etat est en même temps perçu comme quelque chose de dangereux et le recours à un vocabulaire violent, se référant souvent aux conflits en cours à l'échelle internationale, est fréquemment utilisé pour désigner les quartiers déplacés, ou ceux qui ont fait l'objet d'interventions de mise à la norme musclée, (« *ils nous ont jeté* », *Kosovo, Bengladesh*) ou pour désigner ceux qui ont osé défier l'Etat en s'installant à la faveur d'événements politiques divers (*Saddam, Tchétchène*)...

Quant aux autres acteurs, ils offrent moins de consistance dans les différentes attentes observées. A vrai dire, il semblerait que les habitants n'en attendent, en toute éventualité, que des alliances tactiques et ponctuelles, parfois à la limite de l'instrumentation. Sur les questions liées à l'habitat, on peut même déceler une certaine indifférence – incrédulité quant à leur « utilité » ?- à l'égard de nouveaux acteurs (ONG, ou bureaux d'étude, comme cela apparaît par exemple dans le cas de Marrakech) jugés un peu hors-jeu et dont il ne semble pas que les habitants attendent réellement quelque chose. L'expérience de l'implication directe d'acteurs de ce type peut évidemment modifier cette perception, comme le montrent les exemples de Nouakchott ou de Karyane el Oued à Salé.

Les élus et les partis politiques occupent toutefois une place à part dans ce concert, laquelle réintroduit des similitudes entre les différents cas. Marginalisés par les décisions des acteurs publics, parfois critiqués pour la stricte recherche de leur intérêt privé, les élus sont néanmoins considérés comme des intermédiaires précieux –Algérie, Maroc et dans un moindre mesure Mauritanie- voire comme les seuls défenseurs possibles contre les exactions. Dans ce dernier cas, l'élu n'apparaît pas seul ou *intuitu personae*, mais comme élément d'un parti très présent, voire omnipotent, comme c'est le cas au Liban où cette relation *privilegiée* est encore renforcée par le caractère communautariste du vote. Mais cette relation forte est ambivalente, car si l'engagement de défense des siens est bien une attente, la captivité ou la tentative de règne sans partage est bien réelle, dotant ces individus ou entités à fort pouvoir de risques de *nuisance* peu négligeables.

V. RAPPORTS DE FORCES ET STRATEGIES

Les rapports de forces sont très variables selon les projets, mais aussi selon les moments et les comportements des habitants. Une première évidence, un peu attendue : la concertation et les processus de consultation ne font pas plus partie des usages relationnels entre acteurs publics et habitants que l'information en amont. Même les procédures d'enquête publique, qu'on pourrait notamment s'attendre à voir mises en œuvre dans le cas des passages d'autoroute, sont exceptionnelles. Quant à l'introduction de la « participation », elle mériterait à elle seule un rapport de recherche tant les conditions, contraintes et limites qui accompagnent sa (timide) mise en œuvre handicapent dès l'amont les possibilités réelles de prise en compte des avis, demandes et contraintes des habitants¹⁹⁰. Elle occupe toutefois, au rang des légitimations publiques, un rôle qui va croissant mais dont les concrétisations sur le terrain sont pour le moins ambiguës, comme le montrent bien, chacun à leur niveau, les exemples explorés en Algérie, au Maroc et en Mauritanie.

La question des négociations en cours d'intervention et des stratégies destinées à faire valoir les intérêts des habitants au fur et à mesure des « étapes » du projet revêt donc une importance essentielle. Les registres de mise en œuvre, pour la plupart des acteurs publics, vont de l'imposition par la force, à la conviction (actions de sensibilisation à la qualité de l'opération par exemple) ou à la négociation, en passant par divers moyens détournés, stratégies ou « ruses », alternance de « carotte » et de « bâton ». Dans certains cas, on assiste même à l'orchestration des contradictions entre discours et actions sur le terrain, lesquelles mettent les habitants en position d'incertitude totale, voire d'angoisse sur leur sort. Mais la *méthode* semble, au fond, revêtir beaucoup moins d'importance que la réalisation de l'objectif, ce qui pousse à s'interroger, encore une fois, sur les motifs réels, cachés ou secondaires des interventions.

Quelle que soit la situation, **nos observations convergent toutefois sur l'abondance des réactions, tentatives de négociations tactiques, stratégies, « dominées » ou au contraire autonomes, voire des ruses¹⁹¹, que les habitants et les acteurs locaux développent** pour résister à l'éviction, pour améliorer leurs conditions d'habitants, pour maximiser ou monopoliser un bienfait accessible, voire pour anticiper – parfois à tort et à travers, mais parfois très judicieusement - les décisions qui vont être prises. Les compétences et ressources mises à contribution sont multiples, et varient en fonction des cas, mais on peut noter les mêmes éléments mobilisés : information sur le projet et les différents acteurs qui le portent ou y sont impliqués, connaissance des expériences vécues par d'autres, capacité de saisir le moment tactique, existence et diversité des réseaux mobilisables. On note aussi, de manière convergente, que ces éléments sont mobilisés, tantôt de manière gagnante, tantôt avec pertes ou échec.

Un deuxième constat concerne **les déterminants qui favorisent, ou à l'inverse, pèsent sur les tentatives de négociations ou stratégies**. Ces dernières ne sont jamais vraiment menées au hasard. La notion d'opportunité – politique ou événementielle - est évidemment essentielle pour comprendre les comportements des acteurs, lesquels vont de l'ajustement aux

¹⁹⁰ Ce point est particulièrement bien illustré par l'étude de cas de la mise en œuvre d'une identification sociale participative à Marrakech, par le sort du « comité » dans le « recasement » de Tanger (Navez-Bouchanine, 2003) ou dans le programme algérien de résorption des bidonvilles (Safar-Zitoun, 2003).

¹⁹¹ Et explicitement revendiquées comme telles

exigences, à la résistance plus ou moins ouverte, en passant par des postures d'attente d'une meilleure opportunité. Mais la compréhension de l'enjeu et les multiples supputations qu'ils peuvent faire à cet égard, à partir des caractéristiques foncières et urbaines – localisation, environnement -, ou à partir d'indices *interprétés* constituent un autre déterminant du déploiement de tactiques ou de stratégies. On comprend l'importance et l'ambivalence des « passeurs » que peuvent constituer les ONG, les associations, les élus voire les agents recenseurs ou les techniciens dans cette *traduction*. Enfin, au-delà de ces éléments, la compréhension des « jeux » des acteurs et une classification provisoire de ces derniers (entre bienveillants et malveillants¹⁹²) ouvre, en l'absence d'autres éléments plus indicatifs, à la **tactique d'essai et erreur**, où les acteurs « testent » leurs marges de manœuvre et construisent à petits pas tantôt les formes propres de leur résistance, tantôt les lignes de négociations qui vont conduire – et chacun semble le pressentir - à une adhésion sous conditions, mais explicite¹⁹³.

Un troisième constat concerne **la forme que prennent les négociations et stratégies**. A l'exception de la résistance passive organisée, les *stratégies collectives* existent mais restent ponctuelles dès lors qu'elles ne sont pas initiées, relayées, portées à bout de bras ou instrumentalisées par les leaders d'opinion, les élus, les associations, les partis ou, dans certains cas, des ONG ou acteurs privés. Même dans ce cas, elles paraissent marquées d'une certaine fragilité. Le Liban fait ici un peu exception en ce qui concerne les partis, omniprésents et omnipotents, grands orchestrateurs de réactions collectives plus « construites », mais dont les stratégies politiques peuvent aller à l'encontre des intérêts des habitants¹⁹⁴. Il faut dire qu'une partie de l'énergie de certains acteurs publics ou privés éminents semble par ailleurs vouée à entamer les ententes ou mouvements collectifs, à en empêcher la constitution ou mieux encore, à les susciter eux-mêmes pour les instrumentaliser. Mais ce n'est pas la seule raison et l'hétérogénéité interne, dans un contexte de persistance des relations primaires prédominantes, explique également cette fragilité. On relève d'ailleurs ce paradoxe : les stratégies collectives semblent avoir un peu plus de consistance et de durée quand elles s'inscrivent dans un rapport de forces, voire dans un clivage ou une réelle **opposition interne au quartier** (par ex. entre anciens et nouveaux, propriétaires et locataires, affiliés de tel parti ou de tel autre, « urbains » ou « ruraux », d'origine ethnique ou régionale différente selon les cas que nous avons développés...). Parallèlement, offrant alors une plus grande surface de manipulation par les acteurs extérieurs, elles semblent dans ce cas mettre à mal les tentatives de structuration collective au niveau du quartier dans son ensemble^[amtc23].

Quant aux *stratégies individuelles*, elles peuvent être concurrentes ou substitutives. Sous-tendues par un même objectif – maximiser les bénéfices potentiels ou minimiser les effets négatifs -, elles entretiennent avec les stratégies collectives des rapports très variables. Un des points communs aux différents cas est **l'augmentation des stratégies concurrentes quand la matérialité du projet se confirme** : menée dans les conditions de rapidité ultime que nous avons soulignées plus haut, la mise en oeuvre bouscule ainsi les positions collectives et peut ouvrir à des surenchères individuelles payantes pour les uns, catastrophiques pour les plus

¹⁹² Encore une fois, nos observations permettent de distinguer des positions sensiblement différentes, à l'égard des problèmes de mise à la norme ou d'amélioration du logement, chez les acteurs publics comme privés.

¹⁹³ Ce qui ressort clairement des cas marocains, libanais ou algériens, où la résistance n'a pas pour objet le maintien sur place mais le départ aux meilleures conditions. Ce cas de figure n'a pas été rencontré en Mauritanie sans doute pour des raisons de moindre légitimité ressentie, on y revient plus loin.

¹⁹⁴ La distinction entre stratégies politiques et intérêts privés mériterait toutefois d'être approfondie pour ce type d'acteurs. La négociation par le parti politique Tachnak d'un auto-pont dans le quartier Bordj Hammoud à Beyrouth manifeste la double crainte de dissolution de la communauté arménienne et de perte d'un électorat dont le bénéfice privé est évident; en cela, les manigances dont les habitants de Bachkou, à Casablanca, accusent leur député font écho aux critiques des habitants de Bordj Hammoud.

démunis ou les plus vulnérables. En ce sens, on pourrait conclure que les interventions, et en particulier celles qui proposent un relogement ou un « recasement » ont un effet *d'individuation* remarquable sur les stratégies.

VI. LES ORDRES DE LEGITIMATION MOBILISES PAR LES ACTEURS.

Comme on pouvait s'y attendre, pour appuyer leurs décisions, leurs modes de faire, leurs stratégies, les différents types d'acteurs recourent à des ordres de légitimation qui offrent plus de divergences que de recoupements.

Du côté des acteurs publics, les caractéristiques de la « belle ville » montrable et les exigences d'un urbanisme moderne le disputent aux notions plus catégoriques d'intérêt général, de développement, et d'impératif de l'internationalisation. Il n'est pas rare que les notions d'hygiène et de sécurité¹⁹⁵ soient également mobilisées. La solidarité et la lutte contre la pauvreté sont d'apparition plus récentes, mais semblent avoir offert aux défenseurs des politiques de développement urbain et, notamment, de logement social de nouveaux ordres de légitimation inespérés. Toutefois, le recours à ces différents ordres, souvent mobilisés en même temps, soulève de nombreuses questions en raison des contradictions qu'ils ne tardent pas à générer au moment du passage à l'action.

Du côté des habitants, différents ordres sont également mobilisés et ils peuvent varier selon la phase et l'avancement du projet. Les histoires collectives de l'occupation des lieux comportent de fortes dimensions de rattachement au site : les liens divers – allant de droits traditionnels sur le foncier à une histoire particulière du lieu, ou à des liens privilégiés entre un ancien propriétaire et les habitants -, l'ancienneté de l'occupation et la mise en valeur du lieu, voire la fonction de « gel foncier » qui permet aujourd'hui à d'autres acteurs de valoriser à faible coût le sol qu'ils occupent¹⁹⁶ constituent un des principaux piliers de la légitimation. La question centrale est ici celle de la remise en cause de l'« illégitimité » de leur installation qui est soit ouvertement discutée ou niée, soit renvoyée à des causes qui les absolvent totalement ou partiellement¹⁹⁷.

Un deuxième ordre majeur, retrouvé dans tous les cas observés, concerne l'équité ou la justice sociale. Les références et justifications qui donneraient droit à l'équité ou à la justice vont puiser à divers registres allant de l'appartenance à la communauté nationale (être mauritanien, ou marocain) à la communauté humaine universelle (apparition des notions de « droits de l'homme », dont le droit au logement, et de démocratie) en passant par les droits reconnus que concède l'usage. Mais d'autres faits d'appartenance peuvent être mobilisés, notamment la revendication d'appartenance à *l'urbain*, ou à la *modernité* qui doivent être des progrès partagés, ou le fait d'avoir lutté comme les autres pour l'Indépendance (Algérie, Maroc). Enfin, cette revendication de justice s'appuie également sur l'instrumentation des référents qui ont été mobilisés par les acteurs publics et/ou par les organisations internationales, la plus commune aux différents cas observés étant la lutte contre la pauvreté. On notera que la définition des termes de cette équité prend parfois un sens un peu particulier, notamment lorsqu'elle prend comme valeur de référence les abus, l'incivisme ou le trafic d'influence dont les habitants créditent soit les acteurs publics eux-mêmes soit divers acteurs privés.

¹⁹⁵ Pour les habitants eux-mêmes, il ne s'agit pas ici de la sécurité urbaine, celle-ci n'apparaissant qu'en filigrane, rarement en explicite

¹⁹⁶ Une revendication d'une sorte de *droit de préemption* résultant de leur long usage est même avancée par exemple à Bachkou, Casablanca.

¹⁹⁷ C'est en particulier le cas de populations qui ont été amenées là où elles sont par les pouvoirs publics eux-mêmes ou en tous cas avec leur consentement.

Enfin, et c'est probablement une des perspectives les plus intéressantes de recherche ultérieure, contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, **l'opposition entre les ordres de légitimation des acteurs publics et des habitants est relative et nuancée**. La circulation des « ordres » de légitimation, mis en œuvre ou instrumentalisés de diverses manières, constitue ainsi un des éléments les plus novateurs qu'apporte cette exploration de l'entre-deux. La nécessité d'action contre la pauvreté et l'instauration de la démocratie sont de toute évidence les références qui circulent le plus. Mais d'autres « circulations » sont remarquables. Pas toujours explicites, ces dernières apparaissent en filigrane dans nombre de discours.

La première concerne l'usage de la *notion d'intérêt général*. Débattu, discuté, voire remis en cause par rapport à l'acception et à la définition qui en sont imposées par les acteurs publics, l'intérêt général fait l'objet de tentatives de « redéfinition » à partir des intérêts propres à la *masse des couches pauvres*, en raison justement de leur poids quantitatif dominant. Mais c'est surtout au titre de la *colonisation* de cette notion au profit – privé - des acteurs publics que se retrouvent les habitants pour contester les décisions qui les affectent, voire pour justifier les négociations et les stratégies qui leur sont propres.

La seconde concerne la capitalisation économique - comme part intégrante du développement - que représente leur logement ainsi que le travail *d'aménagement urbain* que cet auto-développement de leur quartier a produit. Ils sont alors présentés comme une partie de la réponse aux défis de l'urbanisation que les seuls acteurs publics auraient été incapables de fournir.

Enfin, les attentes ou revendications des habitants intègrent, soit comme paramètre d'évaluation, soit comme justification de stratégie, certaines *légitimations publiques de mise à la norme urbaine*, d'équipement, d'aménagement et d'accès à la modernité que les interventions d'urbanisme volontariste pourraient dispenser. On peut s'interroger sur les ressorts politiques, anthropologiques ou idéologiques profonds qui expliquent cette évolution et cette tension des habitants vers ce qui est désigné comme *désirable* par les acteurs publics. Le fait est qu'aujourd'hui, sur le terrain, et avec des nuances propres à chaque contexte, il n'y a pas nécessairement ni en tous points *divorce culturel* entre les modèles des uns et des autres.

ANNEXE

POSITIONNEMENT THEORIQUE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

(Extrait de la proposition de recherche soumise en 2001)

I. Etat des connaissances et des recherches antérieures

Le projet de recherche s'inscrit dans une perspective générale d'analyse des tensions et interactions entre politiques institutionnelles, urbanisation - comprise comme processus de transformation (J.Remy, 1974) mondial et local auquel contribuent tous les acteurs, y compris ceux qui apparaissent les moins dotés de pouvoir - et enfin, dynamiques sociales. Son objectif est principalement de saisir et d'éclairer, à des échelles et temps différents, les effets sociaux complexes entraînés par ces tensions et interactions. Pour ce faire, une attention particulière est apportée à différents niveaux de lecture du social (du micro au macro), aux processus individuels et collectifs de construction, régulation, adaptation, résistance et innovation sociales ainsi qu'aux modes de légitimation des parties et aux processus d'interaction et d'ajustement réciproques entre acteurs -institutionnels et non-institutionnels- en présence. C'est un champ qui nous paraît, à ce jour et dans cette perspective précise, insuffisamment exploré ou mis en valeur. Cette insuffisance, constatée à un niveau général, est particulièrement vraie pour les pays concernés par notre réponse. S'il existe bien des approches qui ont ouvert ce champ ou qui ont produit des constats et questionnements voisins, permettant de le baliser, et loin donc de sous-estimer ces ouvertures déterminantes, nous souhaitons insister, dans cette présentation des acquis, sur ce qu'ils nous ont apporté en terme de définition de point de vue et de constitution d'un objet de recherche qui s'inscrit par ailleurs dans les voies explorées par le laboratoire URBAMA¹⁹⁸.

- **Un premier apport est constitué par les états des lieux et approches critiques des politiques urbaines nationales et internationales, et de leur évolution au cours des 20 ou 30 dernières années**, qu'elles portent sur des tendances générales ou qu'elles concernent plus spécifiquement des pays du Sud ou du Nord¹⁹⁹. Ces analyses mettent bien sûr plus l'accent sur l'évolution des relations et interactions entre acteurs institutionnels (pouvoirs locaux, par exemple) ou quasi-institutionnels (les ONG par exemple) ; elles n'accordent pas toujours, par ailleurs, une importance suffisante aux dimensions spatiales des politiques. Elles alimentent toutefois bien notre perspective, notamment par leurs apports sur les stratégies de ces acteurs dans la formation des politiques publiques par exemple (Gaudin, 1996), sur l'émergence de pouvoirs intermédiaires (Abouhani 1988, 1996 ; Hayot et Navez-Bouchanine, 1996), sur les questions que pose la généralisation de mots d'ordre de bonne gouvernance Si, de manière générale, ces travaux peuvent également évoquer certains effets, empiriquement constatés, plus strictement sociaux -au sens où ils concerneraient plus spécifiquement les formes d'organisation sociale, les représentations, les légitimations d'individus ou de groupes parties prenantes de ces politiques...- ou s'ils soulèvent la question des possibles effets de ces politiques, **c'est souvent plus en termes de prédiction, donc de conséquence probable, qu'en termes de réalités advenues**. Certains auteurs soulignent d'ailleurs, avec prudence, les limites propres à ce type de projection hypothétique (S.Jaglin, à paraître). En invitant la recherche à s'investir sur les effets réellement observés, ces travaux soulignent donc, plus ou moins explicitement, **un besoin d'investigations sur la vie de ces politiques après leur annonce et leur mise en œuvre**. Par effet-retour, ils invitent aussi à questionner les représentations et catégories qui sous-tendent ces politiques et leurs évolutions ainsi que les légitimations sur lesquelles elles s'appuient, notamment dans un contexte d'internationalisation des mots d'ordre (Deboulet, Destremau et Ireton, 2001 ; Mestrum, 2000 ; Guijt et Kaul Shah, 1998).

- **Un deuxième apport permettant de baliser ce champ est constitué par les approches à caractère anthropologique ou sociologique qui se sont intéressées « d'en bas » aux pratiques et stratégies quotidiennes** des habitants ou des acteurs ordinaires à l'œuvre dans l'habitat et la ville. D'inspiration ancienne²⁰⁰, souvent très fouillées, elles croisent sur leurs terrains les politiques publiques et peuvent même en relever quelques effets occasionnels, mais sans nécessairement prendre ces effets pour objet. De ce fait, elles peuvent parfois contribuer à occulter le lien circonstancié et dynamique entre les stratégies individuelles ou collectives des habitants, dynamiques observées et politiques. Nombre de travaux conduits en Amérique Latine

¹⁹⁸ (Cf. rapports scientifiques 1995 ; 1999 et rapport à mi-parcours 2001)

¹⁹⁹ On peut renvoyer entre autres à Dubresson et Jaglin (1993), Osmont (1997), El Kadi, Sidi Boumedienne et Signoles (1999), Mc Carney (1996), Cohen et alii (1996), Balbo (1999) ...

²⁰⁰ Cf. par exemple la production de deux auteurs « phare », L.Peattie dans la littérature anglo-saxonne et C.Pétonnet dans la littérature francophone qui ont à la fois inspiré de nouveaux courants de recherche et suscité des questionnements critiques face aux actions publiques.

sur la mobilisation autour des équipements et services urbains, et au Maghreb et en Afrique sur les modes d'habiter sont ainsi représentatifs de cette tendance quelque peu réificatrice où le recours aux explications par la « tradition », par une « culture » spécifique, (rurale, de la pauvreté, ou encore militante) occultait ainsi les processus dynamiques qui pouvaient lier intimement ces mobilisations et ces modèles à ceux véhiculés par les politiques publiques, notamment dans l'habitat informel ou « clandestin » (Navez-Bouchanine, 1997). Mais par contre, en donnant de l'importance à d'autres éléments, micro ou macro, composant l'épaisseur sociale des vies quotidiennes, ces approches invitent à considérer les effets des projets et politiques urbains dans une approche à la fois plus dynamique et plus systémique (Taher, 1988 ; Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2000).

- D'autres approches des sciences sociales se sont intéressées plus directement aux effets induits par les politiques ou par des projets particuliers. On peut évoquer, dans la recherche académique, par exemple, une tradition issue de l'analyse marxiste des luttes urbaines ou de l'auto-gestion quand elle intègre les acteurs – Coulomb et Duhau, 1993, 1997- ou l'observation des mouvements sociaux – Gaventa, 1980; Walsh, 1997 ; Tarrow, 1998 ; Ford, 1999.). Mais on retrouve partiellement ce point de vue dans la recherche dite appliquée ou dans les études commandées. C'est en effet le champ très labouré où se situent, au moins en principe, les évaluations ou études d'impact des politiques et projets urbains. Mais malgré une intériorisation de plus en plus large de leur nécessité pour la gestion urbaine à l'ère de la gouvernance, les limites de ce genre d'exercice ont été largement décrites (Bourdin, 1996 ; Estèbe, op.cité)²⁰¹. Beaucoup d'évaluations se sont ainsi bornées à des observations monographiques centrées sur les effets directs des projets ou politiques, monographies limitées aux effets matériels et objectifs, et spatialement bornées aux sites précis où ils se sont déployés, manquant par-là même à saisir les liens consistants existant entre sites et acteurs directement concernés et sites et acteurs extérieurs à ces derniers. D'autres, plus sophistiquées, conceptuellement plus aptes à saisir des dynamiques plus complexes, ont eu tendance à interpréter des comportements réduits à une seule composante « réactive » très visible, lue alors comme phénomènes de résistance au changement ou encore comme signe de repli ou de désolidarisation sociale (Papadopoulos, 2000; Jobert, 1998). Le point commun de ces différentes approches, c'est que, tout en touchant des processus forts et dont l'évidence empirique est peu contestable, elles n'entament que la partie la plus visible des effets sociaux, analysés alors au seul regard des injonctions des politiques elles-mêmes. En négligeant une approche plus compréhensive des effets sociaux, ne serait-ce qu'en termes de recomposition sociale induite, de modification des représentations ou des positions symboliques, elles réduisent, en quelque sorte, la question à la partie émergée de l'iceberg.

C'est toutefois bien de ce vivier -recherches directement centrées sur les effets, évaluations suffisamment distanciées, terrains nombreux et de qualité - qu'a émergé au cours des années 80²⁰² un mouvement de fond de remise en cause de l'absence de prise en compte des dynamiques sociales dans la conception et la mise en œuvre des politiques et projets urbains. Renforcés par des critiques de plus grande envergure ayant trait au développement, à la modernisation en général, et aux effets des ajustements structurels en particulier, et irrigués par l'évolution générale des sciences sociales en termes d'analyse des acteurs, ces travaux ont, entre autre, contribué à infléchir la philosophie et les pratiques des acteurs publics comme des organisations internationales. On peut toutefois se demander si la saturation du discours des politiques urbaines par des objectifs et méthodes apparemment centrés sur le social ne s'est pas accompagnée d'une certaine érosion de ces approches critiques et/ou de leur audience.

II. Problématique et apport de l'équipe aux questions soulevées par l'appel d'offre.

La traduction des différents travaux, évoqués ci-dessus, dans des termes d'intervention à la fois réducteurs de la complexité du social, et fortement mobilisés par des orientations idéologiques et morales faisant apparemment consensus (mots d'ordre déclinés au cours des dix dernières années - participation, développement durable, *empowerment*, allègement de la pauvreté et gouvernance-), la bureaucratisation des réflexions sur les normes et standards (Yahya et alii, 2001, p.71 et suiv.) ou encore des méthodes participatives (Blackburn et Holland, 1998, p.30 et suiv.) et enfin, la conception mécanique ou technocratique de la gestion et des régulations sociales (Osmont et alii, 1992)– par exemple, à travers la diffusion de best practices- ne posent pas seulement le problème de l'instrumentation des résultats, celui d'une conception linéaire des processus sociaux ou encore celui

²⁰¹ Limites épistémologiques et méthodologiques, dues entre autres à la difficulté d'établir des liens de causalité explicites; limites politiques ou idéologiques qui se traduisent surtout par une distance critique insuffisante par rapport aux attentes opérationnelles comme aux représentations du progrès et du changement « souhaitable » ou politiquement correct.

²⁰² Cf. par exemple les critiques, très affirmées pendant les années 70 et 80 des projets dits de *self-help*, ou de *sites and service*. (C. Rakodi, 1987, 1988). Cf aussi Durand-Lasserve (1987) et Gilbert et Ward (1985). Voir également chez les opérateurs le travail accompli sur les effets de glissement social ou de manière plus large sur les effets des déplacements involontaires de population, qui au plan opérationnel ont conduit à l'élaboration de procédures *d'analyse et d'évaluation sociale des projets* (M. Cernea, 1995).

d'un positivisme inhérent aux approches, particulièrement bien illustré par la question de la pauvreté. Elles posent une **question de fond aux sciences sociales et aux difficultés que ces dernières ont de se saisir de cet entre-deux volatile où les effets des tensions et interactions restent, du coup, insuffisamment comprises.** Ou pour le dire tout autrement, l'émergence d'un intérêt scientifique pour les « acteurs » ne nous semble pas encore avoir conduit la recherche sociale sur la ville suffisamment loin dans l'analyse des acteurs non institutionnels, et dans celle de leurs relations avec l'institutionnel, se privant ainsi de l'exploration de la partie cachée de l'iceberg et réduisant le social à quelques formes simples, commodes, il est vrai, à saisir, codifier et mesurer.

Par rapport aux termes de référence du PRUD, l'apport de la problématique proposée par l'équipe se situe ainsi à l'intersection des deux axes définis par l'appel. Le projet de recherche met en dialogue deux thèmes (projets urbains liés à la métropolisation et jeu des acteurs) en s'intéressant aux effets sociaux des politiques et projets urbains. Il le fait toutefois plus particulièrement en s'interrogeant sur les entrées suivantes :

- L'évolution des philosophies et des pratiques d'intervention et de régulation des acteurs publics.

Dans certains pays du Sud -et peut-être avec une force particulière en Afrique du Nord et au Proche- Orient- les politiques et projets urbains se sont distingués dans le passé par un volontarisme et un constructivisme politique²⁰³ extrêmement forts : les interventions sur l'urbain s'inscrivaient dans une problématique générale de développement et de progrès, consensuelle et indiscutable au sein des élites. La lutte contre l'habitat insalubre, signe d'arriération et d'indignité, et objet d'une attention et d'une pression considérables²⁰⁴ d'une part et grands projets d'aménagement et d'infrastructure pour moderniser la ville d'autre part, participaient de la création d'un ordre urbain dont les intentions de mise à la norme et de conformation révèlent bien la quête d'instauration d'un ordre social à travers l'imposition d'un ordre spatial (Brown, Jolé et alii, 1988). Mais en même temps, en raison des décalages entre modèles et réalités comme de l'incapacité avérée de cette urbanisation volontariste à « maîtriser » l'urbanisation réelle, ces mêmes acteurs publics étaient amenés, pour des impératifs de régulation sociale, à tolérer, puis à gérer et « régulariser » ce qu'il est convenu d'appeler l'urbanisation informelle (non sans avoir, de manière récurrente, tenté de l'empêcher, de la contenir ou de la détruire).

Intervenant dans un tel contexte, l'internationalisation – vue ici sous une double dimension de diffusion des mots d'ordre par les institutions internationales et de processus croisés d'injonction et d'émulation à la mise à niveau des grandes villes pour entrer dans la course de la globalisation- véhicule des messages et injonctions contradictoires²⁰⁵. Pour simplifier à l'extrême, disons que l'intérêt manifesté par la première dimension aux décentralisations et initiatives locales, à la gouvernance, aux changements portés par des mouvements bottom-up ou élaborés dans un contexte participatif sous-entend des actions publiques beaucoup plus calées sur les dynamiques réelles qui sous-tendent l'urbanisation et sur une conception positive de la subsidiarité; les effets s'en font sentir non seulement dans la conception formelle des ces actions mais aussi dans l'affichage et l'annonce de ces dernières. Par contre, la mise à niveau –grands équipements, infrastructure, réaménagement des centres urbains, mais également restructuration de quartiers irréguliers ou illégaux – s'inscrit dans le droit fil de la philosophie modernisante : elle est très volontariste, a un fonctionnement top-down et, dans cette perspective, est prête à instrumentaliser ponctuellement et à court terme –pense-t-elle- toute forme ou mode de mobilisation sociale pour appuyer ses propres objectifs. La conjonction des deux dimensions dans une même opération –cas par exemple de « nettoyage » de centres urbains joint à une opération d'accès à l'habitat- permet de pressentir l'extraordinaire complexité des contraintes, des légitimations mais aussi des marges de manœuvre qui caractérise le processus de mise en œuvre de ce type d'opération.

²⁰³ Nous utilisons ce terme dans le sens critique qu'on peut lui donner à la suite des travaux de Hayek adressés aux *politiques constructivistes* des pays socialistes, créditées d'une représentation des institutions et des capacités de transformation sociales, économiques et politiques comme effet possible d'une volonté planificatrice, centralisatrice, bureaucratique alors même que ces institutions résultent de processus et d'interrelations non nécessairement coordonnées entre acteurs. Ces critiques sont loin de ne concerner que les seuls modèles utopiques ou « socialistes » et en France, le modèle républicain est également pris pour cible quand il se décline en termes urbanistiques et en politiques de la ville (Ph. Genestier, 1994, 1996).

²⁰⁴ L'imparfait que nous employons ici pourrait d'ailleurs être contesté, car malgré des « compromis » et arrangements apparus au cours de la dernière décennie, ces positions peuvent rester très présentes et c'est une sorte de *realpolitik* qui s'instaure, mais qui peut à chaque instant rebasculer : les effets du récent discours du roi du Maroc sur l'habitat insalubre sont à cet égard remarquables et il a donné lieu, chez certains professionnels comme dans la presse, à la résurgence de propos assimilant l'anomie sociale à l'informalité spatiale. En Algérie, les autorités qui avaient présidé aux évictions des bidonvilles du centre d'Alger en 1983 perçoivent que politiquement, elles ne peuvent pas se permettre de les rééditer, mais restent convaincues néanmoins que c'était une bonne solution (Urbama, mission d'exploration, Mai 2001).

²⁰⁵ Dans le langage de la *gouvernance*, la double contrainte du développement économique compétitif et de la lutte contre l'exclusion. A noter que ceci ne signifie nullement l'absence de contradictions –et donc de complexité des processus- dans les situations antérieures; cf. par exemple les contradictions inhérentes –et la complexité qui en découle jusque dans les processus d'évaluation- aux modèles constitutifs de la politique de la ville en France (Estèbe, 1995, p.27 et suiv.).

De nombreuses questions se posent dès lors, qui constituent une première toile de fond aux recherches de l'équipe. Face à un tel contexte, quelles modifications, dans leur manière de voir la ville et l'urbanisation, connaissent des acteurs publics, centraux comme locaux, pénétrés pour une part de volontarisme et de constructivisme, mais rompus, en coulisse, à des régulations socio-politiques peu transparentes, arbitraires mais jusque là socialement intégrées dans les calculs stratégiques d'une partie des acteurs qui en bénéficient ou espèrent en bénéficier? Quels effets réels ont ces nouvelles données sur leur manière de formuler politiques et projets, de gérer l'existant, ou encore d'utiliser le spatial comme instrument de la régulation sociale? La complexité des interactions comme des légitimations issues du volontarisme affiché, autant que des régulations vécues au quotidien, largement accentuée par la multiplicité des acteurs institutionnels désormais impliqués dans le jeu empêche, plus que jamais, de conclure de manière hâtive à des effets prévisibles, déductibles de politiques ou projets urbains quelle que soit la force de leur orientation, ou celle de la pression extérieure²⁰⁶. Elle impose aussi de regarder de plus près en quoi l'ordre social, dont sont porteurs les projets et politiques urbains déployés dans la dernière décennie, se distingue de ce que véhiculaient des projets antérieurs. Enfin, l'introduction des mots d'ordre de bonne gouvernance ou d'allègement de la pauvreté –qui a priori pourraient favoriser une gestion au plus proche des populations comme des acteurs locaux dans les pays où une forme de gouvernance, certes informelle et opaque, mais effective préexistait - réduit-elle l'écart démesuré entre options volontaristes de façade et négociations informelles et arbitraires de régulation ou de laissez-faire qui caractérisait les périodes antérieures? Un certain nombre de constats empiriques émergeant de nos travaux antérieurs alimente ces interrogations. Par exemple, la mise en place de structures de concertation et de négociation avec la population concernée peut entrer en conflit tant avec les modalités traditionnelles de prise de décision qu'avec les exigences d'aménagement de l'espace requises pour faire advenir l'image de ville à la norme : comme on l'a vu dans le cas du déplacement du bidonville Haouma Nçara à Tanger, la négociation ne porte en fait que sur des objets limités et non sur le fond de la question – à savoir si oui ou non, le bidonville doit être détruit et sa population déplacée-; dans ce contexte, le comité d'habitants n'a pour mission que de faire aboutir et mettre en oeuvre les décisions déjà arrêtées par les acteurs publics, et de ne négocier que les conditions auxquelles ils libéreront le site. Mais l'effet d'annonce – participation, démocratie...- et un climat politique favorable à l'altération du rapport de forces altèrent ce scénario et conduisent à une multiplication des modes de négociation où stratégies individuelles et collectives tour à tour s'épaulent, s'opposent et modifient le cours prévu des choses.

-Les pratiques des habitants-acteurs dans un environnement urbain, « scène privilégiée » des acteurs publics.

Il faut ici rappeler que les populations urbaines ont toujours « navigué » entre volontarisme normatif et « oublis » ou exclusions des politiques urbaines. Les comportements directement et massivement réactifs (par exemple, le rejet d'un projet pour inadéquation, inaccessibilité ou préjudice pressentis) sont, comme on l'évoquait plus haut, ceux qui sont le plus rapidement analysés comme effets sociaux, quelquefois qualifiés de pervers ou d'inattendus, qualificatifs qui en disent long sur le constructivisme inconscient de ceux qui les observent! La conviction, fréquente, qu'il ne s'agissait que d'effets provisoires et l'illusion, entretenue par les acteurs publics eux-mêmes, qu'ils étaient en voie de contrôler les processus de développement urbain ont entraîné un manque relatif de visibilité des autres dimensions produites par les interactions et d'intérêt pour l'analyse des processus sociaux qui les sous-tendaient. Cette insuffisance se traduit entre autre par un manque d'éclairage sur les transformations sociopolitiques, sur les modifications des règles du jeu mais aussi la circulation des modèles et des modes de légitimation que ces pratiques révèlent.

Les manières de comprendre et de lire les initiatives, les stratégies et les pratiques des populations restent ainsi trop systématiquement renvoyées à des lectures sociales que nous estimons partielles, voire réductrices : ce sont les questions que posent ces lectures qui constituent la deuxième toile de fond de notre projet de recherche. Une première lecture renvoie aux solidarités traditionnelles ou à des modes de régulation communautaires ou identitaires, en s'adossant alors plus ou moins fortement à une conception profondément dualiste des sociétés urbaines du tiers-monde, conception qui peut s'étendre d'ailleurs à la lecture des villes globales. Nombre de travaux ont pourtant montré la complexité, le caractère fondamentalement hybride et la modernité²⁰⁷ des constructions sociales des processus ayant généré implantations, développements et aménagements urbains menés en réaction ou en marge des actions publiques. Grâce aux voies ouvertes, entre autre, par la recherche sur les méthodes participatives, et par l'anthropologie portant sur les questions de genre ou encore sur les

²⁰⁶ Cf. par exemple les travaux de N.Taher qui montrent à propos d'une opération au Caire (1997, 2001) comment sont déjouées des injonctions d'un bailleur. Cf. aussi les opérations de restructuration de bidonville au Maroc où l'alliance « objective » entre aspirations modernistes de l'Etat et aspirations à la propriété d'une parcelle individuelle par les bidonvillois contribua largement à modifier l'esprit de ce mode d'intervention pourtant strictement codifié par la Banque Mondiale.

²⁰⁷ Entendu non par référence au *contenu* de la modernité telle qu'on peut la définir dans le monde développé mais au sens profond d'adaptation et d'arrimage aux processus de transformation en cours.

activités informelles, le mythe de la communauté est aujourd'hui bien entamé²⁰⁸. Il n'en reste pas moins que des mobilisations ponctuelles, labiles mais néanmoins efficaces appuyées sur l'idée de communauté sont repérables et méritent une lecture qui les repositionne dans les processus sociaux.

Une deuxième lecture reflète une autre approche de la société et du changement social ; elle reflète l'espoir mis notamment par les élites dans les associations de type moderne soit comme vecteur de développement, soit comme vecteur de démocratisation ; elle a quelquefois conduit les observateurs, tant du Nord que du Sud, à privilégier, dans l'analyse de ces processus, les seuls traits révélateurs d'une volonté et d'une organisation collectives, parfois constituées sur base d'une résistance politique ou idéologique, de ces populations. Là aussi des travaux récents, notamment sur l'Amérique Latine, pionnière dans ce mouvement, laissent transparaître des doutes quant à la capacité d'explication des processus par cette seule entrée (Coulomb et Duhau, op.cité ; pour les pays plus particulièrement concernés par notre projet, cf. Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2000) .

Enfin, une troisième approche beaucoup plus fréquente et aux apparences plus « neutres » participe aussi de cette vision constructiviste de la société et du changement social qui conduit à occulter cet entre-deux, c'est celle qui privilégie une lecture en catégories sociales, des plus élémentaires- catégories socioprofessionnelles, revenus...- aux plus sophistiquées, comme une fois de plus la pauvreté. Apparemment objectives, elles postulent en fait une homogénéité de comportement collectif, catégoriel et « tendent à ignorer ou caricaturer le rôle des individus dans les processus qui sous-tendent leur accès à l'habitat » (traduction P.King, 1997, p.308). Beaucoup plus utilisées par les acteurs publics et les organisations internationales, que par les chercheurs, elles ont toutefois une influence notable sur ces derniers en raison des agendas de recherche et d'action menés aujourd'hui à l'échelle internationale.

Notre critique de la nature constructiviste de ces différentes lectures, occasionnellement appuyée par des argumentations d'inspiration ultra- libérale ne nous conduit pas ici à leur opposer l'image d'un individualisme absolu ou de nier l'existence de processus collectifs, de déterminismes divers et encore moins, bien sûr, de l'existence de groupes, de phénomènes collectifs ou associatifs divers, ou encore de « la » société. Mais dans une perspective critique ouverte par ailleurs dans de nombreux chantiers de recherche théoriques comme empiriques, nos efforts se concentreront sur une lecture plus nuancée des complexités des agencements collectifs entre individus et groupes, des jeux entre acteurs institutionnels et non-institutionnels , des légitimations et régulations sociales, qui interviennent dès lors que des politiques, projets, interventions sont déployés, voire même seulement planifiés et annoncés.

III. Deux modules de recherche fédérés et en dialogue

Deux modules de recherche distincts constituent la trame de la réponse URBAMA à l'appel PRUD. Conduits en articulation étroite, ils sont directement issus des travaux antérieurs menés au sein des axes de recherche par les chercheuses principalement investies sur ce projet (F.Navez-Bouchanine, A.Deboulet et B.Destremau) et reconduisent des collaborations préalables tant au sein des axes (reconduction d'équipes et d'association avec des chercheurs étrangers) qu'entre eux (reconduction de collaborations antérieures). Le travail de coordination sera assuré par F.Navez-Bouchanine, directeur de recherche au Laboratoire.

III.1. Un premier module, doublement calé sur les résultats capitalisés au sein du réseau « Fragmentation spatiale et urbanité au Maghreb » et ceux des travaux sur la pauvreté dans le réseau "Les représentations de l'Autre", examinera plus particulièrement les effets sociaux des politiques publiques destinées aux citoyens des couches défavorisées, les représentations sur lesquelles ces dernières s'appuient mais aussi qu'elles engendrent dans leur sillage, et enfin, les dynamiques qu'elles favorisent ou empêchent. Un double intérêt pour les effets sociaux sera ainsi constant : analyser les effets sociaux des interventions spatiales menées au nom de l'éradication de la pauvreté, mais, de manière plus générale, également ceux des discours, modalités et dispositifs pratiques de déploiement des politiques publiques, qu'elles soient spécifiquement urbaines, ou sociales appliquées à l'urbain, et notamment ceux mis en œuvre dans une perspective d'*empowerment* et de participation. Contribueront à ce module : B.Destremau, A.Hafiane, N.Lahbil-Tagemouati, M.Safar-Zitoun, L.Msilta, P.Tanguy et F.Navez-Bouchanine qui en assurera également la coordination.

²⁰⁸ Parmi les références les plus *convaincantes*- parce qu'élaborées à partir des programmes mettant en œuvre les *mots d'ordre* – nous sont fournies par des travaux menés notamment par des chercheurs regroupés autour de l'IDS et/ou de l'IIED (Angleterre), et émanant assez souvent de travaux menés en milieu rural. Cf. Guijt et Kaul Shah, ou Blackburn et Holland, op.cité. La sociologie et l'anthropologie française fournissent également des réflexions précieuses, voir par exemple Dubet, 1997, p.47 et suiv.; Bordreuil, 2001, p.141 et suiv.

Les trois pays concernés par ce module ²⁰⁹ nous semblent présenter des configurations distinctes, mais, en cela, en bien des points complémentaires pour notre étude. Au Maroc et en Algérie, une culture urbaine massivement partagée, des revendications au "droit à la ville" déjà anciennes, des projets urbains récurrents ; en Mauritanie, des pratiques et un imaginaire urbains très récents. Dans les trois cas, un poids grandissant mais récent des programmes d'allègement de la pauvreté. Concrètement, les analyses des discours et de la mise en œuvre de projets et d'interventions institutionnelles nous permettront de cerner la fonction des politiques portant sur la pauvreté dans les politiques urbaines, et d'en identifier les effets du point de vue des représentations et pratiques de la population visée.

III.1.1. Justification et premiers constats.

Un des premiers constats à partir desquels le travail sera engagé est que les politiques urbaines, même quand elles sont officiellement dédiées aux « pauvres » et légitimées en leur nom, restent assez largement conçues à partir d'une définition essentiellement spatiale des problèmes, dans un objectif annoncé de mise à la norme urbaine, mais avec un affichage fort d'amélioration sociale, ce qui permet au moins de faire l'hypothèse de décalages ou en tous cas de tensions et effets divergents entre ces deux niveaux. C'est un point commun fort aux trois pays qui feront l'objet de la recherche engagée dans ce module (Mauritanie, Maroc, Algérie). La question des différences perceptibles dans l'intensité et les modalités de ces décalages sera bien entendue examinée et prise en compte dans le choix final des terrains. Les effets de **diffraction sociale**²¹⁰ engendrés par les **politiques sociales de logement au Maroc** seront utilisés comme un premier fil conducteur.

Par ailleurs, les politiques et projets publics dits "d'allègement de la pauvreté", même quand ils prennent l'urbain comme lieu prioritaire d'intervention, comme ils l'ont systématiquement fait au cours de la dernière décennie, n'apparaissent pas toujours convergents, voire compatibles, avec les politiques urbaines. Mais ils diffusent, au niveau des discours et des modalités de mise en œuvre, des affichages, intentions et même modes d'actions qui ont des effets directs et indirects sur les habitants, et en particulier sur leurs relations avec les acteurs publics et sur les représentations qu'ils se font de l'action, publique, collective ou individuelle en matière d'aménagement et d'équipement de l'espace. Deux points de vue seront donc analysés, celui des "fiseurs de politiques" et des émetteurs de catégories d'intervention et du regard qu'il porte sur ces « Autres » que semblent constituer « les pauvres » ; et celui des effets en retour de cette catégorisation, et la manière dont elle est « reçue », entendue et éventuellement instrumentalisée par les habitants.

Les deux approches – des politiques urbaines et des politiques d'allègement de la pauvreté – ont en commun d'accorder une importance prioritaire aux capacités de mobilisation, des ressources comme des légitimations, déployées par les habitants, collectivement et individuellement, pour bénéficier pleinement -directement ou indirectement-, ou pour échapper aux dispositifs spatiaux ou institutionnels mis en place, pour "participer" ou au contraire se désengager, pour revendiquer l'accomplissement des objectifs annoncés, ou encore pour redéfinir une nouvelle stratégie d'accès : elles seront donc au cœur du dispositif de recherche. A la différence de nos travaux antérieurs, **l'accent sera mis ici sur les processus moins "visibles" et perceptibles à plus long terme.** Ce n'est donc pas l'accès même aux projets et ses effets matériels immédiats qui retiendront notre attention, mais les dynamiques continues, linéaires ou chaotiques, qui caractérisent les effets sociaux.

III.1.2. Modes d'approche et démarches de recherche

Les effets sociaux des interventions spatiales seront regardés à trois niveaux différents dont les évolutions peuvent diverger, le micro-social, -le niveau du ménage, des membres qui le composent et des rapports qu'ils entretiennent- le méso-social –voisinages, réseaux sociaux et familiaux proches, acteurs institutionnels de proximité, et rapports qu'ils entretiennent- le macro- social –site, quartier ou commune, ville, réseaux et appartenances élargis, acteurs institutionnels distants...

²⁰⁹ Sur cette entrée particulière, le Liban n'a pas été retenu à la fois en raison de la plus faible implication des politiques publiques en matière d'habitat social et d'une moins grande capitalisation de la recherche sur ces thèmes, capitalisation jugée indispensable pour aborder la question des effets sociaux. Cette différence sera prise en compte dans l'analyse résultats de la recherche et fera l'objet de réflexion et débats au sein de l'équipe.

²¹⁰ Cette *diffraction sociale* (F.Navez-Bouchanine, 2001) peut revêtir des formes diverses en fonction du type d'intervention, du processus qui l'a amené et des habitants eux-mêmes ; elle peut conduire à un éparpillement spatial avec une certaine homogénéisation socio-économique du « site » d'intervention ; elle peut conduire au contraire à un maintien spatial majeur qui s'accompagne d'une forte différenciation sociale, relevée avec constance depuis les années 80 et plus ou moins finement étudiée selon les travaux. (Cf. en particulier M.Arrif, 1991, en harmonie avec bien d'autres travaux, mais qui a particulièrement approfondi cette question)

Une importance particulière sera accordée aux interactions entre habitants eux-mêmes et entre habitants et acteurs et plus particulièrement aux éléments qui fondent leur propre évaluation des situations comme de leur évolution ainsi qu'aux légitimations déployées pour justifier leurs propres pratiques, qu'ils s'en vantent ou qu'ils les relativisent. Le sentiment des « droits à ... » mérite à cet égard que soient davantage explorées les sources de ces derniers. On s'intéressera à la place qu'y occupent l'histoire passée et les politiques et discours tenus par des acteurs publics nationaux éminents, les valeurs, partagées mais contradictoires, qui émanent des représentations « traditionnelles » de la vie quotidienne et des nouveaux modèles, consuméristes et « modernes » et enfin, les messages de développement humain à portée universelle diffusés par les médias, les ONG, ou les associations locales. L'hypothèse est ici celle d'une diffusion et d'une circulation particulièrement intenses mais paradoxales d'idéaux, de valeurs, de droits acquis ou dus et de prise de conscience de la place occupée sur l'échiquier urbain. L'articulation de ces éléments pose intrinsèquement et matériellement problème mais on pressent, au vu des travaux antérieurs, que l'action, individuelle comme collective, fait momentanément des synthèses opératoires. La question est alors de savoir à la faveur de quel événement, de quelles modalités organisationnelles, ou de quels pouvoirs cette synthèse se fait.

Les effets des politiques d'allègement de la pauvreté urbaine seront quant à eux regardés en tenant compte de la double tension qui nous semble au cœur des dynamiques actuelles. L'idée même de concevoir des politiques de lutte contre la pauvreté est devenue un enjeu national par importation, avant de constituer une préoccupation locale, que cette dernière soit de sécurité, d'image, ou de nécessité de cohésion sociale. Avec le temps, elles se sont toutefois constituées en réels enjeux locaux, significatifs d'attentes de la société, ou de fragments de cette dernière. L'analyse s'efforcera donc d'éclairer la manière dont, dans une recherche de légitimation et de justification, les politiques de gestion de la pauvreté articulent les référentiels locaux et nationaux avec les mots d'ordre internationaux.

Un cas particulier retiendra l'attention particulière, celui de la participation, de l'*empowerment* des populations à la démocratie locale, du partenariat et de la diversification des acteurs impliqués dans le développement à la gouvernance. Il s'agira de voir de quelle façon les populations concernées sont supposées "participer", et à quoi, ainsi que d'observer comment ces "injonctions" s'articulent avec une demande locale, de voir enfin comment se déploient les processus de mise en œuvre, quels sont les partenariats ou alliances qui en émergent ainsi que les modalités de négociation, conflits et modes de régulation qui les ponctuent.

De façon complémentaire, la recherche s'attachera aussi à identifier les modalités d'intériorisation et/ou d'instrumentation, par les populations visées, des discours et stratégies officiels sur la pauvreté. Il paraît en effet nécessaire d'explorer, d'une part, le niveau d'adéquation des discours officiels avec des besoins déjà ressentis ou formulés par les populations concernées, (hypothèse sous-tendue : ce discours ne ferait qu'instituer officiellement un autre système référentiel), et d'autre part, les modalités et les effets de l'intériorisation de ce discours par les habitants (hypothèse sous-tendue : les conséquences de cette intériorisation sur les représentations et les pratiques, tant sociales que spatiales auraient des effets pratiques sur l'espace urbain).

III. 2. Un second module s'inscrit dans le prolongement des travaux du réseau "les arts de faire des citoyens ordinaires". Il est coordonné par Agnès Deboulet et regroupe trois autres chercheurs, I.Berry-Chikhaoui, M.Ould-Mebarek et M.Fawaz. Les contributeurs se proposent d'élargir des travaux antérieurs qui ont été développés notamment en Egypte et qui mettent en relief des **questionnements sociologiques liés à l'incertitude quant au devenir ainsi qu'à la vulnérabilité sociale suscitée par des projets de restructuration urbaine**, en particulier ceux liés au périphérique actuellement en cours de tracé dans la région métropolitaine du Caire, qui exproprie des milliers de ménages.

III.2.1 Justification et premiers constats

Les chercheurs impliqués dans cet axe se situent dans une perspective complémentaire à ceux du module 1 en ce qu'ils observent les divers effets sociaux et économiques de politiques publiques ayant pour objectif explicite de faciliter le déplacement de populations motorisées. La restructuration, voire dans certains cas la volonté d'éradication de quartiers non-réglementaires paupérisés et jugés dangereux politiquement, est rarement exprimée telle quelle par les politiques²¹¹. Quand à la lutte contre la pauvreté, si elle intervient dans ces programmes, c'est davantage comme principe de légitimation ex post : cette dernière peut générer une rhétorique brillante, qui cache toutefois mal les motifs réels de l'intervention. Cette perspective est donc complémentaire du

²¹¹ Le programme Elyssar à Beyrouth pourrait toutefois être examiné sous l'ensemble de ces aspects, sur ce sujet, on peut se reporter aux travaux de Valérie Clerc et Mona Harb al-Kak.

module 1 en ce qu'elle met l'accent sur un autre versant volontariste des politiques publiques, lié cette fois au paradigme de la modernisation et de l'internationalisation qui mobilise largement les énergies publiques dans le bassin méditerranéen.

De nombreuses métropoles méditerranéennes cherchent en effet une promotion par l'internationalisation, qui passe notamment, aux yeux des pouvoirs publics, par le développement de grands projets urbains dans des métropoles déjà en partie constituées en centres majeurs d'échange (Yonder, 1998). Cela s'opère par remodelage de leur centre-ville, surtout en jouant la carte de la mobilité et de la fluidité du trafic, principal argument susceptible de capter les cadres supérieurs et les investisseurs convoités. Ces procédures ne sont pas nouvelles. Si on limite le champ d'investigation aux projets d'autoroutes et de pénétrantes urbaines, leur rapidité d'exécution, leur échelle, et le cadre rhétorique convoqué montrent que les enjeux de l'internationalisation sont omniprésents dans la définition de ces politiques à Casablanca, Beyrouth, Le Caire, Istanbul. Toutefois, la plupart des grands projets autoroutiers préexistaient à la période actuelle d'internationalisation, ce qui ne sera pas sans poser la question de la pertinence d'une "rupture historique", ainsi que celle des contradictions éventuelles dans lesquelles sont placés les acteurs publics. La mise en perspective du rôle de l'internationalisation dans la définition et les effets sociaux escomptés et réalisés de ces projets -en particulier sur la marge de cet "entre-deux"- pourront être considérés à toutes les échelles d'analyse que nous déclinons au cours de cette recherche.

Deux de ces métropoles, Beyrouth et Casablanca, ancreront notre investigation autour des formes d'accord et de régulation, comme de circulation de modèles urbains autour de grands projets d'autoroutes et de percées urbaines. Qu'ils s'adressent avant tout aux élites circulantes (dans le cas de Beyrouth) ou qu'ils visent à produire de nouvelles centralités (Cas de Casablanca), ils traversent cependant des secteurs urbains dans lesquels la population est souvent vulnérabilisée par une inscription socio-économique et urbaine malaisée. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les projets d'autoroute urbaine mis en œuvre actuellement renforcent cette vulnérabilité en créant un horizon d'incertitude collectif majeur pour les résidents visés par le tracé, et qui peut s'analyser en lien avec les formes de contrainte externe associées (par exemple : l'injonction à la participation dans le cas de la percée de Casablanca).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abderrahim, Zakaria, 2002, *L'Avenue Royale : un modèle d'Aménagement urbain à Casablanca*, Ecole Hassania des Travaux Publics, Casablanca, Mastère en Maîtrise d'Ouvrages et Gestion Immobilière.
- Abou S., Beaudoin A., et Kasparian R., 1997, *Les Déplacés de la Guerre au Liban 1975-1987*, Paris, éditions l'Harmattan.
- Abouhane A., 1988, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc : le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, Université de Rabat, Thèse de doctorat d'Etat en Droit Public.
- Abouhane A., 1996, « L'intermédiaire notabiliaire en milieu urbain » in Hayot et Navez-Bouchanine F., 1997, *Intermédiation sociale et citoyenneté urbaine*, Actes du colloque de Rabat – INAU / Association Villes et Territoires Méditerranéens (Marseille).
- Abouhane A., 1997, « Pouvoir communal et gestion territoriale », in Sedjari A. (éd.), *La revanche des territoires*, Paris-Rabat, L'Harmattan-GRET.
- Abouhane A., 1999, « Médiation notabiliaire et gestion des conflits liés au logement au Maroc », pp. 259-274, in Signoles Pierre, El Kadi Galila, Sidi Boumédiène Rachid (éds.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 373 p.
- Ameur M. et Filali A., 1997, *Développement urbain et dynamiques associatives*, Rabat, PGU-ANHI.
- ANHI, 1996, « L'autoconstruction dans les opérations de l'ANHI », in *Cahiers de l'ANHI*, Rabat.
- Arrif A., 1991, *Le passage précaire*, Université d'Aix-Marseille, Thèse de doctorat en anthropologie.
- Aveline, Natacha, 2000, *Marchés fonciers et immobiliers à Beyrouth*, Beyrouth, Cermoc/ORBR, document n°6.
- Badie, Bertrand, 1996 (1986), *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard, 331 p.
- Banque Mondiale, 2003, *World development indicators*.
- Benkirane R., 1993, *Bidonvilles et recasements : Mode de vie à Karyan Ben M'Sik*, Genève, Diplôme de l'Institut universitaire d'études du développement.
- Benton L., 1986 « Reshaping the urban core : the politics of housing in authoritarian Uruguay », pp 33-52, in *Latin American Research Review*, n° 21, 2.
- Benton L., 1994, « Beyond legal pluralism : towards an approach to law in the informal sector », pp. 223-242, in *Social and Legal Studies*, Sage, London, Thousand Oaks and New Delhi, vol. 3.
- Berry-Chikhaoui I. et A. Deboulet (sous la direction de), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Coll. Hommes et sociétés, Tunis - IRMC, Tours - URBAMA, Paris - Karthala, 406 p.
- Berry-Chikhaoui I., 1994, *Quartier et sociétés urbaines, le faubourg sud de la médina de Tunis*, Université de Tours, Doctorat de géographie.
- Blackburn J., Holland J., 1998, *Who changes?*, Londres, Intermediate technology publications.
- Boltanski, Luc et Chiapello, Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 843 p.
- Bonte, Pierre, 1987, « L'herbe ou le sol ? L'évolution du système foncier pastoral en Mauritanie du sud-ouest », pp. 193-214, in Gast, Moreau, (éd.) *Habus, Lait vivant, Manyahuli*, Marseille, CNRS, 302 p.
- Bourdieu, Pierre (éd.), 1993, *La misère du monde*, Coll. Points, Paris, Editions du Seuil, 1467 p.
- Bourdin A., 1996, « L'action urbaine entre négociation et évaluation », in Genestier P., *Vers un nouvel urbanisme, Faire la ville, comment, pour qui ?*, Paris, La documentation française.
- Brand L., 2001, « Displacement for Development? The Impact of Changing State-Society Relations », in *World Development*, vol. 29, n° 6.
- Brhane, Meskerem, 2000, « Histoires de Nouakchott : narrations de *hrâtin* sur le pouvoir et l'identité », pp. 195-234, in Villasante-de Bauvais, Mariella (éd.), *Groupes serviles au Sahara. Approches comparative à partir du cas des arabophones de Mauritanie*, Paris, CNRS Éditions, 359 p.
- Brown K., Jolé M., Liauzu C., Zubaida M. 1988 *Etats, villes et mouvements sociaux dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Castel, Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 p.
- Cattedra, Raffaele, 2001, *La Mosquée et la Cité : la reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca, Maroc*, Université de Tours, Thèse de doctorat de géographie.
- Cefai, Daniel et Trom, Danny (coord.), 2001, « Introduction : Les formes de l'action collective - mobilisation dans les arènes publiques », in *Raisons pratiques*, éditions EHESS.
- Cernea M., 1985, *Putting people first*, Oxford-Washington, University Press-the World Bank.
- Cernea M. 1996, *Social organization and development anthropology*, Washington, The World Bank and The 1995 Malinowski Award Lecture, Environmentally sustainable development studies and monographs series n°6.

- Chabbi, Morched, 1999, « La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie : de l'intégration à la régulation sociale », pp. 187-200, in Signoles, Pierre, El Kadi, Galila, Sidi Boumédine, Rachid (éds.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 373 p.
- Clabault, Stéphanie et Masson, Gaëlle, 2002, *Paysage institutionnel de Nouakchott en termes de Lutte Contre la Pauvreté*, IFU Marne-la-Vallée, DESS Urbanisme et Aménagement, Option « Expertise internationale, Villes et Développement », 79 p.
- Clerc, Valérie, 2002, *Les Principes d'action de l'urbanisme: Le projet Elyssar face aux quartiers irréguliers de Beyrouth*, IFU, Université Paris VIII, Dissertation de Ph.D.
- Cohen M.A., Ruble B., Tulchin J.S., Garland A.M., 1996, *Preparing for the urban future. Global pressures and local forces*, Woodrey Wilson, Washington.
- Coulomb R., Duhau E. (coord.), 1996, *Dinamica urbana y procesos socio-políticos, 2, Investigaciones recientes sobre la Ciudad de Mexico*, Mexico, Observatorio Urbano de la Ciudad de Mexico, CENVI.
- Coulomb R., Herasti-Aguirre M.A, Sanchez-Mejorada M.C., 1997, « Los sectores populares frente a la crisis : Estrategias domesticas o respuestas socio organizativas ? » in R.Coulomb et E.Duhau (coord.), 1096.
- CRAU, *Les Villages Socialistes*, Alger, CRAU.
- Critique économique, 2002, « Bilan du gouvernement d'alternance », in *Critique économique*, n° spécial, n°8, Rabat.
- Dansereau F., Navez-Bouchanine F., Safar-Zitoun, M., 1998, *Quelques leçons d'expériences de relocalisation d'habitants des quartiers précaires au Maroc*, Montréal, Villes et développement, Groupe interuniversitaire de Montréal, cahier n°11-95.
- Dansereau F., Navez-Bouchanine F., 2002, *Gestion du développement urbain et Stratégies résidentielles des habitants*, Paris, L'Harmattan.
- Deboulet, Agnès, 2000, « Apprendre à faire la ville. Les compétences à l'épreuve de la restructuration urbaine (Ismailiya, Egypte) », pp. 313-340, in I. Berry-Chikhaoui et A. Deboulet, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tours - Urbama, Tunis - IRMC, Paris - Karthala.
- Deboulet A., Destremau B., Ireton F. (eds.), à paraître en 2004, *Analyses et Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, édition URBAMA – Karthala.
- Destremau, Blandine, 2001, « Poverty discourse and State Power. A case study of Morocco », in *Poverty Reduction: What Role for the State in Today's Globalized Economy ?*, édité par Francis Wilson, Nazneen Kanji et Einar Braathen, Comparative Research on Poverty Program (CROP; University of Bergen) et Zed Books.
- Diagana, Isyakh, 1993, *Croissance urbaine et dynamique spatiale à Nouakchott*, Université Lumière, Lyon II, Thèse de Géographie, 313 p.
- D'Hont, Olivier, 1985, *Les kebba de Nouakchott. Contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain des populations nomades sinistrées*, Thèse d'Anthropologie de 3^{ème} cycle, 346 p.
- Durand-Lasserve, Alain, 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde. Accès au sol et au logement*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
- Durand-Lasserve, Alain, 2000, *Stratégie de développement de la ville. Commune de Nouakchott. Rapport de pré-diagnostic*, draft non publié, 109 p.
- Durand-Lasserve, Alain et Tribillon, Jean-François, 2001, « La loi ou la ville ? », pp. 72-77, in *Urbanisme*, n°318, mai-juin 2001.
- El Aoufi N., 1992, *La société civile au Maroc*, Rabat, SMER.
- El Kadi G., Sidi Boumedine R. et Signoles P., 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions.
- El Maoula el Iraki A., 2002, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, Rabat-Paris, INAU-L'Harmattan.
- Elster J., 1984, *Le laboureur et ses enfants*, Paris, Minuit.
- Estèbe Ph., 1995, « A propos de l'évaluation de la politique de la ville : une évaluation est-elle possible ? » in *L'évaluation de la politique de la ville*, Actes du colloque, Villes et territoires méditerranéens, Marseille, Janvier 1995.
- Fayman S., 2001 « les villes inclusives » (Rapport introductif), Conférence UNCHS de Marrakech sur la pauvreté urbaine. Site internet Unchs.org/ifup/conf.
- Fawaz, Mona (*forthcoming*), « Agency and Ideology in the Service Provision of Islamic organizations in the Southern Suburb of Beirut, Lebanon », in *NGOs and Governance in the Arab world*, Unesco-MOST/ Cedej co-publication.
- Féral, Gabriel, 1995, *Ma demeure fut l'horizon*, Saint-Maur, Éditions Sépia-CCF, 288 p. (1^{ère} éd. parue sous le titre *Le tambour des sables*, 1983).
- Ford L.H. 1999 « Social movements and the globalisation of environmental governance », pp 68-74, in *IDS Bulletin*, vol 30, n° 3.

- Gaudin, Jean-pierre, 2001, « La gouvernance urbaine d'hier à aujourd'hui », pp. 21-25, compte-rendu de la conférence donnée au CCF le 15 avril 1999, *Lettre d'information*, n° 13, Beyrouth, ORBR-CERMOC.
- Genestier P., 1994, « L'impossible et pourtant nécessaire remplacement des référents républicains dans les politiques publiques », in A.Hayot (coord.), *Ville et citoyenneté*, Villes et territoires méditerranéens, Marseille.
- Genestier P., 1996, « L'urbanisme à l'heure des remises en cause ? » et « Au-delà d'un modèle urbain unique : l'urbanisme face aux sociétés multidimensionnelles », in *Vers un nouvel urbanisme, Faire la ville, comment, pour qui ?*, Paris, La documentation française.
- Ghorayeb, Marlène, 1998, « The work and influence of Michel Ecochard in Lebanon », pp. 106-120, in *Projecting Beyrouth - Episodes in the construction of a modern city*, édité par Peter Rowe et Hashim Sarkis, Prestel.
- Gilbert, Alan, 2002, « On the mystery of capital and the myths of Hernando de Soto. What difference does legal title make ? », 19 p., in *International Development Planning Review (IDPR)*, n°24 (1).
- Gilbert A. et Ward P., 1985, *Housing, the State and the Poor*, Cambridge, University press.
- GRET, 1999, *Termes de référence de la phase pilote année 2000. Programme Twize*, 12 p.
- Grillet-Aubert, Anne, et Guth, Sabine, 2003, *Transport et architecture du territoire - recherche : état des lieux et perspectives*, Paris, éditions Recherches, Ipraus.
- Guijt I., Kaul Shah M, 1998, *The Myth of Community : Gender issues in participatory development*, London, Intermediate technology Publications.
- Haeringer, Philippe, 1989, « Fragilités économiques et politiques : trois capitales de l'Afrique atlantique trente ans après. Nouakchott, Dakar, Conakry », in *Argumentaire des journées du Groupe "Mégapoles"*, journée du 17 juin 1989, 4 p.
- Harb-El-Kak, Mona, 2000, « Post-war Beirut: Resources, Negotiations, and Contestations in the Elyssar Project », pp. 278-288, in *Arab World Geographer*, 3(4).
- Harb-El-Kak, Mona, 1996, « Politiques urbaines dans la banlieue sud de Beyrouth », in *Les cahiers du CERMOC*, n°14, Beyrouth.
- Hauw D., 1997, *Dynamiques associatives de deux "communautés" relogées dans la cité El Wala, commune de Sidi Mounem, Casablanca. "Relogés de la ville" et "recasés des bidonvilles"*, Université de Tours, Mémoire de DEA.
- Hauw D., 1995, *Le relogement de la population des quartiers de la Mosquée Hssan II à Casablanca dans la cité Attacharouk (commune de Sidi Mounem). Etude soio-spatiale*, Université de Tours, Maîtrise de géographie.
- Hewitt, Cynthia, 1998, « Du bon usage du concept de gouvernance », pp. 109-117, in « La gouvernance », *Revue Internationale de Sciences Sociales*, n° 155, mars 1998.
- Huybrechts, Eric, et Verdeil, Eric, 2000, « Beyrouth entre reconstruction et métropolisation », pp. 63-87, in *Villes en parallèle*, n°30-31.
- Ibn Khaldûn, 1978, *Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqqadima*, Traduction nouvelle, préface et notes par Vincent Monteil, Paris, Sindbad, (1^{ère} éd. 1967-68), tomes 1 et 2, 921 p.
- IMF Islamic Republic of Mauritania, octobre 2003, *Poverty Reduction Strategy Paper Progress Report, country report 03/316*.
- INAU, 1984, *Evaluation du premier projet de développement urbain : Douar Hajja-Mâadid*, Rabat, Institut National d'Aménagement Urbain.
- Isyakha, Diagana, 1993, *Croissance urbaine et dynamique spatiale à Nouakchott*, Université Lumière, Lyon II, Thèse de Géographie, 313 p.
- Jargat, Michel, 2000, « Rapport succinct sur le cadastre », *Étude de la politique, du cadre juridique et des outils de gestion de l'urbanisme et du foncier*, ADEF, République Islamique de Mauritanie/AMEXTIPE, 42 p.
- Jobert A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », pp. 67-92, in *Politix*, 42.
- Kassab S., 1997, « On Two Conceptions of Globalization: The Debate around the reconstruction of Beirut », in Oncu A. and Weyland P. (eds.), *Space, Culture, and Power; New Identities in Globalizing Cities*, London.
- King P., 1996, *The limits of housing policy: a philosophical investigation*, London, Middlesex University Press.
- King P., 1997, « Constructivism, individual action and housing finance: an individualist critique of approaches to housing finance », pp. 307-322, in *Netherlands Journal of Housing and the built environment*, vol. 12, n° 3.
- Kopp A. et Medam.A, 1970, « Compte-rendu d'expériences dirigées à Oued Ouchayah à Alger », in *Espaces et Sociétés*, n°2.
- Koïta, Tidiane, 1994, « Migrations, pouvoirs locaux et enjeux sur l'espace urbain », pp. 101-109, in « Mauritanie. Un tournant démocratique ? », *Politique Africaine*, n° 55, Paris, Karthala.
- Labyrinthes, à la croisée des villes, « Scandale de l'avenue royale ; Casablanca Avenue royale, contre-projet, l'amorce d'un débat », in *Labyrinthes, à la croisée des villes*, revue spécialisée, n°5.
- Lachaud, Jean-Pierre, 1999, *Pauvreté, ménages et genre en Afrique Subsaharienne. Nouvelles dimensions analytiques*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Pessac, Série de recherche n°3, 321 p.
- La gazette de l'Urbanisme et de l'Immobilier*, 1995, p. 11.

- Lamarche, Bruno et Ould Cheikh, Abdel Wedoud, 1994, *Deux villes anciennes de Mauritanie. Ouadane et Chinguetti*, rapport (non publié) pour le compte de la Commission des Communautés Européennes, 59 p.
- Lefevbre, Henri, 1974 (1968), *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, Coll. Points Paris, Seuil, 281 p.
- Les Annales de la Recherche Urbaine, 1995, « Régularisations de propriétés », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°66, mars 1995.
- Leservoisière, Olivier, 1993, *Enjeux fonciers en Mauritanie : terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Université Paris V, Thèse de doctorat en anthropologie, 491 p.
- Lévy, Albert, 1999, « Infrastructure viaire et forme urbaine, genèse et développement d'un concept », pp. 31-50, in *Espaces et sociétés*, tome 96, Spécial Infrastructures et formes urbaines.
- Levy C. et Taher N., 2000, « Spaces of insurgent practices: lessons from gender and housing », pp 19-26, in *Open House International*, vol. 5, n°4.
- Lussault, Michel, 1995, « Espaces légitimes, justices spatiales », communication aux Troisièmes Journées doctorales d'URBAMA « Ville légale, ville illégale », non publiée.
- Lussault, Michel, 1999, « Reconstruire le bureau. Pour en finir avec le spatialisme », pp. 225-253, in Chivallon Christine, Ragouet Pascal, Samers Michael (éds.), *Discours scientifiques et contextes culturels : géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Bordeaux, Éditions de la MSH d'Aquitaine, 330 p.
- MAED (Ministère des Affaires Economiques et du Développement), Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), Office National de la Statistique (ONS), Direction de la Planification et des Etudes (DPE), décembre 2001, *PROFIL DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE – 2000*, Projet Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages - EPCV.
- MATEUH, 1998, *Etude relative à l'évaluation de l'impact socio-économique des opérations de relogements des populations de bidonville*, Rabat, Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Mc Carney, 1996, *The changing nature of local governments in developing countries*, Centre for urban and community studies, University of Toronto, Toronto.
- Mc Kay, Andrew, Ould Houebib, Cheikh Abdallahi, 1992, *Profil de la pauvreté en Mauritanie (partie descriptive)*, R.I.M., Ministère du Plan, Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement, 81 p.
- Merrien, François-Xavier, 1998, « De la gouvernance et des Etats-Providence contemporains », pp. 61-71, in « La gouvernance », *Revue Internationale de Sciences Sociales*, n° 155, mars 1998.
- Mestrum F., 2000, *Mondialisation et pauvreté. Analyse du discours de l'ONU des années '90 sur la pauvreté et les pauvres*, IUED, Genève, Thèse.
- MHEFP, 1997, *Etude sur la valorisation des projets de lotissement du Ministère de l'Habitat*, Rabat, Ministère de l'Habitat, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Ministère du Plan, 1997, *Programme National de Lutte contre la Pauvreté (1998-2001)*, Avant Projet, Document soumis à l'Atelier National de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté et le Développement Participatif, Nouakchott, les 27-28-29 octobre 1997, 87 p.
- Miossec, Jean-Marie, 1999, « La mosaïque tunisienne : entre urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel et pratiques "spontanées" ; entre le local et la Banque mondiale, via l'Etat », pp. 87-118, in Signoles, Pierre, El Kadi, Galila, Sidi Boumédine, Rachid (éds.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 373 p.
- Nasr S., 1985, « La transition des chiites vers Beyrouth: mutations sociales et mobilisation communautaire à la veille de 1975 », p.87-116, in *Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq*, Beyrouth, CERMOC.
- Navez-Bouchanine F., 2003, « Les chemins tortueux de la démocratie dans les interventions en bidonville au Maroc », in *Espace et Société*, automne 2003, numéro spécial Ville et Démocratie.
- Navez-Bouchanine F., 2002, *Les interventions en bidonville au Maroc. Une évaluation sociale*, Rabat, Publications ANHI, 302 p.
- Navez-Bouchanine F., 2002, « L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Mauritanie, Maroc, Algérie, Liban », Réponse à l'appel d'offre du programme PRUD, 18 p.
- Navez-Bouchanine F., 2002 a, *Les interventions dans les bidonvilles. Une évaluation sociale*, Rabat, Secrétariat d'Etat à l'Habitat, ANHI.
- Navez-Bouchanine F., 2002 b, « Evolution de la prise en compte de la dimension sociale dans les interventions en bidonville sous le gouvernement d'alternance », in *Critique économique*, n°8.
- Navez-Bouchanine F., 2001a, « Effets sociaux des dispositifs spatiaux », Conférence UNCHS, Marrakech, octobre 2001. Site : Unchs.org/ifup/conf/Navez-Bouchanine
- Navez-Bouchanine F., 2001b, « Villes, associations, aménagement au Maroc » in *Annales de la recherche urbaine*, n°89.

- Navez-Bouchanine F., 2000, « Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine », in Berry-Chikhaoui I. et Deboulet A. (éds), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*, Tunis, Paris et Tours, IRMC, Karthala et Urbama.
- Navez-Bouchanine F., 1997, *Habiter la ville marocaine*, Casablanca-Paris, Gaetan Morin-L'Harmattan.
- Navez-Bouchanine F. avec A.Hayot, 1997, *Intermédiation sociale et citoyenneté urbaine*, Actes du colloque de Rabat – INAU / Association Villes et Territoires Méditerranéens (Marseille).
- Navez-Bouchanine F., D.Kruz et R.Mejjati, 1987, *Etude socio-économique du bidonville de Carrières Centrales*, Icône, Rabat.
- Ogien R., 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, PUF.
- Osmont A., 1997, *La banque mondiale et les villes*, Paris, Karthala.
- Osmont A., Garcia-Oriol G., Ghorayeb M., Jaglin S., Rocher C., 1992, « La gestion sociale urbaine dans les pays en développement », in *Cahiers de recherche*, n°3, Paris, Laboratoires TMU/ IFU.
- ONS, 2000, Profil de la pauvreté, Nouakchott.
- ONS, 2001, Enquête qualitative, Nouakchott.
- Osmont, Annick, 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala, 309 p.
- Ould al-Barrâ, Yahya et Ould Cheikh, Abdel Wedoud, 1996, « Il faut qu'une terre soit ouverte ou fermée. Du statut des biens collectifs fonciers collectifs dans la société maure », pp. 157-180, in *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée (REMMM)* n° 79-80.
- Ould Cheikh, A.W., 1985, *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI^{ème} siècle – XIX^{ème} siècle). Essai sur quelques aspects du tribalisme*. Université Paris V, Thèse de Sociologie, 1056 p.
- Papadopoulos Y., 2000, « Governance, coordination and legitimacy in Public Policies », pp.210-223, in *International Journal of Urban and regional research*, Vol 24.1, mars 2000.
- Pitte, Jean-Robert, 1977, *Nouakchott, capitale de la Mauritanie*, Publications du Département de Géographie de l'Université de Paris-Sorbonne, n°5, 189 p.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES), juin 2001, *La pauvreté en Mauritanie : perceptions et opinions*, Projet MAU/00/002.
- Poutignat, Philippe et Streiff-Fénart, Jocelyne, 2001, « Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie », pp. 211-233, in Rivière D'arc, Hélène (éd.), *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, UNESCO-MSH, 279 p.
- Rabinovich A., 2002, « De la participation à l'interaction, l'évolution d'un mythe », in Dansereau F. et Navez-Bouchanine F.(éds), *Gestion du développement urbain et stratégies résidentielles des habitants*, Paris, L'Harmattan.
- Rakodi C., 1989, « Self help housing: the debate and examples », p.5-18, in *Habitat international*, vol. 13, n°4.
- Rakodi C., 1988, « Upgrading in Chawama, Lusaka. Displacement and differentiation », pp.297-318, in *Urban studies*, 25.
- Razzaz, O. 1992. « Group Non-compliance: a Strategy for Transforming Property Relations: the Case of Jordan », pp. 408-419, in *International Journal of Urban and Regional Research*, 16(3).
- Retaillé, Denis, 1989, « La conception nomade de la ville », pp. 21-35, in *Le nomade, l'oasis et la ville*, Fascicule de Recherches n°20, URBAMA, Tours, 288 p.
- Safar-Zitoun M., 2002, « Le programme de Résorption de l'Habitat Précaire financé par la Banque Mondiale en Algérie : les chemins tortueux ou vertueux de la participation », Colloque International organisé par le Secrétariat d'État à l'Habitat (Maroc) et la Banque Mondiale, Casablanca, Maroc les 12, 13 et 14 juin 2002.
- Safar-Zitoun M., 1977, *Les villages socialistes de Révolution Agraire en Algérie : l'adaptation à un nouveau cadre écologique*, Université Paul Valéry, Montpellier, Thèse de 3^{ème} cycle.
- Safar-Zitoun M., *Stratégies patrimoniales et urbanisation : Alger 1962-1992*, Coll. Villes et Entreprise, Paris, L'Harmattan.
- Salmen L.F., 1987, *Listen to the people, Participant-observer evaluation of development projects*, Oxford-Washington, University Press-the World Bank.
- Sassen, Saskia, 1998, *Globalization and its Discontents*, éditions The New Press.
- Scott, James, 1998, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed.*, New Haven [Conn.], Yale University Press.
- Secrétariat d'Etat à l'Habitat, 2002a, *Habitat insalubre au Maroc. Maîtrise d'ouvrage sociale dans les opérations de résorption*, Actes de l'atelier du 20 et 21 Mars 2001, Rabat (Direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières).
- Secrétariat d'Etat à l'Habitat, 2002b, *Habitat insalubre au Maroc. Travaux préparatoires pour de nouvelles approches*, Rabat (Direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières).
- Sedjari A., 1991, *Etat, espace et pouvoir local*, Rabat, Ed. Guessous
- Senarclens, Pierre, 1998, « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale », pp. 95-109, in « La gouvernance », *Revue Internationale de Sciences Sociales*, n° 155, mars 1998.

- Shatkin G., 1998, « Forth World' Cities In The Global Economy: The Case Of Phnom Penh, Cambodia », pp.378-393, in *International Journal Of Urban And Regional Research*, Oxford, Blackwell Publishers, vol. 22, n°3.
- Signoles, Pierre, 1999, « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du monde arabe », pp. 19-53, in Signoles, Pierre, El Kadi, Galila, Sidi Boumédine, Rachid (éds.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 373 p.
- Snow D., « Analyse de cadres et mouvements sociaux », pp. 27-51, in Cefai, Daniel et Trom, Danny, Sonadac, 2002, *Rapport d'activité*, Casablanca, Sonadac.
- Taher N., 1986, *Social identity and class in a Cairo neighborhood*, Cairo paper in social science , The American University in Cairo Press.
- Taher N., 1997, *Socio-political and economic costs of a donor-led housing programme: the case of Rashed-greater Cairo*, DPU, Bartlett, UCL, London, working paper n°84.
- Taine-Cheikh, Catherine, 1998, « Toponymie et urbanisation », pp. 77-86, in Frérot, Anne-Marie (éd.), *Espaces et sociétés en Mauritanie*, Fascicule de Recherches n°33, Tours, URBAMA, 179 p.
- Tanguy, Philippe, 2004a, « L'urbanisation irrégulière à Nouakchott : 1960-2000. L'institution de la norme légal/illégal », 19 p., in *Insaniyat*, n°22.
- Tanguy, Philippe, 2004b, « État, ONG et gouvernance en Mauritanie. Notes sur une gouvernance urbaine implicite », 13 p., in Signoles, Pierre (éd.), *Mode de gouvernement des villes et territoires*, Paris, Publisud, à paraître.
- Tanguy, Philippe, 1998, *Ville et Pauvretés. Le cas de Nouakchott – Mauritanie*, U.F.R. de Droit, d'Économie et des Sciences Sociales, Université François-Rabelais, Tours, Rapport de Recherches D.E.A. "ESPACES SOCIETES ET VILLES DANS LE MONDE ARABE"
- Tarrow, Sidney, 1998, *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Tribillon, Jean-François, 2000, « Rapport succinct sur le cadre réglementaire et les outils de planification et de gestion urbaines », *Étude de la politique, du cadre juridique et des outils de gestion de l'urbanisme et du foncier*, ADEF, République Islamique de Mauritanie/AMEXTIPE, 20 p.
- Turner, J.C., 1968, « Housing Priorities, Settlement, Patterns, and Urban development in Modernizing Countries », in *Journal of American Institute of Planners* (Nov. 1968): 354-363.
- Turner, J. F.C., 1972, « Housing as a Verb », in Turner J. and Fisher R. (eds.), *Freedom to Build*.
- UNCHS, 2001, « Housing the Urban Poor », in *Habitat Debate*, n°spécial, Nairobi, UNCHS.
- URBAMA, 1995, *Rapport scientifique*.
- URBAMA, 2001, *Rapport scientifique à mi-parcours*.
- Urbanisme, 2001, « Illégalités et urbanisation - dossier spécial », in *Urbanisme*, n°318, mai-juin 2001.
- URBAPLAN, 2000, *Élaboration d'une stratégie et d'un programme d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous équipés de la ville de Nouakchott*, Rapport n°2, 23 p.
- URBAPLAN, 2000, *Élaboration d'une stratégie et d'un programme d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers spontanés et sous équipés de la ville de Nouakchott*, Rapport n°3, 83 p.
- Vermeeren P., 2001, *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte.
- Villasante-de Beauvais, Mariella, 1995, « Transformations socio-culturelles à Kiffa, (Mauritanie) », pp. 257-270, in *Peuples méditerranéens* n° 72-73, juillet-décembre 1995.
- Yahya S., Agevi E., Lowe L, Mugova A., Musandu- Nyamayaro O., Schilderman T., 2001, *Double standards, single purpose*, Londres, ITDG publishing.
- Yonder, Ayse, 1998, « Implications of double Standards in Housing Policy: Development of Informal Settlements in Istanbul, Turkey », in Fernandes E. et Varley A. (eds), *Illegal Cities: Law and Urban Change in Developing Countries*, London and New York: Zed Books, Dweller Control of the Housing Process, New York: The MacMillan Company.
- Zerhouni, Selma, « Editorial », in *AM Architecture marocaine*, n°10.